

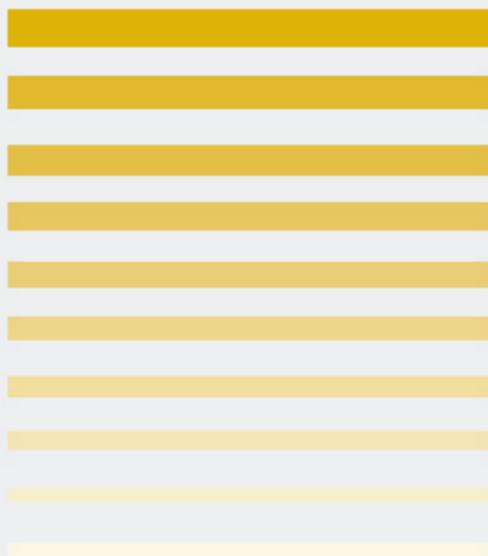


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 10 - Numéro 46

21 novembre 2013



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2013

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	95
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	126
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	133
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	142
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	274
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	288
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (<i>M^e Daniel Ovardia</i>)</p> <p>I Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, s.e.n.c.r.l. (<i>Gilbert Simard Tremblay</i>)</p> <p>I Jean-Pierre Desmarais, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos</p> <p>IT 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco inc., Sylvain Auger (<i>Kugler, Kandestin, s.e.n.c.r.l., l.l.p.</i>)</p> <p>IT Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc. (<i>Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)</p>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 novembre 2013 14 h	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
2.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Warren English et Méga International Business	2013-025	Alain Gélinas Mark Rosenstein Jacques Labelle	25 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et mesure de redressement
3.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Warren English et Méga International Business	2013-025	Alain Gélinas Mark Rosenstein Jacques Labelle	26 novembre 2013 14 h	Demande d'imposition de pénalités administratives et mesure de redressement
4.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Alain Péloquin et Isabelle Cantin (<i>François Beauvais Avocat</i>) I Jean-Luc Flipo (<i>CMB Avocats inc.</i>) I Évaluation Apex inc. M Jean-Marc Lavallée M Banque de Montréal, Banque Toronto-Dominion, Caisse Desjardins de Contrecoeur et Caisse d'Économie Marie-Victorin	2011-007	Alain Gélinas	27 novembre 2013 14 h	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
5.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I 4242033 Canada inc. et Linda Paradis	2013-023	Alain Gélinas	29 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
6.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A. Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	11 décembre 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
7.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Charles K. Langford inc. (<i>M^e Michel Latendresse, avocat</i>)	2013-024	Alain Gélinas	17 décembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
8.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I William J. Henry & Associés inc. et Gilles E. Boulé (<i>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</i>)	2013-030	Alain Gélinas Claude St Pierre	15 janvier 2014 10 h	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
9.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
10.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
11.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
12.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
13.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
14.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
15.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
16.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
17.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
18.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	31 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
19.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>)</p> <p>I Caroline Bouchard (<i>Éric Blais, avocat</i>)</p> <p>M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic</p>	2013-019	Claude St Pierre	4 février 2014 10 h	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
20.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>)</p> <p>I Caroline Bouchard (<i>Éric Blais, avocat</i>)</p> <p>M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic</p>	2013-019	Claude St Pierre	5 février 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
21.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>)</p> <p>I Caroline Bouchard (<i>Éric Blais, avocat</i>)</p> <p>M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic</p>	2013-019	Claude St Pierre	6 février 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
22.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>)</p> <p>I Caroline Bouchard (<i>Éric Blais, avocat</i>)</p> <p>M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic</p>	2013-019	Claude St Pierre	7 février 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
23.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gaston Lavallée (<i>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon</i> <i>s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
24.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gaston Lavallée (<i>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon</i> <i>s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
25.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gaston Lavallée (<i>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon</i> <i>s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
26.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Assurances Annie Chaussé inc. et Annie Chaussé (<i>Robert Jodoin, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l.</i>) I Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc.	2013-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation et de suspension d'inscription
27.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Assurances Annie Chaussé inc. et Annie Chaussé (<i>Robert Jodoin, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l.</i>) I Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc.	2013-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation et de suspension d'inscription
28.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Assurances Annie Chaussé inc. et Annie Chaussé (<i>Robert Jodoin, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l.</i>) I Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc.	2013-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation et de suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
29.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.)	2013-018	Alain Gélinas	31 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
30.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.)	2013-018	Alain Gélinas	1 ^{er} avril 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
31.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.)	2013-018	Alain Gélinas	2 avril 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
32.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.)	2013-018	Alain Gélinas	3 avril 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
33.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Jacques Gauthier (Woods s.e.n.c.r.l.)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
34.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	3 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
35.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
36.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
37.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

Le 21 novembre 2013

Légende :

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2013-004

DÉCISION N° : 2013-004-001

DATE : Le 14 février 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

AHMED-YASSIN SEDJAL

Partie intimée

DÉCISION SUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION

[art. 16 et 23 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695 et art. 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

[1] Le 14 février 2013, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») d'une requête afin d'obtenir un mode spécial de signification à l'égard de l'intimé Ahmed-Yassin Sedjal relativement à la demande de l'Autorité, à l'avis d'audience du 31 janvier 2013, aux pièces à être produites, ainsi que pour toute future procédure ou décision à être rendue dans le présent dossier, le tout en vertu des articles 16 et 23 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹.

[2] L'Autorité recherche l'autorisation de procéder à la signification à cet intimé en laissant copie des procédures ou décisions auprès d'une personne raisonnable à sa dernière adresse connue et par communiqué de presse publié sur le site Internet de l'Autorité.

[3] Le Bureau énonce maintenant les faits au soutien de la requête de l'Autorité :

1. Le ou vers le 24 janvier 2013, une Demande de l'Autorité des marchés financiers afin d'obtenir l'émission d'une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'une ordonnance d'interdiction d'opération sur dérivés ainsi qu'une ordonnance de retrait d'annonces publicitaires et de site Internet (ci-après la « **Demande** ») en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, chapitre A-33.2 (ci-après la « **LAMF** »), des articles 265, 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1 (ci-après la « **LVM** ») ainsi que de l'article 131 de la *Loi sur les instruments dérivés*, chapitre I-14.01 (ci-après la « **LID** ») est déposée au Bureau de décision et de révision (ci-après le « **Bureau** ») par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** »);

¹ (2004) 136 G.O. II, 4695.

2. Dans le cadre de cette Demande, les conclusions suivantes sont recherchées par l'Autorité à l'encontre des parties intimées (les « Intimés ») :

« **INTERDIRE** à Nader Zebib, Sid-Ali Djenadi, Younes Ben-Ghabrit, Ahmed-Yassin Sedjal et DBSG Fonds d'investissement inc. toute activité, directement ou indirectement, en vue d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ou de gestionnaire de fonds d'investissement, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dont la publication d'annonces via l'Internet;

INTERDIRE à Nader Zebib, Sid-Ali Djenadi, Younes Ben-Ghabrit, Ahmed-Yassin Sedjal et DBSG Fonds d'investissement inc. toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer une opération sur valeurs portant sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

INTERDIRE à Nader Zebib, Sid-Ali Djenadi, Younes Ben-Ghabrit, Ahmed-Yassin Sedjal et DBSG Fonds d'investissement inc. toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer une opération sur dérivés;

ORDONNER à Nader Zebib, Sid-Ali Djenadi, Younes Ben-Ghabrit, Ahmed-Yassin Sedjal et DBSG Fonds d'investissement inc. de retirer toute annonce de même nature que l'annonce portant le numéro 401665818 et affichée sur le site www.qc.kijiji.ca le 3 août 2012 qu'ils auraient publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par Internet ou autre;

ORDONNER à Nader Zebib, Sid-Ali Djenadi, Younes Ben-Ghabrit, Ahmed-Yassin Sedjal et DBSG Fonds d'investissement inc. de retirer le site web www.dbsghedgefund.com, ou tout autre site de même nature que ce site, publié ou diffusé, directement ou indirectement, par ces derniers; »

3. Le 31 janvier 2013, le Bureau communique à l'Autorité un avis d'audience, convoquant les parties au présent dossier à une première audience *pro forma* en date du 22 février 2013 (l'« **Avis** ») ;
4. Le 8 février 2013, la Demande, les pièces déposées au soutien de la Demande et l'Avis sont signifiés personnellement à l'intimé Nader Zebib (ci-après « **Zebib** ») à sa résidence au [...], Montréal, Québec, le tout tel qu'il appert d'une copie des procès-verbaux de signification signés par David Allard-Lacaille le 8 février 2013, **pièce R-1**, *en liasse*;
5. Toujours le 8 février, la Demande, les pièces déposées au soutien de la Demande et l'Avis sont signifiés personnellement à l'intimé Sid-Ali Djenadi (ci-après « **Djenadi** ») à sa résidence au [...], Montréal, Québec, le tout tel qu'il appert des procès-verbaux de signification signés par Domenic Vincenti le 8 février 2013, **pièce R-2**, *en liasse*;
6. De plus, la Demande, les pièces déposées au soutien de la Demande et l'Avis sont signifiés personnellement à Djenadi à titre d'administrateur et de premier actionnaire de l'intimé DBSG Fonds d'investissement inc. (ci-après « **DBSG** ») à la résidence de Djenadi au [...], Montréal, Québec, le tout tel qu'il appert d'une copie des procès-verbaux de signification signés par Domenic Vincenti le 8 février 2013, **pièce R-3**, *en liasse*;
7. Le 11 février 2013, la Demande, les pièces déposées au soutien de la Demande et l'Avis sont signifiés personnellement à l'intimé Younes Ben Ghabrit (ci-après « **Ben Ghabrit** ») à sa résidence au [...], Montréal, Québec, le tout tel qu'il appert d'une copie des procès-verbaux de signification signés par David Allard-Lacaille le 11 février 2013, **pièce R-4**, *en liasse*;

Les tentatives de signification auprès de Ahmed-Yassin Sedjal

8. Entre les 4 et 5 février 2013, trois tentatives distinctes de signification sont effectuées auprès de l'intimé Ahmed-Yassin Sedjal (ci-après « **Sedjal** ») à deux adresses résidentielles;

9. Ces tentatives s'avèrent infructueuses, le tout tel qu'il appert d'une copie des procès-verbaux de non-signification signés par Domenic Vincenti les 4, 5 et 8 février 2013, **pièce R-5, en liasse**;
10. Les 4 et 5 février 2013, un huissier de justice se présente à la résidence de Sedjal, soit le 3265 rue Cirier, Montréal, Québec, afin de signifier la Demande, les pièces déposées au soutien et l'Avis. Selon la locataire de l'immeuble, Sedjal n'habite pas cet endroit mais il en serait le propriétaire. Cette locataire prétend ne posséder aucun moyen d'entrer en communication avec lui, le tout tel qu'il appert de la **pièce R-5, en liasse**;
11. Ce même 5 février 2013, un huissier de justice se présente à une nouvelle adresse de résidence de Sedjal, soit le [...], Montréal, Québec, afin de signifier la Demande et les pièces déposées au soutien de la Demande. Les individus présents sur les lieux s'identifient comme étant les parents de Sedjal. Ils prétendent toutefois ne pas savoir où le rejoindre, le tout tel qu'il appert de la **pièce R-5, en liasse**;
12. Or, il nous semble invraisemblable que les parents de Sedjal soient dans l'impossibilité de fournir à l'Autorité les coordonnées de leur fils afin le rejoindre;
13. Nous sommes dans l'impossibilité de localiser quelconque autre adresse résidentielle pour l'intimé Sedjal. Nous jugeons toutefois que si une copie de la Demande, des pièces déposées au soutien et de l'Avis était laissée au soin de ses parents, elle serait transmise à Sedjal;
14. Par ailleurs, nous recommandons également l'émission d'un communiqué de presse à l'attention de l'intimé Sedjal sur le site web de l'Autorité, soit le <http://www.lautorite.qc.ca>;

Conclusions recherchées

15. À la lumière de ce qui précède, et afin d'assurer l'objectif de protection du public de l'Autorité ainsi que la poursuite des procédures au présent dossier, un mode spécial de signification s'avère nécessaire à l'égard de l'intimé Sedjal;
16. Vu les pouvoirs de l'Autorité, en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, de demander au Bureau de prendre toute mesure propre à assurer le respect des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*, vu les pouvoirs du Bureau de permettre un tel mode spécial de signification en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, l'Autorité sollicite l'autorisation du Bureau de procéder à la signification de la Demande, des pièces déposées au soutien de la Demande, de l'Avis, et de toute autre procédure ou décision à être rendue par le Bureau dans ce dossier, à l'attention de Ahmed-Yassin Sedjal, en laissant le tout auprès d'une personne raisonnable à la résidence située au [...], Montréal, Québec, [...];

[4] Le Bureau est prêt à accorder un mode spécial de signification pour l'avis d'audience, la demande et les pièces à être produites à l'égard de l'intimé. Cependant, il n'est pas prêt à accorder pour le moment la requête pour obtenir un mode spécial de signification pour toute future procédure ou décision.

LA DÉCISION

[5] Considérant les faits présentés au soutien de la requête et vu les difficultés rencontrées par l'Autorité dans la signification de l'avis d'audience et de la demande à l'intimé Ahmed-Yassin Sedjal, le Bureau de décision et de révision accueille en partie la requête pour mode spécial de signification en vertu des articles 16 et 23 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* et de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, et ce, de la manière suivante :

AUTORISE l'Autorité à procéder à la signification de la Demande, des pièces déposées au soutien de la Demande, ainsi que de l'Avis, à l'attention de l'intimé Ahmed-Yassin Sedjal, en laissant le tout auprès d'une personne raisonnable à la résidence située au [...], Montréal, Québec, [...];

AUTORISE l'Autorité à procéder à la signification de la Demande, des pièces déposées au soutien de la Demande, ainsi que de l'Avis, à l'attention de l'intimé Ahmed-Yassin Sedjal, par la publication d'un communiqué sur le site Internet de l'Autorité, soit le <http://www.lautorite.qc.ca>;

CONFIRME que le présent mode spécial de signification constitue une signification valable en vertu des articles 16 et 23 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* à l'égard de l'intimé Ahmed-Yassin Sedjal.

Fait à Montréal, le 14 février 2013.

(s) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2013-004

DÉCISION N° : 2013-004-002

DATE : Le 25 septembre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

DBSG FONDS D'INVESTISSEMENTS INC.

et

NADER ZEBIB

et

SID-ALI DJENADI

et

YOUNES BEN-GHABRIT

et

AHMED-YASSIN SEDJAL

Parties intimées

**INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS ET D'ACTIVITÉS DE CONSEILLER ET MESURES PROPRES À ASSURER
L'APPLICATION DE LA LOI**

[art. 131 et 132, *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 et art. 93 et 94, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Marie-Michelle Côté et M^e Marianna Ferraro
(Girard et al.)
Procureures de l'Autorité des marchés financiers

M^e Felipe Morales
(Colby, Monet, Demers, Delage et Crevier)
Procureur de Nader Zebib

M^e Sami Iskandar
Procureur de Younes Ben-Ghabrit

Sid-Ali Djenadi (comparaissant personnellement)

Ahmed-Yassin Sedjal (comparaissant personnellement)

Dates d'audience : 27, 28 et 29 mai 2013

DÉCISION

[1] Le 24 janvier 2013, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») adressait au Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») une demande à l'effet que ce dernier prononce certaines ordonnances à l'encontre des intimés énumérés ci-après :

- DBSG Fonds d'investissement inc. (« *DBSG* »);
- Nader Zebib;
- Sid-Ali Djenadi;
- Younes Ben-Ghabrit; et
- Ahmed-Yassin Sedjal;

[2] Les ordonnances demandées sont les suivantes :

- une interdiction d'exercer l'activité de conseiller, telle que décrite à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹, y compris la publication d'annonces via l'Internet, le tout en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²;
- une interdiction d'exercer toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer une opération sur valeurs sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*, le tout en vertu de l'article 265 de cette dernière et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;
- une interdiction d'exercer toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer une opération sur dérivés, en vertu de l'article 131 de la *Loi sur les instruments dérivés*³ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;
- une décision ordonnant aux intimés de retirer une annonce qu'ils ont publiée sur l'Internet ainsi que toute autre annonce qui y serait affichée, directement ou indirectement, le tout en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

[3] L'audience du Bureau a été fixée pour procéder les 27, 28 et 29 mai 2013.

LA DEMANDE

[4] La demande de l'Autorité apparaît ci-après :

I. INTRODUCTION

1. Par la présente, la Demanderesse, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») demande au Bureau de décision et de révision (ci-après le « **Bureau** ») de bien vouloir :
 - Prononcer une ordonnance d'interdiction, interdisant aux intimés, Nader Zebib, Sid-Ali Djenadi, Younes Ben-Ghabrit, Ahmed-Yassin Sedjal et DBSG Fonds d'investissement inc. (ci-après les

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-32.2.

³ L.R.Q., c. I-14.01.

« Intimés »), toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs portant sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

- Prononcer une ordonnance d'interdiction, interdisant aux Intimés, toute activité en vue d'effectuer une opération sur dérivés;
- Prononcer une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et de gestionnaire d'un fonds d'investissement à l'encontre des Intimés, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- Ordonner aux Intimés de retirer toute annonce de même nature que l'annonce portant le numéro 401665818 et affichée sur le site www.qc.kijiji.ca le 3 août 2012 qu'ils auraient publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par Internet ou autre;
- Ordonner aux Intimés de retirer le site web www.dbsghedgefund.com, ou tout autre site de même nature que ce site, publié ou diffusé, directement ou indirectement par ces derniers.

II. LES PARTIES

2. L'Autorité est l'organisme responsable de l'application notamment de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c v-1.1 (ci-après la « LVM »). Elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (ci-après la « LAMF »);

a) L'intimée DBSG Fonds d'investissement inc. (« DBSG »)

3. DBSG est une société constituée le 30 juillet 2012 selon la *Loi sur les sociétés par actions*, L.R.C. 1985, c C-44, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'état des informations au Registre des entreprises du Québec;
4. Selon l'état des informations au Registre des entreprises du Québec, DBSG exerce ses activités dans le domaine des sociétés d'investissement, et plus précisément les investissements en bourse;
5. Dans le cadre de ses activités, la société intimée utilise également la dénomination sociale *DBSG Hedge Fund inc.*;
6. La société DBSG ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité et n'a jamais déposé de prospectus, le tout tel qu'il appert des attestations d'absence de droit de pratique et d'absence de prospectus;

b) L'intimé Nader Zebib (« Zebib »)

7. L'intimé Zebib est un étudiant au Baccalauréat en administration des affaires et il s'affichait, depuis juillet 2012, à titre de « Forex analyst » auprès de la société DBSG, le tout tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Zebib en date du 28 septembre 2012;
8. Récemment, Zebib a cessé de s'afficher à titre de « Forex analyst » auprès de la société DBSG;
9. Zebib ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, le tout tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique;

c) L'intimé Sid-Ali Djenadi (« Djenadi »)

10. L'intimé Djenadi est un administrateur et un actionnaire de la société DBSG (Pièce D-1);
11. Djenadi ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, le tout tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique;

d) L'intimé Younes Ben-Ghabrit (« Ben-Ghabrit »)

12. L'intimé Ben-Ghabrit est un administrateur et un actionnaire de la société DBSG;
13. Ben-Ghabrit s'affiche à titre de «Forex trader at DBSG Hedge Fund », le tout tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Ben-Ghabrit;
14. Or, il ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, le tout tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique;

e) L'intimé Ahmed-Yassin Sedjal (« Sedjal »)

15. L'intimé Sedjal est un administrateur et un actionnaire de la société DBSG;
16. Sedjal ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, le tout tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique;

III. LES FAITS À L'ORIGINE DES DEMANDES**a. L'annonce et les activités de démarchage des Intimés**

17. Le 3 août 2012, une annonce portant le numéro 401665818 est publiée sur le site web www.qc.kijiji.ca (ci-après « Kijiji »). Elle se lit comme suit :

Titre : Investissez votre argent dans le FOREX * Gain de 10% par moi *

Dernière mise à jour : 3 août 2012

Adresse : Montréal, QC H3N 1R4

Notre entreprise (BDSG Hedge Fund) est présentement à la recherche d'investisseurs voulant investir leur argent dans le Forex (le marché des changes). Notre équipe de traders expérimentés (cambiste) accompagnés de nos gestionnaires du risque d'occupera d'investir votre patrimoine, et ce, en vous garantissant un retour de 10% mensuel sur le capital investi, c'est-à-dire que vous pourriez plus que tripler votre argent en un an (on parle ici d'une augmentation de 313, 84 % annuellement de votre capital). De plus, je tiens à préciser que notre équipe de gestionnaire du risque (actuaire) s'occupe de limiter le risque à près de 0%. Donc, il n'y a aucun risque.

Par exemple, avec un investissement de 1 000 \$, après un an, votre patrimoine est de 3 138 \$, après deux ans vous avez 9 849, 73 \$, et ainsi de suite.

Enfin, nos contrats d'investissement sont certifiés par un notaire et tous nos investisseurs auront un compte sur notre site internet afin de pouvoir suivre de près la situation de leur patrimoine.

Pour personnes sérieuses seulement. Sur rendez-vous.

Nader Z. (Analyste Forex)

Le tout tel qu'il appert d'une impression du site Kijiji en date du 28 août 2012;

18. En date du 28 septembre 2012, l'Annonce n'était plus accessible, mais l'image en cache de cette annonce indique qu'elle a été consultée 106 fois, le tout tel qu'il appert des impressions du site Kijiji en cette date;
19. De plus, DBSG possède un site web à l'adresse www.dbsghedgefund.com où les informations suivantes apparaissent, ainsi que les coordonnées de DBSG :

Forex trading

DBSG perform in the biggest market in the world. Forex is the most liquid market.

Strategy

We use algorithm calculated by actuaries and mathematicians.

Risk Management

Our risk management is based on a stable models (sic) and diversified with low risk.

Le tout tel qu'il appert d'une impression du site www.dbsghedgefund.com datée du 28 septembre 2012;

20. Une recherche WHOIS du site sur DomainTools indique les informations suivantes :

Registrant and administrative contact
 DBSG Hedge Fund
 469 Jean-Talon West suite: 322
 Montréal, QC H3N 1R4
 +1.5146382199

Meta Description : Can you believe that your money can work for you? Our Hedge Fund invest your capital in Forex, Stocks and Future market. Our well formed traders are here to adapt their trading skills to your risk tolerance.

Le tout tel qu'il appert des impressions du site DomainTools;

21. Toujours le 28 septembre 2012, employant une identité fictive, une enquêteuse de l'Autorité (ci-après, l' « **Enquêteur** ») répond à l'Annonce en composant le numéro mentionné sur cette dernière afin de solliciter de l'information additionnelle au sujet du placement proposé;
22. L'homme qui répond, « Nader Zebib », confirme être celui qui a enregistré l'Annonce, et se présente comme un « trader »;
23. Lors de cette conversation téléphonique, l'Enquêteur découvre ce qui suit :
- DBSG est un « hedge fund » qui existe depuis un an;
 - Le patron de Zebib exerce dans le domaine depuis environ cinq ans;
 - Les investissements proposés par DBSG est dans un fonds qui investit dans le Forex, les devises, les « commodités », principalement l'or, et le cas échéant, les actions;
 - DBSG travaillerait avec une équipe d'actuaire et de personnes ayant un baccalauréat en finances;
 - Zebib effectue principalement des analyses;
 - Avant d'investir, l'investisseur doit effectuer une courte formation d'une durée de trois jours à une semaine, à raison d'une à deux heures par soir, portant sur les bases de la Bourse, et ce, afin que ce dernier soit en mesure de comprendre les investissements effectués par DBSG;
 - Un choix est offert entre un montant fixe minimal de 1 000 \$ ou de 2 000 \$ à titre de premier investissement;
 - Le premier investissement de 1 000 \$ ou de 2 000 \$ est entièrement garanti par DBSG;

- Les risques associés aux investissements sont très faibles en raison de la stratégie de « trading » utilisée;
 - Selon Zebib, cette stratégie aurait été gagnante depuis les cinq dernières années;
 - L'argent des investisseurs est déposé dans un fonds commun d'investissement chez un courtier;
 - Chaque investisseur détient un pourcentage du fonds;
 - Le taux de rendement est approximativement de 10 % par mois;
 - Un contrat sera signé entre les parties. Le contrat sera notarié si des sommes importantes sont investies;
 - Les dépôts d'argent, à savoir les investissements, se font chez le courtier une fois par mois;
 - Éventuellement, les investisseurs pourront accéder à leur compte personnel via le site web www.dbsghedgefund.com, lequel est actuellement en construction;
24. Le 2 octobre 2012, toujours sous la même identité fictive, l'Enquêteur transmet un courriel à Zebib afin d'obtenir des informations supplémentaires sur la formation offerte par DBSG, le tout tel qu'il appert d'une copie du courriel de l'Enquêteur;
25. Par ailleurs, dans le cadre de ce même courriel (pièce D-13), l'Enquêteur demande à Zebib de lui fournir une copie du contrat à être signé par les investisseurs;
26. Toujours le 2 octobre 2012, en réponse au courriel transmis par l'Enquêteur, Zebib indique qu'il faut se déplacer aux bureaux de DBSG pour obtenir les informations supplémentaires demandées;
27. Il précise que la formation offerte par DBSG est facultative, le tout tel qu'il appert d'une copie de cet échange de courriels;

[5] L'Autorité a soumis les arguments suivants à l'appui de sa demande :

IV. LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

28. Tel que mentionné précédemment, les Intimés ne sont pas inscrits sous aucun titre auprès de l'Autorité;
29. Néanmoins, il appert des faits exposés précédemment que ces derniers s'engagent activement et régulièrement dans des activités exclusivement réservées aux conseillers en valeurs et aux courtiers en valeurs, le tout en contravention à l'article 148 de la LVM
30. À la lumière de ce qui précède, l'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public, que le Bureau prononce les interdictions demandées aux conclusions de la présente demande;
31. Par ailleurs, et également pour la protection de l'intérêt public et des épargnants, l'Autorité demande au Bureau d'ordonner le retrait de toute annonce de même nature que l'Annonce, publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par les Intimés;
32. Finalement, toujours pour la protection de l'intérêt public et des épargnants, l'Autorité demande au Bureau d'ordonner le retrait du site web des Intimés www.dbsghedgefund.com, ou tout autre site de même nature que ce site, publié ou diffusé, directement ou indirectement par les Intimés;

L'AUDIENCE

[6] L'audience a eu lieu aux dates prévues. D'emblée, le tribunal a constaté l'absence de la société DBSG Fonds d'investissement inc., intimée en l'instance; elle n'a ni comparu au dossier et n'est pas non plus représentée en audience. Au début de l'audience, le procureur de Younes Ben-Ghabrit, intimé, a indiqué que son client était prêt à admettre les faits reprochés et à accepter les conclusions qui sont recherchées à son égard, tout en demandant cependant au Bureau que l'effet en soit limité dans le temps.

[7] Le procureur de Nader Zebib, également intimé, a pour sa part indiqué que les admissions de Younes Ben-Ghabrit ne concernent que ce dernier. La procureure de l'Autorité a ensuite présenté la preuve de sa cliente.

LA PREUVE DE L'AUTORITÉ

[8] Elle a fait entendre trois témoins, dont une enquêtrice qui est à l'emploi de la demanderesse; ils ont témoigné des faits reprochés aux intimés, déposant une preuve documentaire à l'appui du tout. Ces témoignages ont permis de constater qu'aucun des intimés ne détient la moindre inscription auprès de l'Autorité et que les produits qui auraient été émis par la société intimée n'ont fait l'objet d'aucun prospectus visé par cet organisme.

[9] Il appert que cette société a fait paraître une annonce sur Internet; elle était intitulée « *Investissez votre argent dans le FOREX – Gain de 10 % par mois* ». La société y annonçait rechercher des investisseurs pour investir dans le marché des changes FOREX avec une équipe de traders expérimentés et de gestionnaires de risque. On y promettait un rendement mensuel de 10 % sur le capital investi et de limiter le risque à 0 %. L'annonce portait la signature de Nader Zebib qui se présentait comme analyste FOREX.

[10] Le premier témoin a expliqué avoir loué un local à DBSG et aux autres intimés en juillet 2012 dans le centre d'affaires dont il est le gérant. Ces mêmes locataires ont évacué les lieux au début du mois de décembre de la même année, omettant de payer deux mois de loyer et laissant dans ce local des documents leur appartenant, dont des cartes d'affaires à leur nom. Le loyer encore dû n'a jamais été payé. Selon le témoin, le local loué contenait une télévision au mur, des ordinateurs et des téléphones.

[11] Le second témoin est un menuisier, ami d'Ahmed-Yassin Sedjal. Il a visité les locaux de DBSG. Il dit avoir rencontré trois des intimés. Selon lui, on pouvait placer de l'argent auprès de DBSG pour minimiser le risque. Dans ce local, il a vu un contrat d'investissement en blanc de DBSG et des cartes d'affaires de cette société qu'il a reconnues⁴. Il savait que le rendement promis sur investissement était mensuellement de 10 % mais il n'a pas investi.

[12] L'enquêtrice de l'Autorité a pour sa part témoigné avoir pris connaissance d'une annonce de DBSG sur le site Kijiji; on y invitait des épargnants à investir leur argent dans les marchés de change, en leur promettant des revenus mensuels de 10 % sur le capital investi, pouvant ainsi tripler leur investissement en un an. Puisque selon elle, cette annonce contrevenait à la *Loi sur les valeurs mobilières*, elle a, dans le cadre d'une enquête de l'Autorité, appelé le numéro apparaissant dans cette annonce et parlé avec Nader Zebib, intimé en l'instance.

[13] Celui-ci lui a expliqué la nature de l'investissement proposé dans les devises étrangères et l'or. Il s'est présenté comme analyste et a invité le témoin à faire un investissement minimal de 1 000 \$. Il a expliqué que l'investissement de départ était garanti par DBSG et que le risque était limité. Le témoin a aussi expliqué que cet intimé présentait le revenu mensuel de 10 % comme étant ce qui était visé.

[14] Les sommes investies étant importantes, le tout est accompli par contrat notarié. Il est attendu que les épargnants investissent une fois par mois et puissent également faire un retrait par mois. Nader Zebib offrait également de la formation. Ce témoin a déposé un profil Internet de Younes Ben-Ghabrit, intimé en l'instance. Il s'y présente comme « *Current Forex Trader at DBSG Hedge Fund* »⁵. Le profil Internet de

⁴ Pièce D-16.

⁵ Pièce D-6.

Nader Zebib le présente également comme « *Current Forex Trader at DBSG Hedge Fund* »⁶. Un autre document Internet indique que DBSG négocie dans les marchés de change (FOREX) et qu'elle « *perform in the biggest market in the world* »⁷.

[15] L'enquêtrice a expliqué qu'elle a aussi communiqué par courriel avec Nader Zebib relativement à la formation offerte aux investisseurs par DBSG. En réponse, elle a été invitée par Nader Zebib à passer au bureau de la société. Elle s'y est rendue mais s'est heurtée à une porte fermée qui portait une plaque au nom de DBSG. Elle a aussi communiqué avec le propriétaire de l'entreprise qui louait ce local; il lui a fait visiter ce dernier.

[16] Il n'y avait personne mais le local contenait de la documentation au nom de la société DBSG dont elle a pris des copies. Elle a également déposé en preuve des relevés bancaires du compte de cette société qui font, entre autres choses, état de dépôts de 2 500 \$ et de 5 000 \$ dans ce compte et de certains retraits. Ceux-ci semblent être pour couvrir des dépenses personnelles⁸.

[17] En contre-interrogatoire, l'enquêtrice a rapporté en détail une conversation téléphonique qu'elle a eue avec Nader Zebib le 28 septembre 2012. Ce dernier lui a parlé de DBSG. Il a confirmé avoir passé l'annonce de cette compagnie. Il a dit faire principalement des analyses lorsque son patron faisait les transactions, et ce, depuis 5 ans. Nader Zebib a expliqué qu'il offrait un placement dans DBSG Hedge Fund et qu'en contrepartie de son investissement, elle obtiendrait un pourcentage du fonds.

[18] Il a ajouté que ceux qui s'occupaient du fonds étaient des actuaires détenant un baccalauréat en Finances. Les actifs du fonds sont détenus par un courtier et les investissements du fonds étaient principalement dans FOREX, des devises et des marchandises, principalement l'or. L'investissement minimal est de 1 000 \$ ou 2 000 \$. L'investissement initial est garanti par la société. Il a ajouté que le rendement promis de 10 % était au moment de cette conversation une promotion mais que ce n'était peut-être pas vraiment un rendement de 10 %.

[19] L'enquêtrice a ajouté que Nader Zebib lui avait également déclaré que le contrat par lequel un investisseur s'engageait avec la société avait été préparé par un notaire. Si l'investissement était une somme importante, comme 10 000 \$, le contrat serait notarié pour protéger les parties. Nader Zebib s'est aussi identifié comme « *trader* » et a ajouté que son patron exerçait cette activité depuis cinq ans, même si la compagnie n'a été immatriculée ou incorporée que depuis 1 an seulement.

[20] Il a continué en disant que le risque était très faible parce que sa stratégie secrète avait obtenu de bons résultats depuis cinq ans qu'on l'exerçait. Nader Zebib a indiqué que la formation de l'investisseur en était une de base et assez courte, pour assurer la compréhension de l'investisseur. L'enquêtrice a déclaré que Nader Zebib ne lui a pas parlé de méthodes de paiement pour investir. Elle n'a jamais rencontré aucune des personnes physiques intimées car les fois où elle a visité le local de la compagnie, il n'y avait jamais personne.

[21] Toujours au cours du contre-interrogatoire, elle a déclaré au procureur de Younes Ben-Ghabrit que son enquête ne lui a pas permis de trouver de comptes de courtage de DBSG. Au cours du contre-interrogatoire de Sid-Ali Djenadi, elle a reconnu que l'annonce de la société sur Kijiji avait été retirée. Cette annonce a provoqué de 71 à 106 visites sur ce site.

LA PREUVE DES INTIMÉS

Le témoignage de Younes Ben-Ghabrit

[22] Younes Ben-Ghabrit, intimé en l'instance, a admis tous les faits de la demande de l'Autorité. Ensuite interrogé, il a déclaré être actuellement étudiant à l'UQÀM en actuariat. Il a expliqué avoir été invité par Sid-Ali Djenadi, intimé, pour travailler à un site sur les automobiles. Mais en s'activant

⁶ Pièce D-3.

⁷ Pièce D-11.

⁸ Pièce D-19.

ensemble, ils ont parlé du marché des devises. Ils ont eu le projet de rechercher des investisseurs, en l'absence de fonds personnels. Mais il déclare qu'il ignorait que cela prenait un permis.

[23] Il a rencontré des amis de Sid-Ali Djenadi, dont Ahmed-Yassin Sedjal, également intime. Il a ouvert un compte à la Banque Royale pour DBSG mais n'a jamais détenu la carte de ce compte. C'est Sid-Ali Djenadi qui la détenait et qui gérait les fonds de la compagnie. Younes Ben-Ghabrit s'occupait de faire les investissements sur l'Internet avec le courtier FXCM. Le compte avec FXCM était un compte personnel de Sid-Ali Djenadi; ce n'était pas un compte de DBSG.

[24] Selon ce témoin, l'argent des quelques investisseurs allait dans le compte Sid-Ali Djenadi. Il n'avait pas connaissance de ce qui se passait dans le compte de la Banque Royale. Son rôle consistait à agir comme *trader*. Il explique comment l'argent de DBSG a servi à payer pour l'achat de passeports pour lui et Sid-Ali Djenadi pour aller à Las Vegas pour assister à une conférence de FXCM. Il déclare avoir fermé le compte de la compagnie, disant avoir perdu confiance avec ses associés. Il a signé un papier à cet effet à la banque, alors qu'il restait moins d'un dollar dans ce compte.

[25] Il dit avoir démissionné de DBSG après le voyage à Las Vegas; il n'avait plus de liens de confiance avec ses associés. Puis, il ne voulait pas rester dans une compagnie qui perdait de l'argent. Il ne lui restait plus rien à y faire. Il a cessé d'y être administrateur. Il a parlé de ses problèmes d'emploi créés, déclare-t-il, par les procédures que l'Autorité a engagées contre lui.

[26] Contre-interrogé par le procureur de Nader Zebib, ce témoin indique qu'il n'est pas un professionnel dans le domaine du FOREX; c'est de l'amateurisme, dira-t-il. Ce n'est pas lui qui a calculé le taux de rendement promis; il ne sait pas d'où vient le chiffre de rendement mensuel de 10 %. Il dit avoir été au courant de l'annonce de la société sur Kijiji mais que ce n'est pas lui qui en a demandé la publication.

[27] Il a témoigné que Nader Zebib n'avait pas vraiment de rôle à jouer dans la société. Mais il était analyste, parce qu'il a analysé des graphiques pour un certain temps. Il n'a jamais amené de clients, alors il n'a jamais été rémunéré. Nader Zebib a personnellement investi 1 000 \$; cela lui a été remboursé plus tard. Le témoin a ajouté qu'il n'était plus administrateur de DBSG depuis le 14 février 2013.

[28] Selon ce témoin, Sid-Ali Djenadi prenait toutes les décisions d'opérations. Il a déclaré qu'il croyait que le rendement mensuel de 10 % était possible mais ne l'avoir jamais promis lui-même à un épargnant. Il dit avoir offert de la formation à Nader Zebib sur les marchés financiers, si ce dernier l'aidait à trouver des investisseurs. Il déclare avoir offert des formations à ce dernier mais aussi à d'autres investisseurs intéressés par DBSG et par les marchés financiers.

[29] Il témoigne à l'effet que la société a fait l'acquisition d'une voiture Mercedes pour que l'entreprise ait meilleure apparence. Il indique aussi que l'argent de la société a servi à payer certaines dépenses liées à un voyage à Las Vegas pour assister à un séminaire de formation, dont l'obtention d'un passeport.

[30] Après avoir perdu confiance en ses partenaires et constaté que ces derniers ne s'intéressaient guère aux formations, Younes Ben-Ghabrit démissionne d'une société qui ne lui est pas monétairement profitable. Le 14 février 2008, il se retirera comme administrateur et actionnaire de la société DBSG.

[31] Contre-interrogé par Sid-Ali Djenadi, Younes Ben-Ghabrit a indiqué à cet intime que c'est lui qui a initié la discussion sur la négociation du FOREX, lui demandant de lui communiquer de plus en plus de détails à ce sujet. Le témoin lui a transmis des connaissances. Il a dit que c'est Sid-Ali Djenadi qui avait vendu sa moto pour pouvoir mettre 2 500 \$ dans la compagnie. Un certain Yassin Beraja a pour sa part donné 5 000 \$.

[32] Interrogé sur son expérience du FOREX, le témoin indique y avoir négocié pour son compte pendant un an. Avec DBSG, il a négocié des contrats à terme pendant 7 mois. Finalement, le témoin a indiqué qu'un total de 7 000 \$ a été déposé dans le compte de DBSG. Au cours de la continuation de son interrogatoire, Younes Ben-Ghabrit a indiqué que la vente de la moto de Sid-Ali Djenadi avait plutôt rapporté un montant de 7 000 \$, auquel ce dernier a ajouté 500 \$, pour un total de 7 500 \$.

[33] Toujours en contre-interrogatoire, il a indiqué avoir signé un document par lequel on lui assurait un salaire de 200 \$ par semaine; en contrepartie, il devait continuer sa formation et négocier en bourse. Ce salaire ne lui sera cependant payé que 2 ou 3 fois. Il dit qu'il négociait de concert avec Sid-Ali Djenadi. Il reconnaît certains documents déposés en preuve en vertu desquels il s'engageait à poursuivre certains objectifs, soit négocier de petits volumes et analyser des graphiques. Mais cela ne s'est pas avéré efficace.

[34] Il a déclaré qu'à un moment donné, tout le monde voulait arrêter ce projet, y compris Yassim Beraja qui avait donné de l'argent, car cela ne rapportait rien. Mais Sid-Ali Djenadi voulait continuer le tout et Younes Ben-Ghabrit a même signé un document par lequel il s'engageait à continuer de négocier. Il dit ne pas se souvenir de l'ouverture du compte auprès de FXCM.

[35] Toujours en contre-interrogatoire, il a traité du voyage d'étude à Las Vegas. Il n'a pas payé ce voyage; c'est la compagnie qui payait à partir d'un investissement de 5 000 \$ qui y a été fait. Younes Ben-Ghabrit a alors déclaré que Sid-Ali Djenadi a pris la carte de crédit de son père pour acheter les billets. Il a dû s'engager à rembourser une partie de cette dette à l'investisseur. Sa seule contribution à la société a été de 500 \$. Il explique comment il en est venu à calculer un rendement mensuel de 10 %, à partir d'un modèle de démonstration. Il a cru que ce rendement était possible, mais cela a échoué.

[36] Il a déclaré que Sid-Ali Djenadi était surtout habile en programmation; mais il ne peut dire si ce dernier était initié au marché boursier. Il a enseigné à Nader Zebib à faire de l'analyse des graphiques boursiers. Il dit avoir donné des formations pour lesquelles les gens n'ont pas payé. Il dit qu'il n'était pas responsable des finances, ni du compte de DBSG. Lorsque Nader Zebib a demandé son argent, ce n'est pas lui qui pouvait opérer ce remboursement car il ne contrôlait pas le compte de la société. Mais Nader Zebib a fini par être remboursé.

[37] Puis, il a demandé à la Banque Royale de fermer le compte de DBSG. Il n'y avait pas accès et ne détenait pas la carte de ce compte ni le mot de passe. Le compte a été fermé. L'argent du compte de DBSG provenait des investisseurs, y compris le prêt d'Ahmed-Yassin Sedjal. Ce dernier l'aurait emprunté auprès de la Citibank; une partie de cet argent a été utilisé pour acheter une Mercedes, les intimés croyant que cette voiture impressionnerait les investisseurs.

[38] Certaines voitures sont immatriculées au nom de la société pour y ajouter de la valeur. Il explique avoir quitté DBSG parce qu'il ne faisait plus confiance. Il indique que lui et Sid-Ali Djenadi sont partis avec l'idée de faire de l'argent avec les marchés boursiers. Mais rien n'était à son nom et il n'avait pas le dernier mot. Il n'aura investi que 500 \$. Il dit avoir reçu 200 \$ deux ou trois fois de la part de la compagnie pour l'aider dans ses difficultés domestiques.

[39] Contre-interrogé par Ahmed-Yassin Sedjal, il reconnaît que ce dernier a hypothéqué sa maison pour prêter de l'argent à DBSG. Cette somme devait être remboursée dans les six mois. Contre-interrogé par la procureure de l'Autorité, Younes Ben-Ghabrit a reconnu être administrateur de DBSG, un de ses trois fondateurs et aussi un actionnaire. Mais il n'a rien déboursé pour ses actions.

[40] Il a reconnu que DBSG investissait principalement dans les devises mais aussi dans les actions penny stock. Tout cela était fusionné dans le compte de Sid-Ali Djenadi. Il reconnaît avoir offert de la formation sur le marché des devises à ce dernier, en échange de l'aide que ce dernier allait lui fournir. Il a pris connaissance du courriel que l'enquêtrice de l'Autorité avait envoyé à Nader Zebib.

[41] Il décrit quelles sont les personnes qui ont investi; il s'agit surtout des autres intimés. Il parle des gens qui seraient venus assister à de la formation. Il parle aussi des annonces. Il explique qu'après le voyage de formation à Las Vegas, il avait perdu le lien de confiance. Il dit que pendant ce voyage, il a appris à connaître les personnes qui l'accompagnaient.

[42] Celles-ci n'ont pas assisté aux formations qui étaient dispensées là-bas. De plus, il ne pouvait prendre connaissance des comptes de DBSG. Et puis, la compagnie ne faisait pas d'argent. Il déclare avoir rédigé le contrat d'investissement de DBSG, de façon conjointe avec Sid-Ali Djenadi. Finalement, il déclare qu'à sa connaissance, aucune personne inconnue n'a investi dans DBSG.

Le témoignage de Nader Zebib

[43] Interrogé par son procureur, Nader Zebib, intimé, explique être étudiant en finances et comment il a connu Younes Ben-Ghabrit. En juillet 2012, ce dernier lui aurait dit qu'il négociait en finances et l'invite au bureau de DBSG où il travaille; Nader Zebib s'y rendra une dizaine de fois. Younes Ben-Ghabrit lui explique qu'il travaille dans le domaine financier, qu'il recherche des investisseurs pour DBSG, analyse de graphiques boursiers et effectue des opérations dans un compte de courtage.

[44] Il suscite l'intérêt de Nader Zebib à qui Younes Ben-Ghabrit offre d'aider DBSG à trouver des investisseurs. Il témoigne avoir eu une entrevue chez DBSG avec Younes Ben-Ghabrit et Sid-Ali Djenadi, pour y occuper un emploi; ils lui ont demandé d'investir dans cette compagnie un montant de 1 000 \$ car tous les employés devaient investir pour pouvoir y travailler. Il a alors signé un contrat d'investissement⁹.

[45] S'interrogeant sur la nécessité pour DBSG de posséder une forme d'enregistrement pour effectuer ces activités, Nader Zebib se voit répondre par Younes Ben-Ghabrit et Sid-Ali Djenadi qu'aucun tel enregistrement n'est nécessaire, les opérations ayant lieu dans le compte privé de courtage personnel de Sid-Ali Djenadi. Nader Zebib investira 1 000 \$ auprès de DBSG, signant un contrat d'investissement émis par DBSG, en présence de Younes Ben-Ghabrit et de Sid-Ali Djenadi. Il témoigne que le rendement mensuel de 10 % de DBSG est un chiffre fourni par Younes Ben-Ghabrit.

[46] Selon son témoignage, il a publié l'annonce de la société DBSG sur Kijiji; il la retirera en septembre 2012, commençant à trouver l'entreprise un peu louche. Il réussira à récupérer le montant de 1 000 \$ qu'il a investi initialement. Il déclare avoir rencontré des investisseurs potentiels dans les bureaux de DBSG; l'un d'entre eux aurait investi 5 000 \$. Il a reçu l'appel d'une personne intéressée à investir; c'était en fait l'enquêtrice de l'Autorité.

[47] Ils ont parlé du projet de DBSG, de la formation, d'un investissement minimal de 1 000 \$, des pourcentages, des rendements, des risques qui sont minimisés par l'algorithme mathématique concocté par Younes Ben-Ghabrit. Il rapporte que dans cette affaire, il voulait apprendre comment fonctionnait les graphiques et comprendre la bourse. Il avait un intérêt dans le monde de la finance.

[48] Il ajoute qu'on lui avait demandé de proposer une formation aux personnes intéressées à investir. Mais, il ne l'a en fait offert qu'une seule fois, soit à l'enquêtrice de l'Autorité. Il témoigne enfin de l'impact négatif sur sa réputation des procédures engagées contre lui par l'Autorité.

[49] Contre-interrogé par le procureur de Younes Ben-Ghabrit, Nader Zebib a déclaré que pendant la période de deux mois pendant laquelle il tentait vainement de récupérer son investissement de 1 000 \$, il a cru avoir été fraudé par les trois autres personnes physiques intimées. Il croit maintenant avoir été plutôt victime de mensonges et avoir perdu du temps. Il n'aura finalement appris que la lecture des graphiques. Il explique aussi comment il aura été remboursé de son investissement.

[50] Nader Zebib a enfin déclaré avoir amené un de ses amis intéressé à assister à une formation; ce dernier a cependant dit ne pas être intéressé à investir. Ce témoin a aussi déclaré que deux autres personnes auraient investi; il a vu au moins un contrat d'investissement de DBSG signé par une de ces personnes, et ce, pour un montant de 5 000 \$. Il a aussi dit que selon Younes Ben-Ghabrit et Sid-Ali Djenadi, il y aurait eu d'autres investisseurs.

Le témoignage de Sid-Ali Djenadi

[51] Sid-Ali Djenadi se présente au tribunal comme homme d'affaires; il déclare au tribunal avoir arrêté ses études après son cours secondaire. Il se dit autodidacte et avoir progressé dans l'informatique, concevant des sites Internet. Il a fait plusieurs projets d'affaires, certains étant lucratifs, d'autres ne l'étant pas. Le tout était toujours relié à l'informatique. Cela s'est passé jusqu'à ce qu'il rencontre Younes Ben-Ghabrit qui, croyait-il, pouvait l'aider à mettre sur pied un système sur d'évaluation des automobiles.

⁹ Pièce I-3.

[52] Younes Ben-Ghabrit lui aurait alors parlé d'une méthode pour faire de l'argent sur les marchés au moyen du calcul des probabilités, et ce, grâce à ses études en actuariat. Selon ce dernier, par ces calculs, on pouvait connaître le taux du marché. Sid-Ali Djenadi déclare ne rien connaître à la finance, ni au marché des devises ni au FOREX. Mais il a été séduit par cette opportunité, ouvrant un compte de 500 \$. Il y a vu un potentiel de gains. Ils y sont allés avec FXCM, un courtier moins coûteux. Il a alors vendu sa moto 7 500 \$ pour mettre le produit de la vente dans un compte.

[53] Ahmed-Yassin Sedjal s'est joint à l'équipe à peu près à ce moment. Mais à cette époque, ils perdaient surtout de l'argent. Sid-Ali Djenadi était prêt à investir l'argent de la moto. Younes Ben-Ghabrit a alors investi un montant de 500 \$ qu'il aurait emprunté à sa copine. Il a déposé son argent dans un compte de la Banque Royale, à la succursale où travaillait Ahmed-Yassin Sedjal, intime. Ce dernier a assuré le dépôt de l'argent des autres intimes dans un compte et il a fait en sorte que cet argent soit immédiatement disponible.

[54] Sid-Ali Djenadi a ensuite transféré de l'argent sur sa carte de crédit pour pouvoir envoyer les fonds au courtier FXCM. Mais ils ont ensuite fait surtout des pertes significatives et, à la fin, il ne restait plus beaucoup d'argent. À la fin de juillet 2012, ils ont retiré les fonds et payé les dépenses du bureau. Ils ont tenté de nouvelles stratégies nécessitant une mise de fonds plus importante. Ils ont parlé d'investir un montant de 50 000 \$. De son côté, Ahmed-Yassin Sedjal a offert de réhypothéquer sa maison.

[55] Mais comme cela prenait beaucoup de temps, Ahmed-Yassin Sedjal a d'abord emprunté personnellement 7 500 \$ chez Citibank. De cette somme, 5 000 \$ a été transféré au courtier Friedberg Canada. De l'aide financière a été requise auprès des proches des intimes. Mais il n'était au courant ni de l'existence de l'Autorité des marchés financiers ni de sa réglementation. Mais il faisait tous confiance à la compétence de Younes Ben-Ghabrit. Cependant, même avec de l'argent frais dans le compte, les résultats n'étaient pas au rendez vous.

[56] Ils ont pensé qu'il fallait prendre de plus grosses positions pour en tirer certains bénéfices. Ils ont décidé d'ajouter 2 000 \$ supplémentaires, qui ont été remis au courtier. Pendant ce temps, Ahmed-Yassin Sedjal continuait les démarches pour réhypothéquer sa maison. Younes Ben-Ghabrit avait alors assuré à ce dernier qu'il pourrait rembourser cela en six mois. Ils ont ensuite déterminé d'aller à Las Vegas pour assister à de la formation dispensée par le courtier FXCM; ils étaient prêts à payer 5 000 \$ pour ce faire. Puis ils ont déterminé d'acheter une voiture pour donner de la valeur à la compagnie.

[57] Ils ont acheté une voiture pour un montant de 27 000 \$. Puis, le chèque de la nouvelle hypothèque prise par Ahmed-Yassin Sedjal, avec un intérêt de 15 %, est arrivé; il se montait à 34 000 \$. De ce montant, Ahmed-Yassin Sedjal a transféré 22 000 \$ à DBSG, ce qui a permis l'achat de la voiture par la société. Sid-Ali Djenadi a pour sa part mis sa propre voiture au nom de DBSG. Il s'agissait de prouver par là qu'on avait des opérations dans le compte, qu'on faisait de l'argent, que la compagnie valait quelque chose et que ces choses-là pouvaient être laissées en tant que garantie, pour essayer d'obtenir une marge et aider à liquider le prêt d'Ahmed-Yassin Sedjal auprès de Citibank.

[58] C'est à ce moment-là que Sid-Ali Djenadi dit avoir créé le site Internet, en se servant de l'illustration d'une moto¹⁰. Il déclare que lui et Ahmed-Yassin Sedjal ont risqué leur situation financière; ils ont d'ailleurs perdu pour réparer les pots cassés. Le 4 octobre 2012, Sid-Ali Djenadi a payé les billets pour le voyage des intimes à Las Vegas avec la carte de crédit de son père; c'est Younes Ben-Ghabrit qui avait fait les réservations. Sid-Ali Djenadi a aussi déclaré qu'il désirait faire d'autres projets pour faire de l'argent.

[59] Il traite également de tout ce qu'il a fait pour Younes Ben-Ghabrit, y compris de lui prêter la voiture de la compagnie. Il déclare également qu'à Las Vegas, ils ont dépensé 3 500 \$ É.-U. Il s'attendait qu'en échange Younes Ben-Ghabrit leur montre des performances, ses talents d'actuaire, de gestion de risques et de calculs des probabilités. Il rendait ce dernier responsable des prises de décisions.

[60] Il dit qu'ils ont cherché à faire autre chose. Ils tentaient de diversifier leurs risques en investissant ailleurs. Au retour de Las Vegas, il se disait déçu; il sentait qu'il avait payé pour rien. Mais ils ont quand

¹⁰ Pièce D-11.

même continué avec Younes Ben-Ghabrit, mais cela n'a pas marché. Il a retiré l'argent du compte et a remboursé l'argent prêté par Nader Zebib. Puis, Ahmed-Yassin Sedjal a été mis sous enquête par son employeur, la Banque Royale, qui a bloqué son compte puis ceux de la compagnie.

[61] Ahmed-Yassin Sedjal a ensuite été congédié par la Banque Royale. Amin Berraja, qui avait investi, a aussi été remboursé, avec intérêts, chacun des trois devant payer 1 666 \$. Puis Younes Ben-Ghabrit a demandé à quitter la compagnie. Il termine son témoignage en déclarant que le projet a été abandonné en octobre 2012. Il reconnaît s'être aventuré dans un domaine qu'il ne connaissait pas vraiment et avoir été sans guide.

[62] Contre-interrogé par la procureure de l'Autorité sur la rédaction des cartes d'affaires des intimes, Sid-Ali Djenadi a expliqué les raisons pour lesquelles il avait choisi le titre de gestionnaire de risque ou de « *chief risk officer* ». Il a parlé de certains autres projets qu'il envisageait. Il reconnaît avoir eu un compte de courtage auprès du courtier FXCM ouvert à son nom et être actionnaire et administrateur de DBSG. Il reconnaît avoir créé un site Internet au nom de cette compagnie, pour être visible auprès du public et attirer des clients.

[63] Il réitère ne pas avoir été au courant des règles de l'Autorité ni s'être renseigné pour savoir si ce qu'il faisait était légal ou non. Pour lui, il avait le droit de faire ce qu'il voulait avec son argent. Il croyait aussi que de faire imprimer des cartes d'affaire, c'était « *cool* » et que cela l'amusait. Il dit que c'est Younes Ben-Ghabrit qui avait constitué DBSG auprès du Registraire des entreprises du Québec.

Le témoignage d'Ahmed-Yassin Sedjal

[64] Ahmed-Yassin Sedjal est âgé de 24 ans; il se présente comme un homme d'affaires. Il a agi comme directeur de comptes à la Banque Royale du Canada, emploi dont il a été congédié. Il possède également une crèmerie. Il dit avoir rencontré Sid-Ali Djenadi et Younes Ben-Ghabrit avec lesquels il disait avoir les mêmes intérêts d'investissement. Il désirait investir dans un commerce profitable. Il considère Sid-Ali Djenadi comme un homme d'affaires accompli, doué de plusieurs qualités.

[65] Arrivant à la Banque Royale où il travaillait, il a rencontré ce dernier qui venait déposer le chèque de la vente de sa moto. Il a alors facilité le dépôt de ce chèque. Il s'est rendu aux bureaux de DBSG pour voir si ce que faisait cette société était viable; ayant vu ce qu'y accomplissait Younes Ben-Ghabrit, il a trouvé que cela l'était. D'après lui, cela était plausible et avait du potentiel. Il a vu que ce projet nécessitait un apport d'argent; il a donc embarqué et déposé un montant de 5 000 \$, provenant d'un emprunt fait auprès de CitiFinancière à un taux de 35 %. Le tout a eu lieu en juillet 2012.

[66] Il a fait cet emprunt à ce prix parce que les promoteurs du projet de DBSG l'avaient assuré d'un profit de 10 % mensuel; il croyait donc pouvoir rembourser son emprunt facilement. Il voulait faire évaluer sa maison pour pouvoir l'hypothéquer. Younes Ben-Ghabrit l'avait alors assuré que s'il faisait un emprunt hypothécaire, il pourrait le rembourser en dedans de six mois. Il a emprunté 27 000 \$ auprès de la CitiFinancière qui portait un intérêt de 14 %.

[67] Cette institution a combiné son prêt personnel antérieur de 5 000 \$, avec cette hypothèque, pour un prêt hypothécaire total de 34 500 \$, à un taux de 14 %¹¹. Il a également emprunté à 2 000 \$ à son père puisqu'il n'y avait pas encore assez d'argent pour atteindre l'objectif. On l'avait assuré qu'il pourrait rembourser tout cela facilement avec un peu de travail. Le but de tout cet argent était d'atteindre un niveau de 50 000 \$ pour pouvoir payer la commission la plus petite, comme lui avait dit Younes Ben-Ghabrit. Il fallait avoir le plus gros montant possible, pour pouvoir faire la plus grosse différence possible, a déclaré ce témoin.

[68] Mais cela n'a pas marché. Ils ont donc regardé d'autres projets possibles qu'il décrit. Il y a ainsi eu un projet de location de voitures mais qui n'a pas marché, tout comme un service de limousines. Cela n'a pas non plus marché. Il explique d'autres produits. Il témoigne qu'il ne connaissait pas l'existence de l'Autorité des marchés financiers. Mais il dit qu'il a fait le Cours des valeurs mobilières.

¹¹ Pièce I-10.

[69] Contre-interrogé par la procureure de l'Autorité, il déclare avoir signé le bail de location de DBSG dont le loyer était payé à partir de son compte de banque personnel. Il reconnaît avoir perdu son emploi à la Banque Royale en octobre 2012. Il reconnaît aussi avoir pris une hypothèque totale de 68 000 \$, expliquant les divers paiements qu'il a faits avec ce montant. Il dit qu'il devait suivre un cours sur les valeurs mobilières lorsqu'il était à la Banque Royale, ce qui lui a permis de connaître l'existence de l'Autorité des marchés financiers. Mais il n'y a pas songé au moment d'investir auprès de DBSG. Il dit bien connaître Nader Zebib depuis août 2012.

[70] Contre-interrogé par le procureur de Younes Ben-Ghabrit, il déclare que l'achat de la Mercedes conférait à DBSG une valeur sûre. Si cet argent avait été mis sur des comptes de la compagnie, il serait parti rapidement. La voiture était une valeur sûre en attendant que la compagnie puisse fonctionner; la voiture pouvait ensuite être revendue et on pouvait remettre l'argent dans la compagnie pour la relancer. DBSG a bénéficié d'un montant de 14 500 \$ mais il a fallu rembourser des investisseurs, dont Amin Berraja à qui on a remis 4 000 \$, y compris les intérêts. Ce montant a été tiré du compte bancaire de Sid-Ali Djenadi¹².

[71] Le témoin indique avoir aussi remboursé 2 000 \$ à son père. Au mois de septembre 2012, il s'est rendu compte que les choses n'allaient pas à la compagnie. C'est que Younes Ben-Ghabrit s'était retiré; il n'y avait donc plus personne pour négocier son argent. Cela s'est passé au moment du retour de Las Vegas des divers intimés. Il dit avoir perdu énormément d'argent alors que Younes Ben-Ghabrit n'a perdu que 500 \$. Ce dernier n'aurait pas été rémunéré par la compagnie puisqu'il n'a pas réussi à faire de l'argent.

[72] Toujours en contre-interrogatoire, le témoin déclare que Younes Ben-Ghabrit a profité de la compagnie parce qu'à plusieurs reprises, il a pu emprunter la Mercedes pour ses sorties. Il indique avoir été directeur de compte, responsable des caisses commerciales, dans une succursale de la Banque Royale du Canada. Il dit ne pas avoir connaissance d'investissements qui rapportent 10 % par mois. Mais il a cru que c'était possible, car on peut voir cela aux États-Unis.

[73] Il indique avoir été quitté la Banque Royale en octobre 2012; comme il avait ouvert le compte commercial de DBSG auprès de la Banque Royale, cette dernière y a vu un conflit d'intérêts et l'a congédié. Il n'a plus occupé d'emploi depuis ce temps. Contre-interrogé par le procureur de Nader Zebib, Ahmed-Yassin Sedjal a déclaré ne pas avoir participé à la rédaction du contrat d'investissement de DBSG. Il a participé à des réunions avec les autres intimés pour connaître la progression de la compagnie. Il se rappelle avoir remboursé Nader Zebib; son argent était garanti, avec les intérêts.

[74] Il a appris que Nader Zebib avait mis une annonce sur Internet pour la société; il n'avait pas autorisé cela. Il connaissait l'existence du site Internet de DBSG. Il dit être allé au siège de la compagnie une fois par semaine. Il déclare n'avoir jamais rencontré d'investisseurs. Il n'a pas offert à des personnes d'investir. Il dit que ni lui ni Sid-Ali Djenadi ni Younes Ben-Ghabrit ni Nader Zebib n'ont, à sa connaissance, sollicité le grand public. Ils ne se seraient adressés qu'à des amis proches. Les fonds versés étaient communs; c'est à partir de ce compte que Younes Ben-Ghabrit allait négocier.

[75] C'est seulement à partir du moment que le projet serait sur le point de toucher le grand public qu'on aurait fait des recherches pour avoir toutes les certifications requises, pour connaître toutes les réglementations; cela les aurait menés à l'Autorité des marchés financiers. Il traite des autres projets qu'il envisageait. C'est Younes Ben-Ghabrit qui avait la fonction principale de négocier les titres. Il indique que les fonds versés dans le compte du courtier FXCM provenaient de lui, de la vente de la moto de Sid-Ali Djenadi, du 500 \$ de Younes Ben-Ghabrit, du montant de 1 000 \$ de Nader Zebib, d'Amin Berraja et de son père.

[76] Ahmed-Yassin Sedjal ajoute que Nader Zebib a été remboursé, tout comme son père et Amin Berraja. Ce sont lui et Sid-Ali Djenadi qui ont encaissé les pertes. Contre-interrogé par ce dernier, le témoin a indiqué avoir réhypothéqué sa maison parce qu'il y avait un manque substantiel d'argent dans la compagnie et qu'il fallait de meilleurs outils. Puis les intimés ont décidé de se concentrer sur les voitures

¹² Pièce I-7.

pour faire de l'argent. Il a pris cette décision en juin ou juillet 2012. Le prêt a été octroyé en septembre 2012.

[77] Vu que la compagnie n'arrêtait pas de faire des pertes, les intimés ont décidé de diversifier le risque et Sid-Ali Djenadi qui était le responsable du risque chez DBSG a décidé d'investir dans une voiture et de faire des projets avec les véhicules. Il explique ces divers projets. Il déclare que les activités de négociation de devises de DBSG n'ont jamais marché. Il explique pourquoi le voyage à Las Vegas a été financé par la compagnie. La procureure de l'Autorité fait reconnaître une pièce au témoin selon laquelle il aurait communiqué avec l'Autorité des marchés financiers en 2009¹³.

[78] Interrogé par le tribunal, Ahmed-Yassin Sedjal répond qu'il n'a pas terminé son D.E.C. au C.E.G.E.P.; il lui manque quelques cours pour le compléter. Il explique avoir d'abord versé 5 000 \$ dans DBSG; il a ensuite emprunté 2 000 \$ à son père pour le verser dans la compagnie. Il a ensuite hypothéqué sa maison pour un montant total de 68 000 \$; 27 000 \$ provenant de cette somme a été versée à la compagnie. DBSG a acheté une Mercedes au montant de 27 000 \$; cette dernière est toujours au nom de la compagnie mais elle est stationnée chez lui. Il a donc versé un montant total de 34 000 \$ à DBSG. Enfin, il reconnaît avoir suivi le cours des valeurs mobilières, mais ne l'a pas réussi. Il n'a fait aucun des examens. Il dit ne pas avoir tout lu les documents du cours.

L'ARGUMENTATION DES PARTIES

L'argumentation de l'Autorité

[79] La procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de prononcer à l'encontre de toutes les personnes intimées les décisions qui sont contenues dans la demande de sa cliente. C'est qu'aucun des intimés ne détient la moindre forme d'inscription auprès de l'Autorité pour pouvoir exercer les activités qui leur étaient reprochées. De plus, DBSG n'a jamais déposé de prospectus auprès de cet organisme, ce qui n'aurait pas empêché cette société et les personnes physiques intimées de s'improviser comme courtiers ou comme conseillers et de tenter de gagner la confiance des investisseurs.

[80] Elle a révisé la preuve présentée par l'Autorité, la preuve de son enquêteuse ainsi que le témoignage des intimés pour en conclure que ces derniers avaient contrevenu à la loi. Or, déclare-t-elle, la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁴, la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵ et la *Loi sur les instruments dérivés*¹⁶ ont été adoptées pour protéger le public investisseur ainsi que les marchés financiers. Doctrine et jurisprudence à l'appui, elle a soumis au Bureau toute l'importance qu'il y a à préserver l'intégrité du régime des valeurs mobilières et à protéger l'intérêt public.

[81] La procureure de l'Autorité plaide qu'en rendant les ordonnances demandées, le Bureau peut atteindre ces objectifs. L'exercice de ces pouvoirs d'interdictions et l'adoption de mesures propres à assurer le respect de la loi permettent d'assurer la compétence des professionnels qui agissent auprès des investisseurs et l'intégrité des produits qui sont offerts à ces derniers. C'est le rôle du Bureau d'envoyer un message clair aux divers intervenants de l'industrie financière qu'il entend sanctionner toute conduite qui contrevient aux dispositions des lois adoptées dans ce domaine.

[82] Après avoir révisé une importante jurisprudence à cet égard, elle en applique les principes qui y sont développés aux cas des personnes physiques impliquées, selon les faits dont ils ont témoigné devant le Bureau. Elle en a conclu que ces personnes ont contrevenu aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les instruments dérivés* et qu'il est nécessaire que le Bureau sanctionne leur conduite en prononçant les décisions demandées, décisions qui seraient des ordonnances de nature préventive.

L'argumentation de Nader Zebib

¹³ Pièce D-23.

¹⁴ Précitée, note 2.

¹⁵ Précitée, note 1.

¹⁶ Précitée, note 3.

[83] Le procureur de Nader Zebib déclare ne pas partager le récit des faits de la procureure de l'Autorité et reproche les nombreuses omissions de cette dernière. Il croit que l'ordonnance de retrait de l'annonce de DBSG est purement stratégique puisqu'elle est déjà retirée. Il révisé les faits mis en preuve; son client n'est ni employé ni administrateur ni dirigeant de la société intimée propriétaire du site. On ne peut donc rendre une ordonnance à l'égard d'un site qui ne lui appartient pas. Pour le procureur de Nader Zebib, les faits démontrent que son client a rencontré un ami d'enfance, Younes Ben-Ghabrit, qui lui a parlé de DBSG; il a visité le bureau et y a vu tout l'équipement informatique.

[84] Il plaide qu'il serait déraisonnable pour le Bureau de penser qu'une personne ordinaire, raisonnable et diligente ne pourrait entrer dans le bureau de DBSG et croire qu'il s'agissait d'une entreprise sérieuse qui voulait entrer dans le domaine de la finance. Cela correspondait aux ambitions de son client. Il s'est renseigné auprès de Younes Ben-Ghabrit pour savoir si la compagnie avait le droit de faire ce qu'elle faisait. Il est raisonnable qu'il se soit fié aux conseils des personnes qu'il a rencontrées. Sa conviction était qu'il était en face de personnes sérieuses et compétentes.

[85] Son client a investi son propre argent car il a cru au projet. Il est la seule victime des apparences qui l'ont amenées à investir, le seul qui l'aurait fait. Son client a témoigné qu'en discutant avec Younes Ben-Ghabrit, il lui a été dit que s'il amenait des clients et ses connaissances, il pourrait faire plus d'argent. Une personne raisonnable et diligente pouvait se fier à cela. Younes Ben-Ghabrit était pour son client une personne intelligente qui avait de grandes connaissances en finances et qui avait fait des opérations en dérivés sur devises depuis qu'il était jeune. Son client pouvait se fier à cela.

[86] Quand Nader Zebib s'est rendu compte que les affaires ne tournaient pas rondement, il a retiré l'annonce de DBSG sur Internet et s'est désisté de sa participation. La seule preuve de l'annonce a été faite par ouï-dire, une preuve trop faible pour en trouver son client responsable d'avoir mis une annonce. Puis le fait de mettre une annonce ne constitue pas une activité de conseiller ou de courtier. Il distingue entre la décision du Bureau dans le dossier *Otis*¹⁷, citée par l'Autorité, et la situation dans le présent dossier. Son client n'a cherché qu'à investir. Il ne s'est également comporté qu'à titre d'analyste.

[87] La pire chose qu'on pourrait reprocher à Nader Zebib est d'avoir agi comme mandataire, sous les instructions de Younes Ben-Ghabrit. C'est ce dernier qui a admis les responsabilités et les allégations contre lui. On demandait à son client de chercher de l'argent; il n'a fait qu'agir comme annonceur. Il déclare que son client jouit de la dispense prévue à l'article 8.25 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*¹⁸. Jurisprudence à l'appui¹⁹, il plaide que son client n'agissait que comme analyste; selon tous les témoins, il ne faisait que de l'analyse.

[88] Il n'y a aucune preuve comme quoi Nader Zebib agissait illégalement. Il devrait pouvoir bénéficier d'une dispense à cet égard. Il compare les faits de la présente cause avec ceux qu'on retrouve dans la décision du Bureau dans le dossier *Lévesque*²⁰ dans laquelle une personne avait expressément demandé de l'argent à un investisseur alors que son client n'a pas fait cela. Il n'a invité l'enquêteur de l'Autorité qu'à aller voir les autres administrateurs de la société. Il n'y a aucune mauvaise foi de sa part.

[89] Il conclut en disant que son client a agi comme une personne prudente et raisonnable et que le Bureau serait déraisonnable de prononcer des ordonnances contre celui-ci, vu la faiblesse de la preuve de l'Autorité.

L'argumentation de Younes Ben-Ghabrit

[90] Le procureur de Younes Ben-Ghabrit rappelle que son client a dès le début de l'audience reconnu les faits qui lui étaient reprochés par l'Autorité. Il ajoute que son client n'était pas seul car DBSG avait d'autres actionnaires/administrateurs auxquels s'est associé Nader Zebib, comme investisseur, puis comme analyste. Il considère que personne au dossier n'a agi avec mauvaise foi. Il considère que les

¹⁷ *Autorité des marchés financiers c. Otis*, 2013 QCBDR 45.

¹⁸ (2009) 141 G.O. II, 4768A.

¹⁹ *Autorité des marchés financiers c. Michaud*, 2012 QCBDR 80.

²⁰ *Autorité des marchés financiers c. Lévesque*, 2013 QCBDR 19.

intimés sont des personnes qui se sont engagées dans un projet auquel il croyait et qui leur permettrait de faire de l'argent.

[91] Ils y ont investi leur argent et leur temps. Et ces personnes sont celles qui sont les premiers perdants dans cette aventure, sauf Nader Zebib qui s'est fait rembourser son investissement avec intérêts. Personne du public n'a subi de préjudice de cette affaire. Ce sont seulement les quatre intimés qui en ont subi. Il souligne leur jeunesse. Mais ils n'avaient pas l'intention de frauder le public; personne n'a fait d'argent, personne ne s'est enrichi. Ils se sont même entraidés. Mais leur affaire n'a pas marché car cela était au-delà de leurs moyens.

[92] Il soumet que les intimés ont déjà subi une sanction pour leur conduite; leurs antécédents les ont déjà affectés. Il faut éviter de perpétuer les sanctions pour le reste de leur existence. Ils sont jeunes, ils ont un avenir, certains sont aux études et ils aspirent à un futur. Il demande donc au Bureau si l'intérêt public serait servi par la sanction demandée.

L'argumentation de Sid-Ali Djenadi

[93] Sid-Ali Djenadi déclare que le site Internet de DBSG étant déjà fermé, l'Autorité ne peut demander que le Bureau ordonne sa clôture. Il ajoute que lui et les autres intimés n'ont ni fraudé ni arnaqué la moindre personne. Ils n'ont versé que leur argent et ceux qui ont donné leur argent ont été remboursés avec de l'argent qui venaient de leurs fonds propres, qui est aussi celui qui a été versé dans le compte FXCM. Ils ont agi de bonne foi, avec une diligence raisonnable par rapport aux risques. S'ils ont entrepris des opérations, ils les ont arrêtées.

[94] Ils se définissent comme un fonds d'investissement, comme un club d'investissement pour faire des placements, une opération commerciale pour faire des profits quelconques, avec un esprit entrepreneurial. Ils tentent de faire quelque chose d'utile, de faire un profit. Quoiqu'ils se définissent comme homme d'affaires, sans avoir nécessairement un capital considérable, ils sont des personnes qui aiment les affaires et ont le goût d'entreprendre, en prenant des risques comme dans cette affaire où ils ont laissé leurs chemises.

[95] Cet esprit d'entreprendre les amène à générer quelque chose d'utile dont les gens pourraient profiter et non en souffrir. C'était la conception de leur fonds d'investissement, un capital de risque que des gens investissent leurs propres fonds dans des projets qu'ils estiment viables, pensant qu'ils pourraient être profitables. C'est ainsi que les intimés ont opéré et essayé de progresser. Ils ont parfois recherché de l'aide externe. Mais ils ne se sont pas adressés au grand public mais à des parents et à des amis proches.

[96] Ils ont ensuite tenté d'honorer les promesses faites à ces gens en retour. Ils ont respecté les engagements qu'ils avaient pris à leur égard. Ainsi, Nader Zebib a pu reprendre son argent, avec un excédent. Amin Berraja a aussi reçu son argent, dans le respect des engagements. Ils ont tenté de faire profiter les autres de l'argent et d'en profiter eux-mêmes, dans un esprit entrepreneurial. Ils ont été transparents. Ils se sont appauvris mais ils ont fait face aux dépenses. Donc personne n'a souffert de leurs décisions.

[97] Sid-Ali Djenadi déclare ne pas s'être prétendu expert. Il reconnaît qu'il ne maîtrise pas ce domaine. Son domaine est plutôt l'informatique. Quant aux ordonnances qui sont demandées contre lui par l'Autorité, il soumet que les titres d'un club d'investissement sont dispensés de l'application de la loi. Il estime qu'il n'était donc pas requis de détenir un permis dans le cadre de ses activités. Il conclut qu'il n'a opéré que par rapport à ses fonds. Il demande que les ordonnances demandées par l'Autorité ne soient pas prononcées.

L'argumentation d'Ahmed-Yassin Sedjal

[98] Ahmed-Yassin Sedjal demande à ce que l'ordonnance de fermeture du site Internet de DBSG ne soit pas accueillie puisque ce site est déjà fermé et qu'il n'est donc plus accessible. Il en est de même de l'annonce de la compagnie sur Kijiji. Il déclare que les propos de la procureure de l'Autorité quant à sa mauvaise foi sont sévères car personne du public n'a été touché par ses actions. Tout le monde a été

remboursé; les promesses ont été tenues. Il demande au Bureau de faire preuve de compréhension par rapport à tout ce qui s'est passé.

[99] En réponse, la procureure de l'Autorité ne demande pas tant le retrait de l'annonce de DBSG, puisqu'elle est déjà enlevée, mais le retrait de toute annonce de même nature, s'il y en a. Cela est plutôt préventif. Dans le cas de Nader Zebib, elle demande s'il est vraiment raisonnable qu'une personne qui se croit victime de fraude réfère une autre personne à des gens qu'il croit être des fraudeurs. Quant aux dispenses invoquées par certains des intimés, elle estime qu'elles ne sont pas applicables en l'espèce.

[100] Elle rappelle enfin au Bureau que contrairement à ce qu'a déclaré Sid-Ali Djenadi, tout n'a pas été payé puisque le loyer pour la location des bureaux de DBSG ne l'a pas été complètement. Le procureur de Nader Zebib commente l'usage du mot fraude dans le présent dossier; il n'y a pas de fraude ici. Sid-Ali Djenadi commente sur le paiement du loyer.

L'ANALYSE

[101] À cette étape, il est important de réviser soigneusement les principes juridiques fondamentaux qui constituent l'armature du présent dossier et qui ont justifié l'intervention de l'Autorité et du Bureau. C'est en fonction de tels principes que la décision du Bureau doit être prise; les faits qui composent le dossier doivent être examinés à la lumière de ceux-ci et les conclusions auxquelles le Bureau en arrivera découleront de l'application de ces principes, pour une meilleure protection du public investisseur et de l'intégrité des marchés.

LE DROIT APPLICABLE

[102] Il appert que l'Autorité demande au Bureau de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs et sur produits dérivés, ainsi qu'une interdiction d'agir à titre de conseiller à l'encontre de tous les intimés au présent dossier. Elle demande également que le Bureau prononce, de façon préventive, une décision ordonnant à ces mêmes intimés de retirer toute annonce qu'ils auraient pu diffuser sur un site Internet d'annonces et de fermer tout site ouvert au nom de DBSG.

[103] L'Autorité demande que le tribunal prononce ces décisions en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²¹, la *Loi sur les valeurs mobilières*²² et la *Loi sur les instruments dérivés*²³. Notons d'abord qu'en déposant sa demande auprès du Bureau, l'Autorité a joué le rôle qui lui est conféré par ces trois lois; plus précisément elle a exercé sa mission, « *en veillant à ce que les émetteurs et les autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations qui leur sont applicables et en prenant toute mesure prévue à la loi à ces fins* »²⁴. Comme l'a écrit la Cour du Québec :

« La LVM est donc une loi d'application générale ayant pour objectif la protection des investisseurs par l'instauration de différentes mesures dont, d'une part, des mesures relatives à l'information fournie aux investisseurs et, d'autre part, des standards de compétence quant aux personnes qui fournissent des conseils à ces investisseurs. »²⁵

[104] La Cour suprême du Canada a, dans l'arrêt *Brosseau*²⁶, souligné cette notion en reprenant une citation de l'arrêt *Gregory*²⁷ :

« TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne

²¹ Précitée, note 2.

²² Précitée, note 1.

²³ Précitée, note 3.

²⁴ *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, précitée, note 2, art. 4 (4°).

²⁵ *Autorité des marchés financiers c. Parent*, 2012 QCCQ 6468, par 50.

²⁶ *Brosseau c. Alberta Securities Commission*, [1989] 1 R.C.S. 301.

²⁷ *Gregory et Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584.

réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »²⁸

[105] Et dans l'arrêt *Branch*²⁹, la Cour suprême s'est plus spécialement penchée sur l'exercice des activités de courtage à l'intérieur du cadre réglementaire qui les régissent :

«77 Deuxièmement, bien que l'activité dans le secteur des valeurs mobilières ait une valeur économique considérable pour l'ensemble de la société, il faut se rappeler que les participants s'y adonnent de leur propre gré et, en fin de compte, dans un but de profit, et que cette activité requiert un permis. La société permet à des personnes de jouir des fruits de leur participation dans ce secteur, mais elle exige en contrepartie que les participants au marché assument également certaines obligations correspondantes dans le but d'assurer le bien-être et la confiance du public. Les participants doivent respecter le vaste ensemble de règlements et d'exigences établis par les commissions provinciales des valeurs mobilières. Bon nombre de ces exigences sont essentielles au maintien d'un marché rentable et concurrentiel dans un contexte où l'information incomplète est endémique. Elles sont également essentielles pour prévenir et décourager les abus de telles asymétries sur le plan de l'information et, en conséquence, pour préserver l'intégrité du régime des valeurs mobilières et protéger l'intérêt public. »³⁰

[106] Ces citations contribuent à tracer le cadre à l'intérieur duquel des activités de conseil et de courtage doivent être exercées au Québec. Ceux qui décident d'y agir y sont soumis et le défaut de se conformer à ses règles de fonctionnement doit être sanctionné, selon l'Autorité. C'est pourquoi elle demande au tribunal de prononcer des interdictions et une ordonnance de retrait d'annonce et de fermeture de sites Internet. Il faut comprendre qu'il ne s'agit pas ici tant de réparer un tort ou punir une conduite mais de protéger le public et les marchés financiers. Comme l'a dit la Cour suprême du Canada dans l'arrêt sur la *Société Asbestos*³¹ :

« L'objet d'une ordonnance rendue en vertu de l'art. 127 est plutôt de limiter la conduite future qui risque de porter atteinte à l'intérêt public dans le maintien de marchés financiers justes et efficaces. Le rôle de la CVMO en vertu de l'art. 127 consiste à protéger l'intérêt public en retirant des marchés financiers les personnes dont la conduite antérieure est à ce point abusive qu'elle justifie la crainte d'une conduite ultérieure susceptible de nuire à l'intégrité des marchés financiers. »³²

[107] Le Bureau de décision et de révision n'agit pas autrement lorsque dans ses décisions il déclare que « *Le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs à l'égard des intervenants du secteur financier, sur une information fiable, exacte et complète à leur sujet et au sujet des produits qu'ils offrent et sur la protection du public contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses. Le législateur reconnaît à l'Autorité la mission de protéger*

²⁸ *Brousseau c. Alberta Securities Commission*, précité, note 26, 314.

²⁹ *British Columbia Securities Commission c. Branch*, [1995] 2 R.C.S. 3.

³⁰ *Id.*, 48.

³¹ *Comité pour le traitement égal des actionnaires de la Société Asbestos Ltée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, [2001] 2 R.S.C. 132.

³² *Id.*, 150.

le bon fonctionnement du marché. Il s'agit également des objectifs reconnus par la Cour suprême pour l'émission d'ordonnances en fonction de l'intérêt public »³³.

[108] Le Bureau s'est également prononcé en matière d'encadrement des professionnels du marché. Ainsi, il a dans une de ses décisions³⁴ repris sa propre motivation de l'arrêt *Métivier*³⁵ ainsi qu'un extrait de l'arrêt *Gregory* qu'on retrouve évoqué plus haut dans la présente décision³⁶.

[109] Ce faisant, le Bureau peut être amené à prononcer une décision à l'égard de personnes qui ont contrevenu aux prescriptions des lois qui leur sont applicables et ne possèdent pas la compétence requise pour agir comme des professionnels au service des investisseurs :

« L'intérêt public peut exiger de retirer des marchés financiers des personnes dont la conduite antérieure est à ce point abusive qu'elle peut justifier de craindre qu'une conduite future soit susceptible de porter atteinte à l'intégrité des marchés financiers québécois; »³⁷

[110] Enfin, une décision du Bureau à cet égard doit être considérée comme pouvant servir à dissuader d'autres personnes de poser les mêmes gestes que ceux qui ont été sanctionnés dans le cadre de cette décision³⁸. La procureure de l'Autorité a soumis quelques décisions de jurisprudence énonçant des cas dont les faits s'apparentent à ceux qui ont été soulevés dans le présent dossier. Ainsi, dans la décision *9-1-1 Finance inc.*³⁹, des intimés opéraient un site Internet sur lequel ils promettaient des revenus juteux; ils ont aussi publié des annonces sur Kijiji. Le Bureau prononça alors les interdictions demandées par l'Autorité⁴⁰.

[111] Dans la décision *Saxon Financial Services Ltd.*⁴¹, des intimés sollicitaient des investisseurs sur l'Internet pour qu'ils placent leur argent dans des opérations sur devises, contre la promesse de lucratifs profits. Le Bureau a alors interdit ces opérations. Dans la décision *Évolution Market Group inc.*⁴², les intimés se servaient d'un site Internet pour inviter des épargnants à rassembler leur capital et l'investir dans des devises étrangères, le tout à des taux très alléchants. Le Bureau émit alors les ordonnances demandées par l'Autorité, à savoir interdiction d'opérations sur valeurs et d'activités de conseiller et ordonnance de fermeture de sites Internet.

[112] Dans le dossier *Migneault*⁴³, l'intimé offrait des services de gestion de portefeuille en matière de produits dérivés, y compris du FOREX. L'Autorité a alors demandé au Bureau de prononcer des ordonnances d'interdiction d'opérations sur dérivés et de retrait d'annonces publicitaires. L'Autorité a insisté sur cette décision du Bureau, tenant tout particulièrement compte du fait que le tribunal y a considéré que les précédents en matière de valeurs mobilières cités par l'Autorité étaient applicables aux produits dérivés auxquels fait référence la *Loi sur les instruments dérivés* :

« [11] Afin de pourvoir à la protection des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés, il est prévu aux articles 131 et 132 de la *Loi sur les instruments dérivés*, que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer des opérations sur dérivés et d'exercer l'activité de conseiller en ce domaine.

³³ *Autorité des marchés financiers c. MD Multimedia inc.*, 2008 QCBDRVM 38, à la page 15 du texte.

³⁴ *Autorité des marchés financiers c. Boréal*, 2008 QCBDRVM 2.

³⁵ *Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)*, 2005 QCBDRVM 6.

³⁶ Voir à la page 27, par 109.

³⁷ *Autorité des marchés financiers c. Ruse*, 2008 QCBDRVM 21, à la page 15 du texte.

³⁸ *Cartaway Resources Corp. (Re)*, [2004] 1 R.C.S. 672.

³⁹ *Autorité des marchés financiers c. 9-1-1 Finance inc.*, 2008 QCBDRVM 2.

⁴⁰ Voir également *Autorité des marchés financiers c. Migneault*, 2012 QCBDR 134, au même effet.

⁴¹ *Autorité des marchés financiers c. Saxon Financial Services Ltd.*, 2007 QCBDRVM 34.

⁴² *Autorité des marchés financiers c. Evolution Market Group Inc.*, 2008 QCBDRVM 37; voir également *Autorité des marchés financiers c. Letendre*, 2009 QCBDRVM 25.

⁴³ *Autorité des marchés financiers c. Migneault*, précitée, note 40.

[12] Les objectifs visés par cette loi sont les mêmes que ceux visés par les articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, à savoir de s'assurer que les personnes qui exercent ce type d'activités sur le territoire québécois et auprès des investisseurs québécois sont de bonne réputation, qu'elles soient honnêtes, compétentes et responsables.

[13] Lors de la présentation de son argumentation, la procureure de l'Autorité s'est essentiellement appuyée sur de la doctrine et de la jurisprudence en matière de valeurs mobilières. Cela amène le tribunal à se rappeler que jusqu'en 2008, les produits dérivés étaient considérés comme de telles valeurs mobilières, en vertu du paragraphe 9 de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* ainsi que du *Règlement sur les valeurs mobilières*.

[14] C'est dans ce dernier que se trouvait la liste des produits financiers dérivés dont le placement auprès des épargnants devait se faire en conformité des règles de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le régime des « instruments dérivés » ou « dérivés » est maintenant régi par la *Loi sur les instruments dérivés*. Mais les principes généraux qui les encadraient comme valeurs mobilières, tels qu'ils ont été décrits par la procureure de l'Autorité, n'ont pas été perdus du fait de ces changements et le Bureau est prêt à les citer avec faveur. »⁴⁴

[Références omises]

[113] Encore que la procureure de l'Autorité ait rejeté le concept de la défense de diligence raisonnable en matière de contravention dans le présent dossier, elle n'en a pas moins commenté le fait qu'aucune des personnes physiques intimées n'a effectué la moindre vérification quant au bien fondé et à la légalité des gestes qu'ils ont posés en tentant d'effectuer des placements de produits dérivés auprès du public. Ils auraient totalement ignoré l'existence des lois en vigueur qui régissent les activités de placement de produits dérivés et de l'Autorité des marchés financiers. Elle a cité une cause de jurisprudence de la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec qui a énoncé ce qu'il faut penser de ce genre d'attitude :

« [56] La preuve ne démontre pas que Boivin prend tous les moyens raisonnables pour éviter de commettre l'infraction. Non plus qu'il ne cherche activement à connaître ses obligations. Au contraire, connaissant le processus élaboré et l'objectif visé par la recherche d'investisseur, il doit au moins s'informer auprès de la C.V.M.Q. De son propre aveu, il ne le fait pas. Il s'en remet totalement et aveuglément à Villeneuve. Une personne raisonnable aurait agi différemment dans les circonstances. »⁴⁵

[114] Le Bureau doit également constater que l'essentiel des activités qui ont été reprochées aux intimés ont été exercées dans le domaine des produits dérivés qui relève de l'application de la *Loi sur les instruments dérivés*⁴⁶. Certains intimés ont pu parler en passant d'actions, de *penny stock* ou de fonds d'investissement mais le tribunal a rapidement constaté que ces références à ces formes d'investissement ou à un émetteur étaient souvent par pure ignorance. La preuve a surtout révélé clairement qu'ils ont voulu jouer dans le domaine des produits dérivés et surtout de l'or, du FOREX, des devises étrangères.

[115] Ce faisant, ils se sont aventurés sur un domaine bien glissant et surtout très risqué. D'ailleurs, ils ont pu constater que leur petite incursion de ce côté leur a coûté très cher et que certains d'entre eux s'y sont vivement brûlés les doigts. C'est que le domaine des dérivés est celui des produits à haut risque et que ce n'est surtout pas celui des néophytes. Sans nécessairement s'étendre longuement sur ce sujet, le

⁴⁴ *Id.*, par. 11 à 14.

⁴⁵ *Autorité des marchés financiers c. Boivin*, 2009 QCCQ 11879, par. 56.

⁴⁶ Précitée, note 3.

Bureau en veut pour preuve le contenu de l'Annexe A du *Règlement sur les instruments dérivés*⁴⁷ intitulé *Document d'information sur les risques*.

[116] L'article 70 de la *Loi sur les instruments dérivés* prévoit que « *Le courtier qui effectue des opérations sur dérivés pour le compte d'un client doit lui remettre, avant la première opération, le document d'information sur les risques prévus par règlement* ». L'article 12 du règlement précité prévoit également que ce document doit être remis au client par le courtier. Aucun des clients de DBSG n'a vu la couleur de ce document dont la présence est pourtant obligatoire. En fait, les personnes physiques intimées ignoraient jusqu'à son existence. Mais notons surtout quel devrait être le contenu de ce document, comme cela est décrit dans les rubriques contenues dans l'Annexe de ce règlement.

[117] Cela nous permet de mieux comprendre ce qu'est la notion de risque en matière de produits dérivés, sa lourdeur, sa complexité ainsi que les effets qu'elle peut avoir :

« Document d'information sur les risques à l'égard des dérivés »

Le présent document sommaire ne présente pas la totalité des risques et des autres aspects importants de la négociation de contrats à terme, options ou autres dérivés. Compte tenu des risques, vous ne devriez entreprendre de telles opérations que si vous comprenez la nature des contrats (et des relations contractuelles) auxquels vous prenez part et l'étendue du risque auquel vous vous exposez. La négociation de dérivés ne convient pas à tout un chacun. Vous devriez examiner attentivement si une telle négociation vous convient, en tenant compte de votre expérience, de vos objectifs, de vos ressources financières et d'autres circonstances pertinentes.

Contrats à terme

1. Effet de levier

Les opérations sur des contrats à terme comportent un degré de risque élevé. Le montant du dépôt de garantie est faible par rapport à la valeur du contrat à terme, et les opérations ont donc un effet de levier. Un mouvement du marché plus ou moins faible aura une incidence proportionnellement très importante sur les fonds que vous avez déposés ou que vous déposerez, ce qui peut être à votre désavantage ou à votre avantage. Vous pouvez ainsi perdre entièrement votre dépôt de garantie et les fonds additionnels que vous avez déposés auprès de la firme pour maintenir votre position. Si le marché évolue à l'encontre de votre position ou si le montant de votre dépôt doit être augmenté, vous pourriez avoir à verser une forte somme additionnelle dans un court délai pour maintenir votre position. Si vous négligez de répondre à une demande de fonds additionnels dans les délais prescrits, votre position risque d'être liquidée à perte et vous serez responsable du déficit qui pourrait en résulter.

2. Stratégies ou ordres destinés à réduire les risques

Le fait de passer certains ordres (par exemple un ordre stop, là où la loi le permet, ou un ordre à arrêt de limite) destinés à limiter les pertes à certains montants peut se révéler inefficace lorsque la conjoncture du marché rend impossible l'exécution de certains ordres. Les stratégies faisant appel à une combinaison de positions, comme les positions mixtes ou à double option, peuvent se révéler aussi risquées que l'adoption de simples positions vendeur ou acheteur.

[...]

⁴⁷ (2009) 141 G.O. II, 67A.

Autres risques courants associés aux dérivés

4. Modalités des contrats

Vous devriez demander à la firme avec laquelle vous traitez quelles sont les modalités des options, contrats à terme ou autres dérivés précis que vous négociez et quelles obligations y sont associées (p. ex. dans quelles circonstances vous pourriez être tenu de livrer le sous-jacent ou d'en prendre livraison et, dans le cas des options, les dates d'expiration et les restrictions quant au moment de la levée).

Dans certaines circonstances, les spécifications de contrats en cours (y compris le prix de levée d'une option) peuvent être modifiées par la bourse ou la chambre de compensation pour tenir compte des changements survenus dans le sous-jacent faisant l'objet du contrat.

5. Suspension ou restriction de la négociation et relations entre les prix

La conjoncture du marché (p. ex. liquidité) ou le fonctionnement des règles de certains marchés (p. ex. la suspension de la négociation sur un contrat ou sur le mois de livraison en raison de cours limites) peut augmenter les risques de perte, faisant qu'il soit difficile voire impossible d'effectuer des transactions ou encore de liquider ou de compenser des positions. Si vous avez vendu des options, cela pourrait accroître votre risque de perte.

De plus, il se pourrait qu'il n'y ait pas de relation de prix normale entre le sous-jacent et le dérivé. Une telle situation peut se produire lorsque, par exemple, le contrat à terme sous-jacent à l'option fait l'objet de prix limites mais pas l'option.

[...]

9. Risque de change

Le profit ou la perte liés à des transactions sur des dérivés libellés en monnaie étrangère (qu'ils soient négociés dans votre propre territoire ou ailleurs) seront touchés par les fluctuations des cours lorsqu'il faut les convertir de la monnaie du dérivé à une autre monnaie.

10. Installations de négociation

La plupart des installations de négociation électronique ou à la criée s'appuient sur des systèmes informatiques pour l'acheminement, l'exécution et l'appariement des ordres ainsi que pour l'inscription ou la compensation. Comme c'est le cas de toutes les installations et de tous les systèmes, ils sont sensibles à des interruptions temporaires ou à des pannes. Votre capacité de recouvrer certaines pertes peut être assujettie à des limites de responsabilité imposées par le fournisseur du système, le marché, la chambre de compensation ou les firmes membres. Ces limites peuvent varier. Vous devriez donc demander à votre firme de vous fournir des informations à ce sujet.

11. Négociation électronique

La négociation sur un système électronique peut être différente non seulement de celle qui s'effectue à la criée mais aussi de celle qui se fait sur d'autres systèmes de négociation électronique. Si vous effectuez des transactions sur un système électronique, vous serez exposé aux risques associés au système, y compris une panne du matériel ou des logiciels. Les conséquences d'une panne du système peuvent faire en sorte que vos ordres ne sont pas exécutés selon vos instructions ou qu'ils ne sont pas exécutés du tout. Votre capacité de recouvrer certaines pertes qui sont précisément attribuables aux transactions

sur un marché faisant appel à un système de négociation électronique peut être limitée à un montant inférieur à votre perte totale. »⁴⁸

[118] Rappelons que ces renseignements ne constituent que la partie visible de l'iceberg que constitue la notion de risque en matière de dérivés. Tout client qui se risque à y spéculer doit prendre connaissance de ce document, en autant qu'il y ait dans le portrait un courtier dûment inscrit pour vendre ces produits et qui a préparé ce document sur les risques en toute connaissance de cause.

LES COMMENTAIRES

[119] Ayant ainsi balisé la nature du droit applicable en la matière, il appartient au Bureau de séparer le bon grain de l'ivraie, en retenant et en révisant les faits reprochés aux intimés, à la lumière du droit applicable. Ainsi, le tribunal entend également départager les faits soumis en audience, pour ne retenir que ceux qui sont vraiment utiles à la solution du litige entre les parties. Retenons d'emblée que la société DBSG Fonds d'investissement inc., intimée en l'instance, n'a pas comparu au dossier ni n'a été représentée pour faire la moindre représentation devant le Bureau. La preuve qui la vise n'a donc pas été contredite.

[120] Ajoutons à cela qu'un autre intimé, Younes Ben-Ghabrit a, par la bouche de son avocat, admis les faits qui lui sont reprochés par l'Autorité. Il a également longuement témoigné de sa participation aux événements du dossier. Comme son rôle a été central, le tribunal se trouve bien éclairé de la situation en jeu. Le témoignage de l'enquêteuse de l'Autorité permet au Bureau de souligner plus particulièrement ce qui est reproché aux personnes physiques intimées, par rapport aux lois en jeu dans le présent dossier.

[121] Dans le cas de Naber Zebib, le tribunal retient ce qui suit :

- il ne détient aucune forme d'inscription auprès de l'Autorité malgré les activités qu'il a exercées;
- il a voulu proposer à des épargnants d'investir dans un produit qui n'avait pas reçu la moindre forme d'approbation par l'Autorité;
- il a publié une annonce sur Kijiji pour annoncer les activités de courtage de DBSG dans le marché des changes;
- il s'est présenté comme analyste auprès de l'enquêteuse de l'Autorité qui s'est présentée comme un investisseur intéressé;
- il lui a expliqué la nature du produit vendu, soit l'or et les devises étrangères;
- il lui a fourni des explications sur le rendement mensuel de 10 % promis aux investisseurs qu'il a présenté comme étant tout au moins ce qui était visé;
- sur le site Internet LinkedIn, il est présenté comme « *Forex Trader at DBSG Hedge Fund* »;
- il a invité l'enquêteuse de l'Autorité à faire un investissement minimal de 1 000 \$;
- il l'a invité à suivre la formation en produits dérivés sur devises de DBSG;
- il lui a fait croire que les stratégies secrètes de DBSG étaient exercées depuis cinq ans, ce qui était faux;
- il a déclaré à cette enquêteuse qu'il préparait des graphiques d'analyses; et
- il aurait rencontré un investisseur potentiel qui aurait investi 5 000 \$ dans DBSG;

⁴⁸ *Ibid.*

[122] Dans le cas de Younes Ben-Ghabrit, le tribunal retient ce qui suit :

- il ne détient aucune forme d'inscription auprès de l'Autorité malgré les activités qu'il a exercées pour le compte de DBSG;
- selon toutes les apparences, c'est lui qui a entraîné les autres personnes physiques intimées à se lancer dans la négociation de produits dérivés sur devises;
- selon toutes les apparences, c'est lui qui a invité les autres intimés à trouver des investisseurs, en l'absence de fonds propres pour investir;
- il a constitué la société DBSG auprès du Registraire des entreprises, identifiant son activité comme étant une société d'investissement, faisant des investissements en bourse;
- le registre des entreprises du Québec le présente comme actionnaire et administrateur de DBSG;
- il a ouvert le compte de banque de la société intimée auprès de la Banque Royale du Canada;
- il a négocié les opérations sur devises de DBSG sur le site Internet du courtier FXCM;
- il a déclaré agir comme trader;
- sur le site Internet LinkedIn et sur une carte d'affaires, il s'est présenté comme « *Forex Trader at DBSG Hedge Fund* »;
- de son propre aveu, sa participation dans les affaires de DBSG relevait d'une sorte d'amateurisme;
- il a demandé à Nader Zebib de l'aider à trouver des épargnants pour investir auprès de DBSG;
- il a incité des épargnants à investir en leur faisant miroiter des profits importants et rapides;
- il s'est engagé auprès des autres personnes physiques intimées à négocier des volumes de transactions et à analyser des graphiques;
- après l'avoir nié, il a fini par reconnaître être celui qui a calculé le rendement mensuel de 10 % que devait rapporter les investissements auprès de DBSG, à partir d'un modèle de démonstration;
- il a participé à la rédaction du modèle de contrat d'investissement auprès de DBSG que les investisseurs potentiels étaient invités à signer;
- il a offert des formations sur les opérations sur des devises à des investisseurs;
- il a amené des épargnants à investir dans DBSG, en leur promettant de juteux revenus qu'ils pourraient toucher dans de courts délais;
- il a demandé à Nader Zebib d'investir 1 000 \$ dans DBSG, en lui présentant cet investissement comme une condition d'emploi de cette compagnie; et
- il a spécifiquement invité Ahmed-Yassin Sedjal à réhypothéquer sa maison, afin d'en investir les fruits dans des dérivés sur devises étrangères, en l'assurant d'un profit juteux et rapide, lui permettant de rembourser son hypothèque dans les prochains six mois.

[123] Dans le cas de Sid-Ali Djenadi, le tribunal retient ce qui suit :

- il ne détient aucune forme d'inscription auprès de l'Autorité malgré les activités qu'il a exercées chez DBSG;
- le produit proposé par DBSG à des épargnants n'avait pas reçu la moindre forme d'approbation par l'Autorité;
- il est identifié comme actionnaire et administrateur de DBSG au Registre des entreprises du Québec;
- il reconnaît s'être lancé dans le monde de l'investissement dans les produits dérivés sur devises sans rien y connaître, attiré par les propos de Younes Ben-Ghabrit;
- il a invité Ahmed-Yassim Sedjal à déposer l'argent obtenu de son emprunt hypothécaire auprès de DBSG, pour pouvoir l'investir dans le marché des changes;
- il a incité Younes Ben-Ghabrit à faire des transactions pour devises sur le site d'un courtier, pour le compte de DBSG et prendre les décisions à ce sujet;
- il a mis en ligne le site Internet de DBSG Hedge Fund – *Risk is an Opportunity* pour que cette société soit visible auprès du public et qu'elle attire des clients;
- il a constamment aiguillonné Younes Ben-Ghabrit à exercer des activités de courtage et de conseil qui se sont avérées illégales;
- il se présentait sur ses cartes d'affaires à titre de « *Chief Risk Officer* » de DBSG; et
- il a ouvert un compte de courtage auprès de FXCM à son nom propre pour que DBSG puisse effectuer ses transactions sur devises.

[124] Dans le cas d'Ahmed-Yassin Sedjal, le tribunal retient ce qui suit :

- Ahmed-Yassin Sedjal est identifié à titre d'actionnaire et administrateur de DBSG au registre des entreprises du Québec;
- il a signé le bail de location pour les bureaux de DBSG;
- il a participé à un certain nombre de réunions chez DBSG;
- il a tenté, sans succès, de convaincre une personne d'investir auprès de DBSG.

[125] L'histoire du présent dossier est assez incroyable. Une bande de très jeunes hommes se réunissent dans le but avoué de faire beaucoup d'argent, et ce, très vite. Aiguillonnés par l'un d'entre eux, ils se lancent tous dans un domaine auquel ils ne connaissent virtuellement rien et y engloutissent de fortes sommes d'argent, quitte à y laisser leurs chemises, mais également leurs réputations respectives. Mais ce faisant, ils tentent d'intéresser le public, afin que ce dernier investisse dans une affaire fumeuse. Mais c'est là que le bât blesse.

[126] C'est qu'en sortant du cercle étroit qu'ils forment, ils commencent à solliciter le public pour se financer. Or, en matière financière, il existe des règles strictes pour solliciter le public, le conseiller et lui vendre des produits financiers. Ces produits doivent être approuvés par l'Autorité. Les vendeurs qui les offrent ou ceux qui en conseillent l'achat de ces produits doivent être inscrits auprès de l'Autorité pour être autorisés à le faire. Et leur inscription est conditionnelle à ce qu'entre autres, ils détiennent une formation pointue, une capacité financière adéquate et une expérience de travail suffisante.

[127] Le Bureau a tenté plus haut dans la présente décision de baliser les règles de droit applicables en telle matière, le tout en vue d'une meilleure protection des épargnants et des marchés financiers. Les intimés ont magnifiquement ignoré ces règles pour mieux les bafouer, ce qui signifie qu'en agissant comme ils ont fait, ils ont contrevenu à plusieurs dispositions de la *Loi sur les instruments dérivés*⁴⁹, d'où la demande de l'Autorité.

[128] Il ne fait pas de doute dans l'esprit du vice-président, soussigné, que le principal responsable de ce gâchis est Younes Ben-Ghabrit. Ce dernier a d'ailleurs reconnu les faits qui lui étaient reprochés. Et la preuve de ces faits est convaincante à l'effet qu'il a entraîné les autres personnes physiques intimées au dossier dans ce bourbier. Plus précisément, c'est lui qui a le premier suggéré à Sid-Ali Djenadi, qui lui parlait plutôt d'un site d'automobiles, de se lancer dans la négociation sur les marchés à terme sur les devises étrangères. C'est aussi lui qui a convaincu les deux autres personnes physiques intimées de se lancer dans cette affaire avec lui et Sid-Ali Djenadi.

[129] Le Bureau a, avec précision, énuméré plus haut dans la présente décision⁵⁰ les faits qu'il retenait contre lui. L'étude de ceux-ci permet au tribunal de conclure que cet intimé a contrevenu à diverses dispositions de la *Loi sur les instruments dérivés*; il a agi comme courtier en exerçant des opérations sur dérivés pour son propre compte ou pour le compte de DBSG⁵¹. En effet, par ses diverses actions, il a entraîné les trois autres intimés, et peut-être d'autres personnes, à investir leur argent auprès de DBSG, argent qu'il a ensuite utilisé pour négocier sur les marchés de change.

[130] Il a également agi comme conseiller, en exerçant et en se présentant comme exerçant cette activité auprès d'autres personnes en matière de produits dérivés sur les devises étrangères⁵². En effet, Younes Ben-Ghabrit a conseillé aux trois autres intimés d'investir dans les dérivés sur devises, il leur a offert des formations à ce sujet ainsi qu'à d'autres investisseurs. Tout compte fait, il a été la bougie d'allumage de toute cette affaire dans laquelle il a entraîné ses comparses. Étrangement, c'est lui qui a subi le moins de dommages dans toute cette aventure.

[131] D'abord, il n'a investi que 500 \$ dans toute cette affaire, somme qu'il a d'ailleurs empruntée. Après avoir promis monts et merveilles aux autres intimés, il a constaté que ses méthodes ne fonctionnaient pas et qu'il ne réussirait pas à faire de l'argent vite et abondamment, malgré des promesses au contraire. Il les a invités à investir encore plus d'argent, en leur faisant d'autres belles promesses, ce qu'ils ont fait. Comme cela ne marchait toujours pas et que l'argent n'était pas au rendez vous, il s'est levé et a tout bonnement quitté la barque, plaquant là les autres intimés.

[132] Son procureur a plaidé que les divers intimés ont été leurs propres principales victimes; ils seraient en fait les seules victimes, sauf pour ce qui est d'Amin Berraja. Cela est en partie vrai. Mais Younes Ben-Ghabrit est moins victime que les autres; il a provoqué le gâchis puis s'est lavé les mains, laissant tout en plan derrière lui. Ce sont surtout les autres personnes intimées qui doivent balayer les plâtres. Ceci étant dit, le tribunal estime en même temps qu'ils ont été des victimes un peu trop consentantes.

[133] Ils ont cru aveuglément aux belles paroles de Younes Ben-Ghabrit et l'ont suivi sans se donner la peine d'un peu réfléchir. Ce dernier leur aurait offert le secret de la pierre philosophale ou la liste des ingrédients de la poudre de perlimpinpin qu'ils auraient été acheteurs. Et puis, ils ont béatement considéré, sans trop réfléchir, que Younes Ben-Ghabrit avait de l'expertise du marché des dérivés. Comme dit le proverbe, « *Aux royaume des aveugles, les borgnes sont rois* ».

⁴⁹ Précitée, note 3.

⁵⁰ Voir à la page 35.

⁵¹ *Loi sur les instruments dérivés*, précitée, note 3, art. 3 :

«courtier»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes:

1° des opérations sur dérivés pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

2° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la

réalisation d'une activité visée au paragraphe 1;

⁵² *Id.*, art. 3 :

«conseiller»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière de dérivés, d'achat ou de vente de dérivés ou à gérer un portefeuille de dérivés;

[134] Ils n'étaient pourtant pas dépourvus de moyens pour lever le lapin. Ainsi d'Ahmed-Yassin Sedjal a déjà travaillé dans une banque. Il a déjà suivi au moins quelques cours sur les valeurs mobilières, même s'il n'a pas fait les examens, et il a déjà adressé une demande à l'Autorité. Il sait que cette institution existe et a été en position de connaître quelque peu le domaine des valeurs mobilières. Cela ne l'empêchera de littéralement engloutir beaucoup de son argent dans cette aventure, sans se poser la moindre question. L'appât du gain semble avoir ici éteint la vigilance que la situation aurait dû provoquer.

[135] Younes Ben-Ghabrit a pour sa part étudié en actuariat. Il s'est pourtant lancé tête première dans cette aventure, sans avoir beaucoup réfléchi et y a entraîné les autres. Il était pourtant mieux équipé pour savoir ce dans quoi il s'embarquait et embarquait les autres. Cependant, il aurait dû connaître mieux que les autres ce que cela impliquait, à savoir qu'on ne pouvait contourner impunément l'Autorité et les lois qu'elle administre, sans finir par devoir payer pour les pots cassés. L'appât du gain, doublé d'un certain niveau de bêtise, ont été sottement pratiqués par toutes les personnes physiques intimées.

[136] Et le tribunal ne parle même pas du voyage à Las Vegas, une pitoyable équipée de gamins faite aux frais de DBSG, et de l'achat d'une voiture de luxe avec l'argent de cette société pour faire accroire aux badauds que la compagnie détenait là une valeur sûre et faisait de bonnes affaires. C'est de l'enfantillage ! Si on revient aux faits reprochés aux intimés, le Bureau a énuméré ce qu'il retient à l'égard de Nader Zebib⁵³. Comme pour Younes ben-Ghabrit, il a exercé des activités de conseiller et de courtier auprès de certains investisseurs. Dans son cas, il a même fait cela auprès d'une enquêtrice de l'Autorité.

[137] Publiant une annonce de DBSG sur Kijiji, se présentant comme analyste ou même « *trader* », expliquant plutôt mal que bien l'or et les devises, invitant l'investissement dans la société, embellissant parfois la réalité quant au taux d'intérêt ou aux « *stratégies secrètes* », il a joué un rôle actif dans le placement des produits dérivés au nom de DBSG. Selon ses propos, c'est lui qui a fait investir une personne pour une somme de 5 000 \$ dans cette société. Et il s'en tire plutôt bien puisqu'il réussira à récupérer le montant de 1 000 \$ qu'il a investi.

[138] Le Bureau ne lui reproche pas tant d'avoir investi que d'avoir participé aux activités illégales de DBSG, contrevenant de ce fait à la loi, ce pourquoi le tribunal entend sanctionner sa conduite pour activités illégales sans avoir été inscrit auprès de l'Autorité et avoir effectué le placement d'un produit non approuvé par cet organisme. Le tribunal ne retient pas ici les propos de son avocat qui prétend que son client jouit de la dispense prévue à l'article 8.25 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*⁵⁴.

[139] Cette disposition est relative aux conseils généraux et prévoit qu'il n'est point besoin d'être inscrit comme conseiller pour fournir « *des conseils qui ne visent pas à répondre aux besoins de la personne qui les reçoit* »⁵⁵. Son procureur a en même temps cité la décision *Michaud* rendue par le Bureau⁵⁶ pour soumettre que son client n'a agi que comme analyste et qu'il bénéficie de la dispense évoquée plus haut. Mais il n'y a rien dans les faits prouvés en cours d'audience à l'encontre de Nader Zebib qui lui permette d'invoquer cette dispense.

[140] Il n'y a aussi rien qui l'apparente dans les faits à l'intimé dans la cause *Michaud*. Les faits énumérés plus haut à son égard font état de gestes concrets qui dépassent de loin le rôle de présumé analyste que son procureur lui prête. Ces faits suffisent au Bureau pour considérer sa responsabilité dans toute cette affaire, en vue de la protection des épargnants et des marchés.

[141] Quant à Sid-Ali Djenadi, le Bureau constate après avoir énuméré ce qu'elle retient à son encontre⁵⁷, qu'il était administrateur et actionnaire de DBSG. Il s'est lancé tête baissée dans le monde de l'investissement de produits dérivés, presque sans instruction, sans formation particulière et sans la moindre préparation. Appâté uniquement par la perspective de gains monétaires faciles, importants et

⁵³ Page 35.

⁵⁴ Précité, note 18.

⁵⁵ *Id.*, art. 8.25, 2°.

⁵⁶ *Autorité des marchés financiers c. Michaud*, précitée, note 19.

⁵⁷ Page 37.

rapides, il s'est lancé dans un univers qui le dépassait de très haut, se fiant naïvement à Younes Ben-Ghabrit et s'attendant à des lendemains qui chantent.

[142] Il a liquidé sa moto, à laquelle il semblait tenir, et a versé le fruit de la vente à la société. Il a attiré des investisseurs et poussé à la roue pour qu'ils investissent pour que Younes Ben-Ghabrit négocie des contrats à terme sur devises sur les marchés de change. C'est même à partir de son compte que les transactions étaient payées. Il s'est même présenté sur une carte d'affaires comme « *Chief Risk Officer* ». Ce faisant, il a allégrement contrevenu à la *Loi sur les instruments dérivés*, agissant comme courtier et comme conseiller, alors qu'il n'était pas inscrit auprès de l'Autorité. Il a également aidé au placement d'un produit que l'Autorité n'avait approuvé.

[143] Sid-Ali Djenadi a évoqué que ses activités pourraient profiter de la dispense d'un club d'investissement. À cet égard, l'ancienne Commission des valeurs mobilières a, en prononçant la décision *Florian Ross*⁵⁸, établi les balises de cette dispense particulière. Mais en considérant les faits de la présente décision, le tribunal en vient à reprendre ce qu'il a déjà dit à ce sujet dans une précédente décision puisque cela est en grande partie applicable au présent dossier :

« [28] En l'espèce, le Bureau constate qu'aucune de ces caractéristiques n'est présente dans le présent dossier. CHIL n'avait aucune portée éducative, ne visait pas à l'initiation des détenteurs de fonds au marché boursier, ni cet aspect social propre à un tel club. Les investisseurs confiaient leur argent à Luc Chartrand et Irène Hornez; ce sont ces derniers qui prenaient seuls les décisions relativement à l'acquisition des actions ou aux options. »⁵⁹

[144] Comme l'écrivait la Cour supérieure du Québec, « *Il ne suffit pas d'apposer l'étiquette « club d'investissement » par le biais d'une raison sociale ou autrement, pour rendre applicable la dispense d'établir un prospectus prévue à l'article 3 (12) de la Loi. Les Clubs HT doivent être de véritables clubs d'investissement au sens de la Loi pour jouir de cette dispense* »⁶⁰. Le Bureau ne retient donc pas cet argument de Sid-Ali Djenadi.

[145] Le cas d'Ahmed-Yassin Sedjal est un peu différent. On pourrait même le qualifier de principale victime dans cette affaire, encore qu'il ne se soit pas vraiment aidé. Invité à investir auprès de DBSG par Sid-Ali Djenadi et Younes Ben-Ghabrit, il s'exécutera en empruntant d'abord auprès de la banque un montant de 5 000 \$ à un taux ruineux. Puis, il empruntera 2 000 \$ à son père, ce qui ne semble pas avoir aidé ses relations familiales. Ensuite, il réhypothéquera sa maison en empruntant 68 000 \$, le tout à un taux non moins ruineux.

[146] De ce montant, 27 000 \$ ont été investis chez DBSG. Cela porte son investissement chez DBSG à un total de 34 000 \$. Travaillant à cette époque à la Banque Royale du Canada comme directeur des comptes commerciaux, il sera congédié de ce poste pour cause de conflits d'intérêts. Il n'y a guère de faits concrets à retenir contre lui, à part qu'il ait signé le bail de location de DBSG et qu'il ait invité un ami investisseur chez DBSG. Mais ce dernier n'y a pas investi. Il a également participé à quelques réunions à cette société.

[147] Son rôle est minimal mais c'est lui qui écope le plus, encore que le tribunal se rende bien compte que l'appât d'un gain important, facile et rapide a joué chez lui le même rôle que chez les trois autres intimés. Cela a contribué à lui ennuager le jugement. Mais c'est surtout lui qui paie une solide partie des pots cassés. Il a peu agi comme courtier et/ou comme conseiller. Mais il a quand même poussé à la roue pour faire avancer ce projet, avec son argent, faisant preuve d'un certain aveuglement volontaire. Dans

⁵⁸ *Le Fonds immobilier Florian Ross*, Commission des valeurs mobilières (Mtl.) décision n° 7217, 27 novembre 1984, P. Guy et M. Cusson, 6 pages; voir également, *Société en commandite L'Art Aussi et Luc Archambault*, Commission des valeurs mobilières (Mtl.), décision n° AJ-209-89, 3 août 1989, J. Labelle, 7 pages, à la page 5 :

« Ainsi, nous estimons que les éléments de groupe, de dynamisme de groupe, d'échanges, d'aspect social et d'un certain désintéressement financier sont nécessaires pour conclure à l'existence d'un club.

⁵⁹ *Autorité des marchés financiers c. Chartrand*, 2013 QCBDR 13.

⁶⁰ *Lavigne c. Autorité des marchés financiers*, 2008 QCCS, par. 53.

ces circonstances, le Bureau reste prêt à prononcer les décisions demandées à son encontre, mais pour une période limitée.

[148] Enfin, les faits reprochés à DBSG sont en fait les mêmes que ceux qui sont reprochés aux personnes physiques intimées. Mais cette société n'ayant ni comparu au dossier ni été représentée au cours de l'audience du Bureau, la preuve des faits qui lui sont reprochés n'a pas été contredite. Le tribunal est donc dans son cas en état de prononcer contre elle les décisions demandées par l'Autorité, sans plus de commentaires.

[149] Le procureur de Younes Ben-Gahbrit a soutenu devant le Bureau que son client a admis les faits reprochés; il a alors demandé que la sanction ne soit pas perpétuée à son égard ou à celle des autres intimés. Mais le Bureau n'est pas d'accord. Younes Ben-Gahbrit est le principal responsable de tout ce gâchis. Il y a entraîné les autres personnes physiques intimées et la société, qu'il a créée. Dans son cas, le Bureau entend prononcer la décision demandée, sans limite de temps.

[150] Il en est de même pour Sid-Ali Djenadi et Nader Zebib car leur responsabilité et leur lourde implication ne font pas de doute. Ces trois personnes pourront de toute manière s'adresser à l'Autorité ainsi qu'au Bureau, après un certain temps, pour faire modifier ou abroger la décision les visant, s'ils le désirent. Quant à Ahmed-Yassin Sedjal, le Bureau entend aussi prononcer la décision demandée mais pour une période d'un an seulement, vu sa responsabilité beaucoup plus limitée et les lourdes pertes qu'il a dû encaisser.

[151] Dans sa demande, l'Autorité demande au Bureau de prononcer sa décision en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*, mais également en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Or, la preuve de l'Autorité permet de constater que les intimés ont essentiellement agi dans le domaine des produits dérivés. Encore que Younes Ben-Gahbrit ait aussi parlé du placement de *penny stock*, la preuve pointe beaucoup plus clairement en vertu du placement de dérivés sur les devises étrangères et l'or. Cette direction semble claire.

[152] Mais, interrogée à ce sujet, la procureure de l'Autorité a invoqué qu'il existait une certaine confusion dans le dossier puisqu'on semble parfois offrir des actions, parfois du FOREX. Elle invite le tribunal à englober dans sa décision toutes les activités qui semblaient être effectuées par les intimés, dont celle sur des actions, et de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs en vertu des deux lois citées plus haut. Cette procureure a ajouté que la décision du Bureau devrait avoir un caractère préventif.

[153] Elle rappelle que selon la jurisprudence⁶¹, il n'est pas nécessaire qu'il y ait des victimes pour qu'il y ait décision. Le Bureau peut, dit-elle, prononcer une décision de nature préventive, en l'absence d'investisseurs. Cela protégerait ces derniers de l'état avancé de désorganisation des personnes physiques intimées. Mais le tribunal estime pour sa part que l'Autorité a surtout présenté une preuve claire selon laquelle ce sont quasi-essentiellement des contrats à terme sur les devises étrangères et l'or qui ont été offerts aux épargnants.

[154] Les intimés ont pu utiliser d'autres termes pour qualifier leurs gestes et les produits qu'ils ont vendus mais cela est plus une résultante de leur ignorance du domaine et de leur état de désorganisation générale; le tribunal préfère s'en tenir à la preuve qui lui a été présentée pour déterminer la décision qu'il prononcera.

[155] C'est donc à la *Loi sur les instruments dérivés*⁶² que tous les intimés ont clairement contrevenu. Il est donc logique que ce soit en vertu de cette loi, mais de cette loi seulement, que le Bureau prononce sa décision. Cela suffit pour faire ce que l'Autorité a demandé au Bureau de faire, sans qu'il soit nécessaire d'y rajouter une décision en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶³. Pout toutes ces raisons, la

⁶¹ *Autorité des marchés financiers c. Lévesque*, précitée, note 20 et *Autorité des marchés financiers c. Migneault*, précitée, note 40.

⁶² Précitée, note 3.

⁶³ Précitée, note 1.

Bureau de décision et de révision en vient à la conclusion qu'il doit prononcer la décision demandée par l'Autorité, mais en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*.

LA DÉCISION

[156] Le tribunal a entendu la preuve de l'Autorité ainsi que celle qui a été présentée par les intimés, à l'exception de celle de la société DBSG Fonds d'investissement inc. qui a choisi de ne pas comparaître devant le tribunal ni d'y être représenté. Le tribunal a également entendu l'argumentation de l'Autorité ainsi que celle des procureurs des intimés ou des intimés eux-mêmes. Il a pris connaissance de toute cette preuve ainsi que de la jurisprudence et la doctrine qui lui ont été soumis.

[157] Le tribunal en vient donc à prononcer la décision suivante, à l'encontre de toutes les personnes intimées, pour les motifs énoncés tout au long du présent jugement, le tout en vertu des articles 131 et 132 de la *Loi sur les instruments dérivés*⁶⁴ et des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶⁵.

PAR CES MOTIFS, LE BUREAU DÉCISION ET DE RÉVISION :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers :

INTERDIT à la société DBSG Fonds d'investissement Inc., à Nader Zebib, à Sid-Ali Djenadi, à Younes Ben-Ghabrit et à Ahmed-Yassin Sedjal, intimés en la présente instance, toute activité en vue d'effectuer une opération sur un dérivé, y compris une activité de courtier, telle que cette activité est décrite à l'article 3 de la *Loi sur les instruments dérivés* et tel que cet instrument est défini au même article;

INTERDIT à la société DBSG Fonds d'investissement Inc., à Nader Zebib, à Sid-Ali Djenadi, à Younes Ben-Ghabrit et à Ahmed-Yassin Sedjal d'exercer l'activité de conseiller, telle que cette activité est décrite à l'article 3 de la *Loi sur les instruments dérivés*;

ORDONNE à la société DBSG Fonds d'investissement Inc., à Nader Zebib, à Sid-Ali Djenadi, à Younes Ben-Ghabrit et à Ahmed-Yassin Sedjal de retirer toute annonce et publicité de même nature que celle qu'ils ont publiée sur Kijiji et qu'ils auraient publiées ou diffusées, directement ou indirectement par Internet ou par tout autre moyen;

ORDONNE à la société DBSG Fonds d'investissement Inc., à Nader Zebib, à Sid-Ali Djenadi, à Younes Ben-Ghabrit et à Ahmed-Yassin Sedjal de retirer tout site semblable à celui qu'ils ont publié et qu'ils auraient mis en ligne sur le réseau Internet pour y diffuser de l'information.

[158] La présente décision entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée. Cependant, elle cessera d'être en vigueur à l'égard d'Ahmed-Yassin Sedjal un an après la date à laquelle elle aura été prononcée.

Fait à Montréal, le 25 septembre 2013.

(S) *Claude St Pierre*

M^e Claude St Pierre, vice-président

⁶⁴ Précitée, note 3.

⁶⁵ Précitée, note 2.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2013-004
DÉCISION N° : 2013-004-003
DATE : Le 29 octobre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

AHMED-YASSIN SEDJAL

Partie intimée

DÉCISION POUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION

[art. 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695]

[1] **CONSIDÉRANT** que le 25 septembre 2013, le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») a prononcé à l'encontre d'Ahmed-Yassin Sedjal, intimé en la présente instance, une interdiction d'opérations sur dérivés et d'activités de conseiller et des mesures propres à assurer l'application de la loi¹, le tout en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*² et de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³ ;

[2] **CONSIDÉRANT** que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a, le 24 octobre 2013, saisi le Bureau d'une demande pour obtenir un mode spécial de signification de la susdite décision à l'égard d'Ahmed-Yassin Sedjal, le tout en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*⁴ ;

[3] **CONSIDÉRANT** les tentatives infructueuses de signification de la part de l'huissier, et ce, à trois adresses différentes, tel qu'en font foi les divers rapports de signification déposés en preuve à l'appui de la demande de l'Autorité ;

[4] **CONSIDÉRANT** qu'une quatrième adresse a été identifiée par l'Autorité comme étant le nouveau domicile de l'intimé ;

¹ *Autorité des marchés financiers c. DBSG Fonds d'investissement inc. et al.*, Bureau de décision et de révision (Mtl.) décision n° 2013-004-002, 25 septembre 2013, C. St Pierre, 45 pages.

² L.R.Q., c. I-14.01.

³ L.R.Q., C. A-33.2.

⁴ (2004) 136 G.O. II, 4695.

[5] **CONSIDÉRANT** qu'à cette adresse, personne n'a répondu lors des cinq tentatives de signification de l'huissier;

[6] **CONSIDÉRANT** qu'un voisin résidant dans cet immeuble a confirmé à l'huissier que l'intimé réside bien à cette adresse;

[7] **CONSIDÉRANT** les faits présentés au soutien de la demande et vu les difficultés rencontrées par l'Autorité dans la signification de ladite décision ;

[8] **CONSIDÉRANT** l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*⁵;

[9] **PAR CONSÉQUENT**, le Bureau de décision et de révision :

AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à procéder à la signification de la décision prononcée par le Bureau du 25 septembre 2013 à l'encontre d'Ahmed-Yassin Sedjal⁶ par mode spécial à cet intimé, en lui signifiant la décision sous l'huissier de la porte du domicile situé au [...] à Montréal (Québec) [...] ; et

CONFIRME que le présent mode spécial de signification constitue une signification valable en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* à l'égard de l'intimé Ahmed-Yassin Sedjal.

Fait à Montréal, le 29 octobre 2013.

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

⁵ *Id.*

⁶ Précitée, note 1.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2012-045

DÉCISION N° : 2012-045-005

DATE : Le 29 octobre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

CLAUDE LEMAY

et

CLAUDE LEMAY CONSULTANT INC.

et

BARBARA BERNIER

et

JEAN-PIERRE PERREAULT

et

DANIEL L'HEUREUX

et

9248-8543 QUÉBEC INC.

et

NOSFINANCES.COM INC.

Parties intimées

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 630, boul. René-Lévesque O. à Montréal (Québec), H3B 1S6

et

CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS, coopérative légalement constituée ayant son siège social au 300, boulevard des Bois-Francis Sud, C.P. 800 à Victoriaville (Québec) G6P 7W7

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 600, de la Gauchetière Ouest, niveau A, Montréal (Québec), H3G 4L2

et

TD CANADA TRUST, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 9065, Maurice-Duplessis à Montréal (Québec), H1E 6M3

Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAJE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Marie-Michelle Côté
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 21 octobre 2013

DÉCISION

[1] Le 16 novembre 2012, le Bureau de décision et de révision (« Bureau »), suivant une demande d'audience *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (« Autorité »), a, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*², prononcé des ordonnances de blocage³ à l'encontre des intimés dont les noms apparaissent ci-après et à l'égard des mises en cause suivantes :

- **INTIMÉS**
 - Claude Lemay;
 - Claude Lemay Consultant inc.;
 - Barbara Bernier; et
 - Jean-Pierre Perreault;
- **MISES EN CAUSE**
 - Banque de Montréal;
 - Caisse Desjardins des Bois-Francis;
 - Banque Nationale du Canada; et
 - Banque TD Canada Trust.

[2] Le présent dossier est intimement lié au dossier du Bureau portant le numéro 2011-031 et impliquant les intimés Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et NosFinances.com inc.

[3] Le 23 novembre 2012, les intimés Claude Lemay et Claude Lemay Consultant inc. ont comparu au dossier et ont produit un avis de contestation de la décision rendue *ex parte*. Les 28 et 30 novembre 2012, les intimés Barbara Bernier et Jean-Pierre Perreault ont respectivement produit un avis de contestation, conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2012 QCBDR 129.

[4] Un avis d'audience a été transmis aux parties le 6 décembre 2012 en vue d'une audience *pro forma* sur les avis de contestation. Le 18 décembre 2012, une comparution a été reçue pour les intimés Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com. Des audiences sur les avis de contestation ont été fixées aux 27 et 28 mars 2013 et au 2 avril 2013.

[5] Le 12 février 2013, une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage a été déposée par l'Autorité. Le Bureau a été saisi, le 1^{er} mars 2013, d'une requête de l'intimé Claude Lemay pour obtenir une levée partielle de l'ordonnance de blocage. Une audience sur ces demandes a eu lieu le 8 mars 2013. Lors de cette audience, les intimés Claude Lemay et Claude Lemay Consultant inc. ont retiré leur contestation de la décision prononcée *ex parte*.

[6] Le 13 mars 2013⁴, le Bureau a accordé les demandes de prolongation de blocage et de levée partielle de blocage en faveur de Claude Lemay. Le 26 mars 2013, les intimés Barbara Bernier et Jean-Pierre Perreault ont retiré leur contestation de la décision *ex parte* et Barbara Bernier a avisé le Bureau qu'elle comptait présenter une demande de levée partielle de blocage lors de l'audience prévue le lendemain.

[7] Les audiences prévues pour les 28 mars et 2 avril 2013 ont donc été annulées et la demande en levée partielle de blocage de Barbara Bernier a été entendue le 27 avril 2013. Le 3 mai 2013⁵, le Bureau accordait cette demande.

[8] Le 31 mai 2013, l'Autorité a adressé une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage, que le Bureau a accueillie le 5 juillet 2013⁶.

[9] Le 1^{er} octobre 2013, le Bureau a été saisi d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage par l'Autorité. Un avis d'audience a été transmis aux parties pour une audience devant avoir lieu le 21 octobre 2013.

L'AUDIENCE

[10] L'audience a eu lieu à la date prévue en présence de la procureure de l'Autorité, qui a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse qui œuvre au sein de cet organisme. Cette dernière a mentionné que l'enquête est toujours en cours et que les motifs initiaux existent toujours. De plus, le rapport principal d'enquête a été déposé pour analyse au contentieux de l'Autorité en mars 2013. Quelques compléments d'enquête ont été déposés depuis. De plus, de nouvelles démarches sont présentement effectuées puisque de nouveaux éléments se sont ajoutés à l'enquête.

[11] La procureure de l'Autorité a déposé des lettres et des courriels émanant des procureurs des intimés. Ceux-ci indiquaient consentir, ne pas s'opposer ou ne pas contester la demande de prolongation de blocage.

[12] La procureure de l'Autorité a plaidé que l'enquête est toujours en cours et que les motifs initiaux sont toujours présents. Par conséquent, étant donné l'absence de contestation des intimés et l'évaluation par l'Autorité de la possibilité de déposer des constats d'infraction contre les intimés, elle a demandé la prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

⁴ Autorité des marchés financiers c. Lemay, 2013 QCBDR 23.

⁵ Bernier c. Autorité des marchés financiers, 2013 QCBDR 50.

⁶ Autorité des marchés financiers c. Lemay, 2013 QCBDR 65.

L'ANALYSE

[13] En vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'Autorité peut, en vue ou au cours d'une enquête, demander au Bureau de prononcer une ordonnance de blocage de fonds, titres ou autres biens à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une telle enquête. Une telle ordonnance est en vigueur pour une période renouvelable de 120 jours.

[14] L'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[15] Tous les intimés ont indiqué soit consentir, ne pas s'opposer ou ne pas contester la demande de prolongation de blocage de l'Autorité.

[16] La procureure de l'Autorité a indiqué que les motifs initiaux existent toujours, que l'enquête est toujours en cours et que l'organisme évalue la possibilité de déposer contre les intimés des constats d'infraction. Par conséquent, le Bureau est prêt à prononcer la prolongation de l'ordonnance de blocage considérant ces éléments et l'absence de contestation des intimés.

LA DÉCISION

[17] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision prononce la décision suivante, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 250 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

- **IL ORDONNE** à Claude Lemay, à la société Claude Lemay Consultant inc., à Barbara Bernier et à Jean-Pierre Perreault de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux, y compris les contenus des coffrets de sureté;
- **IL ORDONNE** à la Banque de Montréal sise au 630, boul. René-Lévesque Ouest à Montréal (Québec) H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Claude Lemay ou dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans le compte portant le numéro [1] ou dans tout coffret de sureté au nom de Claude Lemay;
- **IL ORDONNE** à la Caisse Desjardins des Bois-Francs sise au 300, boulevard des Bois-Francs Sud, C.P. 800 à Victoriaville (Québec) G6P 7W7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Barbara Bernier ou dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans le compte portant le numéro [2] ou dans tout coffret de sureté au nom de Barbara Bernier;
- **IL ORDONNE** à la Banque Nationale du Canada sise au 600, de la Gauchetière Ouest, niveau A, Montréal (Québec), H3G 4L2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Claude Lemay Consultant inc. ou dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans les comptes portant les numéros 2393126 et 2363227 ou dans tout coffret de sureté au nom de Claude Lemay Consultant inc.
- **IL ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust sise au 9065, Maurice-Duplessis à Montréal (Québec) H1E 6M3 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Jean-Pierre Perreault ou dont elle a la garde ou le contrôle,

notamment dans le compte portant le numéro [3] ou dans tout coffret de sureté au nom de Jean-Pierre Perreault;

- **IL ORDONNE** à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Claude Lemay, Barbara Bernier, Jean-Pierre Perreault ou à la société Claude Lemay Consultant inc., qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sureté.

[18] La présente ordonnance de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution des décisions prononcées par le Bureau le 13 mars 2013⁷ et le 3 mai 2013⁸. Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 29 octobre 2013.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

⁷ Précitée, note 4.

⁸ Précitée, note 5.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2013-032

DÉCISION N° : 2013-032-001

DATE : Le 1^{er} novembre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

CHRISTIAN TURCOTTE, domicilié et résidant au [...], Sherbrooke (Québec) [...]

Partie intimée

Et

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, personne morale légalement constituée, ayant une place d'affaires au 5050, boul. Bourque, Rock Forest (Québec) J1N 2K7

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 4857, boul. Bourque, bureau 21, Sherbrooke (Québec) J1N 1E8

et

OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, ayant une place d'affaires au 200, rue Belvédère Nord, RC 02, Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Partie mises en cause

Et

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualité de syndique de la Chambre de la sécurité financière, ayant son siège social au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, Montréal, Québec, H2X 4B8

Partie intervenante

ORDONNANCE EX PARTE DE BLOCAGE, D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS, D'INTERDICTION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER, DE SUSPENSION D'INSCRIPTIONS ET DE PUBLICATION AU REGISTRE FONCIER

[art. 152, 249, 256, 265 et 266, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, art. 93, 94 et 115.9, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, art. 115, 115.3 et 115.8, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2]

2013-032-001

PAGE : 2

M^e Annie Parent
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 30 octobre 2013

DÉCISION

[1] L'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a, le 30 octobre 2013, saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande d'audience *ex parte*, afin que ce dernier prononce une ordonnance de blocage, une interdiction d'opérations sur valeurs, une interdiction d'exercer l'activité de conseiller, une suspension d'inscriptions et une décision ordonnant la publication au registre foncier, le tout à l'encontre de Christian Turcotte, intimé en l'instance, et à l'égard de la Banque Laurentienne du Canada et de la Banque Nationale du Canada, mises en cause.

[2] Cette demande est adressée en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹, des articles 152, 249, 256, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et des articles 115, 115.3 et 115.8 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*³.

[3] La demande est présentée en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

[4] L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*⁴ (les « *Règles de procédure* »), en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux. Une copie de la demande et de l'affidavit est jointe à la présente.

[5] Une audience *ex parte* s'est tenue le 30 octobre 2013, afin que l'Autorité puisse présenter sa demande.

LA DEMANDE

[6] Le Bureau reproduit ci-après les allégations de la demande de l'Autorité :

I. LES PARTIES

1. La demanderesse (l'« *Autorité* ») est l'organisme chargé notamment de l'administration de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « *LDPSF* ») et de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, et exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (« *Loi sur l'Autorité* »);

¹ L.R.Q., c. A-33.2.

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. D-9.2.

⁴ (2004) 136 G.O. II, 4695.

2013-032-001

PAGE : 3

2. Christian Turcotte possède un certificat de l'Autorité portant le numéro 194980 lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de personnes, tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique de Christian Turcotte;
3. Il est, depuis le 22 octobre 2013, rattaché au cabinet Finexia inc., tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique;
4. Il était également inscrit, jusqu'au 3 septembre 2013, à titre de représentant de courtier en épargne collective pour le compte de Services d'investissement Quadrus Ltée (« Quadrus »), tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique;
5. L'inscription de Christian Turcotte, à titre de représentant de courtier en épargne collective, est actuellement considérée « suspendue, en abandon », tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique et d'un extrait de la base de données Misa de l'Autorité;
6. Christian Turcotte est soumis aux dispositions de la LDPSF et de la LVM;

II. LES FAITS

a) Appropriation de sommes d'argent

7. Le ou vers le 15 octobre 2013, la Direction des pré-enquêtes a reçu une dénonciation à l'égard de Christian Turcotte, aux termes de laquelle il était indiqué que ce dernier avait fait l'objet d'un congédiement pour cause par Quadrus, firme par laquelle il exerçait ses activités de représentant de courtier en épargne collective jusqu'au 8 septembre 2013, tel qu'il appert d'un extrait de l'attestation de droit de pratique;
8. Il est à noter que le premier actionnaire de Quadrus est la London Life, Compagnie d'assurance-vie (« London Life »), à laquelle Turcotte était alors rattaché à titre de représentant en assurance de personnes, tel qu'il appert de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises (« CIDREQ »);
9. En effet, en date du 9 septembre 2013, Christian Turcotte a fait l'objet d'une cessation d'emploi pour avoir notamment conclu un contrat de vente d'actions privilégiées à au moins un de ses clients, à savoir André Lafleur, pour un montant de 50 000,00, afin de lui permettre d'acquérir la clientèle d'un autre représentant, tel qu'il appert d'une copie du contrat intitulé « vente actions privilégié(sic) »;
10. Ce contrat de vente d'actions, conclu le 27 mai 2013, prévoyait également le paiement d'intérêts de 15 % à même les commissions futures réalisées à partir de l'acquisition de cette nouvelle clientèle par Turcotte;
11. Ce contrat était accompagné d'une liste de la clientèle devant être acquise par Turcotte, tel qu'il appert d'une copie de la liste;
12. Le même jour, André Lafleur a remis à Turcotte une traite bancaire d'un montant de 50 000\$ datée du 27 mai 2013, tel qu'il appert d'une copie de la traite bancaire;
13. Cette traite bancaire a été déposée dans le compte bancaire personnel de Christian Turcotte le 28 mai 2013 détenu auprès de la Banque Laurentienne du Canada (« Banque Laurentienne ») et portant le numéro de compte [1], tel qu'il appert d'une copie des relevés des transactions pour la période du 11 octobre 2012 au 7 octobre 2013;

2013-032-001

PAGE : 4

14. Le ou vers le 28 mai 2013, Christian Turcotte a remis à André Lafleur un imprimé de portefeuille identifié aux noms de Christian Turcotte et Magalie Lacombe, conjointe de ce dernier, portant le numéro de client 531094395, tel qu'il appert d'une copie de l'imprimé;
15. Or, il appert que ce portefeuille existe réellement, mais ce numéro de compte client n'appartient pas à Christian Turcotte et à Magalie Lacombe, mais bien à un autre investisseur, tel qu'il appert d'une copie du sommaire de portefeuille;
16. Par ailleurs, le ou vers le 28 mai 2013, Christian Turcotte a également remis à André Lafleur une copie d'une désignation de bénéficiaire pour une police d'assurance-vie dont il est le preneur, aux termes de laquelle il nommait sa conjointe Magalie Lacombe et André Lafleur comme co-bénéficiaires à parts égales, tous deux révocables, tel qu'il appert d'une copie de la désignation de bénéficiaire;
17. Or, il appert que la London Life n'a jamais reçu copie de cette désignation de bénéficiaire et que la seule bénéficiaire de cette police d'assurance d'une valeur de 500 000 \$ est la conjointe de Turcotte, à savoir Magalie Lacombe, laquelle y est par ailleurs identifiée comme bénéficiaire irrévocable, tel qu'il sera démontré lors de l'audition ;
18. Le 30 mai 2013, Christian Turcotte procédait à un retrait d'une somme de 15 233,00 \$ à même la somme de 50 000 \$ remise par André Lafleur et déposée, deux (2) jours plus tôt, dans son compte bancaire détenu auprès de la Banque Laurentienne;
19. Par ailleurs, en paiement des intérêts liés à ce contrat, Christian Turcotte a remis à André Lafleur quatre (4) versements, tel que ci-après démontré ;
20. Un premier versement de 500 \$, en date du 9 juillet 2013, a été déposé directement dans le compte bancaire de M. Lafleur et, à la même date, un retrait de 500 \$ a été effectué à même le compte bancaire personnel de Turcotte détenu auprès de la Banque Laurentienne dans un guichet de Sherbrooke, tel qu'il appert d'une pièce et d'une copie d'un extrait du relevé bancaire du compte d'André Lafleur;
21. Deux versements subséquents de 500 \$ chacun ont été effectués par Christian Turcotte à André Lafleur les 14 août et 6 septembre 2013, tel qu'il appert d'une copie d'un extrait du relevé bancaire d'André Lafleur en date du 6 septembre 2013;
22. Finalement, il appert que Christian Turcotte se serait présenté au domicile d'André Lafleur le ou vers le 22 octobre 2013 afin de lui remettre une enveloppe contenant une somme de 500\$ en argent comptant, confirmant ainsi que l'intimé Turcotte est toujours en contact avec son client ;
23. Cette somme d'argent a été déposée au compte bancaire d'André Lafleur en date du 24 octobre 2013, tel qu'il appert d'une copie d'un extrait du relevé bancaire d'André Lafleur;
24. L'analyse du compte bancaire personnel de Christian Turcotte nous permet de constater plusieurs dépôts de sommes importantes, outre le 50 000 \$ remis par André Lafleur, à savoir notamment une somme de 50 000 \$ en avril 2013 et une somme de 25 000\$ en date du 28 août 2013;
25. Une enquête est actuellement en cours relativement aux activités de Christian Turcotte et à d'autres sommes qui auraient pu lui être confiées par des tiers;

b) Comptes bancaires et autres actifs

2013-032-001

PAGE : 5

26. L'Autorité a notamment constaté l'existence de comptes bancaires ouverts au nom de Christian Turcotte à savoir :

Banque Laurentienne du Canada

- Un compte bancaire portant le numéro [1] et dont le solde actuel est de 28.72 \$, le tout tel qu'il appert du relevé;

Banque Nationale du Canada

- Un compte bancaire conjoint portant le numéro [2], dont le numéro de transit est le [...], dont le solde actuel est de – 1024.38 \$, tel qu'il appert d'une copie du relevé des transactions pour la période du 19 septembre 2012 au 18 octobre 2013 et d'une copie la demande d'ouverture de compte portant les signatures de Christian Turcotte et Magalie Lacombe;
 - Un compte bancaire portant le numéro [3], dont le numéro de transit est le 07221 et dont le solde actuel est de -7.96 \$, tel qu'il appert d'une copie du relevé des transactions pour la période comprise entre le 19 septembre et le 18 octobre 2013;
27. Il appert par ailleurs que Christian Turcotte est copropriétaire d'une résidence sise au [...] à Sherbrooke, [...], portant le numéro de lot [...] dans la circonscription foncière de Sherbrooke, tel qu'il appert d'un extrait de l'index des immeubles relatif à cet immeuble;
28. La valeur au rôle d'évaluation foncière de cet immeuble est actuellement de 609 100 \$, tel qu'il appert d'un imprimé du rôle d'évaluation foncière pour le lot [...];
29. Cet immeuble est actuellement grevé d'une hypothèque immobilière en faveur de la Banque TD Canada Trust, en vertu d'un acte hypothécaire daté du 21 mars 2003, dont le solde est actuellement de 186 988.57 \$, tel qu'il appert d'une copie de l'acte hypothécaire et de la confirmation du solde hypothécaire;
30. Cet immeuble, bien que grevé de plusieurs hypothèques, possède toutefois une équité de plus de 280 000\$, tel qu'il appert de l'index aux immeubles, du solde hypothécaire, d'un tableau récapitulatif préparé par l'Autorité et d'un calcul avec intérêts produit;
31. Des démarches sont actuellement en cours afin de confirmer l'existence de d'autres comptes bancaires liés à Christian Turcotte ;

[7] L'Autorité a soumis les arguments suivants à l'appui de sa demande :

III. DEMANDE DE BLOCAGE, DE SUSPENSION ET D'INTERDICTION

32. Compte tenu de ce qui précède, il est raisonnable d'affirmer et de conclure que :
- Christian Turcotte s'est approprié sans droit des sommes d'argent appartenant à André Lafleur en lui faisant croire qu'il se portait acquéreur d'actions, lesquelles sont par ailleurs inexistantes ;
 - Le contrat intervenu le 27 mai 2013 résulte des sollicitations et représentations effectuées par Christian Turcotte auprès de André Lafleur ;
 - Ce contrat a été effectué en contravention aux dispositions de la LVM et de ses règlements ;

2013-032-001

PAGE : 6

- La somme de 50 000\$ a été détournée par l'intimé Christian Turcotte à des fins personnelles et n'a pas été utilisée aux fins prévues au contrat ;
 - En sollicitant cet investissement, Christian Turcotte a abusé de la position et des fonctions qu'il exerçait alors au sein Quadrus et de la London Life, en plus de se placer en situation de conflit d'intérêts ;
33. L'Autorité soumet que des ordonnances de blocage, de suspension du certificat de Christian Turcotte et d'interdiction sont nécessaires notamment pour assurer la protection du public pour les motifs suivants :
- a. Afin d'éviter que les sommes d'argent obtenues sans droit par Christian Turcotte et ses biens ne soient dilapidés pendant l'enquête ;
 - b. Afin que l'Autorité poursuive son enquête pour retracer les sommes d'argent appartenant à André Lafleur ;
 - c. Afin que l'Autorité poursuive son enquête pour déterminer si d'autres épargnants ont été lésés par Christian Turcotte ;
34. Sans l'émission des ordonnances demandées dans les conclusions de la présente, il est à craindre que Christian Turcotte continuera à effectuer ou à tenter d'effectuer des représentations et sollicitations en contravention aux dispositions de la LVM et de ses règlements ;

IV. URGENCE ET ABSENCE D'AUDITION PRÉALABLE

35. Vu l'importance des faits reprochés à Christian Langlois, l'Autorité considère que la protection du public exige une intervention immédiate de sa part ;
36. Conformément aux articles 184 de la LDPSF et 276 de la LVM, l'Autorité a notamment pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par ces lois ;
37. L'Autorité demande, pour la protection des consommateurs et dans l'intérêt public, que le Bureau de décision et de révision prononce une suspension immédiate du certificat de Christian Turcotte ;
38. Il est également dans l'intérêt du public et des marchés financiers que le Bureau de décision et de révision prononce des ordonnances d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller en valeurs à l'encontre de Christian Turcotte ;
39. Il est impérieux pour la protection du public que le Bureau de décision et de révision prononce sa décision sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la Loi sur l'Autorité ;
40. En effet, sans une décision immédiate du Bureau de décision et de révision, il est à craindre, entre autres, que Christian Turcotte sollicite d'autres épargnants ou continue ses activités illégales ;
41. Sans une décision immédiate du Bureau de décision et de révision, il est également à craindre que les sommes détenues dans les comptes ci-haut mentionnés soient transférées ou dilapidées, que Christian Turcotte dispose, hypothèque ou grève de toute dette ses biens, rendant ainsi illusoire tout recours que les épargnants ou que l'Autorité pourraient tenter contre ce dernier ;

L'AUDIENCE

2013-032-001

PAGE : 7

[8] L'audience *ex parte* a eu lieu au siège du Bureau le 30 octobre 2013. D'emblée, le procureur de la syndique de la Chambre de la sécurité financière a déposé une demande d'intervention auprès de Bureau, demande à laquelle l'Autorité ne s'est pas opposée. Le tribunal a alors accédé à cette demande, en vertu de l'article 22 des Règles de procédure du Bureau⁵.

[9] La procureure de l'Autorité a ensuite fait témoigner une enquêteuse à l'emploi de la demanderesse. Celle-ci a témoigné à l'appui des faits qui sont reprochés à Christian Turcotte et a déposé les documents qui sont décrits à la demande, le tout en vue de présenter la preuve du tout. À ce qui était énuméré, elle a, par son témoignage et de la documentation déposée, ajouté de la preuve relative à des paiements par chèque faits à l'intimé par des investisseurs présumés et des traites bancaires de retrait par Christian Tutrcotte de montants obtenus illégalement de façon présumée.

[10] Du fait de la preuve de l'Autorité, la procureure de cette dernière a demandé au Bureau de prononcer les décisions demandées, aux motifs que Christian Turcotte s'est approprié des fonds qui ne lui appartenaient pas et a fait usage de faux documents pour arriver à ses fins, utilisant par exemple un document falsifié pour faire croire à un épargnant qu'il avait berné qu'il lui fournissait une garantie d'assurance.

[11] Par ses actes, la procureure de l'Autorité a plaidé que selon l'état actuel de l'enquête, Christian Turcotte aurait obtenu illégalement un montant d'environ 137 000 \$ auprès de divers investisseurs. Il exercerait ses stratagèmes auprès d'eux depuis le mois d'octobre 2012. Elle plaide également qu'il existe des motifs impérieux d'agir rapidement, sans que l'intimé ait eu l'occasion de se faire entendre avant que le Bureau ne prononce sa décision.

[12] Elle demande donc au Bureau de prononcer les blocages, interdiction, suspension précisées au sein de la demande de l'Autorité. Elle invite le Bureau à prononcer un blocage à l'égard des fonds restants mais également de sa maison, pour éviter la dilapidation de ses biens pendant que l'enquête de l'Autorité continue. Et elle requiert que le blocage du Bureau soit de portée générale à l'égard de l'intimé, croyant qu'il est possible qu'il puisse détenir d'autres montants en d'autres endroits. Elle demande enfin que la décision du Bureau soit publiée à l'Index des immeubles.

L'ANALYSE

[13] Dans le présent dossier, nous sommes en présence d'un intimé détenteur d'un certificat lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de personnes et qui jusqu'à récemment était inscrit à titre de représentant pour le compte d'un courtier en épargne collective. Les faits reprochés tournent essentiellement autour de la vente à un investisseur d'actions privilégiées d'une compagnie dont on ignore tout, à un taux d'intérêt annuel de 15 %.

[14] La vente aurait été conclue pour un montant de 50 000 \$ qui sera dûment payé à l'intimé au moyen d'une traite bancaire établie à l'ordre de Christian Turcotte, personnellement. Par cette opération, ce dernier intimé aurait prétendu qu'il avait besoin de cet argent pour acheter la clientèle d'un représentant prenant sa retraite, mais dont on ignore l'identité. L'argent remis à l'intimé a pris le chemin de son compte de banque personnel plutôt que celui de son employeur.

[15] Dans le cadre de cette transaction, l'intimé aurait remis à l'investisseur en question l'imprimé de ce qui apparaissait être le portefeuille conjoint de valeurs de lui-même et de sa compagne. Or, la preuve a permis de constater qu'il s'agirait en fait du portefeuille d'une autre personne qui n'avait rien à faire avec Christian Turcotte ou avec sa conjointe.

⁵ Précitée, note 4.

2013-032-001

PAGE : 8

[16] L'intimé aurait de même utilisé un autre document falsifié pour faire croire à l'investisseur qu'il était désigné comme bénéficiaire d'une police d'assurance-vie de 500 000 \$, conjointement avec la conjointe de l'intimé. Ce document aurait été forgé par l'intimé et selon la preuve présentée en cours d'audience, il a été soumis que la signature de la conjointe qui apparaît sur ce dernier document aurait été possiblement forgée.

[17] Et la preuve a également permis de constater que cette désignation de l'investisseur n'aurait jamais été reçue par la compagnie d'assurance. La preuve de l'Autorité a permis de constater qu'une partie importante du montant de 50 000 \$ payé à l'intimé par l'investisseur et déposée dans un compte de banque personnel, aurait été rapidement retirée de ce compte pour être déposée dans le compte conjoint qu'il a ouvert avec sa compagne.

[18] Christian Turcotte aurait depuis cet achat payé des intérêts à l'investisseur, tout au moins jusqu'au 22 octobre 2013. La preuve de l'enquêtrice de l'Autorité a également permis d'établir que les gestes de l'intimé dureraient en fait depuis le mois d'octobre 2012. C'est qu'à partir de cette date, apparaissent au compte de banque personnel de Christian Turcotte auprès de la Banque Laurentienne des transactions dont le *modus operandi* s'apparente étrangement à celui de l'opération décrite plus haut dans la présente décision.

[19] On voit apparaître le dépôt d'une somme importante dans le compte de banque de l'intimé. Très rapidement, ce montant est retiré en totalité ou en partie et est transféré à son compte conjoint à la Banque Nationale du Canada. Or, certains de ces importants dépôts ont été, preuve à l'appui, associés par l'enquêtrice à des transactions s'apparentant à celle conclue par l'intimé auprès de l'investisseur pour la vente d'actions privilégiées.

[20] Ainsi, le 4 avril 2013, Christian Turcotte aurait reçu un chèque de 50 000 \$ dont la considération affichée est l'achat et financement de la clientèle, alors que le premier investissement de 50 000 \$ évoqué plus haut était pour l'achat de la clientèle d'un représentant. De plus le même numéro apparaissant sur le contrat de vente d'actions privilégiées du premier investisseur⁶ apparaît également sur le chèque du 4 avril 2013, à savoir LL31308-7.

[21] Quant à un autre chèque de cette nature, il réfère pour sa part au financement et à l'achat d'un bloc affaire. Il existe ici assez de coïncidences troublantes pour soulever l'attention du Bureau et alimenter sa réflexion, d'autant plus que selon l'enquêtrice, tous les montants qui auraient été ainsi recueillis s'élèveraient à 137 000 \$.

[22] Les motifs de préoccupation et même d'inquiétude ne manquent pas au Bureau pour l'amener à intervenir dans le présent dossier, à savoir :

- Christian Turcotte aurait vendu à un investisseur des actions privilégiées d'une société émettrice dont le nom n'est même pas précisé;
- Il aurait fait cette vente en prétextant l'achat de la clientèle d'un représentant qui, de façon présumée, était désireux de se retirer, mais sans que soit précisée l'identité de ce vendeur;
- Après la vente, l'intimé n'aurait pas remis le certificat des actions privilégiées vendues à l'investisseur;
- Les actions privilégiées qui auraient été vendues offraient un intérêt de 15 % plutôt que de prévoir un revenu de dividendes;

⁶ Voir pièce D-4 et pièce D-20.

2013-032-001

PAGE : 9

- L'intimé aurait reçu un montant de 50 000 \$ sous forme d'une traite bancaire faite à son ordre personnel;
- Il aurait déposé cette somme non pas dans le compte de son employeur, mais dans son propre compte;
- Pour mousser cette vente, l'intimé aurait utilisé un document forgé pour prétendre qu'il détenait un portefeuille de valeurs conjointement avec sa conjointe, alors que le numéro de compte y apparaissant était celui d'un tout autre investisseur;
- L'intimé aurait forgé un autre document pour prétendre que l'investisseur qui lui aurait payé un montant de 50 000 \$ serait le bénéficiaire d'une assurance-vie de 500 000 \$, conjointement avec la conjointe de Christian Turcotte;
- La compagnie d'assurance qui a émis cette police d'assurance-vie n'aurait jamais été mise au courant de cette nouvelle désignation de bénéficiaire;
- Selon l'Autorité, l'intimé aurait forgé la signature de sa conjointe sur le faux portefeuille de valeurs ainsi que sur le document d'assurance désignant un bénéficiaire qu'il a utilisés pour inciter l'investisseur à lui remettre de l'argent;
- Selon la preuve réunie par l'enquêteuse de l'Autorité, l'investissement ainsi obtenu auprès de cet investisseur ne serait qu'un parmi beaucoup d'autres;
- Sur une période d'un an, l'intimé aurait réussi, en utilisant le même *modus operandi*, à se faire verser par plusieurs investisseurs des montants totalisant 137 000 \$;
- Ces montants auraient tous été versés au compte personnel de Christian Turcotte, sans jamais transiter par le compte du courtier ou du cabinet pour le compte desquels il était pourtant inscrit;
- L'intimé aurait, selon toutes apparences, utilisé ces fonds à des fins tout à fait personnelles;
- Il semblerait qu'à la date de l'audience dans le présent dossier, la quasi-totalité de ces sommes auraient été dilapidées;
- L'inscription de Christian Turcotte pour le compte d'un courtier d'épargne collective ne lui permet pas de placer auprès des épargnants le type de produits qu'il leur a refilés;
- Le placement de ces produits n'a pas fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité;

[23] Les gestes dont on reproche la commission à l'intimé sont extrêmement graves. Ils sont d'autant plus navrants qu'ils sont le fait d'une personne qui, jusqu'à très récemment, était un représentant inscrit auprès d'un courtier. Ce dernier l'a d'ailleurs congédié quand il a appris ces faits. Christian Turcotte est donc par essence une personne qui sait quels sont les devoirs de sa charge et qui aurait dû protéger les intérêts des épargnants.

[24] Mais, selon toutes les apparences, il aurait trahi la confiance des investisseurs avec lesquels il a fait affaires et les aurait abusés, en les dépouillant de leur argent sous de faux prétextes et en utilisant ensuite ces sommes pour des fins personnelles. Il a également trahi la confiance de son employeur. Ce faisant, il a miné la confiance que le public devrait normalement avoir envers les marchés. Comme

2013-032-001

PAGE : 10

intermédiaire du marché, il était attendu qu'il en soit un pilier sur lequel les épargnants pouvaient s'appuyer et non pas une planche vermoulue qui se déroberait sous leurs pieds.

[25] Dans ces circonstances, le Bureau n'a pas d'hésitation à accueillir la demande de l'Autorité et à prononcer les décisions demandées. La gravité objective des faits que l'intimé aurait posés amène le tribunal à agir. L'appropriation illégale de fonds auprès d'investisseurs, l'utilisation de faux documents pour obtenir ces sommes, l'usage de stratagèmes depuis maintenant un an, l'importance des sommes ainsi obtenues, autant de raisons d'intervenir et de le faire rapidement.

[26] De plus, l'absence de prospectus visé et le défaut d'une inscription de représentant auprès de l'Autorité permettant de placer auprès du public ce genre de produits sont d'autres raisons pour justifier l'intervention du Bureau. Ajoutons que les produits vendus seraient soit des actions privilégiées, encore qu'on en ignore l'émetteur, ou peut-être des titres d'emprunt. Contentons-nous ici de reconnaître qu'il s'agit là de formes d'investissement prévues à l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷, ce qui autorise l'intervention du Bureau.

[27] Le Bureau estime également que sont présents les motifs impérieux qui sont nécessaires pour qu'il prononce une décision *ex parte*. Au passage, le Bureau s'étonne tout de même que dans le cas de Christian Turcotte, la syndique lui ait envoyé le 25 octobre 2013 une plainte disciplinaire et une requête en radiation, et ce, avant la demande d'une ordonnance de blocage.

[28] Pour toutes ces raisons, le Bureau est prêt à prononcer les décisions demandées par l'Autorité *ex parte*, et ce, pour les motifs évoqués tout au long de la présente décision.

LA DÉCISION

[29] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité. Il a entendu la preuve présentée par cette dernière et pris connaissance des documents déposés au cours de l'audience du 30 octobre 2013. Il a pris connaissance de la documentation déposée et entendu les arguments de la procureure de la demanderesse.

[30] Il est prêt à prononcer la décision demandée, le tout en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸, des articles 152, 249, 256, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁹ et des articles 115, 115.3 et 115.8 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹⁰.

PAR CES MOTIFS, LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

ACUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers du 30 octobre 2013;

1. ORDONNANCE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS*, DE L'ARTICLE 249 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 115.3 DE LA *LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS* :

IL ORDONNE à l'intimé Christian Turcotte de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, y

⁷ Précitée, note 2.

⁸ Précitée, note 1.

⁹ Précitée, note 2.

¹⁰ Précitée, note 3.

2013-032-001

PAGE : 11

compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le bien suivant :

- L'immeuble situé au [...] à Sherbrooke, [...], connu et désigné comme étant le lot numéro [...] du Cadastre du Québec ;

IL ORDONNE à la Banque Laurentienne du Canada, sise au 5050, boul. Bourque, Rock Forest (Québec), J1N 2K7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Christian Turcotte dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte bancaire portant le numéro [1] ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de Christian Turcotte;

IL ORDONNE à la Banque Nationale du Canada, sise au 4857, boul. Bourque, bureau 21, Sherbrooke (Québec), J1N 1E8, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Christian Turcotte dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans les comptes bancaires portant les numéros [2] et [3] ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de Christian Turcotte;

IL ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la décision à intervenir de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Christian Turcotte et qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sûreté;

2. ORDONNANCE DE PUBLICATION AU REGISTRE FONCIER, EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, DE L'ARTICLE 256 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS :

IL ORDONNE à l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke de procéder à la publication de la présente décision relativement à l'immeuble situé au [...] à Sherbrooke, [...], connu et désigné comme étant le lot numéro [...] du Cadastre de Québec, circonscription foncière de Sherbrooke;

3. ORDONNANCE DE SUSPENSION D'UN CERTIFICAT D'EXERCICE, EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DE L'ARTICLE 115 DE LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS :

IL SUSPEND le certificat d'exercice portant le numéro 194 980 de Christian Turcotte dans toutes les disciplines pour lesquelles il est inscrit;

4. ORDONNANCE DE SUSPENSION DES DROITS CONFÉRÉS PAR UNE INSCRIPTION, EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DE L'ARTICLE 152 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

IL SUSPEND les droits conférés à Christian Turcotte par son inscription à titre de représentant de courtier en épargne collective;

5. ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS, EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DE L'ARTICLE 265 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

IL INTERDIT à Christian Turcotte toute activité en vue d'effectuer directement ou indirectement toute opération sur toutes formes d'investissement prévues à l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, y compris le placement d'actions et de titres d'emprunts;

2013-032-001

PAGE : 12

6. ORDONNANCE D'INTERDICTION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER EN VALEURS, EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DE L'ARTICLE 266 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

IL INTERDIT à Christian Turcotte toute activité en vue d'exercer directement ou indirectement l'activité de conseiller, telle que décrite à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

[31] En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau informe l'intimé qu'il a une période de quinze jours pour déposer auprès du tribunal un avis de sa contestation, afin que puisse être tenue une audience relative à la présente décision, le cas échéant. Il appartient alors à l'intimé de communiquer avec le Secrétariat du Bureau, au 1-877-873-2211, afin de l'informer qu'il entend déposer un avis de sa contestation, le cas échéant. L'intimé est aussi invité à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat.

[32] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme. Les autres ordonnances entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront jusqu'à ce qu'elles soient abrogées ou modifiées.

Fait à Montréal, le 1^{er} novembre 2013.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

(S) *Claude St Pierre*

M^e Claude St Pierre, vice-président

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

MONTRÉAL

DOSSIER No

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
2640, boulevard Laurier, 3^e étage, Place de la
Cité, Tour Cominar, Québec (Québec) G1V 5C1

Demanderesse

c.

CHRISTIAN TURCOTTE, domicilié et résidant au
[...], Sherbrooke (Québec), [...]

Intimé;

et

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA,
personne morale légalement constituée ayant
une place d'affaires 5050, boul. Bourque, Rock
Forest (Québec), J1N 2K7;

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne
morale légalement constituée ayant une place
d'affaires au 4857, boul. Bourque, bureau 21,
Sherbrooke (Québec), J1N 1E8;

et

**OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ
DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHERBROOKE**, ayant une place
d'affaires au 200, rue Belvédère Nord, RC 02,
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Mis-en-cause;

**Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles
93, 94, 115.9 et 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2
et des articles 115, 115.3, 115.4 et 115.8 de la *Loi sur la distribution
des produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 et des articles
249, 256, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1.**

**L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU BUREAU DE
DÉCISION ET DE RÉVISION CE QUI SUIT :**

I. LES PARTIES

1. La demanderesse (l'« Autorité ») est l'organisme chargé notamment de l'administration de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») et de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, et exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (« Loi sur l'Autorité »);
2. Christian Turcotte possède un certificat de l'Autorité portant le numéro 194980 lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de personnes, tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique de Christian Turcotte produite comme **pièce D-1**;
3. Il est, depuis le 22 octobre 2013, rattaché au cabinet Finexia inc., tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique D-1 ;
4. Il était également inscrit, jusqu'au 3 septembre 2013, à titre de représentant de courtier en épargne collective pour le compte de Services d'investissement Quadrus Ltée (« Quadrus »), tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique D-1 ;
5. L'inscription de Christian Turcotte, à titre de représentant de courtier en épargne collective, est actuellement considérée « suspendue, en abandon », tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique pièce D-1 et d'un extrait de la base de données Misa de l'Autorité produite comme **pièce D-2**;
6. Christian Turcotte est soumis aux dispositions de la LDPSF et de la LVM;

II. LES FAITS

c) Appropriation de sommes d'argent

7. Le ou vers le 15 octobre 2013, la Direction des pré-enquêtes a reçu une dénonciation à l'égard de Christian Turcotte, aux termes de laquelle il était indiqué que ce dernier avait fait l'objet d'un congédiement pour cause par Quadrus, firme par laquelle il exerçait ses activités de représentant de courtier en épargne collective jusqu'au 8 septembre 2013, tel qu'il appert d'un extrait de l'attestation de droit de pratique pièce D-1;
8. Il est à noter que le premier actionnaire de Quadrus est la London Life, Compagnie d'assurance-vie (« London Life »), à laquelle Turcotte était alors rattaché à titre de représentant en assurance de personnes, tel qu'il appert de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises (« CIDREQ ») produit comme **pièce D-3** ;
9. En effet, en date du 9 septembre 2013, Christian Turcotte a fait l'objet d'une cessation d'emploi pour avoir notamment conclu un contrat de vente d'actions privilégiées à au moins un de ses clients, à savoir André Lafleur, pour un montant de 50 000,00, afin de lui permettre d'acquérir la clientèle d'un autre représentant, tel qu'il appert d'une copie du contrat intitulé « vente actions privilégié(sic) » produit comme **pièce D-4**;
10. Ce contrat de vente d'actions, conclu le 27 mai 2013, prévoyait également le paiement d'intérêts de 15 % à même les commissions futures réalisées à partir de l'acquisition de cette nouvelle clientèle par Turcotte, tel qu'il appert de D-4 ;
11. Ce contrat D-4 était accompagné d'une liste de la clientèle devant être acquise par Turcotte, tel qu'il appert d'une copie de la liste produite comme **pièce D-4a** ;
12. Le même jour, André Lafleur a remis à Turcotte une traite bancaire d'un montant de 50 000\$ datée du 27 mai 2013, tel qu'il appert d'une copie de la traite bancaire produite comme **pièce D-5** ;

13. Cette traite bancaire a été déposée dans le compte bancaire personnel de Christian Turcotte le 28 mai 2013 détenu auprès de la Banque Laurentienne du Canada (« Banque Laurentienne ») et portant le numéro de compte [1], tel qu'il appert d'une copie des relevés des transactions pour la période du 11 octobre 2012 au 7 octobre 2013 produite en liasse comme **pièce D-6**;
14. Le ou vers le 28 mai 2013, Christian Turcotte a remis à André Lafleur un imprimé de portefeuille identifié aux noms de Christian Turcotte et Magalie Lacombe, conjointe de ce dernier, portant le numéro de client 531094395, tel qu'il appert d'une copie de l'imprimé produite comme pièce **D-7** ;
15. Or, il appert que ce portefeuille existe réellement, mais ce numéro de compte client n'appartient pas à Christian Turcotte et à Magalie Lacombe, mais bien à un autre investisseur, tel qu'il appert d'une copie du sommaire de portefeuille produite comme **pièce D-7a** ;
16. Par ailleurs, le ou vers le 28 mai 2013, Christian Turcotte a également remis à André Lafleur une copie d'une désignation de bénéficiaire pour une police d'assurance-vie dont il est le preneur, aux termes de laquelle il nommait sa conjointe Magalie Lacombe et André Lafleur comme co-bénéficiaires à parts égales, tous deux révocables, tel qu'il appert d'une copie de la désignation de bénéficiaire produite comme **pièce D-8** ;
17. Or, il appert que la London Life n'a jamais reçu copie de cette désignation de bénéficiaire D-8 et que la seule bénéficiaire de cette police d'assurance d'une valeur de 500 000 \$ est la conjointe de Turcotte, à savoir Magalie Lacombe, laquelle y est par ailleurs identifiée comme bénéficiaire irrévocable, tel qu'il sera démontré lors de l'audition ;
18. Le 30 mai 2013, Christian Turcotte procédait à un retrait d'une somme de 15 233,00 \$ à même la somme de 50 000 \$ remise par André Lafleur et déposée, deux (2) jours plus tôt, dans son compte bancaire détenu auprès de la Banque Laurentienne D-6 ;
19. Par ailleurs, en paiement des intérêts liés à ce contrat, Christian Turcotte a remis à André Lafleur quatre (4) versements, tel que ci-après démontré ;
20. Un premier versement de 500 \$, en date du 9 juillet 2013, a été déposé directement dans le compte bancaire de M. Lafleur et, à la même date, un retrait de 500 \$ a été effectué à même le compte bancaire personnel de Turcotte détenu auprès de la Banque Laurentienne dans un guichet de Sherbrooke, tel qu'il appert de la pièce D-6 et d'une copie d'un extrait du relevé bancaire du compte d'André Lafleur produite comme **pièce D-10**;
21. Deux versements subséquents de 500 \$ chacun ont été effectués par Christian Turcotte à André Lafleur les 14 août et 6 septembre 2013, tel qu'il appert d'une copie d'un extrait du relevé bancaire d'André Lafleur en date du 6 septembre 2013 produite comme **pièce D-11**;
22. Finalement, il appert que Christian Turcotte se serait présenté au domicile d'André Lafleur le ou vers le 22 octobre 2013 afin de lui remettre une enveloppe contenant une somme de 500\$ en argent comptant, confirmant ainsi que l'intimé Turcotte est toujours en contact avec son client ;
23. Cette somme d'argent a été déposée au compte bancaire d'André Lafleur en date du 24 octobre 2013, tel qu'il appert d'une copie d'un extrait du relevé bancaire d'André Lafleur produite comme **pièce D-12** ;
24. L'analyse du compte bancaire personnel de Christian Turcotte, pièce D-6, nous permet de constater plusieurs dépôts de sommes importantes, outre le 50 000 \$ remis par André Lafleur, à savoir notamment une somme de 50 000 \$ en avril 2013 et une somme de 25 000\$ en date du 28 août 2013, tel qu'il appert de D-6 ;
25. Une enquête est actuellement en cours relativement aux activités de Christian Turcotte et à d'autres sommes qui auraient pu lui être confiées par des tiers;

d) Comptes bancaires et autres actifs

26. L'Autorité a notamment constaté l'existence de comptes bancaires ouverts au nom de Christian Turcotte à savoir :

Banque Laurentienne du Canada

- Un compte bancaire portant le numéro [1] et dont le solde actuel est de 28.72 \$, le tout tel qu'il appert du relevé D-6;

Banque Nationale du Canada

- Un compte bancaire conjoint portant le numéro [2], dont le numéro de transit est le [...], dont le solde actuel est de – 1024.38 \$, tel qu'il appert d'une copie du relevé des transactions pour la période du 19 septembre 2012 au 18 octobre 2013 produite en liasse comme **pièce D-9** et d'une copie la demande d'ouverture de compte portant les signatures de Christian Turcotte et Magalie Lacombe produite comme **pièce D-9a**);
 - Un compte bancaire portant le numéro [3], dont le numéro de transit est le [...] et dont le solde actuel est de -7.96 \$, tel qu'il appert d'une copie du relevé des transactions pour la période comprise entre le 19 septembre et le 18 octobre 2013 produite comme **pièce D-13** ;
27. Il appert par ailleurs que Christian Turcotte est copropriétaire d'une résidence sise au [...] à Sherbrooke, [...], portant le numéro de lot [...] dans la circonscription foncière de Sherbrooke, tel qu'il appert d'un extrait de l'index des immeubles relatif à cet immeuble comme **pièce D-14** ;
28. La valeur au rôle d'évaluation foncière de cet immeuble est actuellement de 609 100 \$, tel qu'il appert d'un imprimé du rôle d'évaluation foncière pour le lot [...] produit comme **pièce D-15** ;
29. Cet immeuble est actuellement grevé d'une hypothèque immobilière en faveur de la Banque TD Canada Trust, en vertu d'un acte hypothécaire daté du 21 mars 2003, dont le solde est actuellement de 186 988.57 \$, tel qu'il appert d'une copie de l'acte hypothécaire et de la confirmation du solde hypothécaire produites en liasse comme **pièce D-16** ;
30. Cet immeuble, bien que grevé de plusieurs hypothèques, possède toutefois une équité de plus de 280 000\$, tel qu'il appert de l'index aux immeubles D-14, du solde hypothécaire D-16, d'un tableau récapitulatif préparé par l'Autorité produit comme **pièce D-17** et d'un calcul avec intérêts produit comme **pièce D-17a**) ;
31. Des démarches sont actuellement en cours afin de confirmer l'existence de d'autres comptes bancaires liés à Christian Turcotte ;

III. DEMANDE DE BLOCAGE, DE SUSPENSION ET D'INTERDICTION

32. Compte tenu de ce qui précède, il est raisonnable d'affirmer et de conclure que :
- Christian Turcotte s'est approprié sans droit des sommes d'argent appartenant à André Lafleur en lui faisant croire qu'il se portait acquéreur d'actions, lesquelles sont par ailleurs inexistantes ;
 - Le contrat intervenu le 27 mai 2013 résulte des sollicitations et représentations effectuées par Christian Turcotte auprès de André Lafleur ;
 - Ce contrat a été effectué en contravention aux dispositions de la LVM et de ses règlements ;

- La somme de 50 000\$ a été détournée par l'intimé Christian Turcotte à des fins personnelles et n'a pas été utilisée aux fins prévues au contrat ;
 - En sollicitant cet investissement, Christian Turcotte a abusé de la position et des fonctions qu'il exerçait alors au sein Quadrus et de la London Life, en plus de se placer en situation de conflit d'intérêts ;
33. L'Autorité soumet que des ordonnances de blocage, de suspension du certificat de Christian Turcotte et d'interdiction sont nécessaires notamment pour assurer la protection du public pour les motifs suivants :
- a. Afin d'éviter que les sommes d'argent obtenues sans droit par Christian Turcotte et ses biens ne soient dilapidés pendant l'enquête ;
 - b. Afin que l'Autorité poursuive son enquête pour retracer les sommes d'argent appartenant à André Lafleur ;
 - c. Afin que l'Autorité poursuive son enquête pour déterminer si d'autres épargnants ont été lésés par Christian Turcotte ;
34. Sans l'émission des ordonnances demandées dans les conclusions de la présente, il est à craindre que Christian Turcotte continuera à effectuer ou à tenter d'effectuer des représentations et sollicitations en contravention aux dispositions de la LVM et de ses règlements ;

IV. URGENCE ET ABSENCE D'AUDITION PRÉALABLE

35. Vu l'importance des faits reprochés à Christian Langlois, l'Autorité considère que la protection du public exige une intervention immédiate de sa part ;
36. Conformément aux articles 184 de la LDPSF et 276 de la LVM, l'Autorité a notamment pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par ces lois ;
37. L'Autorité demande, pour la protection des consommateurs et dans l'intérêt public, que le Bureau de décision et de révision prononce une suspension immédiate du certificat de Christian Turcotte ;
38. Il est également dans l'intérêt du public et des marchés financiers que le Bureau de décision et de révision prononce des ordonnances d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller en valeurs à l'encontre de Christian Turcotte ;
39. Il est impérieux pour la protection du public que le Bureau de décision et de révision prononce sa décision sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la Loi sur l'Autorité ;
40. En effet, sans une décision immédiate du Bureau de décision et de révision, il est à craindre, entre autres, que Christian Turcotte sollicite d'autres épargnants ou continue ses activités illégales ;
41. Sans une décision immédiate du Bureau de décision et de révision, il est également à craindre que les sommes détenues dans les comptes ci-haut mentionnés soient transférées ou dilapidées, que Christian Turcotte dispose, hypothèque ou grève de toute dette ses biens, rendant ainsi illusoire tout recours que les épargnants ou que l'Autorité pourraient tenter contre ce dernier ;

V. CONCLUSIONS

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décisions et de révision, en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 :

7. Par ordonnance de blocage rendue en vertu des articles 115.3, 115.4 et 115.8 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 et des articles 249 et 256 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1:

ORDONNER à l'intimé Christian Turcotte de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, y compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le bien suivant :

- L'immeuble situé au [...] à Sherbrooke, [...], connu et désigné comme étant le lot numéro [...] du Cadastre du Québec ;

ORDONNER à la Banque Laurentienne du Canada, sise au 5050, boul. Bourque, Rock Forest (Québec), J1N 2K7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Christian Turcotte dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte bancaire portant le numéro [1] ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de Christian Turcotte;

ORDONNER à la Banque Nationale du Canada, sise au 4857, boul. Bourque, bureau 21, Sherbrooke (Québec), J1N 1E8, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans les comptes bancaires portant les numéros [2] et [3] ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de Christian Turcotte;

ORDONNER à toute personne qui recevra signification de la décision à intervenir de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Christian Turcotte et qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffre de sûreté;

ORDONNER à l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke de procéder à la publication de l'ordonnance de blocage et de la décision à être rendue dans le présent dossier relativement à l'immeuble situé au [...] à Sherbrooke, [...], connu et désigné comme étant le lot numéro [...] du Cadastre de Québec, circonscription foncière de Sherbrooke ;

8. Par ordonnance prononcée en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

SUSPENDRE immédiatement le certificat d'exercice portant le numéro 194 980 de Christian Turcotte dans toutes les disciplines pour lesquelles il est inscrit pendant la durée de l'enquête de l'Autorité des marchés financiers;

9. Par ordonnance prononcée en vertu de l'article 152 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

SUSPENDRE les droits conférés à Christian Turcotte par son inscription à titre de représentant de courtier en épargne collective;

10. Par interdiction d'opération sur valeurs rendue en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

INTERDIRE à Christian Turcotte toute activité en vue d'effectuer directement ou indirectement toute opération sur valeurs;

11. Par interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs rendue en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

INTERDIRE à Christian Turcotte toute activité en vue d'exercer directement ou indirectement l'activité de courtier en valeurs;

12. Par ordonnance prononcée en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

DÉCLARER que la décision du Bureau de décision et de révision entre en vigueur sans audition préalable et donner à l'intimé l'occasion d'être entendu dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Québec, ce 30 octobre 2013

Girard et al.

Procureurs de la demanderesse

AFFIDAVIT

Je, soussignée, Kristina Naginionis, exerçant au 800, square Victoria, 22^{ième} étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. **Je suis enquêteuse à la Direction des pré-enquêtes de l'Autorité des marchés financiers ;**
2. Je suis désignée comme étant l'une des enquêteuses dans le dossier Christian Turcotte ;
3. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 30 octobre 2013

Kristina Naginionis

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 30 octobre 2013

Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-021

DÉCISION N° : 2011-021-016

DATE : Le 5 novembre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

ROBERT MORIN

et

ROGER ÉTHIER

et

INCASE FINANCE INC.

et

VIVRE-ENTREPRISE EN SOINS DE SANTÉ INC.

Parties intimées

et

GESTION M.E.R.R. INC.

et

LES RÉSIDENCES DESJARDINS (ST-SAUVEUR) INC.

et

BILODEAU SPÉCIALISTE EN CHAUSSURES INC.

et

PANTERO TECHNOLOGIES INC.

et

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

et

BANQUE HSBC DU CANADA

Parties mises en cause

et

LABELLE, MARQUIS INC., ès qualités de syndic à la faillite de Robert Morin

Partie intervenante

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Sébastien Simard
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 22 octobre 2013

DÉCISION

[1] Le 10 mai 2011, le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») a, à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité »), prononcé à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause mentionnés ci-après des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller et des ordonnances de blocage et d'effraction de coffre-fort¹, en vertu des articles 249, 251, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³ :

○ **Intimés**

- Robert Morin;
- Roger Éthier;
- Incase Finance inc.;
- Vivre-Entreprise en soins de santé inc.;

○ **Mises en cause**

- Gestion M.E.R.R. inc.;
- Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc.;
- Bilodeau Spécialiste en chaussures inc.;
- Pantero Technologies inc.;
- Banque canadienne impériale de commerce;
- Banque HSBC du Canada.

[2] Le 7 novembre 2011⁴, le Bureau a prononcé la levée partielle de l'ordonnance de blocage à l'égard de Roger Éthier afin de lui permettre de retirer la somme de 2 274,18 \$ de son compte ouvert auprès de la Banque Nationale du Canada.

[3] Le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage aux dates suivantes : le 1^{er} septembre 2011⁵, le 20 décembre 2011⁶, le 12 avril 2012⁷, le 2 août 2012⁸, le 22 novembre 2012⁹, le 19 mars 2013¹⁰ et le 11 juillet 2013¹¹.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Morin*, 2011 QCBDR 37.

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. A-33.2.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Éthier*, 2011 QCBDR 99.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Morin*, 2011 QCBDR 78.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Morin*, 2011 QCBDR 117.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Morin*, 2012 QCBDR 51.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Morin*, 2012 QCBDR 83.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Morin*, 2012 QCBDR 125.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Morin*, 2013 QCBDR 27.

[4] Le 13 mars 2012, Théodule Savoie a saisi le Bureau d'une demande de levée partielle de blocage, afin de récupérer des sommes investies auprès de Robert Morin. Le 16 avril 2012¹², le Bureau a accordé en partie la demande de levée partielle de blocage afin de permettre à Théodule Savoie de récupérer le capital d'un prêt consenti à Robert Morin d'un montant de 150 000 \$ déposé dans le compte bancaire de Robert Morin à la Banque HSBC du Canada (la « HSBC »).

[5] Le 25 mai 2012, Théodule Savoie a de nouveau saisi le Bureau d'une demande visant à obtenir la levée partielle de l'ordonnance de blocage afin de pouvoir récupérer un montant de 185 000 \$ pour un prêt consenti à Robert Morin dont le dépôt des sommes a été effectué par ce dernier dans son compte bancaire qu'il détient auprès de la HSBC.

[6] Une audience s'est tenue le 20 juin 2012 et elle a été ajournée au 9 juillet 2012 afin que Théodule Savoie puisse faire témoigner Robert Morin. L'audience du 9 juillet 2012 s'est poursuivie en présence de Robert Morin et les parties ont produit leur preuve et fait leurs représentations sur la demande de Théodule Savoie.

[7] Le Tribunal a ordonné une réouverture d'enquête concernant la demande de Théodule Savoie. Le 23 juillet 2012, le Bureau a reçu du syndic à la faillite de Robert Morin un avis de suspension des procédures dans le présent dossier.

[8] Le 10 septembre 2012, Labelle, Marquis inc., agissant à titre de syndic à la faillite de Robert Morin (le « Syndic »), a produit une demande d'intervention et de levée partielle de l'ordonnance de blocage prononcée le 10 mai 2011, afin de permettre au Syndic de prendre possession des biens du failli Robert Morin et d'en exercer la saisine conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

[9] De plus, le Syndic a demandé au Bureau d'autoriser les mises en cause Banque canadienne impériale de commerce et Banque HSBC du Canada à lui remettre l'ensemble des fonds, titres ou autres biens qu'elles ont en dépôt ou dont elles ont la garde ou le contrôle pour Robert Morin.

[10] Le 27 septembre 2012¹³, le Bureau a accordé la requête du Syndic et a rejeté la requête de Théodule Savoie. Le Bureau a levé partiellement l'ordonnance de blocage prononcée le 10 mai 2011, aux seules fins de permettre à Labelle, Marquis inc. de prendre possession des biens du failli Robert Morin et d'exercer sur eux sa saisine, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

[11] Le Bureau a également autorisé les mises en cause Banque Canadienne Impériale de Commerce et Banque HSBC du Canada à remettre au syndic Labelle, Marquis inc. l'ensemble des fonds, titres ou autres biens qu'elles ont en dépôt ou dont elles ont la garde ou le contrôle pour Robert Morin.

[12] Le 26 septembre 2013, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage. L'avis d'audience a été transmis aux parties pour une audience devant se tenir le 22 octobre 2013.

L'AUDIENCE

[13] L'audience s'est tenue à cette date en présence du procureur de l'Autorité. Ce dernier a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse qui œuvre au sein de cet organisme. Cette dernière a indiqué que 4 personnes ont été rencontrées relativement à des faits qui se seraient produits à l'été 2012.

[14] Suivant ces rencontres, une note de service a été transmise au contentieux de l'Autorité. L'enquêteuse a indiqué que les motifs initiaux sont toujours présents.

[15] Le procureur de l'Autorité a fait part des derniers développements du dossier. Un constat d'infraction a été signifié le 5 octobre 2013 à Robert Morin comportant 167 chefs d'accusation, dont 79 pour l'exercice illégal de l'activité de courtier, 84 pour placement sans prospectus, 3 pour avoir contrevenu à une décision du Bureau et 1 chef pour avoir fourni de l'information fausse ou trompeuse lors d'une opération sur valeur.

[16] Le procureur de l'Autorité a indiqué que les placements reprochés visent les émetteurs Robert Morin, Incase Finance inc., Bilodeau spécialiste en chaussures inc., Vivre-Entreprise en soins de santé inc. et Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Morin*, 2013 QCBDR 69.

¹² *Savoie c. Morin*, 2012 QCBDR 34.

¹³ *Savoie c. Morin*, 2012 QCBDR 107.

[17] Le procureur de l'Autorité a souligné que Robert Morin a transmis un plaidoyer de non-culpabilité le 18 octobre 2013. Une demande de divulgation de la preuve a été produite. Le dossier a été transmis à la cour le 18 octobre 2013 afin de demander une première date d'audience *pro forma*.

[18] Le procureur de l'Autorité a plaidé que les parties ont été avisées de la présente audience dans les délais requis. Il a indiqué que des procédures ont été déposées par l'Autorité. Il a plaidé que les ordonnances de blocage doivent être maintenues dans le cadre de la continuation des procédures pénales.

[19] Il a ajouté que l'Autorité ne recherche plus la prolongation du blocage à l'égard de l'intimé Roger Éthier, ce dernier n'étant pas une personne concernée par les procédures. Il a indiqué que Roger Éthier avait fait cession de ses biens le 20 avril 2012.

L'ANALYSE

[20] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁴.

[21] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁵. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁶.

[22] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[23] Les intimés, quoique dûment avisés, ne se sont pas présentés à l'audience pour contester la demande de prolongation de l'ordonnance de blocage. Ils ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

[24] L'Autorité a invoqué que les motifs initiaux sont toujours existants. Il appert que des constats d'infraction ont été déposés à l'encontre de Robert Morin relativement à l'exercice illégal de l'activité de courtier, à des placements sans prospectus, à de l'information fausse ou trompeuse dans le cadre d'une opération sur valeurs et pour avoir contrevenu à une décision du Bureau.

[25] Le Bureau est d'avis qu'il y a lieu de prolonger l'ordonnance de blocage considérant que les intimés ne se sont pas présentés pour contester la présence des motifs initiaux et que les procédures pénales ont été entamées par l'Autorité.

[26] Le Bureau retire cependant les conclusions visant Roger Éthier, puisque l'Autorité ne recherche plus la prolongation de l'ordonnance de blocage à son égard.

LA DÉCISION

[27] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 10 mai 2011¹⁷, telle que renouvelée depuis, et ce, de la manière suivante :

ORDONNE à Robert Morin et Incase Finance inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

ORDONNE à Vivre-Entreprise en soins de santé inc., Gestion M.E.R.R. inc., Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc., Bilodeau Spécialiste en chaussures inc. et Pantero Technologies

¹⁴ Précitée, note 2, art. 249 (1°).

¹⁵ *Id.*, art. 249 (2°).

¹⁶ *Id.*, art. 249 (3°).

¹⁷ Précitée, note 1.

inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession dus à Robert Morin ou Incase Finance inc.;

ORDONNE à Robert Morin, Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

ORDONNE à Vivre-Entreprise en soins de santé inc., Gestion M.E.R.R. inc., Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc., Bilodeau Spécialiste en chaussures inc. et Pantero Technologies inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle dus à Robert Morin ou Incase Finance inc.;

ORDONNE à la mise en cause Banque Canadienne Impériale de Commerce ayant une succursale au 2540, boul. Daniel-Johnson, Laval (Québec) H7T 2S3, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Robert Morin, notamment dans les comptes portant les numéros 01331-7939434, 01331-7722133 et 01331-0718432 et pour Incase Finance inc. dans le compte portant le numéro 01331-5016118;

ORDONNE à la mise en cause Banque HSBC du Canada ayant une succursale au 3030, boul. Le Carrefour, bureau 100, Laval (Québec) H7T 2P5, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Robert Morin, notamment dans le compte portant le numéro 121-007405-150.

[28] La présente décision de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision du Bureau du 27 septembre 2012 ayant accordé une levée partielle de blocage en faveur de Labelle, Marquis inc., à titre de syndic à la faillite de Robert Morin, dans les termes suivants :

« **LÈVE** partiellement l'ordonnance de blocage prononcée le 10 mai 2011, telle que renouvelée depuis, aux seules fins de permettre à Labelle, Marquis inc., syndic à la faillite de Robert Morin, de prendre possession des biens du failli Robert Morin et d'exercer sur eux sa saisine, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;

AUTORISE les mises en cause Banque Canadienne Impériale de Commerce et Banque HSBC du Canada à remettre au syndic Labelle, Marquis inc. l'ensemble des fonds, titres ou autres biens qu'elles ont en dépôt ou dont elles ont la garde ou le contrôle pour Robert Morin. »

[29] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 5 novembre 2013.

(s) *Alain Gélinas*
 M^e Alain Gélinas, président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-002

DÉCISION N° : 2011-002-007

DATE : Le 5 novembre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
 M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

ARCHER OR INC.

et

GUY GRAVEL

et

GUY BÉGIN

et

PAUL VIGNEAULT

et

HELGA LEUTHE

Parties intimées

et

TD CANADA TRUST, succursale située au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3L4

Partie mise en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Sébastien Simard

(Girard et al.)

Procureur de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

M^e Hanh Bao Lam

Procureure d'Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe, intimés

Date d'audience : 22 octobre 2013

DÉCISION

[1] Le 11 janvier 2011, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*², une ordonnance de blocage à l'encontre de l'intimée Archer Or inc. et à l'égard de la mise en cause TD Canada Trust.

[2] Elle a également demandé que soient prononcées des ordonnances d'interdiction d'opérations sur les titres d'Archer Or inc. et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et celle de courtier, telles que définies à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, à l'encontre de l'ensemble des intimés, soit Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe.

[3] À la suite de l'audience, le Bureau a, le 20 décembre 2011, prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs sur les titres d'Archer Or inc. et une interdiction d'exercer l'activité de conseiller³. Une ordonnance de blocage a également été prononcée à l'encontre d'Archer Or inc. et à l'égard de la mise en cause TD Canada Trust.

[4] Le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage pour des périodes renouvelables de 120 jours aux dates suivantes :

- le 12 avril 2012⁴;
- le 1^{er} août 2012⁵;
- le 22 novembre 2012⁶;
- le 19 mars 2013⁷; et
- le 11 juillet 2013⁸.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[5] Le 26 septembre 2013, l'Autorité a adressé au Bureau une demande afin d'obtenir la prolongation de l'ordonnance de blocage. Un avis d'audience a été transmis aux parties afin de les aviser de la tenue d'une audience sur cette demande prévue pour le 22 octobre 2013.

L'AUDIENCE

[6] L'audience a eu lieu à cette date en présence du procureur de l'Autorité et de la procureure des intimés Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe.

[7] Le procureur de l'Autorité a indiqué que le dossier d'enquête est à l'étude par la direction du contentieux. Un comité se réunira prochainement pour décider de la suite du dossier.

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2011 QCBDR 123.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2012 QCBDR 33.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2012 QCBDR 75.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2012 QCBDR 121.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2013 QCBDR 26.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2013 QCBDR 68.

[8] Il a ajouté que les motifs initiaux demeurent et qu'il y a lieu de maintenir l'ordonnance de blocage afin de permettre à l'Autorité de décider de la suite du dossier. Il a par conséquent demandé la prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours renouvelable.

[9] La procureure des intimés a indiqué ne pas s'opposer à la demande de prolongation de l'ordonnance de blocage.

L'ANALYSE

[10] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁹.

[11] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁰. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹¹.

[12] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[13] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau s'intéresse à la présence des motifs initiaux ayant justifié le prononcé de l'ordonnance de blocage initiale. Il appartient aux intimés d'établir que ces motifs ont cessé d'exister. La procureure des intimés a indiqué qu'il n'y avait pas de contestation de la demande de prolongation de blocage.

[14] Le Bureau estime qu'il est justifié de prolonger l'ordonnance de blocage considérant que les intimés ne contestent pas la prolongation et considérant que les motifs initiaux existent toujours et que l'enquête se poursuit, par la prise d'une décision sur les prochaines étapes du dossier. Il convient donc de maintenir en place la protection offerte aux investisseurs par l'ordonnance de blocage.

LA DÉCISION

[15] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

- **ORDONNE** à Archer Or inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
- **ORDONNE** à Archer Or inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle;
- **ORDONNE** à la mise en cause TD Canada Trust ayant une succursale au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3L4, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Archer Or inc., notamment dans le compte portant le numéro 00527-5215880.

[16] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

⁹ Précitée, note 1, art. 249 (1°).

¹⁰ *Id.*, art. 249 (2°).

¹¹ *Id.*, art. 249 (3°).

Fait à Montréal, le 5 novembre 2013.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 13-321 du personnel des ACVM : Le point sur le nouveau fournisseur de services pour l'exploitation des systèmes nationaux des ACVM et la mise en œuvre des modifications corrélatives aux règlements sur les systèmes nationaux des ACVM

(Voir section 6.1 du présent bulletin)

3.2.2 Publication

Aucune information.

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

En vertu de l'article 194 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), l'Autorité publie le projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages*.

Projet de règlement

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2, a. 202.1, par. 2^o, et a. 312, al. 4)

Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages

Avis est donné, conformément à l'article 217 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* que le règlement suivant, dont le texte est publié ci-dessous, pourra être soumis au ministre des Finances pour approbation qu'à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité. Le ministre pourra l'approuver avec ou sans modification.

— *Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages*

Objet du projet de règlement

Ce projet vise à remplacer l'actuel *Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages*.

Ce projet de règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages propose, entre autres, les modifications suivantes :

- Limiter la possibilité pour les représentants, de suivre le même cours plus de deux fois pendant deux périodes de référence différentes. Cette modification a pour but d'éviter que certains représentants suivent trois fois ou même quatre fois, dans des périodes de référence différentes, le même cours pour remplir leur obligation de formation continue obligatoire.
- Lorsqu'une activité de formation est imposée à un représentant par le conseil d'administration de la Chambre suite à la recommandation du comité de discipline, celle-ci constitue une activité de formation continue reconnue au sens du présent règlement, mais les UFC relatives à cette activité ne peuvent être comptabilisées dans les 20 UFC requis par période de référence.

Les autres modifications du projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages* concernent des modifications de forme telles que l'ajout de définitions, de sous-sections et des ajustements administratifs et terminologiques. Ces modifications visent à améliorer les divers mécanismes d'application du règlement sur la formation continue de la Chambre.

Finalement, les modifications proposées s'inspirent, entre autres, du *Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière* et du *Règlement sur la formation continue obligatoire des planificateurs financiers*.

Consultation

Toutes personnes désirant obtenir des renseignements additionnels ou ayant des commentaires à formuler à ce sujet sont priées de les faire parvenir par écrit avant l'expiration du délai de 30 jours en s'adressant à :

M^e Jannick Desforges
Directrice des affaires institutionnelles et de la conformité des pratiques
Chambre de l'assurance de dommages
Téléphone : (514) 842-2591
Télécopieur : (514) 842-2591
Courrier électronique : jdesforges@chad.qc.ca

RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(chapitre D-9.2, a. 202.1, par. 2° et a. 312)

SECTION I CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. Le présent règlement s'applique à tout représentant titulaire d'un certificat délivré par l'Autorité des marchés financiers qui l'autorise à exercer ses activités dans une discipline ou catégorie de discipline de l'assurance de dommages ou de l'expertise en règlement de sinistres.

2. Dans le présent règlement, on entend par :

« formateur » : la personne physique qui agit comme enseignant ou animateur d'une activité de formation reconnue par la Chambre;

« période de référence » : toute période de 24 mois débutant le 1^{er} janvier d'une année paire;

« UFC » : unité de formation continue constituée d'une heure d'activité de formation reconnue par la Chambre.

SECTION II FORMATION

§1. Période, fréquence et contenu de la formation

3. Un représentant doit accumuler au moins 20 UFC par période de référence, dans les catégories énoncées à l'article 4, selon les modalités suivantes :

- 1° 12 UFC dans les catégories visées aux paragraphes 1° à 4°;
- 2° 5 UFC dans les catégories visées aux paragraphes 1° à 5°;
- 3° 3 UFC dans la catégorie visée au paragraphe 4°.

4. Les activités de formation continue reconnues par la Chambre se retrouvent dans les catégories suivantes :

- 1° l'administration :
 - a) économie;
 - b) comptabilité et finance;
 - c) gestion d'entreprise;
 - d) technique de formation;
- 2° les techniques d'assurance :
 - a) assurance des particuliers;
 - b) assurance des entreprises;
 - c) gestion des risques;
 - d) expertise en règlement de sinistres;

3° le droit :

- a) lois et règlements relatifs à l'assurance de dommages;
- b) droit civil;

4° la conformité :

- a) déontologie et pratique professionnelle en assurance de dommages;
- b) lois et règlements sur la distribution de produits et services financiers;
- c) lois et règlements relatifs à la protection des renseignements personnels;

5° le développement professionnel :

- a) efficacité opérationnelle;
- b) développement du rôle conseil.

§2. Modulations de l'obligation de formation et dispense

5. Tout représentant à qui un certificat est délivré doit accumuler, pour la période de référence en cours et conformément aux modalités prévues à l'article 3, des UFC au prorata du nombre de mois complets écoulés pendant lesquels il est titulaire d'un certificat.

6. Le représentant qui se voit délivrer un certificat pour la première fois par l'Autorité des marchés financiers est dispensé de se conformer aux obligations prévues à la sous-section 1 pendant une période de 12 mois qui suit la délivrance du certificat. Une fois cette période terminée, il doit accumuler un nombre d'UFC équivalant à la proportion que représente, par rapport à une période de référence, le nombre de mois complets non écoulés pour la période de référence en cours. Pour le calcul de cette proportion, le nombre d'UFC est arrondi à l'unité supérieure la plus proche.

7. Le représentant est dispensé de ses obligations de formation continue s'il est absent ou en congé pendant une durée d'au moins quatre semaines consécutives pour cause de maladie ou d'accident, ou pour raisons familiales ou parentales. Pour l'application du présent article, les causes et les modalités d'absence ou de congé visées sont celles prévues aux sections V.0.1 et V.1 du chapitre IV de la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1).

Le représentant obtient une dispense conformément au premier alinéa s'il en fait la demande écrite à la Chambre en précisant les motifs justifiant la dispense et en présentant, au soutien de sa demande, le document justificatif ou le certificat médical attestant la situation invoquée.

La Chambre accorde la dispense pour la durée et aux conditions prévues au document justificatif ou au certificat médical.

Lorsqu'elle refuse la demande de dispense, en tout ou en partie, la Chambre en avise le représentant par écrit et l'informe de son droit de présenter des observations écrites dans le délai qu'elle indique.

8. Dès que cesse la situation ayant donné lieu à la dispense, le représentant en avise immédiatement la Chambre par écrit. Il doit alors se conformer aux obligations prévues par le présent règlement et accumuler un nombre d'UFC équivalant à la proportion que représente, par rapport à une période de référence, le nombre de mois complets de cette période, écoulés ou non, au cours desquels il n'aura pas été

dispensé de ses obligations. Pour le calcul de cette proportion, le nombre d'UFC est arrondi à l'unité supérieure la plus proche.

9. Le représentant n'est pas dispensé de ses obligations, au sens du présent règlement, pour la période pendant laquelle il cesse d'être autorisé à exercer ou il se voit imposer des conditions ou des restrictions. Toutefois, si le représentant cesse d'être autorisé pour une période de plus d'un an, il est dispensé de ces obligations pour la partie de cette période qui excède un an.

10. Une activité de formation imposée à un représentant par le conseil d'administration de la Chambre suite à la recommandation du comité de discipline constitue une activité de formation continue reconnue au sens du présent règlement.

Toutefois, les UFC relatives à cette activité ne peuvent être comptabilisées dans les 20 UFC requis conformément à l'article 3.

§3. Cumul et affectation d'UFC

11. Le représentant qui agit à titre de formateur dans le cadre d'une activité de formation reconnue par la Chambre a droit, une seule fois pour cette activité, au double d'UFC normalement attribuées à celle-ci.

Le représentant qui cesse d'être autorisé à exercer à ce titre ou qui se voit imposer des conditions ou restrictions d'exercice ne peut agir à titre de formateur pendant cette période.

12. Le représentant peut accumuler les UFC attribuables à une activité de formation un maximum de deux fois, pourvu que cette activité soit suivie dans des périodes de référence différentes.

13. Le représentant qui accumule plus d'UFC que requis pendant une période de référence se voit reporter un maximum de 5 UFC à la période subséquente.

14. Un représentant qui, au 31 mars suivant la fin d'une période de référence, est en défaut de se conformer aux obligations de formation continue prévues par le présent règlement, ne peut affecter à la période pour laquelle il est en défaut des UFC accumulées après le 31 mars de la période de référence subséquente, à moins que l'Autorité des marchés financiers ait rendu une décision de suspension en vertu du deuxième alinéa de l'article 218 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2) et que telle décision ait été exécutée en entier.

§ Avis de la Chambre

15. Dans les 30 jours suivant la fin de la période de référence, la Chambre transmet un avis de défaut à chaque représentant n'ayant pas accumulé le nombre d'UFC requis à l'article 3 et l'avise des conséquences prévues par l'article 14, par le deuxième alinéa de l'article 218 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et par les articles 57 et 63 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat du représentant (chapitre D-9.2, r. 7).

16. Le représentant en défaut doit accumuler, au plus tard le 31 mars suivant la fin de la période de référence, le nombre d'UFC qu'il est en défaut d'avoir accumulé dans une ou plusieurs des catégories visées à l'article 4.

17. La Chambre transmet à l'Autorité des marchés financiers, à la fin de la période visée à l'article 16, la liste des représentants n'ayant pas accumulé le nombre d'UFC requis.

§ Conservation et communication de documents

18. La personne, l'organisme ou l'établissement d'enseignement qui dispense une activité de formation doit transmettre à la Chambre, dans les 10 jours ouvrables de la tenue de la formation, la liste de présence des représentants ayant suivi la formation.

19. Le représentant doit conserver, pour une période de 24 mois suivant la fin d'une période de référence, les pièces justificatives concernant chaque activité de formation reconnue par la Chambre à laquelle il a participé et s'il en est, les attestations de présence ou de réussite d'examens ou de tests ou les relevés de notes remis par la personne, l'organisme ou l'établissement d'enseignement qui a dispensé l'activité de formation concernée.

20. Dans les 30 jours suivant une demande de la Chambre, le représentant doit lui transmettre une copie des attestations qu'il est tenu de conserver conformément à l'article 19.

SECTION III

RECONNAISSANCE DES FORMATEURS ET DES ACTIVITÉS DE FORMATION

21. La Chambre reconnaît un formateur s'il cumule trois ans d'expérience dans la matière enseignée et s'il respecte l'une des conditions suivantes :

- 1° il cumule 24 heures de formation en méthode de transmission des connaissances;
- 2° il détient 240 heures d'expérience à titre de formateur;
- 3° il cumule 12 heures de formation en méthode de transmission des connaissances et détient 100 heures d'expérience à titre de formateur.

22. La Chambre reconnaît les activités de formation et établit leur durée admissible pour le calcul des UFC qui s'y rattachent, si ces activités permettent le développement des connaissances, des compétences et des habiletés professionnelles suivantes :

- 1° acquisition et enrichissement d'une conception intégrée de l'exercice des activités pour lesquelles les représentants détiennent une autorisation d'exercice;
- 2° acquisition et application de connaissances et de méthodes d'analyse propres aux domaines d'intervention des représentants;
- 3° acquisition, compréhension et application de connaissances théoriques et techniques en matière de conformité aux normes, de pratique et d'éthique professionnelle.

Une activité de formation basée sur la vente ou la promotion d'un produit ne peut être reconnue au sens du présent règlement.

23. La demande de reconnaissance d'une activité de formation doit être présentée au moins 30 jours avant la tenue de l'activité.

24. La demande de reconnaissance d'une activité de formation doit contenir notamment les éléments suivants:

- 1° une description de l'activité de formation visée, de son cadre pédagogique et des matières visées par l'article 4 qui y sont abordées;
- 2° le déroulement et la durée de cette activité;
- 3° un document énonçant les objectifs de l'activité et expliquant en quoi celle-ci permet le développement des connaissances, compétences et habiletés professionnelles mentionnées à l'article 22;
- 4° le mode d'évaluation de la réussite de l'activité, le cas échéant;
- 5° le curriculum vitae du formateur décrivant ses expériences de travail et ses expériences pédagogiques.

La demande est accompagnée du paiement des frais fixés par la Chambre pour la présentation d'une demande de reconnaissance.

25. Lorsque la Chambre refuse la demande de reconnaissance ou reconnaît l'activité pour un nombre d'UFC inférieur à celui demandé, elle avise par écrit le demandeur concerné de son droit de présenter ses observations par écrit dans le délai qu'elle indique. La Chambre transmet ensuite sa décision finale au demandeur.

26. La reconnaissance d'une activité est valide pour une durée de 24 mois à compter de la date de la décision, ou à compter de toute autre date qui y est mentionnée. À la fin de cette période, le demandeur doit présenter une demande de renouvellement à la Chambre s'il désire maintenir la reconnaissance.

27. Toute personne, organisme ou établissement d'enseignement qui désire modifier une activité de formation reconnue par la Chambre doit déposer une nouvelle demande de reconnaissance.

28. Au plus tard le dernier jour de la période de référence en cours, un représentant peut présenter à la Chambre une demande de reconnaissance d'une activité de formation qu'il a suivie et qui n'est pas déjà reconnue. La décision rendue suite à une telle demande ne vaut que pour le représentant visé. En plus des éléments mentionnés à l'article 24, le représentant doit fournir une attestation de sa présence à cette activité ou une attestation de la réussite de celle-ci, le cas échéant.

29. La Chambre peut annuler la reconnaissance d'un formateur ou d'une activité ou diminuer le nombre d'UFC qui y est attribué si elle constate que l'activité offerte diffère de celle reconnue ou si les conditions prévues au présent règlement ne sont pas respectées. La Chambre avise par écrit le demandeur concerné de son droit de présenter ses observations par écrit dans le délai qu'elle indique. La Chambre transmet ensuite sa décision finale au demandeur.

SECTION IV DISPOSITIONS FINALES

30. Le présent règlement remplace le Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages (chapitre D-9.2, r. 12).

31. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Regulation respecting the compulsory professional development of the Chambre de l'assurance de dommages

An Act respecting the distribution of financial products and services
(chapter D-9.2, s. 202.1, par. 2; s. 312)

DIVISION I
SCOPE AND INTERPRETATION

1. This Regulation applies to all representatives who hold a certificate issued by the Autorité des marchés financiers authorizing them to practice in any sector or class of sector of damage insurance or claims adjustment.

2. In this Regulation:

“PDU” means a professional development unit consisting of one hour of training activity recognized by the Chamber;

“Reference period” means any 24-month period beginning on January 1st of an even-numbered year;

“Trainer” means a natural person who acts as an instructor or facilitator and who provides a training activity.

DIVISION II
TRAINING

§1. Period, frequency and content of training

3. A representative must accumulate at least 20 PDUs per reference period, in the categories listed in Section 4, as follows:

- 1° 12 PDUs in the classes listed in paragraphs 1 to 4 of section 4;
- 2° 5 PDUs in the classes listed in paragraphs 1 to 5 of section 4; and
- 3° 3 PDUs in the class listed in paragraph 4 of section 4.

4. The training activities recognized by the Chamber shall fall within the following categories:

1° administration:

- (a) economics;
- (b) accounting and finance;
- (c) business management;
- (d) training techniques.

2° insurance techniques:

- (a) personal lines insurance;
- (b) commercial lines insurance;
- (c) risk management;
- (d) claims adjustment.

3° law:

- (a) laws and regulations respecting damage insurance;
- (b) civil law.

4° compliance:

- (a) ethics and the professional practice of damage insurance;
- (b) laws and regulations respecting the distribution of financial products and services;
- (c) laws and regulations respecting the protection of personal information.

5° professional development:

- (a) operational efficiency;
- (b) development of the advisory role.

§2. *Variations in the training requirements and exemptions*

5. A representative who is issued a certificate shall, for the reference period in effect, and in accordance with the requirements set forth in section 3, accumulate PDUs pro rata to the number of full months elapsed during the time he holds the certificate.

6. A representative whose certificate is issued for the first time by the Autorité des marchés financiers is exempted from the requirement to accumulate PDUs for a period of 12 months after the issuance of the certificate.

After this period, he must accumulate a number of PDUs equivalent to the total number of PDUs required for the reference period, pro-rated to the number of remaining months for the reference period. For the purposes of this calculation, the number of PDUs is rounded to the closest superior whole number.

7. A representative is exempt from the professional development requirements if he is absent or on leave during a period of at least four consecutive weeks owing to sickness or accident, or for family or parental reasons. For purposes of this section, the causes and terms of an absence or leave are those set out in Divisions V.0.1 and V.1 of Chapter IV of *An Act respecting labour standards* (chapter N-1.1).

A representative may obtain an exemption in accordance with the 1st paragraph if he submits a written request to the Chamber setting out the reasons justifying the exemption and provides the supporting document or medical certificate attesting the existence of the situation invoked.

The Chamber grants the exemption for the duration and under the conditions provided for in the supporting document or medical certificate.

When it refuses the exemption in whole or in part, the Chamber advises the representative in writing and informs the latter of his right to present written observations within the time limits given by it.

8. The representative must immediately notify the Chamber in writing as soon as the situation giving rise to the exemption ceases to exist. He must then comply with the requirements prescribed by this Regulation and accumulate a number of PDUs equal to the proportion that the number of full months, whether or not elapsed, during which he was not exempted from the requirements during a reference period is to that reference period. In computing such proportion, the number of PDUs is rounded up to the nearest unit.

9. A representative is not exempt from the requirements under this Regulation for the period during which he ceases to be authorized to practise or during which conditions or restrictions on his right to practice are imposed on him. However, if the period for which the representative ceases to be authorized to practice exceeds one year, he is exempted from the requirements for the duration of that period exceeding one year.

10. A training activity imposed on a representative by the board of directors of the Chamber following a recommendation of the discipline committee, constitutes a training activity for the purposes of the present Regulation.

However, the PDUs for that activity cannot be counted for the purposes of the 20 PDUs required per reference period.

§3. Accumulation and assignment of PDUs

11. A representative who acts as a trainer for a training activity recognized by the Chamber is entitled, only once for the activity, to double the number of PDUs usually awarded for the activity.

A representative whose right to practise has been restricted, or who has had conditions imposed on such right, cannot act as a trainer during that period.

12. A representative can follow and accumulate PDUs attributable to a given training activity a maximum of two times, so long as that activity is followed in different reference periods.

13. A representative who accumulates more PDUs than required during a reference period will have a maximum of 5 PDUs carried forward to the subsequent period.

14. A representative who, as at March 31st following the end of a reference period, has failed to comply with the professional development requirements prescribed by this Regulation may not assign to the period in respect of which he is in default PDUs accumulated after March 31st of the subsequent reference period, unless the Autorité des marchés financiers has rendered a suspension decision under the second paragraph of section 218 of *An Act respecting the distribution of financial products and services* (chapter D-9.2) and such decision has been fully executed.

§4. Notice from the Chamber

15. Within 30 days following the end of a reference period, the Chamber must send a notice of default to each representative who has not accumulated the number of PDUs required under section 3 and informs him of the consequences under section 14, under the second paragraph of section 218 of *An Act respecting the distribution of financial products and services* and under sections 57 and 63 of the *Regulation respecting the issuance and renewal of representatives' certificates* (chapter D-9.2, r. 7).

16. At the latest by March 31st following the end of the reference period, a representative who is in default must accumulate the number of PDUs he has failed to accumulate in one or more of the categories referred to in section 4.

17. At the end of the period referred to in section 16, the Chamber sends the Autorité des marchés financiers a list of the representatives who have not accumulated the required number of PDUs.

§5. Keeping and sending of documents

18. The certified trainer, training body or educational institution providing the training activity shall send to the Chamber a list of representatives who took part in the training activity within 10 business days following the date on which such activity is held.

19. A representative must keep, for a 24-month period following the end of a reference period, the supporting documents regarding each training activity recognized by the Chamber in which he took part and any attendance vouchers, certificates of exam or test

results or transcripts provided by the person, organization or educational institution having provided the training activity in question.

20. Within 30 days following a request from the Chamber, a representative must forward to the Chamber a copy of the attestations he is required to keep in accordance with section 19.

DIVISION III

CERTIFICATION OF TRAINERS AND TRAINING ACTIVITIES

21. The Chamber certifies trainers if he or she has three years of experience in the given subject matter and meets one of the following conditions:

- 1° He or she has followed at least 24 hours of training in knowledge transmission;
- 2° He or she has 240 hours of experience as trainer;
- 3° He or she has followed at least 12 hours of training in knowledge transmission and has 100 hours of experience as trainer.

22. The Chamber recognizes training activities and establishes the eligible duration of those activities to calculate the PDUs relating thereto if the activities enable development of the following professional knowledge, competencies and skills:

- 1° acquisition and betterment of an integrated approach to the pursuit of the activities for which the representatives hold an authorization to practise;
- 2° acquisition and application of knowledge and analysis methods specific to the activities of representatives;
- 3° acquisition, comprehension and application of theoretical and technical knowledge in subjects pertaining to compliance with standards, business conduct and professional ethics.

A training activity based on the sale or promotion of a product cannot be recognized under this Regulation.

23. An application for certification of a training activity must be submitted at least 30 days before the activity is held.

24. The application for certification of a training activity must include the following:

- 1° a description of the training activity in question, its pedagogical framework and the subjects referred to in section 5 that are dealt with in the training activity;
- 2° the procedure for the activity and its duration;
- 3° a document setting out the objectives of the activity and explaining how the activity develops the professional knowledge, skills and competencies referred to in section 21;
- 4° the method for assessing successful completion of the activity, if applicable;
- 5° the curriculum vitae of the trainer describing his work experience and pedagogical experience.

The application must be accompanied by payment of the fees determined by the Chamber for an application for certification.

25. When the Chamber refuses an application regarding certification of a training activity or decreases the number of eligible PDUs, it must inform the applicant in question of his right to submit written observations within the time limit indicated by it. The Chamber must then send its final decision to the applicant.

26. Certification of an activity is valid for 24 months from the date of the certification decision or from any other date mentioned therein. At the end of that period, if the applicant wishes to maintain the certification, he must submit an application for renewal to the Chamber.

27. Any person, organization or educational institution that wishes to amend a training activity certified by the Chamber must submit a new application for certification.

28. No later than the last day of the reference period in effect, a representative may submit an application to the Chamber for the awarding of PDUs for a training activity in which he took part and which has not been certified by the Chamber. The decision to award PDUs is valid only for the representative in question. In addition to the elements mentioned in section 23, the representative must provide a voucher attesting that he attended the activity or a certificate of exam or test results, as the case may be.

29. The Chamber may cancel recognition of a trainer or certification of an activity, or decrease the number of PDUs awarded therefor if it becomes aware that the activity being provided is different from the activity that was recognized or if the conditions set out in this Regulation are not being met.

DIVISION IV FINAL PROVISIONS

30. This Regulation replaces the Regulation respecting the compulsory professional development of the Chambre de l'assurance de dommages (chapter D-9.2, r. 12).

31. This Regulation comes into force on January 1st 2014.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABSI	PATRICK	Groupe Cloutier Investissements inc.	2013-11-15
AHARONIAN	KRISTINE	Fonds D'Investissement HSBC (Canada) inc.	2013-11-07
AL-ASHI	HEBA	Placements CIBC inc.	2013-11-08
ALEVINAT	LIONEL	BLC Services Financiers inc.	2013-10-29
ALPKAYA	CAN	Placements CIBC inc.	2013-10-10
AMYOT	JEAN-MARC	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
ANGERS	NADIA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-05
AUDET CANUEL	ANNE-MARIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-07
BEAUDOIN	VINCENT	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-04
BEAUREGARD	LINE	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-14
BÉLANGER	LISE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-10-31
BERGERON	LINE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-06
BÉRUBÉ-BEAUDIN	ALEXANDRE	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-28
BOUTIN	THIERRY	Placements CIBC inc.	2013-11-07
BROUSSEAU	MARC-ALEXANDRE	Placements Banque Nationale Inc.	2013-11-04
C.BEAUDOIN	JANIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
CAMBA	NATHALIE	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-11-08
CHABOT	RAYMONDE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14
CHAINEDY	ANIK	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-11-15
CHAPUT	MANON	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-04
CHARTIER	OLIVIER	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-04
CHITRAVELU	CHITRA MOHANA KUMAR	La première financière Du Savoir inc.	2013-10-31
CLÉMENT	MARIE-EVE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
COLASURDO	DAVID	Fonds D'Investissement Royal inc.	2013-11-08
COLLIN	MICHELLE	CABN Investments inc.	2013-11-07
CORRIVEAU	ERIC	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14
COTÉ	LINDA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-10-11
CREVIER	JOHANNE	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-24
DÉRY	LYNN	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
DESFORGES	DIANE	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-11-15
DESGAGNÉS	CHANTAL	Placements CIBC Inc.	2013-11-12
DOK	MORITH	Desjardins Sécurité Financière Investissements inc.	2013-11-15
DROLET	HÉLÈNE	Investia Services Financiers inc.	2013-11-15
DUFFY	SEAN	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
DUMONT	ISABELLE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14
DURAND	EMILIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14
ENIS	ALEX	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-18
ESTEVAN	JOSE	BLC Services Financiers inc.	2013-11-15
FERLAND	JOCELYNE	Placements CIBC inc.	2013-11-06
FILION	CÉLINE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-04
FLEURENT	YVON	Desjardins Sécurité Financière Investissements inc.	2013-11-08
FLIBOTTE	SYLVAIN	Centre Financier BFC inc.	2013-11-15
GAGNON	GILLES	Investia Services Financiers inc.	2013-11-12
GAROFALO	MARISA	Services D'Investissement TD inc.	2013-11-04
GAUTHIER	ODILE	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-31
GELINAS	CLAUDE	Placements Scotia inc.	2013-10-23
GERRETT	SUSAN	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-11-11
GIARD	GUILLAUME	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-12
GOUDREAU	FÉLIX	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
GUAY	SÉBASTIEN	Services D'Investissement Quadrus Ltee.	2013-10-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HARVEY	RICHARD	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
HÉTU	SUZANNE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-13
IVANTCHENKO	ROMAN	Services D'Investissement TD inc.	2013-11-11
JALBERT	MARIE-CLAUDE	Placements Banque Nationale inc.	2013-09-13
JOHNSON	ADJOA SIKA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-06-21
KABORE	WILLY KEVIN	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-01
KAPRELIAN	TANIA	Placements Scotia inc.	2013-11-12
KAPRIELIAN	JOSEPH	Services D'Investissement TD inc.	2013-11-05
KARAYVANOV	KALOYAN	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-18
KOLACKI	LESZEK	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-11-04
LABRECQUE	MARTINE	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-04
LACHANCE	JEAN-PIERRE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14
LAFAILLE	CÉLINE	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-31
LANDRY	CAROLE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-13
LARQUEY	REBECCA	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-11-12
LAVOIE	JÉRÔME-ALEXANDRE	BLC Services Financiers Inc.	2013-10-21
LAVOIE	DOMINIC	Placements CIBC Inc.	2013-11-14
LECLERC-PÉTRIN	FRANCIS	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
LECOMTE	SUZANNE	Placements CIBC Inc.	2013-11-05
LEHOULLIER	SOLANGE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18
LEMAY	NICOLE	Placements Scotia inc.	2013-11-12
LEVESQUE	ADRIEN	Investia Services Financiers inc.	2013-11-13
LONGMORE	SABRENA	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-11-11
LOPEZ VENEGAS	SALVADOR	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-11-12
MANGIONE	ASSUNTA	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-11-14
MANSOUR	ELIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14
MASTROBERARDINO	SANDRA	Services D'Investissement TD inc.	2013-11-15

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MELKI	PAUL	Placements Financiere Sun Life (Canada) inc.	2013-11-06
MICHAUD-MASTORAS	FABRICE	Financière Des Professionnels - Fonds d'investissement inc.	2013-11-11
MIRON	DAVID	Services D'Investissement TD inc.	2013-11-04
MOISAN	MARIKA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
MONTMINY	ERIC	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
MORIN LABBE	SIMON	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-11
NADEAU	MARIO	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-31
NGUYEN	KHAI	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-11-05
NGUYEN-DUONG	VIET	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-18
NOLET	MARIE-EVE	Services d'investissement TD Inc.	2013-11-04
PAQUIN	CHRISTOPHER	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-13
PARÉ	LOUIS	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-11-13
PAYET	GILLES	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-18
PETIT	NICOLE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
PHAM	MYHANH	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	
PLANTE	SYLVIE	Gestion MD limitée	2013-11-18
POMERLEAU	CHRISTIAN	Mica Capital Inc.	2013-11-14
PROULX	GENEVIÈVE	Gestion Universitas inc.	2013-11-10
RACCIO	VANESSA	Services D'Investissement TD inc.	2013-11-08
ROBLES	LUIS	Placements Financiere Sun Life (Canada) inc.	2013-11-07
ROULEAU	PATRICIA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-12
SAVARD	LOUISE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14
SLIM	NAJI	Investissements Excel inc.	2013-11-11
SMITH	FRANCE	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-11-13
SPAHR	PAUL	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-09-27
VALLIÈRES	PHILIPPE	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-02
VIGNOLA	SERGE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
VILLIARD	MÉLANIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
YIMGA TATCHI	RAPHAEL PASCAL	Universitas Management inc.	2013-10-31

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Petrescu	Raluca	Conseillers en Gestion Globale State Street Ltée.	2013-11-18

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	

3a Assurance de dommages (Agent)

3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)

3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102159	BÉLANGER, SERGE	1a, 2b	2013-11-18
105281	BROCHU, YVAN CHRISTIAN	6a	2013-11-19
105649	CABANA, ÉLISE	1a	2013-11-14
108371	COUTURE, LUC	1a	2013-11-18
108776	DALLAIRE, DIANE	3a	2013-11-18
109516	DÉRY, LYNN	6a	2013-11-18
110164	DI PERNO, MARK A.	4a	2013-11-19
110974	DUBUC, JOCELYNE	3b	2013-11-13
114454	GIGNAC, SYLVIE	3c	2013-11-13
114952	GODIN, ROMÉO	6a	2013-11-15
115475	GRENIER, NANCY	4a	2013-11-15
118022	LACHANCE, RÉNALD	1a	2013-11-19
119776	LATULIPPE, JEAN-GUY	1a	2013-11-19
119872	LAUZON, LINDA	5a	2013-11-15
121153	LEMIEUX, GUY	4a	2013-11-14
123889	MICHETTI, PATRICK	6a	2013-11-13
127378	POIRIER, FRANÇOIS	2b	2013-11-14
128084	PURENNE, ANDRÉ	6a	2013-11-15

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
128787	RICHER, JEAN-PIERRE	6a	2013-11-19
129544	ROULEAU, PATRICIA	6a	2013-11-13
130263	LAFONTAINE, GAËTANE	4a	2013-11-18
132662	TOUGAS, JEAN-FRANÇOIS	4c	2013-11-18
136753	ROSS, GILLES	5a	2013-11-13
136998	TALBOT, SYLVIE	5a	2013-11-13
140858	CORRIVEAU, ERIC	6a	2013-11-15
142557	GERRETT, SUSAN	1a, 6a	2013-11-13
146943	NAHHAS, AMANI	6a	2013-11-19
149778	VIGNOLA, SERGE	6a	2013-11-19
154965	GUILLOT, JÉROME	5b	2013-11-15
155605	SOULIGNY, FRANÇOIS	1b	2013-11-14
161693	ROBILLARD, NICOLE	4a	2013-11-19
162450	RACETTE, CHRISTELLE	4a	2013-11-18
162478	LANDRY, ANDRÉE-ANNE	5b	2013-11-15
165154	TOUSIGNANT, JEAN-FRANÇOIS	1a	2013-11-18
170060	DOK, MORITH	1a	2013-11-14
170410	GRONDIN, JESSYCA	3a	2013-11-13
170430	SAVOIE, VÉRONIQUE	3c	2013-11-18
172191	TOUPIN, PATRICK	4a	2013-11-19
176273	BOUCHARD, EMANUEL	1a	2013-11-15
178391	ROCHON, CHRISTIAN	4c	2013-11-19
181069	BELLEMARE, MARTINE	4b	2013-11-18
182998	BONNEAU, MARC-ANDRÉ	3b	2013-11-13
183432	NADEAU, GENEVIÈVE	3b	2013-11-13
184253	AVINO, MARILYNE	4b	2013-11-18
184464	ARONOVITCH, DANIEL	1a	2013-11-13
187956	COLASURDO, DAVID	6a	2013-11-15
190120	PÉLOQUIN, DENIS	4b	2013-11-13
190251	BILLY, JOËLLE	1a	2013-11-15
191939	LACHAPELLE, MAXIME	3b	2013-11-14
192972	MARAJDA, CYNTHIA	4c	2013-11-19
195098	FORTIN, JACINTHE	1b	2013-11-14
195322	KOLTAI, DARA LILIAN	1a	2013-11-15
195426	MORIN, NICOLAS	4b	2013-11-19

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
195738	BOURDEAU, DOMINIC	1b	2013-11-14
196370	DUBUC TINKLER, VIRGINIE	1a	2013-11-15
197453	LAMBERT-LAROCHE, JEREMI	1a	2013-11-15
198133	LABERGE, MIGUËL	1a	2013-11-15
198787	BERGERON, JOÉ	1a	2013-11-14
198958	DUCLOS, VENESSA	1a	2013-11-14
199347	ASSELIN, FÉLIX	3b	2013-11-19
200311	CÔTÉ, KATY	1a	2013-11-15
200880	BEAUREGARD, CHANTAL	1a	2013-11-15
200907	EL-GHADBAN, KINAN	1a	2013-11-15
201066	BENRABAH, AÏCHA	1a	2013-11-15
201269	BOUDREAU, GUILLAUME	1b	2013-11-14
201369	MBALLA MESSI, FRANCOIS	1a	2013-11-15
201391	TRUDEL, SOPHIE	4b	2013-11-18
201609	ROY, VANESSA	4b	2013-11-18
201855	CHRÉTIEN, DAVID	1a	2013-11-15
201897	ABDOU CHEKARAOU, IBRAHIM	4b	2013-11-18

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
505460	BRODEUR, VADNAIS ET ASSOCIÉS INC.	Plante	Mario	2013-11-15

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502790	ANDRÉ RHEAULT	Assurance de personnes	2013-11-19
504551	VIGNEAULT, LACHANCE & ASSOCIÉS INC.	Assurance de personnes	2013-11-19
509060	ASSURANCE FRANCINE FORGET INC.	Assurance de dommages	2013-11-14
511569	JEAN-LOUIS FALARDEAU	Assurance de personnes	2013-11-19
514191	MARK A. DI PERNO	Assurance de dommages	2013-11-19
515467	MATHIEU DESJARDINS	Assurance de personnes	2013-11-15
515996	ALEXANDRE DEMERS	Assurance de personnes	2013-11-15
516031	MARILYN VALLÉE	Assurance de personnes	2013-11-14
516114	DANIEL ARONOVITCH	Assurance de personnes	2013-11-13

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC.	Caron	Pierre	2013-11-14

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
HAHN INVESTMENT STEWARDS & COMPANY INC.	Gauthier	Manon	2013-11-14

Gestionnaire

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
SOCIETE DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.	Caron	Pierre	2013-11-18

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
505460	BRODEUR, VADNAIS ET ASSOCIÉS INC.	Pelletier	Martine	2013-11-15

3.5.4 Les nouvelles inscriptions**Cabinets de services financiers**

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
600251	GESTION YVES LACROIX ET FILS INC.	Yves Lacroix	Assurance de personnes	2013-11-14
600253	SOLUTIONS FINANCIÈRES ANZOLA LOPEZ INC.	Yajaira Anzola Lopez	Assurance de personnes	2013-11-13
600254	SERVICES FINANCIERS ALEXANDRE DEMERS INC.	Alexandre Demers	Assurance de personnes	2013-11-15
600260	SERVICES FINANCIERS MATHIEU DESJARDINS INC.	Mathieu Desjardins	Assurance de personnes	2013-11-15
600267	SERVICES FINANCIERS LARBI OUZZANI INC.	Larbi Ouazzani Touhami	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-11-15
600273	FRENZA GROUPE FINANCIER INC	Daniel Frenza	Assurance de personnes	2013-11-15
600275	LES SERVICES FINANCIERS STÉPHANIE TREMBLAY-BLACKBURN INC.	Stéphanie Tremblay-Blackburn	Assurance de personnes	2013-11-19

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
600276	SOLUTIONS FINANCIÈRES BERNARD KEYSER INC.	Bernard Keyser	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-11-14
600278	9194-1344 QUÉBEC INC.	Luc Monette	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-11-18

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Mise à jour par l'Autorité des marchés financiers des guides de l'actuaire des assureurs de personnes et des assureurs de dommages pour l'exercice financier se terminant en 2013

Cet avis s'adresse aux assureurs de personnes et aux assureurs de dommages constitués ou continués en vertu d'une loi du Québec et assujettis à la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi »). Veuillez noter qu'il ne vise pas le *Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur la situation financière actuelle et prévue des assureurs de personnes*.

Contexte :

Tout assureur doit, selon la Loi, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de celle-ci.

Dans le but d'aider l'actuaire à produire certains rapports, l'Autorité publie annuellement des guides afin de préciser ses attentes. L'Autorité considère que l'application de ces guides constitue une saine pratique de gestion.

Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices – Assureurs de personnes et assureurs de dommages

Selon l'article 298.14 de la Loi, l'actuaire d'un assureur doit préparer à la fin de chaque exercice financier, un rapport qui établit et présente les provisions et réserves qu'il estime suffisantes pour assurer une gestion saine et prudente. À la demande de l'Autorité, le rapport sur le passif des polices doit lui être transmis et être accompagné du certificat de l'actuaire.

À cet effet, l'Autorité a mis à jour les guides suivants :

-Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de personnes (incluant le fichier Excel à transmettre);

-Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de dommages (incluant les Instructions relatives aux Tableaux sur les sinistres et indices de perte).

Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres – Assurance de personnes

De plus, selon l'article 303 de la Loi, l'assureur doit fournir sur demande de l'Autorité, les états et renseignements supplémentaires qu'elle estime nécessaires pour lui permettre de déterminer si l'assureur se conforme à la Loi ou aux règlements. À la demande de l'Autorité, l'assureur doit lui transmettre le rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres produit par l'actuaire en vertu du paragraphe 2480 des Normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires intitulé *Attestation relative à l'attestation de la norme de capital réglementaire*.

L'Autorité a donc mis à jour le guide suivant :

-Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres – Assurance de personnes.

Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur la situation financière actuelle et prévue des assureurs de dommages

Enfin, l'article 298.13 de la Loi prévoit que l'actuaire d'un assureur doit préparer avant la fin de chaque exercice financier, une étude sur la situation financière actuelle de cet assureur. À la demande de l'Autorité, cette étude doit également porter sur la situation financière prévue de l'assureur et doit lui être transmise.

À cet effet, l'Autorité a mis à jour le guide suivant :

-Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur la situation financière actuelle et prévue des assureurs de dommages (incluant le fichier Excel à transmettre).

Disponibilité des guides sur le site Web de l'Autorité

Tous ces guides et les tableaux des modifications, sont disponibles sur le site Web de l'Autorité à l'adresse www.lautorite.qc.ca :

-Assurance de personnes (partie B et D) : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html>

-Assurance de dommages :

- Rapport sur le passif des polices : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/rapport-passif-polices-pro.html>
- Rapport sur la situation financière : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/rapport-situation-financiere-pro.html>

Dépôt électronique des documents et sanctions administratives

Pour plus de détails concernant les documents et renseignements à fournir, le dépôt électronique des documents et les sanctions administratives qui s'appliquent, veuillez consulter les avis suivants également disponibles sur le site Web de l'Autorité :

-Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2013 - Assureurs de personnes détenteurs d'un permis au Québec : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html>;

-Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2013 - Assureurs de dommages détenteurs d'un permis au Québec : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pro.html>.

Veuillez noter que l'Autorité entend publier sur son site Web d'ici le mois de janvier 2014, une mise à jour de ces deux avis au 31 décembre 2013.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Assurance de dommages :

Richard Belleau, ACAS
Direction principale de la surveillance des assureurs
assureurs
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4574
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4574
poste 4523
Courriel : richard.belleau@lautorite.qc.ca

Assurance de personnes :

Éric Lacasse
Direction principale de la surveillance des
Assureurs
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4523
Numéro sans frais : 1 877 525-0337,
poste 4523
Courriel : eric.lacasse@lautorite.qc.ca

Le 13 novembre 2013

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Société de Prêt First Data, Canada (autre nom utilisé par First Data Loan Company, Canada)

Avis d'annulation de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers annule, en application de l'article 246 de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, L.R.Q., c. S-29.01, le permis de société d'épargne de Société de Prêt First Data, Canada (autre nom utilisé par First Data Loan Company, Canada).

En outre, en application du paragraphe a.1) de l'article 31.3 de la Loi sur l'assurance-dépôts, c. A-26, l'Autorité des marchés financiers révoque de plein droit le permis que détenait Société de Prêt First Data, Canada (autre nom utilisé par First Data Loan Company, Canada), l'autorisant à solliciter et recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Fait le 6 novembre 2013

Autorité des marchés financiers

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 13-321 du personnel des ACVM : Le point sur le nouveau fournisseur de services pour l'exploitation des systèmes nationaux des ACVM et la mise en œuvre des modifications corrélatives aux règlements sur les systèmes nationaux des ACVM

(Texte publié ci-dessous)



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis 13-321 du personnel des ACVM
Le point sur le nouveau fournisseur de services pour l'exploitation
des systèmes nationaux des ACVM
et
la mise en œuvre des modifications corrélatives aux règlements sur
les systèmes nationaux des ACVM

Le 21 novembre 2013

Le présent avis fait le point sur le transfert de l'exploitation de SEDAR, de SEDI et de la BDNI (les « systèmes nationaux des ACVM ») de CDS INC. à Conseillers en systèmes d'information et en gestion CGI Inc. (CGI) ainsi que sur la mise en œuvre des modifications corrélatives aux textes suivants :

- le *Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* (le « Règlement 13-101 »);
- le *Règlement 31-102 sur la base de données nationale d'inscription* (le « Règlement 31-102 »);
- la Norme canadienne 55-102, *Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)* (la « Norme 55-102 ») (ensemble, les « modifications corrélatives »).

Le 8 octobre 2013, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé le report du transfert de l'hébergement, de l'exploitation et de la maintenance des systèmes nationaux des ACVM au 2 décembre 2013. Pour assurer une transition sans heurt pour l'ensemble des participants au marché, les ACVM font un nouveau report et publieront un autre avis pour informer les participants au marché de la nouvelle date.

Les ACVM suspendront par ailleurs la mise en œuvre des modifications corrélatives jusqu'à ce que le transfert ait lieu. Mis à part la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), tous les membres des ACVM ont modifié les modifications corrélatives ou projettent de rendre des décisions générales reportant leur entrée en vigueur.

Bien que la CVMO ne puisse reporter l'entrée en vigueur des modifications, son personnel demande aux participants au marché en Ontario de continuer de considérer, jusqu'à nouvel ordre, CDS INC. comme étant le fournisseur du service SEDAR en vertu du Règlement 13-101, l'exploitant de SEDI en vertu de la Norme 55-102 et l'administrateur de la BDNI en vertu du Règlement 31-102 et de la règle 31-509 de la CVMO, *National Registration Database (Commodity Futures Act)*, comme si les modifications corrélatives n'étaient pas en vigueur.

Les droits relatifs aux systèmes prévus par le *Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI* sont tout de même entrés en vigueur le 12 octobre dernier, comme prévu.

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers
Mathieu Laberge
Avocat
Direction des affaires juridiques
514 395-0337, poste 2537
1-877-525-0337, poste 2537
mathieu.laberge@lautorite.qc.ca

Alberta Securities Commission
Samir Sabharwal
Associate General Counsel
403 297-7389
samir.sabharwal@asc.ca

British Columbia Securities Commission
David M. Thompson
General Counsel
604 899-6537
dthompson@bcsc.bc.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Chris Besko
Conseiller juridique – Directeur adjoint
204 945-2561
Chris.Besko@gov.mb.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Robert Galea
Legal Counsel
General Counsel's Office
416 593-2321
rgalea@osc.gov.on.ca

6.2.2 Publication

Aucune information.

Avis multilatéral 45-312 des ACVM

Projet de dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants

Le 21 novembre 2013

Introduction

Les autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (les « autorités participantes » ou « nous ») publient pour consultation un projet de dispense de prospectus largement harmonisée (la « dispense proposée ») qui, sous réserve de certaines conditions, permettrait aux émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse de croissance ») de réunir des capitaux en effectuant un placement de titres auprès de leurs porteurs existants.

Le présent avis contient un résumé des modalités de la dispense proposée et la soumet à une consultation publique.

Contexte

Placements de titres au moyen d'un prospectus et dispenses de prospectus

L'obligation, pour l'émetteur effectuant un placement de titres, de déposer un prospectus et de le faire viser constitue l'une des principales obligations prévues par la législation en valeurs mobilières. Le prospectus doit révéler de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement. Les investisseurs qui souscrivent des titres offerts au moyen d'un prospectus jouissent de certains droits d'action en vertu de la loi.

Dans les cas où d'autres moyens de protection s'appliquent, la législation en valeurs mobilières prévoit des dispenses de l'obligation de prospectus.

La dispense de prospectus la plus couramment invoquée est la dispense pour placement auprès d'investisseurs qualifiés. Il est possible de s'en prévaloir pour vendre des titres à de nouveaux investisseurs et à des porteurs existants, pourvu qu'ils correspondent à la définition d'« investisseur qualifié ». Les principales dispenses de prospectus ouvertes aux émetteurs qui souhaitent réunir des fonds auprès d'investisseurs non qualifiés (des investisseurs individuels) sans établir de prospectus sont les suivantes :

- la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre;
- la dispense relative à un placement de droits;
- la dispense autorisant l'utilisation d'un document d'offre simplifié déposé à la Bourse de croissance.

Nos données indiquent que les émetteurs inscrits à la Bourse de croissance n'ont généralement pas recours à ces dispenses pour réunir des capitaux auprès d'investisseurs individuels. Elles

-2-

révèlent en outre qu'après le premier appel public à l'épargne, ces émetteurs effectuent rarement un placement au moyen d'un prospectus.

Selon certains participants au marché, les émetteurs inscrits à la Bourse de croissance n'effectuent pas de placement au moyen d'un prospectus et ne recourent pas aux dispenses de prospectus pour vendre des titres auprès d'investisseurs individuels en raison des délais et des coûts associés à l'établissement du document de placement exigé. Étant donné l'importance des frais initiaux à engager, peu importe l'issue du placement, le risque de ne pas réunir les capitaux souhaités vient aggraver la situation.

Aussi les investisseurs individuels qui veulent investir dans les titres de ces émetteurs doivent-ils généralement les acquérir sur le marché secondaire.

Investisseurs individuels

Puisqu'il est rare que les émetteurs inscrits à la Bourse de croissance effectuent des placements au moyen d'un prospectus ou se prévalent des dispenses de prospectus visant les ventes de titres aux investisseurs individuels, les petits porteurs ont peu d'occasions d'investir directement dans les titres de ces émetteurs.

Les conséquences sur les investisseurs individuels sont les suivantes :

- ils doivent payer le cours du marché au lieu du cours escompté habituellement demandé dans les placements privés effectués auprès d'investisseurs qualifiés;
- ils doivent payer des courtages;
- ils ne peuvent pas acquérir les bons de souscription « en extra » qui sont habituellement émis avec les actions dans les placements privés effectués auprès d'investisseurs qualifiés.

Cela signifie également que les émetteurs inscrits à la Bourse de croissance n'ont pas accès à une source potentielle de capitaux.

Proposition

Nous avons reçu des observations et commentaires d'un certain nombre de participants au marché, particulièrement des émetteurs de la Bourse de croissance, dans lesquels ils nous demandent d'envisager d'offrir une nouvelle dispense de prospectus pour faciliter la collecte de capitaux.

Parce qu'ils sont émetteurs assujettis, les émetteurs inscrits à la Bourse de croissance doivent respecter les obligations d'information continue et les interdictions d'opérations d'initiés prévues par la législation en valeurs mobilières. À titre de sociétés cotées, ils sont aussi assujettis aux obligations, notamment d'information, et aux restrictions prévues par le Guide du financement des sociétés de la Bourse de croissance. À l'heure actuelle, les investisseurs individuels peuvent acquérir un nombre illimité de titres d'émetteurs inscrits à la Bourse de croissance sur le marché secondaire sans qu'aucune autre information ne soit requise.

Pour élaborer notre proposition, nous avons étudié les commentaires reçus ainsi que les dispenses de prospectus similaires offertes à l'étranger, en particulier en Australie.

-3-

Dispense proposée

Nous proposons une nouvelle dispense de prospectus comportant les principales conditions suivantes :

- les titres de capitaux propres d'une catégorie donnée de l'émetteur doivent être inscrits à la cote de la Bourse de croissance;
- l'émetteur doit avoir déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle prévus par la législation en valeurs mobilières applicable;
- le placement ne peut concerner qu'une catégorie de titres de capitaux propres inscrits à la cote de la Bourse de croissance ou des unités composés d'un titre inscrit à la cote et d'un bon de souscription d'un tel titre;
- l'émetteur doit publier un communiqué dans lequel il expose le placement proposé, y compris des précisions sur l'utilisation du produit;
- chaque investisseur doit confirmer par écrit à l'émetteur qu'à la « date de clôture des registres », il détenait le type de titres inscrits à la cote dont il fait l'acquisition sous le régime de la dispense proposée;
- à moins que l'investisseur n'ait été conseillé quant à la convenance du placement par un courtier en placement inscrit, le montant total investi par l'investisseur au cours des 12 derniers mois sous le régime de la dispense proposée n'excède pas 15 000 \$;
- l'investisseur doit disposer de certains droits d'action dans le cas où le dossier d'information continue de l'émetteur contiendrait de l'information fausse ou trompeuse;
- bien que la remise d'un document de placement ne soit pas obligatoire, l'investisseur à qui un émetteur en remet un volontairement bénéficiera de certains droits d'action si de l'information fausse ou trompeuse devait s'y trouver.

Nous proposons que la première opération visée effectuée sur un titre émis sous le régime de la dispense proposée soit assujettie aux restrictions à la revente prévues à l'article 2.5 du *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, comme c'est le cas de la plupart des dispenses de prospectus pour la collecte de capitaux. De plus, les émetteurs devront déposer une déclaration de placement avec dispense dans les 10 jours suivant chaque placement effectué en vertu de la dispense proposée.

Seule une dispense de l'obligation de prospectus est prévue. Il n'existe pas de dispense correspondante de l'obligation d'inscription à titre de courtier.

Protection des investisseurs

Document d'information

À l'heure actuelle, il est nécessaire de produire un prospectus ou un autre document d'information pour placer des titres auprès d'investisseurs individuels. Le document d'information d'un émetteur assujéti est habituellement court, intègre par renvoi les documents d'information continue déposés par celui-ci et fournit de l'information supplémentaire sur le placement.

Dans le cas d'un prospectus, l'information supplémentaire est fournie sous la forme d'un prospectus simplifié, qui doit comprendre les renseignements additionnels requis pour que l'émetteur « révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important ». Dans le cas d'un placement de droits sous le régime d'une dispense de prospectus ou si une notice d'offre a été établie en vertu de la dispense de prospectus relative à une notice d'offre, l'information supplémentaire ne doit pas contenir d'information fautive ou trompeuse.

En vertu de la dispense proposée, à l'exception d'un communiqué concernant le placement, l'émetteur n'est pas tenu de fournir de document d'information supplémentaire aux investisseurs éventuels.

Nous avons réfléchi à la nécessité d'exiger un document d'information supplémentaire et estimons que, compte tenu des obligations d'information continue de l'émetteur en vertu de la législation en valeurs mobilières et des obligations qui lui incombent en vertu du Guide de financement des sociétés de la Bourse de croissance, les investisseurs disposent de suffisamment d'information sur laquelle fonder leur décision d'investissement.

Par ailleurs, nous proposons d'obliger l'émetteur à déclarer aux investisseurs éventuels, dans la convention de souscription, que tous les faits ou changements importants le concernant ont été rendus publics. Cette obligation viendra confirmer l'objectif des interdictions d'opérations d'initiés prévues par la loi.

Capacité à supporter les pertes

Sous le régime de la dispense, un porteur existant peut investir jusqu'à 15 000 \$, ce qui limite sa perte potentielle. Nous n'ignorons pas, toutefois, que les investisseurs individuels peuvent investir le montant de leur choix sur le marché secondaire. Par conséquent et parce que, dans certaines circonstances, un investissement supérieur à 15 000 \$ peut convenir à un porteur individuel existant, la dispense proposée prévoit la possibilité d'excéder ce plafond dans le cas où ils reçoivent des conseils sur la convenance du placement d'un courtier en placement inscrit.

-5-

Protection conférée à l'actionnaire existant

La dispense proposée repose également sur le principe voulant que les porteurs existants bénéficient en cette qualité d'une forme de protection. Par sa qualité de porteur de titres, l'investisseur indique qu'il a déjà pris une décision d'investissement au sujet des titres de l'émetteur, ce qui donne à entendre qu'il connaît l'émetteur dans une certaine mesure, y compris ses antécédents boursiers et son information continue. De plus, si l'investisseur est porteur, nous pouvons généralement supposer qu'il possède une certaine expérience en investissement, même limitée.

Date de clôture des registres

La date de clôture des registres correspond à la date à laquelle le porteur doit déjà détenir des titres de l'émetteur inscrit à la Bourse de croissance pour être autorisé à acquérir des titres sous le régime de la dispense proposée. Nous cherchons actuellement à déterminer la date appropriée, qui précédera la date de l'annonce du placement.

La première option consisterait à fixer la date de clôture des registres au jour précédant l'annonce du placement. Comme l'investisseur doit déjà être porteur selon la dispense proposée, il aura déjà analysé toute l'information ou tous les conseils dont il a besoin pour prendre sa décision. Nous ne jugeons pas pertinent de faire la différence entre le porteur qui a acheté des titres le jour précédant l'annonce du placement et celui qui a fait cet achat à une date antérieure.

La seconde option consisterait à fixer la date de clôture des registres à une date encore plus antérieure à celle de l'annonce. Nous sommes à évaluer si le fait d'exiger que l'investisseur soit porteur depuis plus d'une journée apporte une quelconque protection de plus. Cela indiquerait peut-être que cet investisseur connaît mieux l'émetteur, l'information qu'il a fournie et ses antécédents boursiers. Nous avons cherché à savoir si une période plus longue pourrait réduire le risque de manipulation des cours dite « pump and dump », qui consiste à inciter, notamment par des tactiques de vente sous pression, de nouveaux investisseurs inexpérimentés à acheter un petit nombre de titres sur le marché secondaire un jour donné, puis à permettre à l'émetteur de leur en vendre 15 000 \$ le lendemain en vertu de la dispense proposée.

Mise en œuvre au moyen d'une décision générale ou d'un règlement

Les autorités participantes, sauf l'Alberta Securities Commission (l'« ASC »), l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick) (la « FCNB »), ont l'intention d'adopter la dispense proposée au moyen d'une décision générale. L'ASC, l'Autorité et la FCNB entendent l'adopter par un règlement d'application locale. La dispense proposée est sensiblement harmonisée dans tous les territoires, mais il subsiste quelques différences, exposées ci-dessous.

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse dans l'information continue

En proposant d'adopter la dispense proposée sous la forme d'un règlement, l'ASC, l'Autorité et la FCNB peuvent préciser que les dispositions relatives aux sanctions civiles sur le marché secondaire prévues par la loi s'appliquent à l'investisseur qui investit sous le régime de la dispense proposée. Parce que les autres autorités participantes proposent d'adopter la dispense au moyen d'une décision générale, elles ne peuvent apporter cette précision. D'ici à ce qu'elles décident de proposer ou non un règlement, ces autorités proposent comme mesure temporaire

-6-

d'offrir aux investisseurs un droit d'action contractuel en nullité ou en dommages-intérêts en cas d'information fausse ou trompeuse dans le dossier d'information continue de l'émetteur.

Disposition de temporisation

Parce que l'ASC, l'Autorité et la FCNB proposent d'adopter la dispense sous la forme d'un règlement, sous réserve de sa mise en œuvre et de toute modification, elle vise à être permanente. Les autres autorités participantes proposent que la décision générale expire le 31 décembre 2015, bien qu'elle puisse être prorogée. Avant de proposer d'en faire un règlement permanent, elles ont l'intention de surveiller le recours à la dispense proposée au cours de cette période afin d'évaluer son utilité pour les émetteurs et de vérifier si les investisseurs individuels souhaitent s'en prévaloir pour acquérir des titres directement de l'émetteur et non sur le marché secondaire et si les mesures de protection des investisseurs qui y sont prévues sont suffisantes.

Forme proposée de la dispense dans le territoire intéressé

Dans le territoire intéressé, la décision générale ou le règlement est publié en annexe du présent avis ou avec celui-ci.

Questions

Les intéressés sont invités à présenter des commentaires sur tous les aspects de la dispense proposée, et en particulier à répondre aux questions suivantes :

1. Si vous êtes un émetteur inscrit à la Bourse de croissance, comptez-vous vous prévaloir de la dispense proposée?
2. La dispense proposée devrait-elle être ouverte aux émetteurs inscrits sur d'autres marchés au Canada?
3. Les investisseurs ne pourront investir que 15 000 \$ sur une période de 12 mois à moins d'être conseillé par un courtier en placement inscrit. Le plafond fixé est-il le bon?
4. Dans quelles circonstances serait-il approprié pour l'investisseur qui est un porteur individuel d'investir plus de 15 000 \$ dans les titres d'un émetteur inscrit à la Bourse de croissance?
5. Appuyez-vous la proposition de ne fixer aucun plafond lorsque l'investisseur est conseillé par un courtier en placement inscrit quant à la convenance du placement?
6. Selon vous, le fait d'être porteur de titres d'un émetteur donné permet-il à l'investisseur de prendre une décision plus éclairée à l'égard de cet émetteur?
7. Quelle devrait-être la date de clôture des registres pour la dispense? Devrait-on la fixer au jour précédant l'annonce du placement ou si la période de détention devrait être plus longue? Dans ce dernier cas, quelle serait la période appropriée?
8. Nous proposons actuellement de subordonner la dispense aux mêmes restrictions à la revente que celles s'appliquant à la plupart des dispenses relatives à la collecte de

-7-

capitaux (par exemple, une période de restriction de quatre mois). Il existe cependant certaines similarités entre la dispense proposée et la dispense relative à un placement de droits, laquelle est uniquement subordonnée à une période d'acclimatation.

- a) Estimez-vous qu'une période de détention de quatre mois constitue une condition appropriée à cette dispense?
 - b) Devrions-nous obliger les émetteurs à fournir de l'information continue supplémentaire, telle qu'une notice annuelle?
 - c) Si nous devons envisager une période d'acclimatation pour cette dispense, devrions-nous songer à prévoir certaines des restrictions applicables à un placement de droits dispensé de prospectus, telles que les dispositions de récupération, qui limitent la participation des initiés?
 - d) Si les placements effectués sous le régime de la dispense n'étaient soumis qu'à une période d'acclimatation, serait-il nécessaire de veiller plus étroitement à ce que les investisseurs soient mis au courant et aient la possibilité d'y participer?
9. Nous n'avons pas proposé de conditions relatives à la structure du placement, par exemple un prix minimal ou maximal, un pourcentage de dilution maximal ou un délai dans lequel effectuer le placement. Nous nous attendons à ce que le placement soit effectué en conformité avec les règles relatives aux placements privés standards de la Bourse de croissance qui, notamment, permettent l'établissement d'un prix inférieur au cours du marché. À votre avis, devrions-nous plutôt ajouter des obligations relatives à la structure du placement comme condition à la dispense?

Commentaires

Les intéressés sont invités à présenter leurs commentaires au plus tard le 20 janvier 2014.

Veuillez présenter vos commentaires par écrit. Si vous les transmettez par courriel, veuillez également les fournir dans un fichier électronique en format Word de Microsoft.

Veuillez adresser vos commentaires aux autorités participantes énumérées ci-dessous :

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 Autorité des marchés financiers
 Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
 Nova Scotia Securities Commission
 Securities Office, Île-du-Prince-Édouard
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
 Bureau d'enregistrement, ministère de la Justice, Gouvernement du Nunavut

-8-

Veillez n'envoyer vos commentaires qu'aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres autorités participantes.

Anne Marie Beaudoin

Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télec. : 514 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Larissa Streu

Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Télec. : 604 899-6581
lstreu@bcsc.bc.ca

Tracy Clark

Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
Suite 600, 250-5th Street SW
Calgary (Alberta) T2P 0R4
Télec. : 403 297-2082
tracy.clark@asc.ca

Veillez noter que les commentaires reçus seront rendus publics et qu'il sera possible de les consulter sur les sites Web des autorités participantes. Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires.

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Sylvie Lalonde

Directrice, Direction de la réglementation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4461
sylvie.lalonde@lautorite.qc.ca

-9-

Larissa Streu

Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
Téléphone : 604 899-6888
lstreu@bcsc.bc.ca

Tracy Clark

Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
Téléphone : 403 355-4424
tracy.clark@asc.ca

Tony Herdzik

Deputy Director, Corporate Finance, Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Téléphone : 306 787-5849
tony.herdzik@gov.sk.ca

Bob Bouchard

Directeur, Financement des entreprises
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Téléphone : 204 787-5849
bob.bouchard@gov.mb.ca

Susan Powell

Directrice adjointe, valeurs mobilières
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
Téléphone : 506 643-7697
susan.powell@fcnb.ca

Kevin Redden

Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
Téléphone : 902 424-5343
reddenkg@gov.ns.ca

Katharine Tummon

Director, Consumer, Labour and Financial Services Division
Department of Environment, Labour and Justice (Île-du-Prince-Édouard)
Téléphone : 902 368-4542
kptummon@gov.pe.ca

-10-

Rhonda Horte

Securities Officer

Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon

Téléphone : 867 667-5466

rhonda.horte@gov.yk.ca

Donn MacDougall

Manager, Securities & Corporate

Legal Registries, ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Téléphone : 867 920-8984

donald_macdougall@gov.nt.ca

Louis Arki

Directeur du bureau d'enregistrement

Bureau d'enregistrement, ministère de la Justice, Gouvernement du Nunavut

Téléphone : 867 975-6587

larki@gov.nu.ca

RÈGLEMENT 45-513 SUR LA DISPENSE DE PROSPECTUS POUR PLACEMENT DE TITRES AUPRÈS DE PORTEURS EXISTANTS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, art. 331.1, par. 1°, 3°, 8°, 11°, 14°, 32.1° et 34°)

Définitions

1. Les expressions définies dans le Règlement 14-101 sur les définitions (chapitre V-1.1, r. 3) et le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription (chapitre V-1.1, r. 21) ont le même sens dans le présent règlement.

2. Dans le présent règlement, on entend par :

« bon de souscription » : un bon de souscription émis par l'émetteur qui donne à son porteur le droit de souscrire un titre inscrit à la cote ou une fraction d'un titre inscrit à la cote du même émetteur;

« communiqué concernant le placement » : le communiqué par lequel l'émetteur annonce son intention d'effectuer un placement en vertu de l'article 3;

« date de clôture des registres » : la date qui tombe • jours avant la date de l'annonce;

« date de l'annonce » : la date de publication par l'émetteur d'un communiqué concernant le placement;

« titre inscrit à la cote » : un titre de l'émetteur appartenant à une catégorie de titres de capitaux propres inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX.

Dispense pour placement auprès de porteurs existants

3. L'obligation de prospectus ne s'applique pas au placement, effectué par un émetteur auprès de l'un de ses porteurs, de titres émis par lui lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) l'émetteur est un émetteur assujéti dans au moins un territoire du Canada;

b) les titres de capitaux propres de l'émetteur sont inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX;

c) l'émetteur a déposé dans chaque territoire du Canada dans lequel il est émetteur assujéti tous les documents d'information périodique et occasionnelle qu'il est tenu d'y déposer conformément à ce qui suit :

i) la législation en valeurs mobilières applicable;

ii) une décision de l'agent responsable ou de l'autorité en valeurs mobilières;

iii) un engagement envers l'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières;

d) l'émetteur a publié et déposé un communiqué concernant le placement;

e) le placement concerne des titres inscrits à la cote ou des unités composées d'un titre inscrit à la cote et d'un bon de souscription;

f) le souscripteur déclare par écrit à l'émetteur qu'il a acquis au plus tard à la date de clôture des registres et qu'il détient toujours un titre inscrit à la cote émis par celui-ci et appartenant à la même catégorie et à la même série que les titres inscrits à la cote placés en vertu du présent article et ni l'émetteur ni aucun représentant agissant pour son compte dans le cadre de ce placement n'a de motif raisonnable de croire que la déclaration du souscripteur est fautive;

g) une des conditions suivantes est remplie :

i) le souscripteur est une personne qui a été conseillée quant à la convenance du placement et, dans le cas d'une personne qui a son domicile dans un territoire du Canada, par une personne inscrite comme courtier en placement;

ii) le coût d'acquisition des titres et de tous les autres titres de l'émetteur souscrits en vertu du présent règlement au cours des 12 derniers mois n'excède pas, pour le souscripteur, 15 000 \$;

h) le souscripteur paie le coût d'acquisition comptant au moment du placement;

i) le souscripteur souscrit les titres pour son propre compte.

4. Le communiqué concernant le placement décrit de façon raisonnablement détaillée le placement proposé et l'utilisation proposée du produit brut en indiquant notamment ce qui suit :

a) le nombre minimal et maximal de titres devant être placés ainsi que le produit brut total minimal et maximal du placement;

b) les principaux emplois du produit brut du placement, y compris les montants approximatifs, dans l'hypothèse du placement minimal et du placement maximal.

5. La convention de souscription contient une attestation qui réunit les conditions suivantes :

a) elle contient le libellé suivant :

« Les documents et les documents essentiels de l'émetteur, au sens de l'article 225.3 de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1), ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse. Tous les faits importants ou changements importants au sujet de l'émetteur ont été rendus publics. »;

b) elle est signée par le chef de la direction et le chef des finances de l'émetteur ou, lorsque l'émetteur n'a pas de chef de la direction ou de chef des finances, toute personne physique exerçant des fonctions analogues.

Document d'information

6. Exception faite de la convention de souscription, tout document d'information remis à un souscripteur dans le cadre d'un placement effectué en vertu de l'article 3 est déposé sans délai auprès de l'Autorité s'il n'a pas été déposé précédemment.

Restrictions à la revente

7. La première opération visée sur un titre acquis en vertu de l'article 3 est assujettie à l'article 2.5 du Règlement 45-102 sur la revente de titres (chapitre V-1.1, r. 20).

Déclaration de placement avec dispense

8. L'émetteur qui place des titres en vertu du présent règlement dépose auprès de l'Autorité une déclaration de placement établie conformément à l'Annexe 45-106A1 au plus tard 10 jours après le placement.

Application au souscripteur des sanctions civiles à raison de l'information sur le marché secondaire en vertu du présent règlement

9. La section II du chapitre II du titre VIII de la Loi sur les valeurs mobilières s'applique au placement de titres effectué en vertu de l'article 3.

Draft Regulation

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, pars. (1), (3), (8), (11), (14), (32.1) and (34), and s. 331.2)

Regulation 45-513 respecting Prospectus Exemption for Distribution to Existing Security Holders

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, R.S.Q. c. V-1.1, the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance and the Economy for approval, with or without amendment, after 60 days have elapsed since its/their publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation 45-513 respecting Prospectus Exemption for Distribution to Existing Security Holders.*

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **January 20, 2014**, to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: (514) 864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Sylvie Lalonde
Director, Policy and Regulation Department
Autorité des marchés financiers
Telephone: 514 395-0337 ext.4461
Toll-free: 1 877 525-0337
sylvie.lalonde@lautorite.qc.ca

November 21, 2013

Multilateral CSA Notice 45-312

Proposed Prospectus Exemption for Distributions to Existing Security Holders

November 21, 2013

Introduction

The securities regulatory authorities in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Québec, New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, Yukon, Northwest Territories and Nunavut (the participating jurisdictions or we) are publishing for comment a substantially harmonized proposed prospectus exemption (proposed exemption) that would, subject to certain conditions, allow issuers listed on the TSX Venture Exchange (TSXV) to raise money by distributing securities to their existing security holders.

This notice summarizes the terms of the proposed exemption and includes a request for comment.

Background

Prospectus distributions and prospectus exempt distributions

One of the main requirements of securities legislation is that an issuer distributing a security must file and obtain a receipt for a prospectus. The prospectus must contain full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities being distributed. Investors who purchase securities under a prospectus are provided certain statutory rights.

Where alternative protection exists, securities legislation provides exemptions from the prospectus requirement.

The most commonly used prospectus exemption is the accredited investor exemption. The accredited investor exemption is available for the sale of securities to both new investors and existing security holders provided that they meet the definition of “accredited investor”. If an issuer wants to raise money from investors who are not accredited investors (retail investors), without a prospectus, the principal prospectus exemptions available include:

- offering memorandum;
- rights offering; and
- TSXV short form offering document.

Our data shows that TSXV issuers do not generally use any of these exemptions to raise capital from retail investors. Our data also shows that, after the initial public offering, TSXV issuers rarely conduct prospectus offerings.

Market participants report that TSXV issuers are not conducting prospectus offerings or using prospectus exemptions to sell to retail investors because of the time and cost involved in preparing the required offering document. This is exacerbated by the risk of a failed financing –

-2-

they must incur significant up-front costs that are payable regardless of the success of the financing.

This means that retail investors that want to invest in these issuers must generally buy their securities on the secondary market.

Retail investors

Because TSXV issuers rarely conduct prospectus offerings or use the prospectus exemptions intended for sales to retail investors, retail security holders have limited opportunity to invest directly in TSXV issuers.

This means retail investors:

- must pay market price instead of the discounted price typically available in private placements to accredited investors;
- must pay brokerage commissions; and
- are unable to acquire the warrant “sweeteners” typically issued with shares in private placements to accredited investors.

This also means that TSXV issuers do not have access to a potential source of capital.

Proposal

We have received submissions and comments from a number of market participants asking us to consider a new prospectus exemption to facilitate capital raising, particularly by TSXV issuers.

Because they are reporting issuers, TSXV issuers must comply with both continuous disclosure obligations and insider trading prohibitions under applicable securities legislation. As listed companies, they are also subject to disclosure and other obligations and restrictions under the TSXV’s Corporate Finance Manual. Currently, retail investors can buy an unlimited number of securities of TSXV issuers on the secondary market, without any additional disclosure.

In developing the proposal, we considered the submissions and similar prospectus exemptions available in other jurisdictions, in particular Australia.

The proposed exemption

We are proposing a new prospectus exemption with the following key conditions:

- the issuer must have a class of equity securities listed on the TSXV;
- the issuer must have filed all timely and periodic disclosure documents as required under applicable securities laws;
- the offering can consist only of the class of equity securities listed on the TSXV or units consisting of the listed security and a warrant to acquire the listed security;
- the issuer must issue a news release disclosing the proposed offering, including details of the use of proceeds;

-3-

- each investor must confirm in writing to the issuer that as at the “record date” the investor held the type of listed security that the investor is acquiring under the proposed exemption;
- unless the investor has obtained advice regarding the suitability of the investment from a registered investment dealer, the aggregate amount invested by the investor in the last 12 months under the proposed exemption is not more than \$15,000;
- an investor must be provided with certain rights of action in the event of a misrepresentation in the issuer’s continuous disclosure record; and
- although an offering document is not required, if an issuer voluntarily provides one, an investor will have certain rights of action in the event of a misrepresentation in it.

We propose that the first trade of securities issued under the proposed exemption will be subject to resale restrictions under section 2.5 of *Regulation 45-102 respecting Resale of Securities* like most other capital raising prospectus exemptions. In addition, issuers will have to file a report of exempt distribution within 10 days after each distribution under the proposed exemption.

This is only an exemption from the prospectus requirement. There is no corresponding exemption from the dealer registration requirement.

Investor protection considerations

Disclosure document

Currently, a distribution of securities to retail investors requires a prospectus or other disclosure document. If the issuer is a reporting issuer, the disclosure document is typically short, incorporating by reference the continuous disclosure documents that have been filed by the reporting issuer and providing certain supplementary disclosure relating to the distribution.

In the case of a prospectus, the supplementary disclosure is the short form prospectus, which must include any additional information necessary to ensure the issuer has made “full, true and plain disclosure of all material facts”. In the case of a prospectus-exempt rights offering or an offering memorandum prepared under the offering memorandum prospectus exemption, the supplementary disclosure must not contain a misrepresentation.

Under the proposed exemption, an issuer is not required to provide prospective investors with a supplementary disclosure document, other than an offering news release.

We considered whether it is necessary to require a supplementary disclosure document. We think that the issuer’s continuous disclosure obligations under securities legislation, as supplemented by its obligations under the TSXV Corporate Finance Manual, will provide investors with sufficient information on which to base an investment decision.

-4-

In addition, we are proposing requiring the issuer to represent to prospective purchasers in the subscription agreement that there are no material facts or material changes relating to the issuer that have not been generally disclosed. This will reinforce the goal of statutory insider trading prohibitions.

Ability to withstand loss

Under the exemption, an existing security holder could invest up to \$15,000, which limits the investor's potential loss. However, we recognize that retail investors can invest whatever amount they decide on the secondary market. For this reason, and because, in certain circumstances, an investment above \$15,000 may be suitable for an existing retail security holder, the proposed exemption contemplates that an investor may invest more than \$15,000 if they receive suitability advice from a registered investment dealer.

Protection afforded by being an existing shareholder

Another assumption underlying the proposed exemption is that being an existing security holder provides a form of investor protection. Being a security holder indicates that the investor has previously made an investment decision about the issuer. This suggests that the investor has some familiarity with the issuer, including its trading record and its continuous disclosure. Further, if an investor is an existing security holder, we may generally assume that the investor has at least some limited investing experience.

Record date

The record date is the date on which a security holder must already hold securities of the TSXV issuer in order to be eligible to acquire securities under the proposed exemption. The record date will be prior to the date of the announcement of the offering. We are currently considering what would be the appropriate record date.

One alternative is to set the record date up to one day before announcement of the offering. As the proposed exemption requires that the investor already be a security holder, the investor will have already considered whatever information or advice they needed to make an investment decision. There is no reason to differentiate between a security holder that bought the securities one day before the announcement of the offering and a security holder that bought the securities some longer period before the announcement of the offering.

A second alternative is to set the record date some longer period before announcement of the offering. We are considering whether there is any added protection in requiring that an investor be a security holder for a period of time longer than one day. Possibly, this could indicate the security holder has more familiarity with the issuer, its disclosure and trading record. We have queried whether a longer period might reduce the risk of a "pump and dump" where high pressure sales tactics could be used to solicit new unsophisticated investors to buy a small number of securities in the secondary market on day one, then enabling the issuer to sell them \$15,000 under the proposed exemption on the next day.

Implementation by blanket order or rule

The participating jurisdictions, other than the Alberta Securities Commission (ASC), the Autorité des marchés financiers (AMF) and the Financial and Consumer Services Commission (New

-5-

Brunswick) (FCNB), intend to adopt the proposed exemption by way of a blanket order. The ASC, AMF and FCNB contemplate adopting the proposed exemption by local rule. The proposed exemption is substantially harmonized between the jurisdictions but there are a few differences as described below.

Statutory rights of action for misrepresentation in continuous disclosure

By proposing to adopt the proposed exemption as a rule, the ASC, AMF and FCNB can specify that the statutory secondary market civil liability provisions apply to an investor investing under the proposed exemption. Because the other participating jurisdictions are proposing to adopt the exemption by way of a blanket order, they cannot make this specification. As an interim measure until they decide whether to propose a rule, those jurisdictions propose to require that a contractual right of action for rescission or damages be provided to investors in the event of a misrepresentation in the issuer's continuous disclosure record.

Sunset clause

Because the ASC, AMF and FCNB are proposing to adopt the exemption by rule, if implemented it is intended, subject to amendment, to be permanent. The other participating jurisdictions propose that the blanket order would expire on December 31, 2015, though it could be extended. They intend to monitor the use of the proposed exemption during this period to assess its usefulness for issuers, whether retail investors want to use it to acquire securities from the issuer rather than on the secondary market, and whether it provides sufficient protections for investors before proposing to make it a permanent rule.

Proposed form of exemption in local jurisdiction

The proposed blanket order or rule is published with, or as an appendix to, this notice in the local jurisdiction.

Questions

We invite comment on all aspects of the proposed exemption. In particular, we would like to receive feedback in respect of the following questions:

1. If you are a TSXV issuer, will you use the proposed exemption?
2. Should the proposed exemption be available to issuers listed on other Canadian markets?
3. Investors will only be able to invest \$15,000 in a 12-month period unless they obtain advice from a registered investment dealer. Is \$15,000 the right investment limit?
4. In what circumstances would it be suitable for an investor that is a retail security holder to invest more than \$15,000 in a TSXV issuer?
5. Do you agree that there should be no investment limit if an investor receives suitability advice from a registered investment dealer?
6. Do you agree that being a current security holder of an issuer enables an investor to make a more informed investment decision in that issuer?

-6-

7. What is the appropriate record date for the exemption? Should it be one day before the announcement of the offering or should it be a more extended period? If you think it should be a more extended period, what would be the appropriate period of time?
8. We are currently proposing that the exemption be subject to the same resale restrictions as most other capital raising exemptions (i.e., a four month restricted period). However, there are some similarities between the proposed exemption and the rights offering exemption, which is only subject to a seasoning period.
 - a. Do you agree that a four month hold period is appropriate for this exemption?
 - b. Should we require issuers to provide additional continuous disclosure, such as an annual information form?
 - c. If we were to consider a seasoning period for this exemption, should we consider some of the restrictions that apply under a prospectus-exempt rights offering, such as “claw-backs” limiting insider participation?
 - d. If securities offered under the exemption were only subject to a seasoning period, would there be a greater need to ensure investors are made aware of and have an opportunity to participate in the offering?
9. We have not proposed any conditions regarding the structure of the financing, i.e., minimum or maximum price, maximum dilution, or period in which an offering must be completed. We contemplate that the proposed financing would be conducted under the standard private placement rules of the TSXV which, among other things, allow pricing at a discount to market price. Is this appropriate or are there structural requirements that we should make a condition of the exemption?

Comments

We are inviting comments until January 20, 2014.

Please submit your comments in writing. If you are sending your comments by email, please also send an electronic file containing the submissions in Microsoft Word.

Please address your comments to the following participating jurisdictions:

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Manitoba Securities Commission
Autorité des marchés financiers
Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick)
Nova Scotia Securities Commission
Prince Edward Island Securities Office

-7-

Office of the Yukon Superintendent of Securities
Office of the Superintendent of Securities, Government of the Northwest Territories
Legal Registries Division, Department of Justice, Government of Nunavut

Please send your comments only to the addressees below. Your comments will be forwarded to the other participating jurisdictions.

Me Anne-Marie Beaudoin

Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal, Québec
H4Z 1G3
Fax: 514 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Larissa Streu

Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, British Columbia V7Y 1L2
Fax: 604 899-6581
lstreu@bcsc.bc.ca

Tracy Clark

Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
Suite 600, 250-5th Street SW
Calgary, Alberta T2P 0R4
Fax: 403 297-2082
tracy.clark@asc.ca

Please note that comments received will be made publicly available and may be posted on the websites of the participating jurisdictions. We cannot keep submissions confidential.

Questions

Please direct your questions to any of the following:

Sylvie Lalonde

Director, Policy and Regulation Department
Autorité des marchés financiers
Telephone: 514 395-0337 ext.4461
sylvie.lalonde@lautorite.qc.ca

-8-

Larissa Streu

Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
Telephone: 604 899-6888
lstreu@bcsc.bc.ca

Tracy Clark

Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
Telephone: 403 355-4424
tracy.clark@asc.ca

Tony Herdzik

Deputy Director, Corporate Finance, Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Telephone: 306 787-5849
tony.herdzik@gov.sk.ca

Bob Bouchard

Director, Corporate Finance
Manitoba Securities Commission
Telephone: 204 787-5849
bob.bouchard@gov.mb.ca

Susan Powell

Deputy Director, Securities
Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick)
Telephone: 506 643-7697
susan.powell@fcnb.ca

Kevin Redden

Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
Telephone: 902 424-5343
reddenkg@gov.ns.ca

Katharine Tummon

Director, Consumer, Labour and Financial Services Division
Department of Environment, Labour and Justice (Prince Edward Island)
Telephone: 902 368-4542
kptummon@gov.pe.ca

-9-

Rhonda Horte

Securities Officer

Office of the Yukon Superintendent of Securities

Telephone: 867 667-5466

rhonda.horte@gov.yk.ca

Donn MacDougall

Manager, Securities & Corporate

Legal Registries, Department of Justice, Government of the Northwest Territories

Telephone: 867 920-8984

donald_macdougall@gov.nt.ca

Louis Arki

Director, Legal Registries

Legal Registries Division, Department of Justice, Government of Nunavut

Telephone: 867 975-6587

larki@gov.nu.ca

REGULATION 45-513 RESPECTING PROSPECTUS EXEMPTION FOR DISTRIBUTION TO EXISTING SECURITY HOLDERS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (11), (14), (32.1) and (34))

Definitions

1. Terms defined in Regulation 14-101 respecting Definitions (chapter V 1.1, r. 3) or Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions (chapter V-1.1, r. 21) have the same meaning in this Regulation.

2. In this Regulation:

“announcement date” is the day that an issuer issues an offering news release;

“listed security” means a security of an issuer of a class of equity security listed on the TSX Venture Exchange;

“offering news release” means a news release of an issuer announcing its intention to conduct a distribution under section 3 of this Regulation;

“record date” is the date that is • days prior to the announcement date;

“warrant” means a purchase warrant issued by an issuer that entitles the holder to acquire a listed security or a fraction of a listed security of the same issuer.

Exemption for distribution to existing security holders

3. The prospectus requirement does not apply to a distribution by an issuer of a security of its own issue to a security holder of the issuer if all of the following conditions apply:

- (a) the issuer is a reporting issuer in at least one jurisdiction of Canada;
- (b) the issuer’s equity securities are listed for trading on the TSX Venture Exchange;
- (c) the issuer has filed in each jurisdiction of Canada in which it is a reporting issuer all periodic and timely disclosure documents that it is required to have filed in that jurisdiction as required by each of the following,
 - (i) applicable securities legislation;
 - (ii) an order issued by the regulator or securities regulatory authority;
 - (iii) an undertaking to the regulator or securities regulatory authority;
- (d) the issuer has issued and filed an offering news release;
- (e) the distribution is of a listed security or a unit consisting of a listed security and a warrant;
- (f) the purchaser represents in writing to the issuer that, on or before the record date the purchaser acquired and continues to hold, a listed security of the issuer of the same class and series as the listed security to be distributed under this section and neither the issuer nor any salesperson acting on behalf of the issuer in connection with the distribution has any reason to reasonably believe that the purchaser’s representation is untrue;

(g) one of the following applies:

(i) the purchaser is a person that has obtained advice regarding the suitability of the investment and, if the person is resident in a jurisdiction of Canada, that advice has been obtained from a person that is registered as an investment dealer;

(ii) the acquisition cost to the purchaser, when combined with the acquisition cost to the purchaser for the purchase of any other security from the issuer under this Regulation in the last 12 months, does not exceed \$15,000;

(h) the purchaser pays the acquisition cost in cash at the time of the distribution; and

(i) the purchaser purchases the security as principal.

4. The offering news release must include reasonable detail of the proposed distribution and proposed use of net proceeds including:

(a) the minimum and maximum number of securities proposed to be distributed and the minimum and maximum aggregate gross proceeds of the distribution; and

(b) a description of the principal purposes with approximate amounts, for which the issuer will use the net proceeds, assuming both the minimum and maximum offering.

5. The subscription agreement must contain a certificate that

(a) states the following:

“The issuer’s documents and core documents, each as defined in section 225.3 of the Securities Act (chapter V-1.1), do not contain a misrepresentation. There is no material fact or material change related to the issuer which has not been generally disclosed.”; and

(b) is signed by the chief executive officer and chief financial officer of the issuer or, in the case of an issuer that does not have a chief executive officer or chief financial officer, each individual that performs similar functions to those of a chief executive officer or chief financial officer.

Disclosure document

6. Other than the subscription agreement, any disclosure document provided to a purchaser in connection with a distribution under section 3 must be filed without delay with the Authority, unless it has previously been filed.

Resale restrictions

7. The first trade of a security acquired under section 3 is subject to section 2.5 of Regulation 45-102 respecting Resale of Securities (chapter V-1.1, r. 20).

Report of exempt distribution

8. An issuer that distributes a security under this Regulation must file to the Authority a report of the distribution that complies with Form 45-106F1 no later than 10 days after the distribution.

Application of statutory secondary market civil liability provisions to a purchaser under this Regulation

9. Division II of Chapter II of Title VIII of the Securities Act applies to a security distributed under section 3.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BOURASSA, GUY GEORGES	RESSOURCES MONARQUES INC.	20130023544-1	2013-11-19	100,00 \$
ESKELUND-HANSEN, JENS	RESSOURCES MELKIOR INC.	20130023618-1	2013-11-19	300,00 \$
FIERA CAPITAL CORPORATION	NOVIK INC.	20130023545-1	2013-11-19	300,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
GADHIA, DAVE	GROUPE DE JEUX AMAYA INC.	20130023543-1	2013-11-19	300,00 \$
GUY, ROGER	CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	20130023546-1	2013-11-19	5 000,00 \$
LANHAM, RANDALL	CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	20130023547-1	2013-11-19	5 000,00 \$
MORSE, DAVID	CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	20130023548-1	2013-11-19	5 000,00 \$
ORO, JOSE	RESSOURCES APPALACHES INC.	20130023542-1	2013-11-19	400,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
PATIENT HOME MONITORING CORP.	20120009775-1	2012-04-30	3 800,00 \$	
	20120009775-2	2013-11-15		0,00 \$

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
HAYWOOD, GEORGE WEAVER	NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.	20130019746-1	2013-09-17	1 100,00 \$	
		20130019746-2	2013-11-15		800,00 \$

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Ressources Conway inc.

Interdit à Ressources Conway inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 août 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 19 novembre 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0289

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations mondiales tactique Banque Nationale	19 novembre 2013	Québec
Fonds de dividendes américains Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		- Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario
Fonds de revenu à taux variable Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F, O et R)		- Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Avigilon Corporation	13 novembre 2013	Colombie-Britannique
Dividend 15 Split Corp. II	18 novembre 2013	Ontario
Fonds de dividendes américains Manuvie– Enregistré	13 novembre 2013	Ontario
Fonds équilibré à rendement stratégique en dollars US Manuvie		
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations en dollars US Manuvie		
Fonds à revenu mensuel élevé américain Manuvie		
Catégorie de dividendes américains Manuvie		
Groupe Aecon Inc.	13 novembre 2013	Ontario
Life & Banc Split Corp.	15 novembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
NuVista Energy Ltd.	18 novembre 2013	Alberta
TELUS Corporation	8 novembre 2013	Colombie-Britannique
Turquoise Hill Resources Ltd.	14 novembre 2013	Colombie-Britannique
Vicwest Inc.	18 novembre 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier PRO	19 novembre 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
DHX Media Ltd.	14 novembre 2013	Nouvelle-Écosse
Portefeuille à viser revenu équilibré ING DIRECT	13 novembre 2013	Ontario
Portefeuille à viser équilibré ING DIRECT		
Portefeuille à viser croissance équilibrée ING DIRECT		
Portefeuille à viser croissance d'actions ING DIRECT		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
TELUS Corporation	15 novembre 2013	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Dividend 15 Split Corp. II	19 novembre 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	13 novembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	13 novembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	14 novembre 2013	5 avril 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	19 novembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	19 novembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	19 novembre 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	15 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	15 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	15 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	19 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	12 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	12 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	12 novembre 2013	21 octobre 2011
Enbridge Gas Distribution Inc.	19 novembre 2013	21 janvier 2013
Enbridge Gas Distribution Inc.	19 novembre 2013	21 janvier 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 novembre 2013	26 mars 2013
La Banque Toronto-Dominion	11 novembre 2013	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	12 novembre 2013	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion/	12 novembre 2013	11 juin 2012
Thomson Reuters Corporation	15 novembre 2013	10 mai 2013

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Ram Power, Corp.

Vu le placement de droits de Ram Power, Corp. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 15 novembre 2013 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 5 novembre 2013 de l'avis prévu au paragraphe 2.1 a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 7 novembre 2013 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 301 882 323 droits de souscription, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 18 novembre 2013.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2128064

Décision n°: 2013-FS-0171

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
ArcticRx Ltd.	2013-10-17	20 000 actions ordinaires	205 700 \$	1	0	2.3
Corporation Tomagold	2013-10-11 et 2013-10-18	6 845 000 unités	684 500 \$	23	8	2.3 / 2.5
Corporation Wajax	2013-10-23	Billets	125 000 000 \$	5	39	2.3 / 2.10
MacroGenics, Inc.	2013-10-16	55 000 actions ordinaires	910 250 \$	1	1	2.3
Magor Corporation	2013-10-11	5 809 300 actions ordinaires et 2 904 650 bons de souscription d'actions ordinaires	1 452 325 \$	1	37	2.3
Mariposa Borrower, Inc./Mariposa Merger Sub LLC	2013-10-21	Billets	32 445 000 \$	1	7	2.3
MedCurrent Corporation	2013-10-11	560 412,81 actions privilégiées et 500 000 bons de souscription d'actions privilégiées	1 000 000 \$	1	0	2.3
Myca Health Inc.	2013-10-09	Déventures et bons de souscription d'actions	1 091 685 \$	1	1	2.3
Pinetree Capital Ltd.	2013-10-11	5 139 360 actions ordinaires	1 695 989 \$	3	29	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Prothena Corporation plc	2013-10-08	20 000 actions ordinaires	453 200 \$	1	0	2.3
RE/MAX Holdings, Inc.	2013-10-07	360 000 actions ordinaires	8 161 200 \$	1	4	2.3
SecureCare Investments Inc.	2013-09-24, 2013-09-26 et 2013-10-01	1 352.66 obligations	1 352 658 \$	13	31	2.3 / 2.9
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2013-10-15	186 052 unités	2 465 189 \$	1	21	2.3 / 2.10
The Home Depot, Inc.	2013-09-10	Billets	52 820 700 \$	2	7	2.3
UBS AG, London Branch	2013-03-05	Billets	211 712 \$	1	0	2.3
VVC Exploration Corporation	2013-10-17	1 925 000 actions	96 250 \$	4	7	2.5 / 2.24

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
B.E.S.T. Active 365 Fund LP	2013-10-31	46 795,67 parts	1 514 000 \$	1	50	2.3
Banyan Capital Partners Fund IV Limited Partnership	2013-04-04	993 602,15 parts	9 936 021 \$	7	135	2.3
Banyan Capital Partners Fund V Limited Partnership	2013-09-27	1 276 803 parts	12 768 025 \$	13	153	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
EQT Mid Market (No 1) Feeder Limited Partnership	2013-07-18	Parts	13 661 \$	1	1	2.3
GE Institutional Premier Growth Equity Fund-Investment Class	2012-12-19	7 015,83 parts	74 578 \$	1	0	2.3
GE Institutional US Equity Fund-Investment Class	2012-10-01 au 2013-09-30	1 909 751,58 parts	26 421 188 \$	1	0	2.3
Greystone Real Estate Fund Inc.	2013-11-06	616 297,14 actions	60 680 000 \$	9	25	2.3
Kingwest High Income Portfolio	2013-09-30	5 018,07 parts	30 000 \$	1	0	2.3
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2013-10-17	5 095,33 parts	69 188 \$	1	0	2.3
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2013-10-10	11 464,93 parts	153 626 \$	1	0	2.3
Montage Venture Fund I, L.P.	2013-10-18	Parts	205 740 \$	1	0	2.3
Newport North American Equity Fund	2013-10-10 au 2013-10-19	Parts	1 015 000 \$	1	9	2.3
Portland CVBI Holdings LP	2013-10-31	9 522,68 parts	939 776 \$	1	17	2.3
Solar Flow-Through 2013-I Limited Partnership	2013-10-10	22 320 parts	2 232 000 \$	3	59	2.3
Solar Flow-Through 2013-I Limited Partnership	2013-09-30	77 680 parts	7 768 000 \$	17	119	2.3
Trez Capital Yield Trust US	2013-09-24	185 000 parts	1 904 575 \$	1	6	2.9 / 2.10

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Corporation Fiera Capital

Vu la demande présentée par Corporation Fiera Capital (le « déposant »), agissant pour le compte des Fonds Fiera (défini ci-après), auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 juin 2013;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec* (L.R.Q., c. V-1.1);

Vu le *Règlement sur les valeurs mobilières* (R.R.Q. c. V-1.1, r.50) (le « Règlement »);

Vu les termes définis dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (c.V-1.1, r.3) et dans le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (R.R.Q. c. V-1.1, r.21) (le « Règlement 45-106 »);

Vu les termes définis suivants :

« Fonds Fiera » : désigne les organismes de placement collectif (« OPC ») existants pour lesquels le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille ainsi que tout OPC constitué subséquemment pour lequel le déposant agira à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille;

« Fonds Fiera assujettis » : les Fonds Fiera qui placent leurs titres au moyen d'un prospectus simplifié régi par le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (c. V-1.1, r.38) (le « Règlement 81-101 »);

« Fonds Fiera privés » : les Fonds Fiera qui placent leurs titres auprès d'investisseurs qualifiés en application de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.3 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2);

Vu la demande visant à dispenser :

- a) les Fonds Fiera privés de l'application de l'obligation prévue au paragraphe 4 de l'article 267 du Règlement relativement au paiement des droits sur la valeur globale des titres placés auprès d'autres Fonds Fiera, dans le cadre d'un placement permanent, en application de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.3 du Règlement 45-106;
- b) les Fonds Fiera assujettis de l'application de l'obligation prévue au paragraphe 1 de l'article 268 du Règlement relativement au paiement des droits sur la valeur globale des titres placés auprès d'autres Fonds Fiera, dans le cadre d'un placement permanent, au moyen d'un prospectus simplifié régi par le Règlement 81-101;

(collectivement, la « dispense souhaitée »);

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. le déposant est une société par actions constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.O. 1990, c. B.16) de l'Ontario;
2. le siège du déposant est situé au 1501, avenue McGill College, bureau 800, Montréal, Québec, Canada, H3A 3M8;
3. le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille des Fonds Fiera;
4. le déposant est dûment inscrit auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, à titre de conseiller dans la catégorie de gestionnaire de portefeuille et de courtier dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé. De plus, le déposant est dûment inscrit au Québec à titre de gestionnaire de portefeuille d'instruments dérivés en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* (c. I-14.01);
5. pour atteindre leurs objectifs d'investissement, les Fonds Fiera investissent une partie de leurs actifs dans les titres d'autres Fonds Fiera;
6. les Fonds Fiera privés sont tenus de déposer auprès de l'Autorité la déclaration de placement avec dispense prévue à la partie 6 du Règlement 45-106 lorsqu'ils placent des titres au Québec. Cette déclaration indique clairement le nom des souscripteurs, dont les autres Fonds Fiera;
7. le déposant et les Fonds Fiera ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières du Québec.

Vu les autres déclarations faites par le déposant;

Vu les faits suivants :

1. l'article 271 du Règlement prévoit que lorsqu'un OPC investit tous ses actifs dans un ou plusieurs autres OPC du même groupe, les droits ne sont perçus que sur la valeur des titres placés du premier OPC;
2. les Fonds Fiera ne peuvent bénéficier des dispositions prévues à l'article 271 du Règlement lorsqu'ils n'investissent qu'une partie de leurs actifs dans les titres d'autres Fonds Fiera;
3. l'application des dispositions prévues au paragraphe 4 de l'article 267 du Règlement et des dispositions prévues au paragraphe 1 de l'article 268 du Règlement entraînerait un dédoublement des droits payables à l'Autorité en ce qui concerne les placements effectués par les Fonds Fiera auprès d'autres Fonds Fiera.

Vu la recommandation de la directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue au motif que d'accorder la dispense souhaitée ne serait pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée.

Fait à Montréal, le 15 novembre 2013.

Gilles Leclerc
 Surintendant des marchés de valeurs
 Décision n°: 2013-SMV-0056

Fonds d'opportunités de revenu Fiera Quantum

Le 15 novembre 2013

**Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)**

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

**de Société en commandite Fiera Quantum
(le « déposant »)**

et

**de Fonds d'opportunités de revenu Fiera Quantum
(le « fonds »)**

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant, agissant pour le compte du fonds, une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant, conformément à l'article 10.1 du *Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme* (c. V-1.1, r. 40) (le « Règlement 81-104 »), une dispense de l'obligation prévue au sous-paragraphe 3.2(2)(a) du Règlement 81-104 afin de permettre au fonds de racheter les parts émises en contrepartie de la mise de fonds initiale effectuée par le déposant prévue au sous-paragraphe 3.2(1)(a) du Règlement 81-104 (la « mise de fonds initiale ») (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) L'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) Le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (c. V-1.1, r. 1) (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon;
- c) La décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (c. V-1.1, r. 3), dans le Règlement 11-102 et dans le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (c. V-1.1, r. 39) (le « Règlement 81-102 ») ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

Le déposant

1. Le déposant est une société en commandite établie en vertu du Code Civil du Québec (L.R.Q., c. C-1991).
2. Le siège du déposant est situé au 1501, avenue McGill College, bureau 800, Montréal, Québec, Canada, H3A 3M8.
3. Le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, de gestionnaire de portefeuille et de promoteur du fonds.
4. Le déposant est dûment inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador. Le déposant est aussi dûment inscrit au Québec et en Ontario à titre de conseiller dans la catégorie de gestionnaire de portefeuille et dans toutes les provinces du Canada à titre de courtier dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé. De plus, le déposant est dûment inscrit au Québec à titre de gestionnaire de portefeuille d'instruments dérivés en vertu de la Loi sur les instruments dérivés (c. I-14.01), en Ontario à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en vertu de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (L.R.O. 1990, c. C.20) de l'Ontario.
5. Le déposant ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

Le fonds

6. Le fonds est une fiducie de placement à capital variable constituée en vertu des lois du Québec aux termes d'une convention de fiducie datée du 7 octobre 2013 (la « convention de fiducie »). Trust Banque Nationale inc. agit à titre de fiduciaire.
7. En date du 18 octobre 2013, le fonds a déposé un prospectus définitif régi par le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (c. V-1.1, r. 14) dans chacun des territoires du Canada en vue de procéder à un premier appel public à l'épargne. Le 21 octobre 2013, le fonds est devenu un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada au moment de l'octroi du visa du prospectus définitif (le « prospectus définitif »).
8. Le fonds est un organisme de placement collectif et est assujéti au Règlement 81-102. Le fonds est également un fonds marché à terme, comme défini à l'article 1.1 du Règlement 81-104, étant donné que le fonds a adopté des objectifs de placement fondamentaux qui lui permettent d'utiliser des dérivés visés d'une façon qui n'est pas permise par le Règlement 81-102.
9. Les objectifs de placement du fonds sont les suivants : (i) dégager des rendements absolus supérieurs à la moyenne pendant toutes les phases du cycle de crédit en prenant des positions longues et courtes dans des instruments de crédit et d'autres titres productifs de revenu; et (ii) verser des distributions trimestrielles correspondant au revenu dégagé par le portefeuille du fonds. Le fonds tentera également de préserver le capital et d'atténuer le risque en utilisant des outils de gestion de portefeuille et de gestion du risque.
10. Le fonds ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

Raisons de la dispense souhaitée

11. Le déposant a effectué la mise de fonds initiale dans le fonds d'une valeur de 50 000 \$ avant le dépôt de son prospectus définitif conformément aux dispositions du paragraphe 3.2(1) du Règlement 81-104.
12. Le sous-paragraphe 3.2(2)(a) du Règlement 81-104 prévoit qu'un fonds marché à terme ne peut racheter les titres émis en contrepartie de la mise de fonds initiale dans le fonds marché à terme, prévue au sous-paragraphe 3.2(1)(a) du Règlement 81-104, et rembourser les sommes investies dans

ces titres que si les titres émis en vertu du sous-paragraphe 3.2(1)(a) du Règlement 81-104, dont le prix d'émission total était de 50 000 \$, sont toujours en circulation et qu'au moins 50 000 \$ investis conformément à ce sous-paragraphe sont toujours investis dans les titres du fonds marché à terme. Sans la dispense souhaitée, le fonds ne pourrait racheter les titres émis au déposant lors de la mise de fonds initial.

13. Si le fonds n'était pas un fonds marché à terme et était seulement assujéti au Règlement 81-102, le fonds pourrait, en vertu du paragraphe 3.1(2) du Règlement 81-102, racheter les parts émises en contrepartie de la mise de fonds initiale et rembourser les sommes investies dans ces parts lorsqu'une tranche supplémentaire de 500 000 \$ aurait été souscrite par des souscripteurs autres que le déposant ou tout autre personne visée au sous-paragraphe 3.1(1)(a) du Règlement 81-102.
14. Le déposant comprend que les principes directeurs justifiant le caractère permanent de la mise de fonds initiale prévue au paragraphe 3.2 du Règlement 81-104 ont pour but d'assurer que les fonds marché à terme soient, en tout temps, gérés convenablement dans l'intérêt des investisseurs.
15. Conformément aux dispositions de la convention de fiducie et à la législation canadienne en valeurs mobilières applicable, le déposant doit, au mieux des intérêts du fonds et de ses bénéficiaires ou de la fin poursuivie, agir avec prudence, diligence et compétence et s'acquitter de ses fonctions avec honnêteté, bonne foi et loyauté.
16. Le déposant, à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, maintiendra en tout temps un excédent du fonds de roulement qui respecte les obligations en matière de capital prévues à l'article 12.1 du *Règlement 31-103 sur les obligations, dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (c. V-1.1, r. 10).
17. Le fait de ne pas maintenir en tout temps son investissement de 50 000 \$ dans le fonds n'aura pas d'impact sur la façon dont le déposant gèrera le fonds. Le déposant gèrera le fonds conformément à la législation en valeurs mobilières et aux exigences contractuelles applicables.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

- a) Le fonds ne peut pas racheter les parts émises en contrepartie de la mise de fonds initiale et rembourser les sommes investies dans ces parts à moins qu'une tranche supplémentaire de 5 000 000 \$ soit souscrite par des souscripteurs autres que le déposant ou tout autre personne visée au sous-paragraphe 3.2(1)(a) du Règlement 81-104;
- b) le fonds a présenté dans le prospectus définitif les informations lui permettant de racheter les parts émises en contrepartie de la mise de fonds initiale;
- c) si, après que le fonds ait racheté les parts émises en contrepartie de la mise de fonds initiale, la valeur totale des parts souscrites par des souscripteurs autres que les personnes mentionnées au sous-paragraphe 3.2(1)(a) du Règlement 81-104 est inférieure à 5 000 000 \$ pour une période de plus de 30 jours consécutifs, le déposant devra, à moins que le fonds ne soit sur le point d'être dissous ou liquidé, réinvestir 50 000 \$ dans les parts du fonds et maintenir cet investissement jusqu'à ce que la condition (a) ci-dessus soit à nouveau respectée.

Josée Deslauriers
Directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue

Autorité des marchés financiers

Décision n°: 2013-FIIC-0284

NuVista Energy Ltd.

Vu la demande présentée par NuVista Energy Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 novembre 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers intermédiaires non audités comparatifs ainsi que du rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2013 (collectivement, les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 18 novembre 2013 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 14 novembre 2013.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0169

Turquoise Hill Resources Ltd.

Vu la demande présentée par Turquoise Hill Resources Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 novembre 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui

seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 novembre 2013 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels comparatifs et audités retraités ainsi que le rapport de gestion retraité qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
2. les états financiers intermédiaires non audités comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2013;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 13 novembre 2013.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0167

Vicwest Inc.

Vu la demande présentée par Vicwest Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 novembre 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 18 novembre 2013 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels comparatifs et audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
2. les états financiers intermédiaires non audités comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2013;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 18 avril 2013;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 15 novembre 2013.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0170

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2013-PDG-0174

Fédération des caisses Desjardins du Québec

Vu la demande du 26 septembre 2013 complétée le 16 octobre 2013, déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »);

Vu l'entente intervenue entre la société CDS inc. (« CDS ») et la Fédération confirmée par la lettre de CDS du 11 octobre 2012, dont une copie a été déposée auprès de l'Autorité, concernant les modalités de paiement des sommes déterminées entre CDS et la Fédération (l'« entente ») jusqu'au 31 octobre 2013 et, le cas échéant, jusqu'au 31 décembre 2013 si CDS continue d'agir à titre de fournisseur du service SEDAR après le 31 octobre 2013;

Vu l'article 7.1 du *Règlement 13-101 sur le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* (le « Règlement 13-101 »);

Vu le paragraphe 1) de l'article 9 du *Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI* (le « Règlement 13-102 »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q. c. V-1.1;

Vu l'analyse faite par la Direction principale des fonds d'investissement et de l'information continue;

Vu la recommandation du Surintendant des marchés de valeurs par intérim;

En conséquence :

L'Autorité dispense les Caisses Desjardins du Québec (les « caisses ») de l'application du Règlement 13-101, relativement au paiement des frais d'utilisation SEDAR prévus à l'Annexe D du *Manuel du déposant SEDAR* (le « Manuel ») et de l'application du Règlement 13-102 en ce qui concerne le paiement de ces frais. La dispense est accordée aux conditions suivantes :

1. La Fédération payera annuellement, suivant les modalités prévues au Manuel, la somme de 40 000 \$ en un seul versement, pour le dépôt des documents d'information continue des caisses;
2. La Fédération déposera à partir d'un seul site central dans SEDAR, tous les documents pour le compte de l'ensemble des caisses;
3. Tous les droits relatifs au système de SEDAR seront facturés à la Fédération.

La dispense est valable jusqu'au 31 octobre 2014.

Fait le 31 octobre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ADHEREX TECHNOLOGIES INC.	2013-09-30
AKITA DRILLING LTD	2013-09-30
ALARIS ROYALTY CORP.	2013-09-30
ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.	2013-09-30
AMERICAN BONANZA GOLD CORP	2013-09-30
AMERICAN NATURAL ENERGY CORPORATION	2013-09-30
AMERICAN RESOURCE CORPORATION LIMITED	2013-09-30
ATLATSIA RESOURCES CORPORATION	2013-09-30
BANQUE HSBC CANADA	2013-09-30
BENEV CAPITAL INC.	2013-09-30
BESRA GOLD INC.	2013-09-30
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-09-30
BOYUAN CONSTRUCTION GROUP, INC.	2013-09-30
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	2013-09-30
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS L.P.	2013-09-30
C.A. BANCORP INC.	2013-09-30
CANADIAN CREDIT CARD TRUST	2013-09-30
CANADIAN ZINC CORPORATION	2013-09-30
CARPINCHO CAPITAL CORP.	2013-09-30
CHARTWELL, RESIDENCES POUR RETRAITE	2013-09-30
CHINOOK ENERGY INC.	2013-09-30
CHORUS AVIATION INC.	2013-09-30
COMPAGNIE MINIERE NORTH AMERICAN PALLADIUM	2013-09-30
COPPER NORTH MINING CORP.	2013-09-30
CORPORATION FINANCIERE POWER	2013-09-30
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	2013-09-30
CORPORATION TECHNOLOGIES WANTED	2013-09-30
COUNSEL CORPORATION	2013-09-30
CRIUS ENERGY TRUST	2013-09-30
DHX MEDIA LTD.	2013-09-30
DIAGNOS INC.	2013-09-30
DIRECTCASH PAYMENTS INC.	2013-09-30
ECLIPSE RESIDENTIAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2013-09-30
ENERCARE INC.	2013-09-30
ENERCARE SOLUTIONS INC.	2013-09-30
EXPLOITATION MINIERE GOLDGROUP INC.	2013-09-30
EXPLORATION DIOS INC.	2013-09-30
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	2013-09-30
FIDUCIE D'ACTIFS HSBC CANADA	2013-09-30
FIDUCIE DE LINGOTS D'ARGENT MATERIEL SPROTT	2013-09-30
FIDUCIE DE LINGOTS DE PLATINE ET DE PALLADIUM MATERIELS SPROTT	2013-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC	2013-09-30
FIDUCIE DE TITRISATION AUTOMOBILE FORD	2013-09-30
FIDUCIE DE TITRISATION DE PROGRAMME DE FINANCEMENT DES STOCKS AUTOMOBILE FORD	2013-09-30
FINNING INTERNATIONAL INC.	2013-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	Date du document
FIRST SAHARA ENERGY INC.	2013-09-30
FIRST URANIUM CORPORATION	2013-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2013-09-30
FOREMOST INCOME FUND	2013-09-30
FP NEWSPAPERS INC.	2013-09-30
FREEHOLD ROYALTIES LTD.	2013-09-30
GABRIEL RESOURCES LTD.	2013-09-30
GEOPETRO RESOURCES COMPANY	2013-09-30
GEORGE WESTON LIMITEE	2013-10-05
GROUPE IBI INC.	2013-09-30
HANFENG EVERGREEN INC.	2013-09-30
HARDWOODS DISTRIBUTION INC.	2013-09-30
HARVEST OPERATIONS CORP.	2013-09-30
HIGH 5 VENTURES INC.	2013-09-30
HYDRO ONE INC.	2013-09-30
INTEMA SOLUTIONS INC.	2013-09-30
INTERNATIONAL MINERALS CORPORATION	2013-09-30
JAGUAR FINANCIAL CORPORATION	2013-09-30
JAYDEN RESOURCES INC.	2013-09-30
KATANGA MINING LIMITED	2013-09-30
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2013-09-30
KOBEX MINERALS INC.	2013-09-30
LABORATOIRES PALADIN INC.	2013-09-30
LEADER ENERGY SERVICES LTD.	2013-09-30
MAGNA INTERNATIONAL INC.	2013-09-30
MATRIX ASSET MANAGEMENT INC.	2013-09-30
MEDICAL FACILITIES CORPORATION	2013-09-30
METAUX DNI INC.	2013-09-30
MEUBLES LEON LTEE	2013-09-30
MFC INDUSTRIAL LTD.	2013-09-30
MIGAO CORPORATION	2013-09-30
MILL CITY GOLD CORP.	2013-09-30
MINES CANCOR INC.	2013-09-30
MINES MONETA PORCUPINE INC. (LES)	2013-09-30
MOOD MEDIA CORPORATION	2013-09-30
NEOVASC INC.	2013-09-30
NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.	2013-09-30
NORTHISLE COPPER AND GOLD INC.	2013-09-30
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2013-09-30
NOVIK INC.	2013-09-30
ONEX CORPORATION	2013-09-30
ONTARIO POWER GENERATION INC.	2013-09-30
ORACLE MINING CORPORATION	2013-09-30
ORBITE ALUMINAE INC.	2013-09-30
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2013-09-30
PETROMINERALES LTD.	2013-09-30
PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.	2013-09-30
PLATINO ENERGY CORP.	2013-09-30
PNO RESOURCES LTD.	2013-09-30
POET TECHNOLOGIES INC.	2013-09-30
POSERA HDX LIMITED	2013-09-30
POWER CORPORATION DU CANADA	2013-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PRESCIENT MINING CORP.	2013-09-30
PROMETIC SCIENCES DE LA VIE INC.	2013-09-30
PURE INDUSTRIAL REAL ESTATE TRUST	2013-09-30
QMX GOLD CORPORATION	2013-09-30
QUINSAM CAPITAL CORPORATION	2013-09-30
REDLINE COMMUNICATIONS GROUP INC.	2013-09-30
RESSOURCES THUNDERMIN INC.	2013-09-30
RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	2013-09-30
ROYAL OAK VENTURES INC.	2013-09-30
SAVARIA CORPORATION	2013-09-30
SENVEST CAPITAL INC.	2013-09-30
SHORELINE ENERGY CORP.	2013-09-30
SILVERCORP METALS INC.	2013-09-30
SILVERWILLOW ENERGY CORPORATION	2013-09-30
SMTC CORPORATION	2013-09-29
SOUTHGOBI RESOURCES LTD.	2013-09-30
SPROTT INC.	2013-09-30
SPROTT PHYSICAL GOLD TRUST	2013-09-30
STORM RESOURCES LTD.	2013-09-30
SWINGPLANE VENTURES, INC.	2013-09-30
TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.	2013-09-30
TECHNOLOGIES D-BOX INC.	2013-09-30
TIMBERCREEK SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2013-09-30
TORONTO HYDRO CORPORATION	2013-09-30
TOURMALINE OIL CORP.	2013-09-30
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2013-09-30
TREE ISLAND STEEL LTD.	2013-09-30
TURQUOISE HILL RESOURCES LTD.	2013-09-30
TUSCANY INTERNATIONAL DRILLING INC.	2013-09-30
TWIN BUTTE ENERGY LTD.	2013-09-30
UNITED STATES STEEL CORPORATION	2013-09-30
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	2013-09-30
WESTERNZAGROS RESOURCES LTD.	2013-09-30
WHITEMUD RESOURCES INC.	2013-09-30
WILDCAT EXPLORATIONS LTD.	2013-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ADVENTURE GOLD INC.	2013-07-31
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2013-08-31
GROUPE CGI INC.	2013-09-30
GROUPE SPORTSCENE INC.	2013-08-25
METAUX CANADIENS INC. (LES)	2013-07-31
ROCK-TENN COMPANY	2013-09-30
ROGERS SUGARS INC.	2013-09-28
SIRIUS XM CANADA HOLDINGS INC.	2013-08-31
TYCO INTERNATIONAL LTD.	2013-09-27
UNIQUE BROADBAND SYSTEMS, INC.	2013-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ADVENTURE GOLD INC.	2013-07-31
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2013-08-31
GROUPE CGI INC.	2013-09-30
GROUPE SPORTSCENE INC.	2013-08-25
METAUX CANADIENS INC. (LES)	2013-07-31
ROCK-TENN COMPANY	2013-09-30
ROGERS SUGARS INC.	2013-09-28
SIRIUS XM CANADA HOLDINGS INC.	2013-08-31
TYCO INTERNATIONAL LTD.	2013-09-27
UNIQUE BROADBAND SYSTEMS, INC.	2013-08-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ABSOLUTE SOFTWARE CORPORATION	
CLEGHORN MINERALS LTD.	
DHX MEDIA LTD.	
ERGORECHERCHE LTEE.	
GOLDRUSH RESOURCES LTD.	
GREAT LAKES NICKEL LIMITED	
GROUPE SPORTSCENE INC.	
MACLOS CAPITAL INC.	
METAUX CANADIENS INC. (LES)	
NEWCO BANCORP INC.	
PROSPERITY GOLDFIELDS CORP.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ROCK-TENN COMPANY	2013-09-30
ROGERS SUGARS INC.	2013-09-28
SIRIUS XM CANADA HOLDINGS INC.	2013-08-31
TYCO INTERNATIONAL LTD.	2013-09-27

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	AVIS
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
5N Plus Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BOURASSA, JEAN-MARIE	4		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 900	2.8000	167 900
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 700	2.9000	183 600
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Libin, Terry	4		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	7.1000	641 150
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	7.0500	631 150
<i>Options</i>									
Bestmann, Martin	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(7 900)		288 934
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		278 934
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		273 934
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ACTIVEnergy Income Fund	1		O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.9400	29 125 477
Africa Hydrocarbons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKay, Robert Gordon	4		O	2012-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 000
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2850	31 000
Wong-Chor, Trevor	5		O	2013-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Antony, David Michael	4		O	2013-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3000	300 000*
Lazorko, Charidy Ada Leah	5		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	450 000*
McKay, Robert Gordon	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	600 000
Nelson, John	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3000	1 450 000
Vu, Binh	7		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	200 000		1 200 000
Wong-Chor, Trevor	5		O	2013-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000*
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Magro, Charles Victor	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 550	96.2000	1 925
<i>Options</i>									
Magro, Charles Victor	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 550)		37 536
Air Canada									
<i>Class A Variable Voting Shares</i>									
Kazzaz, Amos	5		O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	3 125	1.9100	3 125
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 125)	6.0700	0
			O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	14 126	2.3400	14 126
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 126)	6.0700	0
			O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	5 289	0.9600	5 289
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 289)	6.0700	0
Tabor, James Anthony	5		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 063)	6.6000USD	6 937
<i>Class B Voting Shares</i>									
Careen, Nick	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	14 400	2.3400	14 400
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 400)	6.9500	0
Dufresne, Yves	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	12 500	1.5900	36 925
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	6.5600	24 425
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	12 500	1.5900	36 925
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	6.5700	24 425

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Guillemette, Lucie	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	12 500	1.5900	24 342
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	6.9300	11 842
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	12 500	1.5900	24 342
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	6.9400	11 842
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	14 700	2.3400	26 542
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 700)	6.9400	11 842
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	5 509	0.9600	17 351
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 509)	6.9400	11 842
Hadrovic, Carolyn	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	12 500	1.5900	30 500
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	6.8500	18 000
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	5 500	2.3400	23 500
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	6.9000	18 000
Houle, Pierre	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.5900	5 000
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.9200	0
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	1 500	2.3400	1 500
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	6.8900	0
Howlett, Kevin C.	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	6.7600	33 317
Landry, Craig	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	9 375	1.7800	34 375
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 375)	6.7100	25 000
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	12 650	2.3400	37 650
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 650)	6.7100	25 000
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	0.9600	30 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.7100	25 000
Leblanc, Priscille	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 691)	6.8100	19 686
Meloul-Wechsler, Arielle	5		O	2013-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.5900	5 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.8100	0
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	3 076	2.3400	3 076
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 076)	6.8100	0
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	1 279	0.9600	1 279
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 279)	6.8100	0
Morey, Scott	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.8000	0
Rousseau, Michael Stewart	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	100 000	1.5900	150 058
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	6.9400	50 058
Rovinescu, Calin	4, 5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.9700	586 532
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	6.7900	336 532
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.9700	586 532
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	6.8800	336 532
Shapiro, David	5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 849)	6.7000	0
Smith, Benjamin M.	7		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	75 000	1.5900	139 449
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	6.8300	64 449
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	75 000	1.5900	139 449
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	6.7800	64 449
Turpin, Lise-Marie	7		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 680)	6.0700	0
<i>Droits - Performance Share Units (Long-Term Incentive Plan)</i>									
Rovinescu, Calin	4, 5		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		2 698 944
<i>Options</i>									
Rovinescu, Calin	4, 5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.9700	750 000
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.9700	500 000
<i>Options (Long-Term Incentive Plan)</i>									
Careen, Nick	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(14 400)	2.3400	188 647
Dufresne, Yves	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	1.5900	162 101
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	1.5900	149 601
Guillemette, Lucie	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	1.5900	204 394
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	1.5900	191 894
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(14 700)	2.3400	177 194

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(5 509)	0.9600	171 685
Hadrovic, Carolyn	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	1.5900	131 778
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(5 500)	2.3400	126 278
Houle, Pierre	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.5900	37 536
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	2.3400	36 036
Kazzaz, Amos	5		O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	(3 125)	1.9100	192 476
			O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	(14 126)	2.3400	178 350
			O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	(5 289)	0.9600	173 061
Landry, Craig	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(9 375)	1.7800	158 182
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(12 650)	2.3400	145 532
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	0.9600	140 532
Meloul-Wechsler, Arielle	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.5900	38 308
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(3 076)	2.3400	35 232
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(1 279)	0.9600	33 953
Rousseau, Michael Stewart	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	1.5900	875 906
Smith, Benjamin M.	7		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	1.5900	742 419
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	1.5900	667 419
AIRBOSS OF AMERICA CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hagerman, Robert	4		O	2013-11-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 000)	7.7000	870 926
Reid, Douglas Loyd	2		O	2013-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Schoch, Peter Grenville	4, 3		O	2013-11-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(12 000)	7.7000	4 430 837
<i>Options</i>									
Reid, Douglas Loyd	2		O	2013-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	7.7700	50 000
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Hensel, Fred	5		O	2013-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	15.8000	10 002
AltaGas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawson, Dennis Alan	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 883)	39.0500	32 973
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
BERTI, GREGORY JOHN	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	13.7200	29 477*
Argent Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bovingdon, Sean	5		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.9400	13 400*
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.9600	13 600*
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.9650	14 900*
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	921	7.8700	15 821*
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5200	16 821*
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.2000	17 821*
Terra Bovingdon	PI		O	2013-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.9500	1 700*
Prokop, Brian	4		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.9055	77 299
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 860	7.9300	81 159
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	7.9500	82 359
Kathryn Nunn	PI		O	2013-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	7.9055	48 228
			O	2013-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 670	7.9300	49 898
			O	2013-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.9300	50 798
Argex Titane Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bonnell, George Roy MacKay	4, 5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	0.7900	290 780
Haddad, Mazen	4		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.7647	2 060 000
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7252	2 090 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, Anthony	4		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	150 000	4.4000	219 500
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	13.5900	217 300
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.5950	217 200
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 600)	13.6000	202 600
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.6050	202 400
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.6100	202 200
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	13.6300	200 500
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.6350	200 400
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	13.6400	199 500
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.6450	199 400
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	13.6500	196 200
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	13.6600	193 600
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.6800	193 500
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	13.4500	191 900
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.4600	191 700
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	13.4800	190 300
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.4900	190 200
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	13.5000	188 400
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.4500	178 400
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	13.4600	178 000
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	13.4700	173 600
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	13.4800	172 400
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.4900	172 200
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	13.5000	170 500
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	13.5100	165 800
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.5150	165 700
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	13.5200	162 000
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.5400	161 900
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.6100	161 600
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.6200	161 300
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	13.6000	157 900
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	13.6300	157 000
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	13.6400	153 100
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	13.6500	152 300
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.6600	152 200
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.6700	151 900
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	13.6900	151 300
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.7000	150 800
Galloway, Carl	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	4 318	10.6600	10 907
			O	2013-11-12	D	52 - Expiration d'options	24 000	5.9500	34 907
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 318)	13.7299	6 589
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	8 600	5.9500	15 189
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	13.7165	6 589
McCuaig, Stewart	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	25 000	7.0800	25 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	13.6834	0
Perrella, Maria	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	42 600	6.4100	67 600
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 800)	13.6000	40 800
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.6050	40 300
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	13.6100	39 100
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.6150	39 000
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	13.6300	37 800
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 300)	13.6500	27 500
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.6550	27 200
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	13.6800	26 300

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.6850	26 200
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.7000	25 700
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	13.7100	25 000
Options									
Caputo, Anthony	4		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	4.4000	2 155 500
Galloway, Carl	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(28 318)	13.7299	
			M	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(4 318)	10.6600	134 000
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(8 600)	13.7165	
			M	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(24 000)	5.9500	110 000
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(8 600)	5.9500	101 400
McCuaig, Stewart	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	7.0800	173 000
Perrella, Maria	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(42 600)	6.4100	1 114 900
AuRico Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Colterjohn, Richard Mark	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	4.3400	151 893
			O	2013-10-29	D	35 - Dividende en actions	19	4.1800	251 893
Deferred Share Units									
Colterjohn, Richard Mark	4		O	2013-10-29	D	35 - Dividende en actions	293		28 446
Restricted Share Units									
Colterjohn, Richard Mark	4		O	2013-10-29	D	35 - Dividende en actions	119		11 553
Aurinia Pharmaceuticals Inc.									
Actions ordinaires									
ILJIN LIFE SCIENCE	3		O	2013-09-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	126 223 583	0.0450	150 223 583
		R	O	2013-09-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	33 333 333	0.0450	183 556 916
			O	2013-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(179 885 778)		3 671 138
ILJIN Semiconductor Co., Ltd.	3		O	2013-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-06-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 444 444	0.0450	4 444 444
			O	2013-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 355 556)		88 888
Bons de souscription									
ILJIN LIFE SCIENCE	3		O	2011-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 666 667		16 666 667
			O	2013-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(16 333 334)		333 333
ILJIN Semiconductor Co., Ltd.	3		O	2013-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-06-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 444 444		4 444 444
			O	2013-10-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 355 556)		88 888
AutoCanada Inc.									
Deferred share units									
Barefoot, Gordon Ronald	4, 7		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	252		1 917
Cumming, Christopher David	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	501		3 666
DesRosiers, Dennis Stephan	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	310		2 143
Ross, Michael	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	417		3 566
Avigilon Corporation									
Actions ordinaires									
Berg, Lawrence R.	4		O	2013-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Jung, Wan	4, 5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	29.6000	2 301 401
Avivagen Inc.									
Actions ordinaires									
Groome, Cameron Lionel	4, 5								
RRSP Account	PI		O	2013-11-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18 000	0.0750	32 000
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
Actions ordinaires									
CIBC	1		O	2013-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	89.2596	33 000
			O	2013-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	89.2596	0
			O	2013-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	32 900	89.0062	32 900

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(32 900)	89.0062	0
			O	2013-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	88.3820	33 000
			O	2013-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	88.3820	0
			O	2013-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	88.9732	33 000
			O	2013-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	88.9732	0
			O	2013-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	88.8055	33 000
			O	2013-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	88.8055	0
			O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	89.3460	33 000
			O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	89.3460	0
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bertrand, Maryse	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96	93.2734	1 408
			O	2013-11-07	D	35 - Dividende en actions	6	90.7666	1 312
Bloomberg, Lawrence S.	4, 7		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	93.2734	1 685
Boivin, Pierre	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74	93.2734	6 251
			O	2013-11-07	D	35 - Dividende en actions	2	90.7666	6 177
Caillé, André	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138	93.2734	5 100
			O	2013-11-07	D	35 - Dividende en actions	47	90.7666	4 962
Coulombe, Gérard	4		O	2013-11-07	D	35 - Dividende en actions	37	90.7666	7 416
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	124	93.2734	7 540
Cyr, Bernard	4		O	2013-11-07	D	35 - Dividende en actions	55	90.7666	8 493
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	198	93.2734	8 691
Denham, Gillian H. (Jill)	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91	93.2734	5 971
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97	93.2734	686
Fortin, Richard	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	161	93.2734	1 808
Gobeil, Paul	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	117	93.2734	8 936
Houde, Jean	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	123	93.2734	6 377
			O	2013-11-07	D	35 - Dividende en actions	9	90.7666	6 254
Laflamme, Louise	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	118	93.2734	8 160
Runte, Roseann	4		O	2013-11-07	D	35 - Dividende en actions	40	90.7666	6 255
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	108	93.2734	6 363
Saputo, Lino Anthony	4		O	2013-11-07	D	35 - Dividende en actions	6	90.7666	1 668
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	107	93.2734	1 775
Thabet, Pierre	4		O	2013-11-07	D	35 - Dividende en actions	9	90.7666	954
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103	93.2734	1 057
<i>Unités d'actions différées (UAD) / (DSU)</i>									
Bertrand, Maryse	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	181		1 257
			O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	10		1 076
Caillé, André	4		O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	127		13 313
			O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	241		13 554
Coulombe, Gérard	4		O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	259		27 268
			O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	293		27 561
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	80		8 527
Fortin, Richard	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	187		187
Gobeil, Paul	4		O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	341		35 991
Laflamme, Louise	4		O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	42		4 419
			O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	188		4 607
Runte, Roseann	4		O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	161		16 921
			O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	147		17 068
Saputo, Lino Anthony	4		O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	9		998
			O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	148		1 146
Thabet, Pierre	4		O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	16		1 671
			O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	154		1 825
Barisan Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dyczkowski, Karen	5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	209 125

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Granger, Alex	5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.2000	599 000
Nayyar, Michael	5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.2000	160 500
Baytex Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aylesworth, William Derek	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	18.1600	200 316
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	43.0500	180 316
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	6.4100	27 309
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	41.9300	17 309
<i>Incentive Rights</i>									
Aylesworth, William Derek	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	27.7200	35 000
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	17.9700	90 000
Bellatrix Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BLAIR, TIMOTHY	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	495	7.4100	15 669
Brown, Edward John	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458	7.4100	119 874
Kathy Brown - RRSP	PI		O	2013-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	7.4100	38 315
Eshleman, Brent Andrew	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	734	7.4100	83 757
Gress-Blue, Leanne K.	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458	7.4100	42 428
Nichol, Kelly Malcolm	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	539	7.4100	17 568
Oicle, Russell G.	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	652	7.4100	63 361
Smith, Raymond George	4		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 023	7.4100	147 131
Ulmer, Garrett	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	528	7.4100	18 107
Vucurevich, Steven	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	320	7.4100	45 356
Rocio Cervantes Rodriguez (SRSP)	PI		O	2013-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	137	7.4100	389
Woo, Ving Yee	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	652	7.4100	355 537
BELLUS Santé Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bellini, Roberto	4, 5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.4232	358 633
Cavell, Charles G.	4		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 333)	0.4200	0
Bioniche Life Sciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gubitz, Gregory David	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(140 000)	0.3400	494 194
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(335 000)	0.3450	159 194
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Griffiths, Anthony Frear	8		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Débitures 6 Convertible Unsecured due November 13, 2020</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Clearwater	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 10 000 000.00
CRC (Bermuda) Re	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 95 000 000.00
Hudson Insurance Co.	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 6 000 000.00

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Newline Syndicate	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 8 000 000.00
Odyssey Reinsurance Co.	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 56 000 000.00
RiverStone Insurance Limited	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 15 000 000.00
RiverStone Insurance UK	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 5 000 000.00
US Fire	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 40 000 000.00
Zenith Insurance	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 15 000 000.00
Restricted Share Units									
Chen, John	4, 5		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 000 000
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
Wong, William	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	59.8000	4 706
Bonavista Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Lee, Susan	4		O	2013-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 944
Brand Leaders Income Fund									
Parts									
Kovacs, Michael	4, 5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	11.9000	1 100
BrightPath Early Learning Inc. (formerly Edleun Group, Inc.)									
Actions ordinaires									
Vision Capital Corporation	3								
Vision Opportunity Fund Limited Partnership	PI		O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185 145)	0.3200	10 580 186*
Vision Opportunity Fund Limited Partnership 2	PI		O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 667)	0.3200	4 359 629*
Vision Opportunity Non-Resident Fund Limited Partnership	PI		O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	270 812	0.3200	840 645
Brookfield Asset Management Inc.									
Actions ordinaires Class A Limited Voting									
Powell, William Mitchell	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	100 000	14.1000USD	100 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	39.4757USD	0
Options									
Powell, William Mitchell	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	14.1000	
			M	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	14.1000USD	570 500
Brookfield Infrastructure Partners L.P.									
Parts de société en commandite									
Hamill, David John	4								
Auraway as Trustee for the Evatt Hamill Self-Managed Superannuation Fund	PI		O	2013-09-30	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	37.9000USD	3 858
			O	2013-11-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	39.9100USD	3 896
Schaumburg, Anne C.	4		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	39.5220USD	6 400
Varma, Danesh Kumar	4		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	367	40.9018	1 550
Brookfield Office Properties Inc.									
Actions ordinaires									
Arnell, Gordon Edwin	6		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	56 250	13.0800USD	96 650
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 250)	19.0267USD	40 400
Options									
Arnell, Gordon Edwin	6		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(56 250)	13.0800USD	438 250
Brookfield Property Partners L.P.									
RE LP Units (BPLP)									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Brookfield US Holdings Inc.	PI		O	2013-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	64 276	19.4150USD	51 319 614

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McConnell, Bruce	5		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 394
<i>Long Term Incentives-Deferred Share Units</i>									
McConnell, Bruce	5		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 395
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
McConnell, Bruce	5		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
<i>Restricted Share Units</i>									
McConnell, Bruce	5		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 513
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SWINTON, ROBERT TIMOTHY	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	31.1000	24 000
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Special Voting Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
CWT Investments III Ltd.	PI	R	O	2013-11-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 418 090)		0
CWT Investments Limited	PI	R	O	2013-11-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 405 430)		0
SC Financial Investments Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 156 137		7 156 137
Calyx Bio-Ventures Inc.									
<i>Options</i>									
Johnstone, Douglas Bruce	5	R	O	2013-09-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2000	
			M	2013-09-03	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2000	125 000
Canaccord Genuity Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bralver, Charles Norman	4								
Charles N. Bralver IRA	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.0897	30 000
Reynolds, Paul David	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	6.0839	1 051 797
Strub, Wendy Ann	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2013-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 188)	6.0600	(267)
Canada Lithium Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	4								
Northfield Capital Corporation	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 875 000	1150000.0000	
			M	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 875 000	0.4000	28 710 000
<i>Bons de souscription</i>									
Cudney, Robert Douglas	4								
Northfield Capital Corporation	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 437 500	0.5000	2 812 500
<i>Options</i>									
McGregor, Halina Barbara	5	R	O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.4000	850 000
Canadian Energy Services & Technology Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sherman, Jim	4	R	O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	18.3300	2 061 951
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	18.8700	2 021 951
Stewart, Donald Michael Godfrey	4		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	4 000	6.1700	24 000
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	18.9500	20 000
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	300	6.1700	20 300
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.2000	20 000
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	4 700	6.1700	24 700
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	19.2000	20 000
<i>Options</i>									
Stewart, Donald Michael Godfrey	4		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	6.1700	20 000
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(300)	6.1700	19 700
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(4 700)	6.1700	15 000
Canadian Natural Resources Limited									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Best, Catherine May Savings Plan	4	PI	O	2013-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	33.0000	21 228
Davis, Randall Scott Solium Capital	5	PI	O	2013-11-15	I	51 - Exercice d'options	8 000	22.9800	19 930*
			O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	33.3780	11 930*
			O	2013-11-15	I	51 - Exercice d'options	6 200	22.9800	18 130*
			O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	34.0480	11 930*
Doucet, Real J. H. Solium Capital	5	PI	O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 001)	33.2000	27 192
Jocksch, Terry James	5	O	O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	32.2500	138 886
knight, allen matthew	5	O	O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	12 000	22.9800	399 515
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	33.3900	387 515
<i>Options</i>									
Davis, Randall Scott	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	33.3780	
			M	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	22.9800	160 700*
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(6 200)	34.0480	
			M	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(6 200)	22.9800	154 500*
knight, allen matthew	5	O	O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	22.9800	623 000
wilson, jeffrey warren	5	O	O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(64 000)	22.9800	304 370
Canadian Oil Sands Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zaozirny, John Brian	4		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	20.6200	26 167
Canadian Real Estate Investment Trust									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
Brough, John A.	4		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	41.5300	4 930
Canexus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourgeois, Brian Paul	5		O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 357		52 357
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 357)	6.3400	51 000
dos Santos, Pericles	7		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	301		69 043
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(301)	6.1900	68 742
Kreuz, Hazel Ann Blair	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.1200	33 612
			O	2013-01-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 678		36 290
		R	O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 678)	9.2700	28 612
			O	2013-04-10	D	51 - Exercice d'options	3 000	3.1200	32 812
			O	2013-04-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 606		34 418
		R	O	2013-04-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 606)	9.0799	29 812
<i>Droits Options Bonus Rights</i>									
Bourgeois, Brian Paul	5		O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 357)	6.3400	
			M	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 357)		188 068
dos Santos, Pericles	7		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(301)		79 780
Kreuz, Hazel Ann Blair	5		O	2013-01-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 678)		66 888
			O	2013-04-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 606)		65 282
<i>Options</i>									
Kreuz, Hazel Ann Blair	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.1200	80 850
			O	2013-04-10	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	3.1200	77 850
<i>Performance Share Units</i>									
Kreuz, Hazel Ann Blair	5	R	O	2013-03-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 753		12 404
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Corporation	1		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	22.6720	342 200*
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	22.6229	410 800*
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	22.4532	479 400*
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	22.6998	548 000*
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	21.8660	616 600*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canoe EIT Income Fund									
<i>Bons de souscription</i>									
Chernoff, M. Bruce	3								
Alpine Capital Corp.	PI		O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000 000)	0.0050	0
Chernoff Charitable Foundation	PI		O	2013-11-15	C	55 - Expiration de bons de souscription	(2 241)		0
Kai Commercial Trust	PI		O	2013-11-15	I	55 - Expiration de bons de souscription	(30 542)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Chernoff, M. Bruce	3								
Alpine Capital Corp.	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	11.7320	787 000
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	86 200	11.7500	873 200
			O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	11.8940	923 200
Capital DGMC Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laberge, Benoit	3		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0700	
			M	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.1500	82 000
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1100	84 000
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0700	85 000
Capital Élément 79 Inc.									
<i>Options</i>									
Ierfino, Edward	4, 5, 3		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	300 603		300 603
Kostic, Kosta	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	101 201		
			M	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	100 201		100 201
Laferriere, Andre	4		O	2013-11-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.1500	
			M	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	
			M	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	100 201	0.1500	100 201
Waks, William	5		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	100 201		100 201
Capital Power Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lachambre, Philip	4		O	2013-11-04	D	35 - Dividende en actions	39	19.8000	7 539
Catherine MacDonald	PI		O	2013-11-04	I	35 - Dividende en actions	39	19.8000	2 539
Caribbean Utilities Company, Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>									
Lawrence, Letitia	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	4 000	8.7600USD	4 500
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	10.9000USD	500
<i>Options</i>									
Lawrence, Letitia	5		O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	8.7600USD	0
Centerra Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lang, Stephen A.	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.0500	80 000
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.0600	82 000
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires Deferred Shares</i>									
Drake, Graham	4		O	2013-11-15	D	46 - Contrepartie de services	2 423	20.6300	50 201*
Muth, Randall Walter	5		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 212	20.6300	62 768
			O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 212	20.6300	63 980
Chartwell Retirement Residences									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harris, Michael Deane	4		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	20 000		24 500
<i>Units under the LTIP Plan</i>									
Harris, Michael Deane	4		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	(20 000)		35 000
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lambrecht, Thomas John	5		O	2013-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
Murphy, Michael	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	4 600	65.0600	4 600
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	156.6300	0
<i>Options</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Murphy, Michael	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(4 600)	65.0600	10 140
Chesswood Group Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Prenzlow, Michael Eric	7								
Michael E Prenzlow and Linda S Prenzlow JTEN	PI		O	2013-03-13	I	51 - Exercice d'options	22 750		
			M	2013-03-21	I	51 - Exercice d'options	22 750		40 250
CI Financial Corp.									
<i>Débetures 4.19 Débetures due 2014</i>									
Bank of Nova Scotia, The									
	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2013-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 862 000.00	102.6770	\$ 38 817 000.00
Cineplex Inc.									
<i>Options</i>									
Jacob, Ellis	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)	42.0000	790 458
Mandryk, Suzanna	5		O	2013-11-11	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	41.8100	30 869
McGrath, Daniel F.	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(514)	42.0594	125 027
			O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(1 740)	41.6400	123 287
			O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(2 746)	41.9200	120 541
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aigner, Stefan	4		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	240	7.5100	38 650
Andrews, Larry	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	7.5100	95 705
Claypool, William	4		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	240	7.5100	128 287
Evans, Norman Charles	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.8730	37 761
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	17 500	0.6100	55 261
			O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	7.5100	55 367
Garriock, William Charles	4		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	7.5100	21 714
McDole, Gerald P.	4		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	213	7.5100	46 852
<i>Options</i>									
Evans, Norman Charles	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	0.6100	325 000
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haw, Dustin	5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	7.7000	17 700
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.6000	19 700
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.4000	20 700
Rapps, Michael	4, 6		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.4000	32 000
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Clarke Inc.									
	1								
Trustee of the Clarke Inc. Pension Plan	PI		O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 156 000.00	100.1000	\$ 2 156 000.00
<i>Options</i>									
Anthony, Rex	4		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	3.6700	10 000
Cogeco Inc									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Gagné, Pierre	5		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.7100	3 554
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.1300	3 454
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	47.0000	2 154
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.0100	2 054
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.1400	1 954
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.0100	1 854

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Tessier, Alex	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	48.0000	0
COM DEV International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Long, Anthony	2		O	2012-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Performance Share Units</i>									
Long, Anthony	2		O	2012-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200		2 200*
<i>Restricted Share Units</i>									
Long, Anthony	2		O	2012-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 042		3 042*
			O	2013-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200		5 242*
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hayes, Meredith Hall	4		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	200.0000	1 125
Continental Precious Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Brewster, Norman	4		O	2013-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1200	500 000
Perry, Robert James	4		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1200	500 000
Corporation Capital Quinto Real									
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>									
Frère, Philippe	4		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0650	650 000
Corporation Exploration Iledor									
<i>Actions ordinaires catégorie A</i>									
GAUTHIER, CLAUDE	5		O	2013-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	0.0100	280 000
Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Banque Nationale du Canada	3								
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	PI		O	2013-09-30	I	97 - Autre	764 602	11.1169	
			M	2013-09-30	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	764 602	11.1169	20 496 901
<i>Subscription Receipts</i>									
Banque Nationale du Canada	3								
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	PI		O	2013-09-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 085 000	10.7500	
			M	2013-09-18	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 085 000	10.7500	3 085 000
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lussier, Gaétan	4		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	58.9600	0
Corporation Wajax									
<i>Droits Directors' Deferred Share Unit Plan</i>									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	131	35.2100	23 106
Bourne, Ian Alexander	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	71	35.2100	12 500
Carty, Douglas	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	35	35.2100	6 248
Dexter, Robert P.	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	35.2100	50 417
Eby, John Clifford	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	76	35.2100	13 441
Gagne, Paul Ernest	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	35.2100	33 762
Hole, James Douglas	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	133	35.2100	23 574
Taylor, Alexander S.	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	35.2100	7 221
<i>Droits Share Ownership Plan</i>									
Dyck, Brian	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	35.2100	5 241
Footo, Alan Mark	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	90	35.2100	15 907
Hamilton, John Joseph	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	132	35.2100	23 375
Corridor Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Bailey, Douglas	5		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.7400	364 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Knoll, Phillip R.	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	150 000		830 000
Corus Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Hursh, Carolyn Anne	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	23.8500	15 099
Crailar Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hayes, Lesley Olive	4, 5		O	2013-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			272 500
<i>Options</i>									
Hayes, Lesley Olive	4, 5		O	2013-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2013-11-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)	40.0000	172
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(172)	39.9900	0
Smith, Clifford Neil	5		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	40.2700	282 148
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	40.2500	281 848
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.2400	280 848
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	40.2300	280 448
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	40.2200	279 348
Crew Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shwed, Dale Orest	5								
Eric Shwed	PI		O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.3700	
			M	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	5.3800	
			M'	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	5.3800	8 967
Preston Shwed	PI		O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.3700	
			M	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.3700	8 667
Zara Shwed	PI		O	2003-09-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.3800	700
Crystallex International Corporation									
<i>Options</i>									
Near, Harry Joseph	4		O	2013-06-26	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		2 145 000
			O	2013-08-10	D	52 - Expiration d'options	(180 000)		1 965 000
CT Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Hollister, Brenton Vaughn	4		O	2013-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 100	10.2000	67 100
DANIER LEATHER INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Tatoff, Bryan	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	300	7.8000	8 500
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	300	7.8000	8 500
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	11.1300	8 200
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	11.1800	8 300
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.1600	8 200
<i>Options</i>									
Tatoff, Bryan	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(300)	7.8000	19 900
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(300)	7.8000	19 600
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 850	1.6000	781 927
Batteke, Hugo	5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 452	1.6000	214 178
Galvin, Michael	5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 651	1.6000	101 112
Hume, Rod Allan	5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 050	1.6000	186 614

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Kohlhammer, Brian	5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 315	1.6000	175 031
Reid, David James	4, 5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 178	1.6000	279 039
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blower, Steve	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.1450	8 000
<i>Options</i>									
Cates, David Daniel	5		O	2013-11-12	D	52 - Expiration d'options	(40 000)		147 000*
Detour Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaudoin, Pierre	5								
Children's account	PI		O	2013-11-18	C	99 - Correction d'information	(500)		0
Family Account	PI		O	2010-01-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.9150	5 000
			O	2013-11-18	C	99 - Correction d'information	500		5 500
Robertson, James Donald	5		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.9100	14 885
Family	PI		O	2013-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.4500	13 471
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550	5.9000	12 471
DirectCash Payments Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dundas, Gary	4		O	2013-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 250	16.0000	35 510
ELASSAL, ADEL	5		O	2013-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 250	16.0000	8 393
Gallacher, Amanda Joanne	5		O	2013-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	16.0000	5 207
Hughes, Brenda Gene	5		O	2013-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 250	16.0000	7 771
Hurtubise, Roger Bradley	4		O	2013-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 250	16.0000	76 708
KING, ANGELA DENISE	5		O	2013-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	16.0000	5 839
MATTHEWS, DARRYL	5		O	2013-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	16.0000	5 626
Schneider, Todd Maurice	5		O	2013-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	16.0000	17 817
Smith, Jeffrey	4, 5, 3								
Atlantis Financial Corp.	PI		O	2013-11-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	46 875	16.0000	165 875
Discovery 2013 Flow-Through Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2013-11-14	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 000)	25.0000	8 040
			O	2013-11-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 000)	25.0000	4 040
Middlefield Capital Corporation	PI		O	2013-10-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-14	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000	25.0000	4 000
			O	2013-11-14	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 000)	24.1250	0
			O	2013-11-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000	25.0000	4 000
			O	2013-11-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 000)	24.1250	0
Dundee Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Goodman, Daniel	4		O	2013-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 313
1717478 Ontario Inc.	PI		O	2013-11-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
GOODMAN, Mark	4		O	2013-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			565 307
JODAMADA CORPORATION	3		O	2013-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 388 006
Dundee Industrial Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
CAMERON, RANDY B.	5		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.8500	6 300
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	8.8600	6 355
Dundee Precious Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nixon, Peter	4		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.3700	5 754
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.2800	754
<i>Options</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
Porteur inscrit Nixon, Peter	4		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.3700	65 000
The Braaten Joint Partner Trust Brompton Capital Corporation	7 PI		O	2013-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.3900	202 500
			O	2013-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.2500	205 000
			O	2013-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.2000	207 500
			O	2013-11-14	C	38 - Rachat ou annulation	7 500	8.1200	215 000
			O	2013-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.2500	217 500
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McIntyre, Douglas E. Ian D. McIntyre	4, 5 PI		O	2013-11-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	178 600		178 600
			O	2005-12-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	32 200		32 200
Scott D. McIntyre	PI		O	2005-12-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	39 200		39 200
The McIntyre Family Trust	PI		O	2013-11-18	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(71 400)		178 600
			O	2013-11-18	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(178 600)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
LITTLE, PAUL FREDERICK	4		O	2005-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2006-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 538		1 538
			R	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 461		2 999
			R	2008-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 941		4 940
			R	2009-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 919		6 859
			R	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 349		9 208
			R	2011-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 385		11 593
			R	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 012		13 605
<i>Options</i>									
Kalopsis, George	7		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(6 750)		40 500
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Woo, Nancy Eugenia	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	45 000	4.8800	87 746
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 200)	6.9200	70 546
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	6.9000	45 546
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	6.8800	43 146
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	6.8600	42 746
<i>Options</i>									
Woo, Nancy Eugenia	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	4.8800	216 404
Element Financial Corporation									
<i>Options</i>									
Stoyan, Paul James	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	947	13.9800	163 885
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balko, Jody	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	4 300	15.8400	11 713
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	45.4500	7 413
<i>Options \$15.84 (\$31.68) (\$63.36) - February 3, 2015 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(4 300)		12 900
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Macdonald, John Catherine Macdonald RRSP	5 PI PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.8200	10 050
			O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.8200	35 975
			O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.8300	36 175
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund	1		O	2013-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.4500	1 582 895

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.4400	1 584 195
Energy Leaders Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Leaders Income Fund	1		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800		800
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		
			M	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)		
			M	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)		0
Enerplus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLaughlin, Edward	5		O	2012-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	22 965	14.1400	22 965*
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 965)	19.0000	0
Steeves, Sheldon Brooks	4		O	2012-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	19.1504	1 600*
WATERS, Robert J.	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000	17.1100	50 959*
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	18.6000	38 959*
			O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 974	17.1100	44 933*
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 974)	18.6900	38 959*
<i>Actions ordinaires (Restricted Share Unit Plan ("RSU"))</i>									
McLaughlin, Edward	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 728)	20.9500	0
<i>Droits (Rights Incentive Plan)</i>									
WATERS, Robert J.	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	17.1100	156 610*
			O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 974)	17.1100	150 636*
<i>Options (Stock Option Plan)</i>									
McLaughlin, Edward	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(22 965)	14.1400	326 329*
Entreprises Minières Globex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
STOCH, JACK	4, 5, 3								
Jack Stoch Geoconsultant Services	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.3600	2 229 662
			O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.3500	2 245 162
			O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3450	2 246 162
			O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.3450	2 262 162*
			O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.3500	2 268 662
			O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.3400	2 279 162*
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, David	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	6 000	11.5500	17 554*
Leland, Brian	7		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	600	11.5500	640*
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	47.5000	40*
Yu, David	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	600	11.5500	663*
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.0000	63*
<i>Options Options granted</i>									
Downie, David	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	11.5500	12 993
Leland, Brian	7		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(600)	11.5500	10 718*
Yu, David	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(600)	11.5500	11 642*
Exchange Income Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckley, Gary	4								
GeeBee Investment Ltd.	PI		O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	19.8300	155 672
			O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	19.8300	165 672
Olin, Jeffrey	4								
Vision Opportunity Fund Limited Partnership	PI		O	2013-11-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(291)	19.9700	146 492
Vision Opportunity Fund Limited Partnership II	PI		O	2013-11-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	65	19.9700	69 274
Vision Opportunity Non-Resident Fund Limited Partnership	PI		O	2013-11-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	226	19.9700	12 103

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
EXPLOR RESOURCES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Godard, Julie	5		O	2013-11-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(56 000)		14 000
<i>Options</i>									
Godard, Julie	5		O	2013-11-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(160 000)	1.5000	540 000
			O	2013-11-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(400 000)	0.5000	140 000
EXPLORATION AMSECO LTÉE									
<i>Bons de souscription</i>									
Desmarais, Jean	4, 5		O	2013-11-14	D	55 - Expiration de bons de souscription	540 000	0.1000	
			M	2011-11-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(540 000)	0.1000	0
4453158 Canada inc	PI		O	2013-11-14	I	55 - Expiration de bons de souscription	150 000	0.1600	
			M	2012-05-25	I	55 - Expiration de bons de souscription	(150 000)	0.1600	40 000
			O	2013-11-14	I	55 - Expiration de bons de souscription	40 000	0.2500	
			M	2012-11-25	I	55 - Expiration de bons de souscription	(40 000)	0.2500	0
LeComte, François	4		O	2011-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	0.1500	
			M	2011-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	0.1500	115 000
			O	2013-11-14	D	55 - Expiration de bons de souscription	100 000	0.1500	
			M	2013-11-14	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)	0.1500	15 000*
Nadon, Liette	5		O	2011-07-14	D	55 - Expiration de bons de souscription	(40 000)		0
<i>Options</i>									
Nadon, Liette	5		O	2011-07-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0750	
			M	2011-07-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	
			M'	2011-07-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	300 000
Exploration Knick inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lavery, Mitchell Ernest	4		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	199 500	0.0250	362 835
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	4, 5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1800	1 064 000
Gestion Marcel Robillard inc.	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1800	1 077 542
			O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1800	1 081 542
Explorations Namex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anthony, Earl Grayme	4, 5		O	2013-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	489 360	0.0500	1 555 200*
Gale, George Henry	4, 5, 3		O	2013-11-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	784 600	0.0500	5 884 600
Extendicare Inc.									
<i>Droits share appreciation rights</i>									
Cunningham, Margery Obrentz	4		O	2013-11-18	D	58 - Expiration de droits de souscription	(10 000)		20 000
Faircourt Gold Income Corp.									
<i>2013 Rights</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 000	0.0120	57 800
Taerk, Charles G.	6		O	2007-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170 000	0.0100	170 000
<i>Actions ordinaires</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.4075	32 300
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.3700	32 800
FAM Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Huntingdon Capital Corp.	3		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	22 338	8.5900	
			M	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	22 339	8.5900	492 256
Fiducie de Placement Immobilier Dundee									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 163)	28.4707	29 987
FIDUCIE DE TITRES DE CAPITAL HBanc									
<i>Parts - Class A Series 1</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
Murdoch, W. Neil	5								
Murdoch Family Trust	PI		O	2013-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	22.0000	19 800
			O	2013-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	22.1100	21 100
			O	2013-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	22.1100	21 700
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Connor, Dean	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	50 000	20.0800	63 500
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	37.4700	57 300
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.4600	57 100
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	37.3900	49 300
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	37.3800	46 400
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	37.3700	40 500
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	37.3600	33 500
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	37.3400	33 100
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 905)	37.3300	31 195
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.3200	30 895
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	37.4500	29 895
Freyne, Colm Joseph	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	10 400	36.5200	10 400
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	37.7300	7 600
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	37.7200	5 600
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	37.7100	3 500
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	37.7000	2 000
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.6900	1 700
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	37.6800	800
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	37.6700	100
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.6600	0
Peacher, Stephen	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	34 773	21.5300	34 773
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	36.4700	34 173
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.4600	34 073
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	36.4500	31 473
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	36.4400	30 173
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 173)	336.4300	
			M	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 173)	36.4300	25 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 600)	36.4200	11 400
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	36.4100	8 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	36.4000	0
Saunders, Mark	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	13 696	18.9300	13 696
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	37.5000	8 996
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	37.4900	6 496
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	37.4800	96
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	37.5300	0
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	13 934	21.5300	13 934
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	37.7600	6 634
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.7500	6 334
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	37.7400	3 734
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	37.7300	2 134
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	37.7200	834
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(834)	37.7100	0
<i>Options</i>									
Connor, Dean	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	20.0800	1 138 243
Freyne, Colm Joseph	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(10 400)	36.5200	352 598
Peacher, Stephen	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(34 773)	21.5300	305 383
Saunders, Mark	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(13 696)	18.9300	154 839
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(13 934)	21.5300	140 905
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Whitehead, Douglas William Geoffrey ScotiaMcLeod	4, 5		O	2013-11-18	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)	25.7000	93 196
First National Mortgage Investment Fund									
<i>Parts</i>									
Tawse, Moray	4								
Bunky Holdings Limited	PI		O	2013-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	8.1600	8 700
Moray and Joanne Tawse	PI		O	2012-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	8.1600	2 300
			O	2013-11-14	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 400	8.1600	3 700
Webcom Pension Plan	PI		O	2012-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000	8.1600	2 000
			O	2013-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	8.1600	3 800
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Chander, Sunile D.	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	11.7400USD	20 656
Cooke, Douglas G. RRSP	5 PI		O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 881)	44.0000	
			M	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	44.0000	81
TSFA - Doug Cooke	PI		O	2013-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	43.8000	39
			O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39)	43.9400	0
TSFA - Stella Cooke	PI		O	2013-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	43.8000	39
			O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39)	43.9400	0
Mulamootil, Elias	5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	43.5500	35 667
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 700)	43.5000	17 967
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	43.5100	17 567
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	43.5300	10 967
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	43.5500	8 667
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	43.5700	7 867
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	43.5000	3 667
<i>Options</i>									
Chander, Sunile D.	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	11.7400USD	114 000
Fonds de placement immobilier BLF									
<i>Options</i>									
Blanchet, Claude	4		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(13 750)		33 009
<i>Parts</i>									
Blanchet, Claude	4		O	2013-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	13 750	4.0000	13 750
Fonds de placement immobilier Crombie									
<i>Droits Deferred Units</i>									
Eby, John Clifford	4		O	2008-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	933		933
			O	2013-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 314		2 247
Latimer, Edward John	4		O	2006-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 568		1 568
			O	2013-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	913		2 481
Sobey, Kent Richard	4		O	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 120		1 120
			O	2013-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 790		2 910
Stroback, Elisabeth	4		O	2006-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	933		933
			O	2013-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 125		3 058
<i>Parts de fiducie</i>									
Latimer, Edward John Subscription Receipts	4		O	2013-11-04	D	36 - Conversion ou échange	3 000		14 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fonds de Placement Immobilier H&R									
<i>Parts</i>									
Lebovic, Laurence A.	6								
Aryah and Faige Lebovic Charitable Trust	PI	R	O	2013-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	21.0000	7 666
		R	O	2013-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 666)	21.5156	5 000
Fortress Paper Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A voting without par value</i>									
Buckle, Danial	5		O	2013-11-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	4.8500	25 133
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.8900	24 633
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.0500	24 133
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.9500	23 633
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.9200	23 133
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	4.8600	22 883
Laberge, Michael	7		O	2013-11-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	4.8500	5 000
Loewen, Kurt	5		O	2013-11-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 000	4.8500	34 833
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.0000	34 333
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.9500	33 833
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.9100	33 333
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.0500	32 833
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.9300	32 333
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.9000	31 833
Veilleux, Marco	7		O	2013-11-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	4.8500	5 000
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Buckle, Danial	5		O	2013-11-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	4.8500	19 184
Laberge, Michael	7		O	2013-11-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	4.8500	2 676
Loewen, Kurt	5		O	2013-11-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)	4.8500	24 796
Veilleux, Marco	7		O	2013-11-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	4.8500	5 384
FPI Granite Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Brody, Michael Lawrence	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	6	35.5500	1 275
Dey, Peter James	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	20	35.5500	4 007
Gilbertson, Barry Gordon	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	13	35.5500	2 753
Miller, Gerald	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	6	35.5500	1 275
Oran, Scott	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	6	35.5500	1 275
Voorheis, George Wesley Thomas	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	33	35.5500	6 731
<i>Restricted Share Units</i>									
De Aragon, John	5		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	76	35.5500	15 630
Forsayeth, Michael Peter	5		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	26	35.5500	5 295
Heslip, Thomas Hugh	4, 5		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	188	35.5500	38 425
KUMER, LORNE	5		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	13	35.5500	2 648
Tindale, Jennifer Sara	5		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	13	35.5500	2 648
Franco-Nevada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brink, Paul	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	37 500	15.2000	214 366
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 500)	45.4000	176 866
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(656)	45.0920	176 210
Carmichael, Trevor	7		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	3 112	6.0000	3 412
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 112)	45.4600	300
Gardiner, Stuart James	7		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	5 446	38.5600	5 560*
Lassonde, Pierre	4								
Lassonde Family Foundation	PI		O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 523)	46.2900	0
Waterman, Geoffrey	5		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	46.1371	131 452
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	30 000	15.2000	161 452
<i>Options</i>									
Brink, Paul	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	15.2000	49 873

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Waterman, Geoffrey	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	15.2000	159 545
Freehold Royalties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T	3								
Rife Resources Ltd.	PI		O	2013-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26 814	21.9800	4 236 708
Freeport Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anton Investments Inc.	3		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 596 312
Genworth MI Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carbonelli, Cecilia	7		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	1 264	33.0600	1 440
		R	O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	33.0900	540
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.0600	340
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	33.0700	240
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64)	33.0500	176
Marsico, Samuel Dominick	4	R	O	2013-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	32.9700	624
<i>Options</i>									
Carbonelli, Cecilia	7		O	2013-11-13	D	46 - Contrepartie de services	(1 264)	33.0600	9 629
Global Dividend Growers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Dividend Growers Income Fund	1		O	2013-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.1000	166 900
			O	2013-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	10.1200	169 100
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	10.1200	170 500
			O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.1700	171 500
GLV Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne GLV.A</i>									
Landreville, Jacques	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.7700	10 680
GMP Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fricke, Harris Anthony	5								
Securities held in RRSP	PI		O	2009-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	5.9500	14 000
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 400	5.9900	25 400
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.9850	29 400
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 100	6.0000	46 500
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.9800	47 500
Harris, Stephen	7		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.9850	234 162
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	5.9900	237 562
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	6.0000	240 162
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boland, Brad James	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2003-09-04	D	51 - Exercice d'options	20 000	3.2500	20 000
			O	2003-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	17.9000	18 200
			O	2003-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	17.8900	16 300
			O	2003-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.8800	15 300
			O	2003-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.8700	13 300
			O	2003-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	17.8600	10 900
			O	2003-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	17.8500	9 400
			O	2003-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.8300	7 400
<i>Options</i>									
Boland, Brad James	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 000
			O	2003-08-19	D	50 - Attribution d'options	60 000	17.5000	122 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2003-09-04	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.2500	102 000
			O	2003-09-04	D	50 - Attribution d'options	40 200	16.8700	142 200
Goldgroup Mining Inc.									
<i>Options</i>									
Clark, Michael	5		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	600 000
Fraga Pena, Gabino	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	300 000
Henry, Mark	8		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	550 000
Peralta, Enrique	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	300 000
Piggott, Keith	4, 5, 3		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	1 500 000
Reyes, Javier	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	300 000
Sedun, Gregg J.	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	1 050 000
Siemens, Donald	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	500 000
Silbernagel, Corry Jonathan	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	550 000
VanDoorselaere, Dustin Simon	7		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	550 000
Goldrush Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McElroy, Ross E.	4		O	2012-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
<i>warrants</i>									
Brownlie, Leonard William	4, 5, 3		O	2012-10-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 160 000		
			M	2012-10-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 160 000		1 183 750
Cameron, Driffield McCara	4		O	2012-10-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	740 000		
			M	2012-10-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	740 000		890 000
McElroy, Ross E.	4		O	2012-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Graniz Mondal Inc.									
<i>Options</i>									
GUILLEMETTE, CHANTAL	4		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
barbour, bruce	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	15 440	7.6200	15 440
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	13 333	7.6700	28 773
Douglas, Alasdair John Scott	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	7.7600	5 000
		R	O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.0000	0
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	3 500	7.6700	3 500
<i>Options</i>									
barbour, bruce	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(15 440)	7.6200	40 000
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(13 333)	7.6700	26 667
Douglas, Alasdair John Scott	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	7.7600	60 000
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	7.6700	56 500
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilmour, Ian	5, 8		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	70 000	25.1019	71 514
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	32.2299	1 514
Loney, David Allen	4, 5, 8		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	12 500	25.1019	26 488
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	32.5204	13 988
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	12 500	25.1019	26 488
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	32.1360	13 988
<i>Options Common Share - Stock Options</i>									
Gilmour, Ian	5, 8		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	25.1019	163 300
Loney, David Allen	4, 5, 8		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	25.1019	940 100
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	25.1019	927 600
Groupe Canam Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Turgeon, Pierre	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.0000	5 233
Groupe CGI inc.									
<i>Droits Performance Share Units</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
Anderson, David	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(5 740)	23.6500	
Godin, Serge	4, 3		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(14 918)	23.6500	
			M	2013-11-13	D	97 - Autre	(14 918)	23.6500	731 206
Roach, Michael	4, 5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(14 918)	23.6500	
			M	2013-11-13	D	97 - Autre	(14 918)	23.6500	731 206
Anderson, David	5		M	2013-11-13	D	97 - Autre	(5 740)	23.6500	537 773
ASTON, MARK	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	10 000	37.1100	20 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(156)	23.6500	19 844
Baptisa, Joao Pedro Amandey	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(2 845)	23.6500	253 860
Baticle, Jean-Michel	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(779)	24.2900	95 420
Bernard, Réjean	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	221 550
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(9 103)	23.6500	212 447
Bouchard (dirigeant), Alain	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	16 000	37.1100	47 055
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(2 973)	23.6500	44 082
Bouchard, Alain	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	27.2800	9 661
Boulangier, François	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(935)	23.6500	71 255
			O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	15 500	37.1100	86 755
Bourigeaud, Bernard	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	23.6500	15 335
Bouron, Philipp	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	40 000	37.1100	80 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(623)	23.2900	79 377
Boyajian, Mark	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	15 000	37.1100	60 884
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(10 468)	23.6500	50 416
Brassard, Jean	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	23.6500	32 815
Campbell, Cheryl	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(623)	23.6500	227 869
Chandramouli, Srinivasan	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	37.1100	168 070
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(468)	23.6500	167 602
Chevrier, Robert	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	23.6500	84 167
Cofran, Jame	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	70 624
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 637)	23.6500	68 987
CUNNINGHAM, KEVIN ANTHONY	5		O	2013-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	15 000	37.1100	15 000
D'Alessandro, Dominic	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	23.6500	39 993
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	23.6500	85 368
DEBU, FABIEN	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	40 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(312)	24.4900	39 688
Delgado, Samuel David	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	64 874
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(468)	23.6500	64 406
Derby, Shawn Roger	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	12 500	37.1100	43 830
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(11 965)	23.6500	31 865
Doré, Paule	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	23.6500	21 964
Dube, Benoit	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	35 000	37.1100	148 600
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 403)	23.6500	147 197
Dubrana, Serge	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 789)	23.6500	188 213
Evans, Richard B.	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	23.6500	44 736
Farrell, Robert G.	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	12 000	37.1100	50 440
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(4 898)	23.6500	45 542
Fast, Barbara Grace	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	72 188
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(3 050)	23.6500	69 138
FITZPATRICK, DAVID SAMUEL	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	70 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(623)	23.6500	69 377
Foggo, Melba	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	60 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(623)	23.6500	59 377
Godin, Julie	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	35 000	37.1100	120 080
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 637)	23.6500	118 443

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Godin, Michael	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	18 500	37.1100	38 927
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(3 212)	23.6500	35 715
Gonçalves, José Carlos	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	60 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(468)	24.2900	59 532
Gorber, Lorne Shawn	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	15 000	37.1100	56 017
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 403)	23.6500	54 614
Gorzen, Dariusz	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	10 000	37.1100	29 247
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 139)	24.2900	28 108
Gregory, Timothy Walter	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 175)	23.6500	194 179
Henderson, Dave	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	76 250
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 928)	23.6500	74 322
Holgate, Colin Victor	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(920)	23.6500	156 847
Hudson, Roy John	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	89 170
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(8 557)	23.6500	80 613
Hurlebaus, Timothy	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(3 505)	23.6500	34 495
			O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	54 495
Ihrig, Peter Gorard	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(2 263)	23.6500	247 778
Imbeau, André	4, 5, 3		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	23.6500	521 616
Ivroth, Bjorn	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	45 000	37.1100	95 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(779)	24.2900	94 221
James, Christopher Earl	4		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	114 860
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(623)	23.6500	114 237
JAUBERT, STÉPHANE	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	40 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(312)	24.2900	39 688
KIRCHHOFFER, DAVID	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	40 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(312)	34.2900	39 688
Kirk, Thomas Clark	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	59 290
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 144)	23.6500	58 146
Labbé, Gilles	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	23.6500	33 231
Labelle, Bernard	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	15 000	37.1100	130 745
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(7 431)	23.6500	123 314
Lakhlifi, Mohamed	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	16 000	37.1100	36 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(312)	24.2900	35 688
LE FRANC, GILLES	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	40 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(312)	24.2900	39 688
Loiselle, Lucie	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	6 500	37.1100	78 690
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(351)	23.6500	78 339
MacDonald, Marie Theresa	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	205 550
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(12 930)	23.6500	192 620
Maclsaac, John Benedict	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	82 300
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(3 631)	23.6500	78 669
Maglis, Eva	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	424 550
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 637)	23.6500	422 913
MALHOMME, MICHEL	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	16 000	37.1100	26 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(156)	24.2900	25 844
Marcoux, Claude	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(21 089)	23.6500	311 775
MARTIN, PIERRE-DOMINIQUE	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	18 000	37.1100	38 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(312)	24.2900	37 688
McCuaig, Douglas	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	37.1100	450 157
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(14 750)	23.6500	435 407
MCGEEHAN, TARA	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	27 000	37.1100	52 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(390)	24.2900	51 610
MOHSENI, SADJAI SASSAN	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	40 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(312)	24.2900	39 688
Mos, Ron de	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	40 000	37.1100	90 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(779)	24.2900	89 221

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Mossburg, Gregg Thomas	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	115 383
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(2 018)	23.6500	113 365
Nikku, Heikki	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	37.1100	90 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(623)	24.2900	89 377
Perron, Steve	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	5 000	37.1100	14 456
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(281)	23.6500	14 175
Petersen, Martin	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	40 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(312)	24.2900	39 688
Pinard, Luc	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	37.1100	123 290
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 169)	23.6500	122 121
Rancourt, Suzanne	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	4 000	37.1100	25 829
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(281)	23.6500	25 548
Rocheleau, Daniel	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	277 665
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 169)	23.6500	276 496
Roy, Jacques	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	13 500	37.1100	45 095
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(842)	23.6500	44 253
Ryan, Donna Arlyn	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(2 263)	23.6500	235 029
Schindler, George Donald	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(4 371)	23.6500	775 730
Séguin, Claude	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	15 000	37.1100	202 540
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 169)	23.6500	201 371
Shepherd, Michael James	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	(10 000)	37.1100	
			M	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	10 000	37.1100	35 332
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 485)	23.6500	33 847
SMART, STEVEN CHARLES	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	37.1100	50 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(390)	24.2900	49 610
Strass, Torsten	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	90 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(12 495)	24.2900	77 505
Sussex, Paula	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	70 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(623)	23.6500	69 377
Szabo, Stefan	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	45 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(906)	24.2900	44 094
THORN, STEPHEN MARK	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	70 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(623)	23.6500	69 377
Townes-Whitley, Toni	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	35 000	37.1100	91 097
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 517)	23.6500	89 580
Vets, Hans	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.1100	45 000
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(390)	24.2900	44 610
Vigeant, Guy	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	37.1100	101 299
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(12 103)	23.6500	89 196
Westh, Joakim	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(187)	27.2800	7 813
Whitchurch, Michael	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	40 000	37.1100	91 583
			O	2013-11-13	D	97 - Autre	(779)	23.6500	90 804
Groupe HNZ inc. (anciennement Groupe Hélicoptères Canadiens inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergnach, Edward Peter	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	21.5300	25 385
Blakely, Robert George	5		O	2013-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	470	21.2500	2 590
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 590)	21.2500	0
Lafleur, Robert Jean	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	21.2000	8 245
Groupe SportsScene Inc.									
<i>Actions ordinaires SPS.MV.A</i>									
Bédard, Jean	4, 5, 3		O	2013-11-14	D	99 - Correction d'information	15 000		17 144
Gestion Jean Bédard inc.	PI		O	2013-11-14	I	99 - Correction d'information	(15 000)		786 400
Lebrun, Jeanne	5								
REER	PI	R	O	2013-07-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.0500	1 100
<i>Options</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Bédard, Jean	4, 5, 3		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.2500	80 000
Bouchard, Pierre	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 000	8.2500	4 000
Descarie, François	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 000	8.2500	4 000
Dubé, Jean-François	5		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	5 000	8.2500	15 000
Fillion, Joanne	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 000	8.2500	4 000
Gentiletti, Nelson	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 000	8.2500	4 000
Goyer, André	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 000	8.2500	4 000
Lanctôt, Michel	5		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	10 000	8.2500	40 000
Lebrun, Jeanne	5		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	5 000	8.2500	15 000
Pépin, Josée	5		O	2008-10-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	5 000	8.2500	5 000
St-Germain, Charles	4, 3		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.2500	43 500
Vachon, René	4		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 000	8.2500	7 000
Groupe TMX Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hoffman, Brenda Lee	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	2 000	43.9200	2 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	49.2000	500
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.2700	200
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.2200	0
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	1 000	28.6700	1 000
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.6400	900
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	49.6300	0
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	1 000	43.9200	1 000
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	51.0000	0
<i>Options</i>									
Hoffman, Brenda Lee	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	43.9200	79 536
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	28.6700	78 536
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	43.9200	77 536
GWR Global Water Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Liebman, Michael Liebman	5		O	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	3.5600	600
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.5700	800
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	3.6000	1 600
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.6100	2 000
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.6300	2 200
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	3.6700	5 600
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.7100	5 800
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	3.7200	6 600
Halogen Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rugani, Philip	5		O	2013-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Rugani, Philip	5		O	2013-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	151 200		151 200
Hinterland Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fekete, Mark	4, 5		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000		506 000*
Breakaway Expl.	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000		506 000*
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baillie, James C.	4		O	2013-11-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 006)	79.4900	994
			O	2013-11-13	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(159)	78.6200	835
			O	2013-11-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(69)	79.9400	766
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	80.8000	1 366
Copperthwaite, Stephen	5		O	2013-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	22	77.3136	264

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Stephen Copperthwaite RSP	PI		O	2013-10-25	I	d'actionariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	77.3136	68
Decina, Pino	5		O	2013-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	77.3136	593
Holland, Marie	5		O	2013-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	77.3136	1 097
Home Capital Group Inc.	1		O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	79.3900	1 000
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	79.3900	0
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	79.3500	1 000
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	79.3500	0
Hong, John	5								
John Hong RSP	PI		O	2013-10-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	77.3136	559
Mosko, Brian Robert	5		O	2013-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	77.3136	434
Reid, Martin	5		O	2013-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	77.3136	7 273
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2013-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	77.3136	168 757
Droits Deferred Share Units									
Falk, William	4		O	2013-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	283	79.4900	2 327
			O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	8	79.3500	2 335
Graham, Diana Lynn	4		O	2013-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	283	79.4900	283
			O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	1	79.3500	284
Marsh, John M.	4		O	2013-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	142	79.4900	3 574
			O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	12	79.3500	3 586
Mitchell, Robert A.	4		O	2013-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	188	79.4900	4 997
			O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	18	79.3500	5 015
Smith, Kevin	4		O	2013-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	558	79.4900	11 074
			O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	39	79.3500	11 113
Thompson, Leslie	4		O	2013-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	141	79.4900	540
			O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	2	79.3500	542
Horizon North Logistics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Peterson, Ric	5								
Ric Peterson Developments Inc.	PI		O	2013-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 800)	8.7109	5 002 187
			O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(238 000)	8.7000	4 764 187
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(203 100)	8.7500	4 561 087
			O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(318 200)	8.7500	4 242 887
			O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(139 900)	8.7600	4 102 987
Swanberg, Dean Sylvan	4								
Mother's Estate	PI		O	2006-06-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-24	C	97 - Autre	2 419		2 419
			O	2013-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 419)	8.7300	0
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamond, Robert William	4, 5, 3								
Lamond Investments Ltd.	PI		O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.1200	6 497 032
			O	2013-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.1200	
		R	M	2013-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.1200	6 495 732
Huntingdon Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huntingdon Capital Corp.	1		O	2013-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.0608	121 000
			O	2013-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.0440	122 000
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.0733	122 600

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.1000	124 141
			O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.0644	125 682
Huntingdon Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Fried, Albert	3		O	2013-11-18	D	97 - Autre	102 115		1 479 515
Hybrid Paytech World Inc.(Formerly Freeport Capital Inc)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pasquale, Matteo	6								
Anton Investments Inc	PI		O	2013-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 596 312
Matteo Pasquale en fiducie pour Anthony P	PI		O	2013-05-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 700
			O	2013-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8900	5 700
			O	2013-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.8700	8 200
<i>Bons de souscription</i>									
Pasquale, Matteo	6								
Anton Investments Inc	PI		O	2013-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 117 359
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	75 000	5.3300	269 226
<i>Restricted Share Awards</i>									
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 000)	5.3300	85 000
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacNeil, Edward	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	11 250	15.8800USD	11 250
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	3 000	25.8200USD	14 250
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 250)	30.7300USD	0
Ruby, G. Mary	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8700USD	17 002
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.8400USD	7 002
<i>Options 1:1</i>									
MacNeil, Edward	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(11 250)	15.8800USD	87 990
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	25.8200USD	84 990
Ruby, G. Mary	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.8700USD	95 740
Immobilier Granite Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Brody, Michael Lawrence	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	38	35.5500	7 759
Dey, Peter James	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	62	35.5500	12 666
Gilbertson, Barry Gordon	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	40	35.5500	8 236
Miller, Gerald	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	31	35.5500	6 414
Oran, Scott	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	40	35.5500	8 150
Voorheis, George Wesley Thomas	4		O	2013-11-15	D	35 - Dividende en actions	101	35.5500	20 654
Imperial Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Muraro, Theodore William	4		O	2013-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	752	11.0300	28 295*
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
INDEXPLUS Income Fund	1		O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.9700	31 484 288
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.0000	31 484 888
Indigo Books & Music Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DEITCHER, JONATHAN	4		O	2001-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.9516	2 500
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	7.8623	8 200
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	7.7536	11 500
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	7.6318	15 500
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Boulet, Jean-François	5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(133)	49.1120	450
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(187)	49.0620	263
BOUWERS, Gerald	7		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	12 500	38.4800	30 500
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	13 000	37.3700	43 500
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 500)	48.5400	18 000
Charest, Yvon	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	20 000	28.7200	133 542
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	48.9000	113 542
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	2 600	28.7200	116 142
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	48.9000	113 542
Michaud, Bruno	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	4 500	30.2200	6 655
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	35.6400	11 655
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	6 000	37.3700	17 655
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	5 500	19.2300	23 155
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	48.2380	2 155
Ricard, Denis	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	9 000	28.7200	9 000
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	48.7200	0
Sauvageau, Yvon	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	6 000	28.7000	6 108
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	48.5890	4 108
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	48.6080	2 108
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	48.6410	108
Stickney, Michael Lee	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	28.7200	22 100
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	48.2250	17 100
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	48.5500	12 900
Tremblay, Michel	5		O	2008-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	10 000	37.3700	10 000
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	48.6130	0
<i>Options</i>									
BOUWERS, Gerald	7		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(12 500)		73 500
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(13 000)		60 500
Charest, Yvon	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		642 000
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(2 600)		639 400
Michaud, Bruno	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(4 500)		109 500
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		104 500
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		98 500
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(5 500)		93 000
Ricard, Denis	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(9 000)		160 000
Sauvageau, Yvon	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		60 000
Stickney, Michael Lee	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		222 000
Tremblay, Michel	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		217 000
Infrastructures Armtec Inc.									
<i>Manulife Armtec Stock Fund (RRSP/DPSP)</i>									
Anderson, Mark	4, 5								
Manulife Asset Management	PI		O	2011-04-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 985	2.2960	16 985
Buxton-Forman, Malcolm	5								
Manulife Asset Management	PI		O	2011-07-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 080	2.2700	7 080
INSCAPE Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne CLASS B</i>									
Persaud, Sheromanie	4		O	2011-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			214
<i>Options</i>									
Persaud, Sheromanie	4		O	2013-11-05	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.1700	
		R	M	2013-10-31	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.1700	25 000
Intact Corporation financière									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaulieu, Martin	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 772	66.5500	14 896
BLAIR, ALAN JOHN	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	442	66.5500	10 267
Brindamour, Charles	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 368	66.5500	143 063
Coull-Cicchini, Debra Gail	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 360	66.5500	15 303
Desilets, Claude	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 881	66.5500	21 028*
Federau, Monika	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	478	66.5500	2 423
Gagnon, Louis	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 915	66.5500	33 329
garneau, denis	7		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 491	66.5500	8 677
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	66.2700	5 177
Guénette, Françoise	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 907	66.5500	18 816
Hindle, Byron Alexander	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 086	66.5500	8 652
Ott, Jack	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 271	66.5500	12 409
Pontbriand, Marc	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 236	66.5500	14 092
PROVOST, MARC	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	679	66.5500	21 045
Tullis, Mark Alan	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 017	66.5500	79 233
<i>Stock Incentives</i>									
Beaulieu, Martin	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 542)	66.5500	3 271
BLAIR, ALAN JOHN	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(884)	66.5500	1 764
Brindamour, Charles	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 468)	66.5500	35 184
Coull-Cicchini, Debra Gail	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 327)	66.5500	3 287
Desilets, Claude	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 759)	66.5500	5 361
Federau, Monika	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(851)	66.5500	
			M	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(892)	66.5500	1 510
Gagnon, Louis	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 993)	66.5500	10 617
garneau, denis	7		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 033)	66.5500	2 787
Guénette, Françoise	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 424)	66.5500	3 918
Hindle, Byron Alexander	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 027	66.5500	
			M	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 027)	66.5500	2 525
Ott, Jack	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 371)	66.5500	3 030
Pontbriand, Marc	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 469)	66.5500	6 984
PROVOST, MARC	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 358)	66.5500	4 068
Tullis, Mark Alan	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 960)	66.5500	10 151
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Felkai, Tom	8		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5900	17 500
Inter Pipeline Ltd.									
<i>Droits Deferred Share Rights</i>									
Dusevic Oliva, Anita Elizabeth	5		O	2013-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 473)	25.9840	23 855
Fesyk, David William	4, 5		O	2013-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 000)	25.9840	283 611
van Yzerloo, William Arnold	5		O	2013-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(59 981)	25.9840	52 490
			O	2013-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(52 490)	25.9840	0
Intermap Technologies Corporation									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Nellor, Howard	4		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 000)	0.3000	275 717
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3300	225 717
<i>Options</i>									
Antoniuzzi, Robert	5		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3300	200 000
Curlander, John Charles	4		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3300	200 000
Garberding, Larry	4		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3300	249 000
Gardner, Donald Ross	4		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3300	200 000
Nellor, Howard	4		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3300	285 000
International Forest Products Limited									
<i>Droits SARs</i>									
Hofer, Joseph Steven	5		O	2011-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			77 700

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-18	D	59 - Exercice au comptant	(37 700)		40 000
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Awrey, Brian	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.2500	31 234
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	5.2000	31 304
Intrinsyc Software International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marks, Daniel	4		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	367 000	0.0640	1 017 000
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 000	0.0650	1 091 000
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	438 000	0.0690	1 529 000
Inventronics Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
MONETTE, SERGE RETROMOBILE INC	3		O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2500	390 000
Jayden Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wan, Thomas Chuen Fai	3								
Lucky Concord Development Ltd.	PI		O	2013-11-12	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(650 000)	0.1000	2 001 164
Luxury Rich International Ltd.	PI		O	2013-11-12	C	90 - Changements relatifs à la propriété	650 000	0.1000	2 073 635
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alexander, Deborah	5		O	2002-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 528
<i>Actions ordinaires ESOP</i>									
Alexander, Deborah	5		O	2013-11-01	D	97 - Autre	168		620
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>									
Alexander, Deborah	5		O	2002-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 949
<i>Options</i>									
Alexander, Deborah	5		O	2013-11-01	D	97 - Autre	62 144		415 588
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
<i>Actions ordinaires</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	0.8500	1 907 700
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	99.9031	25 000
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	99.9031	0
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	99.9254	25 000
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	99.9254	0
			O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	100.0653	4 700
			O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	100.0653	0
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 156
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 256
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 356
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 456
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 556
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 656
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 756
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	97.3700	794 556
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.7000	794 656
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.7000	794 756
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.7000	794 856
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.9400	794 956
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.9400	795 056
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.9400	795 156
Hollister, Brenton Vaughn	7		O	2013-11-15	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		0
Lynar, Hugh	3								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 156
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 256
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 356
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 456
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 556
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 656
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 756
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	97.3700	794 556
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.7000	794 656
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.7000	794 756
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.7000	794 856
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.9400	794 956
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.9400	795 056
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.9400	795 156
McCann, Dean Charles	7, 5								
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 156
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 256
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 356
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 456
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 556
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 656
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.2600	790 756
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	97.3700	794 556
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.7000	794 656
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.7000	794 756
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.7000	794 856
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.9400	794 956
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.9400	795 056
			O	2013-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	97.9400	795 156
Sabia, Maureen Joanne	4, 7								
RBC Dominion Securities for Maureen J. Sabia -RRSP	PI		O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	100.0000	5 905
Turner, Mary Louise	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2013-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(100)	99.7110	6 825
<i>C.T.C. Dealer Holdings Interest</i>									
Bonneville, Robert	6								
R.J. Bonneville Enterprises Inc.	PI		O	2013-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 498
D'Amico, Giacomo	6								
Gestion Giacomo D'Amico Inc.	PI		O	2013-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 414
Dubreuil, Gilles	6								
Gilles Debreuil Ltee.	PI		O	2013-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 929
Mackintosh, Kirk	6								
K. J. Mackintosh Sales Ltd.	PI		O	2013-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 363
McCarthy, Steven	6								
McCarthy-Ellis Mercantile Ltd.	PI		O	2013-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 714
McFadden, Larry Randall	6								
L. R. McFadden Investments Inc.	PI		O	2012-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 701
McMaster, Patrick	4								
Pat & Marleen McMaster Enterprises Limited	PI		O	2012-02-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 132
Sellors, Eric	6								
Eric R. Sellors Holdings Limited	PI		O	2013-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 896
Vanzura, Mark	6								
Mark Vanzura Enterprises Ltd.	PI		O	2013-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 624
<i>CTC Share Unit Fund (DPSP)</i>									
Silver, Kenneth	7								
Sun Life Financial	PI		O	2013-11-08	I	35 - Dividende en actions	7	53.7100	629

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(629)	66.3310	0
<i>Options</i>									
Silver, Kenneth	7		O	2013-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(9 809)		69 939
Taylor, Henry (Harry) Park	5		O	2013-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(5 802)		41 474
Turner, Mary Louise	7, 5		O	2013-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(3 631)		43 710
Lake Shore Gold Corp.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	121 951		494 689
Francis, Diane Marie	4		O	2013-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	121 951		121 951
Gill, Jonathan	4		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	121 951		388 375
Hallam, Frank	4		O	2013-11-13	D	97 - Autre	121 951	0.4100	
			M	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	121 951		208 662
Klassen, Arnold	4		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	121 951		208 662
MOON, ALAN CLIFFORD	4, 5		O	2013-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	121 951		208 662
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Federico, Alasdair James	5		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	121 951		209 451
Gagnon, Daniel Arvin	5		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	251 524		478 399
Kallio, Eric	5		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	274 390		481 015
Makuch, Anthony Paul	5		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 207 317		2 116 067
Ouellette, Christina Sylvia Jean	5		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	112 039		196 459
Utting, Mark Elliott Forbes	5		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	107 317		185 237
Vaz, Natasha Nella Dominica	5		O	2013-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 683		92 683
Verli, Merushe	5		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	107 317		179 377
Yee, Philip Chow	5		O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	302 439		472 439
<i>Options</i>									
Federico, Alasdair James	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	230 376		650 376
Gagnon, Daniel Arvin	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	475 149		1 531 149
Kallio, Eric	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	518 346		1 514 346
Makuch, Anthony Paul	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	2 280 723		
			M	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	2 280 723		6 660 723
MOON, ALAN CLIFFORD	4, 5		O	2013-11-06	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	0.8000	153 000
Ouellette, Christina Sylvia Jean	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	211 650		664 650
Utting, Mark Elliott Forbes	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	202 728		607 728
Vaz, Natasha Nella Dominica	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	175 083		322 083
Verli, Merushe	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	202 728		559 728
Yee, Philip Chow	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	571 332		1 021 332
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Yull, Gregory	4, 5								
Lara V Yull C/F Margaret Yull	PI		O	2011-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.6000USD	
			M	2011-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.6000USD	500
			O	2011-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	884	2.6700USD	
			M	2011-11-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	884	2.6700USD	1 384
Lara V Yull C/F Maxwell Yull UTMA FL	PI		O	2011-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 820	2.5400USD	
			M	2011-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 820	2.5400USD	14 320
Lara V Yull C/F Trevor Yull UTMA FL	PI		O	2011-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 804	2.6700USD	
			M	2011-11-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 804	2.6700USD	3 504
Yull, Melbourne F.	4								
Sammana Group	PI		O	2011-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 800)	3000.0000USD	
			M	2011-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 800)	3.0000USD	1 716 975
<i>Options</i>									
Carpenter, Jim Bob	5		O	2012-03-28	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	8.5800	
			M	2012-03-28	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	9.8500	177 907

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-05-29	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	3.6400	
			M	2012-05-29	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	7.5000	162 907
Yull, Gregory	4, 5		O	2012-03-28	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	8.5800	
			M	2012-03-28	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	9.8500	1 177 073
			O	2012-05-29	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	3.6400	
Yull, Melbourne F.	4		M	2012-05-29	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	7.5000	1 142 073
			O	2012-03-28	D	52 - Expiration d'options	(110 000)	8.5800	
			M	2012-03-28	D	52 - Expiration d'options	(110 000)	9.8500	70 000
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Meloche, Johanne	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	18.5100	14 300
Leisureworld Senior Care Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graham, Janet	4								
RRSP	PI		O	2010-03-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.5000	5 000
les aliments High Liner incorporee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buntain, Derek Hedley Longworth	4								
Planetree Corporation	PI		O	2006-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	I	51 - Exercice d'options	5 000	9.0000	5 000
Demone, Henry	4, 5								
GUNDYCO-In Trust for Henry Demone	PI		O	2013-11-12	I	51 - Exercice d'options	15 275	40.0000	50 275
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 600)	40.7500	35 675
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.7600	35 575
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.8600	35 475
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.8700	35 375
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.9500	35 275
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(275)	40.8500	35 000
			O	2013-11-14	I	51 - Exercice d'options	21 429	40.8500	56 429
			O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 429)	40.5500	35 000
Hennigar, Trevor Dale	6		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	40.0110	650
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.0100	550
LeBlanc, Greg	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	50	9.4500	4 000
Nelson, Kelvin Leonard	5								
RBC Investments Action Direct - 68117827 - INVEST	PI		O	2013-11-12	I	51 - Exercice d'options	3 055	40.0000	24 855
			O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 055)	40.2500	21 800
			O	2013-11-19	C	51 - Exercice d'options	2 686	40.6500	24 486
<i>Options</i>									
Buntain, Derek Hedley Longworth	4		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	9.0000	28 402
Demone, Henry	4, 5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	9.4500	170 983
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	11.6700	140 983
LeBlanc, Greg	5		O	2013-11-18	D	59 - Exercice au comptant	(1 450)	9.4500	7 550
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(50)	9.4500	7 500
Marino, Mario	5		O	2013-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(7 500)	10.3300	44 796
			O	2013-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(17 500)	11.6700	27 296
			O	2013-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(5 600)	16.5000	21 696
			O	2013-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(3 869)	18.7800	17 827
			O	2013-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(76)	18.8800	17 751
Nelson, Kelvin Leonard	5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	9.4500	64 047
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	9.4500	60 547
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Golding, Kevin Philip	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	16.3000	50 615
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	16.3100	49 215
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	16.3200	48 715

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Philip Golding	PI		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	16.3400	47 215
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	16.3500	40 115
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	16.3600	38 215
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	16.3700	37 815
McLean, Barry	7		O	2013-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	15.4500	0
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	16.8000	98 735
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.7900	98 535
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	16.6500	97 435
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	16.6000	92 535
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Boland, James Nicholas	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 250)		
			M	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(2 250)		31 565
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 250)		29 315
Breton, Jean Luc	7		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 250)		
			M	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(5 250)		43 085
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 250)		37 835
Cappuccitti, Rocco	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		
			M	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(7 500)		63 615
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 500)		56 115
Chantler, Maryanne Dale	7		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 250)		
			M	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(11 250)		24 100
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(11 250)		12 850
Curtin, Daniel John	7		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(8 350)		34 250
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(8 350)		25 900
Elmer, Stephen Lloyd	7		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(3 750)		13 900
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 750)		10 150
Golding, Kevin Philip	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(7 500)		107 985
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 500)		100 485
Graham, Stephen	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(18 750)		37 600
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(18 750)		18 850
Gratton, Glen Lucien	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(3 200)		30 300
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 200)		27 100
Henry, Ian Vincent	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(5 650)		29 650
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 650)		24 000
Huffman, Randall	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(13 150)		84 250
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(13 150)		71 100
Hutchinson, Ernest Jeffrey	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(11 250)		22 550
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(11 250)		11 300
Irwin, Clifford Edward	7		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(6 600)		43 700
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 600)		37 100
Kaldis, Bill	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(9 400)		13 000
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 400)		3 600
Kuhn, Lynda J.	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(13 150)		97 815
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(13 150)		84 665
Lan, Richard Allan	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(120 000)		822 900
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(120 000)		702 900
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(32 500)		48 015
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(32 500)		15 515
McAlpine, Rory A.	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(6 750)		43 550
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 750)		36 800
McCain, James Scott	4, 5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(54 400)		393 215
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(54 400)		338 815
McCain, Michael Harrison	4, 5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(168 750)		1 558 885
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(168 750)		1 390 135
McLean, Barry	7		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(28 150)		203 965
			O	2013-11-13	D	55 - Expiration de bons de souscription	(28 150)		175 815

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Simpson, Deborah Keenan	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(13 150)		78 400
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(13 150)		65 250
Sivec, Glen John	7		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(1 600)		9 800
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 600)		8 200
Smith, Peter C.	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(6 400)		51 560
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 400)		45 160
Vels, Michael Harold	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(54 400)		393 215
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(54 400)		338 815
Wilcox, Donald John	7		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)		21 125
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 000)		18 125
Young, Richard	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(20 650)		181 315
			O	2013-11-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(20 650)		160 665
Les Industries Avcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kohn, Eric Frank	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 000)	0.1000	0
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	51.2200	12 603 802
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	51.6900	12 553 802
Liquor Stores N.A. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bereznicki, Henry Andrew	4								
Berbank Realty Management Ltd.	PI		O	2013-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	14.0500	60 000
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
159584 Canada Inc.	3		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	45.0000	1 270 300*
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.0200	1 269 500*
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.0300	1 269 100*
Blanchet, Mario	7		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	46.8800	17 100
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2013-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	41.8900	5 000
			O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	48.0000	7 000
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2013-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	44.9600	3 400
			O	2013-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	51.0000	3 700
Lorus Therapeutics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2013-11-14	C	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	0.2500	2 200 000
<i>Bons de souscription</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2013-11-14	C	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)	0.2500	1 500 000
Lucara Diamond Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
George, Anthony Paul	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	10 000	10000.0000	
			M	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.9500	60 000
<i>Options</i>									
George, Anthony Paul	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.9500	400 000
Lumina Copper Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pirooz, Robert Pirooz	4, 5		O	2013-10-26	D	51 - Exercice d'options	14 500	1.3000	
			M	2013-10-25	D	51 - Exercice d'options	14 500	1.3000	635 000
		R	O	2013-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 500)	6.1000	620 500
<i>Options</i>									
Pirooz, Robert Pirooz	4, 5		O	2013-10-26	D	51 - Exercice d'options	(14 500)	1.3000	
			M	2013-10-25	D	51 - Exercice d'options	(14 500)	1.3000	300 000
Maclos Capital Inc.(formerly Systemes Medicaux LMS Inc.)									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Options Stock</i>									
Bierbrier, Solomon	4		O	2010-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-12	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.0800	800 000
Grou, Yves	4, 5		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-12	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.0800	800 000
Prange, Cameron	4, 5		O	2010-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-12	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.0800	800 000
Man GLG Emerging Markets Income Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	7.4100	1 200
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	7.4500	3 400
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		0
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	7.4500	5 700
			O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)		0
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	7.4500	22 500
			O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(22 500)		0
Marret Resource Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gluskin, David	7		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39	3.8900	21 000*
Marilyn Gluskin	PI		O	2013-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155	3.8900	41 080*
Martinrea International Inc.									
<i>Options Options to purchase common shares</i>									
Mangov, Ada	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	7.0000	36 000
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.7000	26 000
Matrix Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Timlin, Joseph Michael	7		O	2013-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			254 460
<i>Restricted Shares</i>									
Timlin, Joseph Michael	7		O	2013-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 594
<i>Vested Restricted Shares</i>									
Timlin, Joseph Michael	7		O	2013-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 797
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4, 5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.2400	1 180 046
MBN Corporation									
<i>Parts</i>									
MBN Corporation	1		O	2013-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.0800	600
			O	2013-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	5.1000	200
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lai, Paco	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2013-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	13.7206	4 164
			O	2013-08-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	13.8683	4 198
			O	2013-08-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	12.5209	4 236
			O	2013-09-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	12.0644	4 272
			O	2013-09-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	12.6891	4 310
			O	2013-09-30	I	35 - Dividende en actions	97	12.3124	4 407
Pinto, Sylvia	5								

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Assante Capital Mgmt Ltd. - TFSA - Roland Pinto	PI		O	2013-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	12.3100	1 513
Assante Capital Mgmt Ltd. - TFSA - Sylvia Pinto	PI		O	2013-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	12.3100	1 538
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2013-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	14.7313	2 570
			O	2013-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	14.9294	2 601
			O	2013-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	14.6000	2 633
			O	2013-06-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	14.7500	2 665
			O	2013-06-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	14.2173	2 698
			O	2013-06-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	14.0000	2 731
			O	2013-06-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	13.7038	2 786
			O	2013-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	13.7206	2 820
			O	2013-08-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	13.8683	2 854
			O	2013-08-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	12.5209	2 891
			O	2013-09-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	13.2000	2 927
			O	2013-09-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	12.6891	2 964
			O	2013-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	12.3124	3 031
Tyas, John	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2013-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	13.7206	1 489
			O	2013-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	13.8683	1 528
			O	2013-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	12.5209	1 572
			O	2013-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	13.2000	1 613
			O	2013-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	12.6891	1 656
			O	2013-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	12.3124	1 692
Medical Facilities Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Temkin, Seymour	4								
860686 Ontario Limited c/o Irving Storfer	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 094)	17.0984	12 581
Ann-Karen Katz	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(530)	17.0984	7 452
Elmica Holdings ULC	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(368)	17.0984	6 420
Gerald Phillips	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350)	17.0984	3 150
Gingit Holdings Inc. c/o Irving Storfer (formerly 860688 Ontario Limited c/o Irving Storfer)	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(325)	17.0984	6 487
Gloria Temkin - RIF	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(656)	17.0984	2 909
Irmour Holdings Inc.	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(596)	17.0984	7 270
Marvin Swirsky - RIF	PI		O	2004-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	5 308		5 308

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Marvin Swirsky - RRSF	PI		O	2013-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.0500	4 908
RIF	PI		O	2013-11-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 308)		0
			O	2004-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Robyn Temkin	PI		O	2013-11-19	C	90 - Changements relatifs à la propriété	5 869		5 869
RRSP	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(99)	17.0984	1 503
	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(547)	17.0984	5 869
			O	2013-11-19	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 869)		0
Seyglor Consultants Inc.	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(685)	17.0984	6 557
Tamara Saitowitz	PI		O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	17.0984	2 750
Metaux Russel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McMullen, Francine Denise	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	16.5800	3 657
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.8400	4 657
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	25.7000	6 457
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	26.1800	7 957
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	29.1900	7 457
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	29.1600	4 157
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	29.1500	3 157
Peckham, Edward John	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	29.1300	2 857
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800		
			M	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	16.5800	17 045
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		
			M	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.8400	18 045
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	29.4900	16 245
<i>Options</i>									
McMullen, Francine Denise	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(1 800)	25.7000	19 700
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	26.1800	18 200
Peckham, Edward John	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(800)	16.5800	50 500
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	19.8400	49 500
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Milner, Randall M.	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.3300USD	14 947
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	67.4300	14 747
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	67.4300	9 947
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.3300USD	14 947
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	67.5400	9 947
Price, Kevin	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	67.5000	6 779
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.5100	6 679
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	66.6300	6 629
<i>Options</i>									
Milner, Randall M.	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		40 000
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		35 000
Metro inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goodman, Russell Andrew	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	61.3000	2 700
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1		O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.2500	369 300
			O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.4500	370 100
MILL CITY GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LEARY, HERBERT JOHN	4		O	2013-06-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(188 235)		
			M	2013-06-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(188 237)		11 763*
		R	O	2013-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.0390USD	19 763
		R	O	2013-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0400USD	21 763*
		R	O	2013-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0500USD	30 763*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mines ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Hinse, Renaud	4, 5, 3								
Décochib inc.	PI		O	2013-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	0.0700	13 456 875
			O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0700	13 656 875
			O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82 000	0.0700	13 738 875
<i>Bons de souscription</i>									
Usereau, Yves	4		O	2012-12-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	44 400		
			M	2012-12-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(44 400)		208 500
			O	2013-10-02	D	55 - Expiration de bons de souscription	83 500		
			M	2013-10-02	D	55 - Expiration de bons de souscription	(83 500)		125 000
<i>Options</i>									
Usereau, Yves	4		O	2012-12-07	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0850	
			M	2012-12-07	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Mines Indépendantes Chibougamau Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jack Stoch Geoconsultant Services Limited	3		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0900	4 879 162
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.0900	4 914 162*
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0850	4 916 162
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0800	4 941 162*
STOCH, JACK	4, 5, 3								
Jack Stoch Geoconsultant Services Inc.	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0900	4 879 162
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.0900	4 914 162*
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0850	4 916 162
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0800	4 941 162*
Mines Richmond inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pichette, Christian	5		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 900	1.2600	31 400
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2013-11-15	C	36 - Conversion ou échange	44 500		66 500
Lauzon, Robert	5		O	2013-11-15	D	36 - Conversion ou échange	1 000		1 000
MINT Income Fund	1		O	2013-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.9000	43 387 312
			O	2013-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.9000	43 388 512
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.9500	43 389 312
			O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.9300	43 390 112
Orrico, Dean	4, 5		O	2013-11-15	D	36 - Conversion ou échange	11 000		26 455
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2013-11-15	C	36 - Conversion ou échange	(44 500)		0
Lauzon, Robert	5		O	2013-11-15	D	36 - Conversion ou échange	(1 000)		0
Orrico, Dean	4, 5		O	2013-11-15	D	36 - Conversion ou échange	(11 000)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MRF 2013 Resource Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2013-11-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 220)	25.0000	0
Middlefield Capital Corporation	PI		O	2013-11-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 220	25.0000	1 220
			O	2013-11-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 220)	24.1250	0
Neptune Technologies & Bioresources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haywood, George Weaver	3		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	2.5200USD	6 066 636
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	2.5400USD	6 126 636
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 534	2.6900USD	6 164 170
			O	2013-11-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(834 127)		5 330 043
G. Haywood's spouse or children	PI		O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	2.5200USD	1 187 399
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	2.5400USD	1 127 399
			O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 534)	2.7000USD	1 089 865
			O	2013-11-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	834 127		1 923 992
Nevsun Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
German, Gary Edward	4		O	2013-11-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(700)	3.4900	416 094
New Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Penny, Brian W.	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	30 000	1.7500	530 000
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	1.7500	500 000
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	70 000	1.7500	570 000
<i>Options</i>									
Penny, Brian W.	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	1.7500	1 082 000
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	1.7500	1 012 000
Newfoundland Capital Corporation Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Dundee Corporation	3		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)		2 955 300
Murray, David Justin	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	793	8.9300	33 145
Weatherby, Scott G.M.	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	666	8.8700	20 706
NIOGOLD MINING CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iverson, Michael Alexander	4, 5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1000	1 504 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1100	1 529 000
Richards, Jonathan Rene	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0900	77 158*
Nordion Inc.									
<i>Actions ordinaires Deferred Share Unit</i>									
Dempsey, William Gerard	4		O	2013-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 131		
			M	2013-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 015		103 371
Newport, Ken	4		O	2013-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 407		
			M	2013-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 218		47 438
Olukotun, Adeoye Yaovi	4		O	2013-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 479		
			M	2013-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 363		55 374
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferron, Martin Robert	4, 5		O	2013-11-08	D	51 - Exercice d'options	18 000	2.7900	884 920
		R	O	2013-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	6.1400	866 920
			O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	3 100		870 020
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	6.1400	866 920
<i>Options</i>									
Ferron, Martin Robert	4, 5		O	2013-11-08	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	2.7900	705 000
			O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	(3 100)	2.7900	701 900

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Northisle Copper and Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corman, Francis Dale	5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0300	4 815 200
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0300	4 807 200
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0300	4 810 200
Northland Power Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Anthony Frank	5	R	O	2013-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 878)	16.4300	1 407 200
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 110)	16.0900	
			M	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 110)	16.0900	1 310 090
Brace, John Wycliffe	5	R	O	2013-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 989)	16.4300	1 770 030
			R	2013-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 301)	15.7500	1 756 729
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 845)	15.7500	1 711 884
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(122 135)	16.0900	
			M	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(122 135)	16.0900	1 589 749
Bradley, Paul	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 069)	16.0900	
			M	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 069)	16.0900	41 204
Cipolla, Gemi	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 960)	16.0900	
			M	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 960)	16.0900	342 544
Dougall, David George	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 963)	16.0900	
			M	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 963)	16.0900	342 985
Gliosca, Dino	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 297)	16.0900	
			M	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 297)	16.0900	684 712
mantenuto, salvatore	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 570)	16.0900	
			M	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 570)	16.0900	1 368 508
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zawalsky, Grant A.	4		O	2003-09-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 500	7.3500	
RRSP	PI		M	2003-09-10	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 500	7.3500	14 500
ONEX CORPORATION									
<i>Options</i>									
Duncanson, Timothy Andrew Robert	5		O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	18.1800	290 000
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Davies, Gordon Allan	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	7 000	31.3500USD	13 811
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	85.3700USD	13 311
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	85.4200USD	12 411
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	85.4300USD	12 311
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	85.4600USD	12 211
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	85.4700USD	12 111
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	85.4800USD	11 811
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	85.5000USD	11 211
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	85.7200USD	9 811
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	85.7300USD	9 611
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(231)	85.7400USD	9 380
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	85.7700USD	9 180
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(469)	85.7500USD	8 711
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	85.8000USD	8 311
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	85.8900USD	7 811
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	85.9400USD	7 111
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	85.9500USD	6 811
Mackey, James	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	8 548	52.7400USD	8 548
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 548)	85.7071USD	0
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Davies, Gordon Allan	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(7 000)		8 300
Mackey, James	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(8 548)		30 326
Restricted Share Units									
Best, Stephen Thomas	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 029		2 279
Davies, Gordon Allan	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 426		6 593
Harrison, Simon David	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	852		2 102
Jenkins, P. Thomas	4, 5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 236		18 225
Kini, Sujeet	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	758		4 998
Koehler, Walter	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 139		3 014
Majzoub, Muhieddine	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 533		4 241
McFeeters, Paul	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 639		9 680
McGourlay, Christopher James	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	667		1 917
PULLEN, GRAHAM	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 507		2 732
Sousa, Manuel Napoleon	5		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 019		2 685
Oracle Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drover, Kevin Cameron	4, 5		O	2013-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	758 000		758 000
0904221 B.C. Ltd.	PI		O	2013-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200 000		1 200 000
Wu, Xuanren	4		O	2013-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		10 000
Orbite Aluminae Inc.									
<i>Actions Classe A</i>									
Arguin, Denis	5		O	2013-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
David, Jean-Sébastien	4	R	O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.5300	150 000
<i>Options</i>									
Arguin, Denis	5		O	2013-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Orezone Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Batt, Ronald	4		O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.5000	100 000
Halvorson, Michael Henreid	4								
Halcorp Capital Ltd.	PI		O	2013-11-13	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.5000	572 720
Little, Ron	4, 5								
Ronald Little	PI		O	2013-11-13	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.5000	262 264
Peck, Keith Lawrence	4		O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.5000	681 800
Sun Valley Gold LLC	3								
Client Accounts	PI		O	2013-11-13	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 600 000	0.5000	16 994 600
Sun Valley Gold Master Fund, Ltd.	3		O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 602 000	0.5000	11 895 008
Papiers Tissu KP Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Spraley, David A	4, 7, 6R		O	2013-10-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	46	16.5300	4 346
Parallel Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Foulkes, Hilary, Amber	4		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	3.8100	27 000
Pason Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tremaine, Dean	5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000		13 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		14 000
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.1400	15 000
<i>common share options</i>									
Ramanan, Gopinath	5		O	2013-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(3 800)		59 533
Pembina Pipeline Corporation									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Findlay, Randall J.	4		O	2013-11-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 000)	34.3900	23 447
Lock, Robert Duncan	5								
Erica Sharp Account	PI		O	2012-04-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	34.1170	4 400
Murphy, Paul John	5		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	34.2500	3 000
Pengrowth Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000		75 835
			O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	6.6700	
			M	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	6.6700	63 835
Webster, Christopher Geoffrey	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 000		365 229
			O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 000)	6.6400	
			M	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 000)	6.6400	328 229
			O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 000		368 229
			O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(40 000)	6.7400	
			M	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	6.7400	328 229
			O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 300		340 529
			O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 300)	6.7500	
			M	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 300)	6.7500	328 229
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 700		355 929
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(27 700)	6.7500	
			M	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 700)	6.7500	328 229
<i>Droits</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	6.1100	11 932
Webster, Christopher Geoffrey	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 000)	6.1100	80 000
			O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(40 000)	6.1100	40 000
			O	2013-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 300)	6.1100	27 700
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(27 700)	6.1100	0
Penn West Petroleum Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
George, Richard Lee	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	8.5500	295 100
Petrichor Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Simco Services Inc.	5		O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	600 000	0.2500	1 200 000
<i>Bons de souscription</i>									
Simco Services Inc.	5		O	2013-11-13	D	53 - Attribution de bons de souscription	600 000		1 200 000
PHX Energy Services Corp.									
<i>Options</i>									
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	9.4000	280 000
<i>Retention Awards (Cash-based Only)</i>									
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 720)	12.2200	42 301
Platino Energy Corp.									
<i>Options</i>									
Cuenca, Andres	5		O	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-01	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.4000	80 000
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elias, Patricia	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	32	4.2000	118
Holt, Alexander James	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	32	4.2000	1 234
Penney, Stephen	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	32	4.2000	118
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.2500	1 418
Sharpe, Kim	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	21	4.2000	66 895
Strange, Kimberly A.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	32	4.2000	118

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Restricted Share Units</i>									
Cipollone, Floriana	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	4.2000	10 134
			O	2013-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(134)	4.2000	10 000
Elias, Patricia	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	4.2000	2 432
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32)	4.2000	2 400
Holt, Alexander James	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	4.2000	2 432
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32)	4.2000	2 400
Penney, Stephen	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	4.2000	2 432
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32)	4.2000	2 400
Petrie, James M.	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	137	4.2000	
			M	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	4.2000	10 134
			O	2013-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(134)	4.2000	10 000
Sharpe, Kim	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	4.2000	2 432
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32)	4.2000	2 400
Strange, Kimberly A.	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	4.2000	2 432
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32)	4.2000	2 400
POET Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Stephane	5		O	2013-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Barnes, Kevin	5		O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	100 000		410 000
Gagnon, Stephane	5		O	2013-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
			O	2013-11-14	D	50 - Attribution d'options	500 000		800 000
Lafrance, Michel Jacques	5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	100 000		465 000
Points International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carty, Douglas	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 810)	24.1460	33 500
Croxon, David Bruce	4	R	O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	23.8900	9 720
<i>Options ESOP</i>									
Croxon, David Bruce	4		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(1 801)	9.0000	18 176
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	1 801	9.0000	19 977
Lockhard, Peter	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	4.6000	32 418
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	8 000	4.6000	40 418
Polaris Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Romero, Marco Antonio	4, 5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.6100	58 875
Posera-HDX Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cote, Michel	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2950	2 039 982*
Mills, Kevin Nathaniel	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2650	87 500*
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2700	91 500*
Shulman, Allen	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2650	1 431 258*
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2900	1 433 258*
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.2900	1 419 258*
Potash Ridge Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nelson, Laura Suzanne	5		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 750	0.1770	
			M	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 750	0.1770	12 750

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Rossi, Rocco	4		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1600	20 000
Precision Drilling Corporation									
<i>Deferred Share Units</i>									
Donovan, William T.	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	143		24 919
Hagerman, Allen R.	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	344		59 746
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	364		63 120
Meyers, Kevin Omar	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	15		2 630
Murray, Patrick M.	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	217		37 725
Phillips, Robert L.	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	190		32 972
<i>Deferred Share Units - effective January 1, 2012</i>									
Donovan, William T.	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	97		16 893
Gibson, Brian James	4		O	2013-11-18	D	35 - Dividende en actions	216	10.0000	22 921*
Hagerman, Allen R.	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	216		37 427
Hughes, Catherine Jeanne	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	40		7 002
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	114		19 781
Meyers, Kevin Omar	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	112		19 444
Murray, Patrick M.	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	106		18 513
Phillips, Robert L.	4		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	97		16 893
Premier Gold Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	64 000	1.5000	3 272 801
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.7000	3 282 801
<i>Options</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(64 000)		2 235 000
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mondor, Isabelle	5								
CELI	PI		O	2013-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
<i>Options</i>									
COLLINS, ELIZABETH ANNE	7		O	2013-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 000
Kenworthy, Charles	4		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Mondor, Isabelle	5		O	2013-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 000
Prosperity Goldfields Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cardey, Darryl	4, 5		O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(85 899)		28 632
Cardey Management Corp.	PI		O	2013-10-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(309 213)		103 070
Fleming, Adrian Wallace	4, 5		O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(749 299)		249 766
			O	2013-11-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.0500	649 766
Swaffield, Stephen James	4		O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(46 875)		15 625
<i>Bons de souscription</i>									
Cardey, Darryl	4, 5								
Cardey Management Corp.	PI		O	2013-10-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(70 313)		23 437
<i>Options</i>									
Cardey, Darryl	4, 5		O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(175 000)		165 625
			O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(105 469)		60 156
Fleming, Adrian Wallace	4, 5		O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(140 625)		246 875
			O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(175 000)		71 875
Kniec, Adam Robert	5		O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(56 250)		96 875*
			O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(58 594)		38 281*
Swaffield, Stephen James	4		O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(46 875)		90 625
			O	2013-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(56 250)		34 375
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Auclair, Antoine reer	5								
	PI		O	2013-11-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	32	45.6300	1 030

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Dion, Christian	5								
REER	PI		O	2013-11-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	45.6300	2 753
Grenier, Guy	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.2000	27 479
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	45.6300	27 879
Lord, Richard	4, 5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	45.6300	1 400 760
Quevillon, Geneviève	5								
REER	PI		O	2013-11-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	45.6300	1 326
Quinsam Captial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dent, Roger	4, 5		O	2013-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0600	1 000 000*
Evelyn Dent	PI		O	2013-11-15	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	650 000	0.0600	1 100 000*
Meredith Dent	PI		O	2013-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 100 000	0.0600	1 100 000*
Susan Lambie	PI		O	2013-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 500 000	0.0600	2 500 000*
Theresa Dent	PI		O	2013-10-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	300 000	0.0600	300 000*
Knebel, Bryan John	5		O	2013-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	350 000	0.0600	450 000*
Newman, G. Michael	4		O	2013-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.0600	400 000*
Szustak, Eric	3		O	2013-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	525 000	0.0600	525 000*
QuStream Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sutton, Howard	4								
Howard Sutton	PI		O	2004-04-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-04-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
R Split III Corp.									
<i>Capital Shares</i>									
Barltrop, James William Spencer	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(440)	16.1918	0
TFSA	PI		O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(440)	16.1918	0
RDM Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Heit, Graham	5		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.9500	221 000
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.9500	222 000
Regal Lifestyle Communities Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
dato, edward j	4		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.3100	8 000
Nyilassy, Simon	4		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 900	7.1910	263 700
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT INDEXPLUS Income Fund	1		O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.8300	4 928 758
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.7000	4 929 358
			O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.6500	4 929 958
			O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	10.7400	4 932 258

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Algold Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
vergnol, thiery	7		O	2013-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 333
<i>Options</i>									
Moussa, Harouna	7		O	2013-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	100 000
RISTIC, DEJAN	5		O	2013-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1500	25 000
Seetaroo, Anisah Ummay Salma	4		O	2013-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1500	150 000
vergnol, thiery	7		O	2013-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	100 000
Ressources Altai Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KACIRA, Niyazi	4, 5		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0750	7 824 927
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	277 000	0.0750	8 101 927
Ressources Freyja inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lambert, Alain	4, 5								
Mary Lou Parise	PI		O	2013-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1450	339 000
			O	2013-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.1500	356 000
<i>Options</i>									
Lebeuf, Michel	5		O	2013-11-06	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2013-11-12	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2200	50 000
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 000	0.0400	4 460 000
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0500	4 461 000
Wallace, Stephen	5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0400	2 763 000
Ressources Majescor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barrie, C. Tucker	4, 5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	95 000*
Ressources Melkior Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0300	9 378 705
<i>Bons de souscription</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4		O	2013-10-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0500	1 221 666
Ressources Thundermin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harbinson, Hugh David	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.0350	2 826 866
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0400	2 833 866
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.0450	2 841 866
Heslop, John Boyd	4, 5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0250	1 918 070
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 000	0.0300	1 972 070
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.0400	2 003 070
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0400	2 018 070
<i>Bons de souscription</i>									
Arnold, John Martin	4, 5		O	2013-09-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 500 000	0.0400	
			M	2013-09-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 500 000	0.0500	2 550 000*
Retrocom Real Estate Investment Trust (formerly Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust)									
<i>Débetures 6.75 Convertible Unsecured Subordinated</i>									
dato, edward j	4		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 25 000.00)	102.0000	\$ 15 000.00
<i>Parts</i>									
dato, edward j	4		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.7600	91 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Revelt Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lindsey, Timothy	4		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 400	0.6200USD	729 950
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	551	0.6200USD	730 501
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.6100USD	738 501
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6200USD	748 501
Richards Packaging Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
McKernan, Timothy	5								
McKernan Arnold Family Trust	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	10.3500	856 290*
			O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	10.2000	856 090*
McLeod, Wayne	4		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	520	10.1880	5 770*
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Options</i>									
Sonshine, Edward	4, 5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(53 000)	12.1500	2 868 550
Waks, Frederic Allen	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(34 500)	14.0600	1 256 514
<i>Parts de fiducie</i>									
Sonshine, Edward	4, 5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	53 000	12.1500	120 180
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	25.1169	67 180
Waks, Frederic Allen	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	34 500	14.0600	97 483
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 450)	24.9512	63 038
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55)	24.9900	62 983
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnston, Michael D.	5		O	2013-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	20.0600USD	14 679
Watt, Darren	5		O	2013-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(134)	19.9800USD	1 178
Werner, Karl William	5		O	2013-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(506)	20.1400USD	32 024
<i>Options</i>									
Armstrong, Robert Spencer	5		O	2013-11-11	D	59 - Exercice au comptant	(11 100)	20.0000USD	238 100
			O	2013-11-11	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)	20.0000USD	223 100
Simpson, Steve	5		O	2013-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(12 900)	20.9500USD	127 300
RMP Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2013-11-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 000	6.1000	823 841
Hogg, Andrew Lowden	4		O	2013-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 164	4.3000	
			M	2013-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 164	4.3000	133 156
			O	2013-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	431	5.8001	
			M	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	431	5.8001	133 587
Swift, Lloyd Charles	4		O	2013-11-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	6.1000	164 850
<i>Options</i>									
Swift, Lloyd Charles	4	R	O	2013-05-16	D	50 - Attribution d'options	20 000	4.6800	150 000
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brisebois, Alain	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.8600	100
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	11.9400	7 100
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	11.9600	9 000
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	11.9700	9 900
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.9800	12 900
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	11.9900	13 600
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	12.0000	29 100

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Royal Host Inc.									
<i>Débetures convertibles 6.00 unsecured subordinated, Series B, due October 31, 2015</i>									
Clarke Inc.		3							
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 6 000.00	90.0000	\$ 3 654 000.00
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 7 000.00	90.0000	\$ 3 661 000.00
Rusoro Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agapov, Andre Vladimir	4, 5, 3		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0200	78 427 667
SAND TECHNOLOGY INC.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
N. Harris Computer Corporation	3		O	2013-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	21 823 337	0.0727	21 823 337
Saputo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamarre, Michel	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	2 602	21.4000	6 620
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 602)	49.2000	4 018
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 348)	49.0000	2 670
St-Jean, Louise	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	1 780	27.8100	2 179
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 780)	48.6100	399
Wagner, Gaétane	5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	294	49.1500	2 053
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112	48.9700	2 165
<i>Options</i>									
Lamarre, Michel	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(2 602)	21.4000	43 189
St-Jean, Louise	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(1 780)	27.8100	43 240
SECTION ROUGE MEDIA INC									
<i>Options</i>									
Bergeron, Luc	4		O	2013-11-20	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.1000	350 000
			O	2013-11-20	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.1000	200 000
			O	2013-11-20	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.2400	150 000
Grenier, Alain	4		O	2013-11-20	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.1000	250 000
			O	2013-11-20	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.1000	200 000
			O	2013-11-20	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.2400	150 000
Rancourt, Jean-Pierre	4, 5, 3		O	2013-11-20	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.1000	150 000
Secure Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2013-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	14.8360	
			M	2013-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	14.8360	
			M	2013-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	14.8360	20 952
Gransch, Allen Peter	5		O	2013-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	14.8360	10 368
McGurk, Brian Kenneth Stanley	5		O	2013-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	14.8360	5 087
Parkinson, Dean	7		O	2013-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	14.8360	2 945

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Wieler, Ronald Nicholas	5		O	2013-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136	14.8360	13 542
<i>Droits DSU (rights)</i>									
Paterson, Richard Shaun	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	14.8354	4 071
<i>Droits DSU's</i>									
Johnson, David Daniel	4		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	14.8354	12 123
MUNRO, BRADLEY R.	4, 7		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	14.8354	12 123
NUGENT, Kevin	4		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	14.8354	12 123
Selwyn Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cubitt, Benedict Giles	4								
Parkwood LP Fund	PI		O	2013-06-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 830 000
Samara Fund Ltd.	PI		O	2013-06-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 830 000
Oliver, Justin	4		O	2013-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			600 000
Wheatley, Frank David	4		O	2013-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Wheatley, Frank David	4		O	2013-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Wheatley, Frank David	4		O	2013-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
SEMAFO INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drouin, Paul	5		O	2013-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 430
Duchesne, Sylvain	5		O	2013-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 450
<i>Droits Restricted Share Unit</i>									
Drouin, Paul	5		O	2013-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			91 161
Duchesne, Sylvain	5		O	2013-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			101 435
<i>Options</i>									
Drouin, Paul	5		O	2013-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Duchesne, Sylvain	5		O	2013-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Sendero Mining Corp. (formerly QRS Capital Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
HudBay Minerals Inc.	3		O	2013-07-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 687 992		
			M	2013-07-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 687 993		2 687 993
<i>Bons de souscription</i>									
HudBay Minerals Inc.	3		O	2013-07-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 687 992	0.4000	
			M	2013-07-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 687 993	0.4000	2 687 993
Services immobiliers Brookfield Inc.									
<i>Class B LP units of Residential Income Fund L.P.</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Brookfield Holdings Canada Inc.	PI		O	2013-10-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 327 667)		
			M	2013-10-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 327 667)		0
Brookfield Private Equity Direct Investments Holdings LP	PI		O	2013-10-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 327 667		
			M	2013-10-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 327 667		3 327 667
<i>Special Voting Share</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Brookfield Holdings Canada Inc.	PI		O	2013-10-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1)		
			M	2013-10-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1)		0
Brookfield Private Equity Direct Investments Holdings LP	PI		O	2013-10-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1		

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit			M	2013-10-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1		1
Shoreline Energy Corp.									
<i>Options</i>									
Boydol, Janet Marie	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000		77 000
Cumming, Brian Robert	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000		57 000
Folk, Trevor	5		O	2013-11-12	D	50 - Attribution d'options	60 000	2.5000	147 000
Henry, Peter John	4		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.5000	45 000
Lobb, Gary	5		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	8 000	2.5000	58 000*
Williams, John B.	4		O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.5000	45 000
<i>Options Stock Options</i>									
Alspach, Shaun	4, 5	R	O	2013-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	2.5000	111 000
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cater, Douglas Frederick	4		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	238	2.0500	30 779
Sierra Wireless, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	65 432	11.1400USD	340 905
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	6 429	7.8900USD	347 334
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	4 804	8.7100USD	352 138
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 432)	18.0700USD	286 706
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 429)	18.2900USD	280 277
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 804)	18.0700USD	275 473
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	19.3100USD	260 473
Guillemette, Philippe Frederic Joel Rene	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	2 000	8.2900USD	2 000
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	21.0000USD	0
Krause, Jason Lawrence	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	5 000	9.1100	21 473
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.0900	16 473
Levine, Charles E.	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	19.9000USD	32 348
McLennan, David Gordon	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	29 629	10.9800	74 701
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	15 100	9.1100	89 801
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 629)	18.8700	60 172
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 100)	18.9600	45 072
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	6 427	9.1100	51 499
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	2 911	7.9000	54 410
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 427)	19.9500	47 983
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 911)	19.8800	45 072
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	20.0900	35 072
Thexton, Kent Paul	4		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	6 498	9.1100	31 628
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 498)	20.9600	25 130
<i>Options</i>									
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(65 432)	11.1400USD	221 710
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(6 429)	7.8900USD	215 281
			O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(4 804)	8.7100USD	210 477
Guillemette, Philippe Frederic Joel Rene	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	8.2900USD	62 570
Krause, Jason Lawrence	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	9.1100	55 224
McLennan, David Gordon	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(29 629)	10.9800	117 834
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(15 100)	9.1100	102 734
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(6 427)	9.1100	96 307
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(2 911)	7.9000	93 396
Thexton, Kent Paul	4		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(6 498)	9.1100	19 294
Silver Wheaton Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brough, John	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	23.3800	5 374
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.3700	4 974
Gosselin, Chantal	4		O	2013-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Droits de souscription</i>									
Gosselin, Chantal	4		O	2013-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		4 000
SMART Technologies Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>									
THOMAS, LINDA A	7		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	2.5500	100 495
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	2.4500	100 395
Sobeys Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Empire Company Limited	3								
Empsafe Investments Ltd.	PI		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-04	I	97 - Autre	27 556 450	67.1400	27 556 450
Societe Aurifere Barrick									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sokalsky, Jamie Calvin	4, 5		O	2013-11-14	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	18.3500USD	65 000
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2013-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 919		1 053 415
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Warren, Allan	7		O	2011-11-16	D	97 - Autre	(11 525)		
			M	2011-11-16	D	97 - Autre	(11 396)		29 308
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	3 334	33.5200	26 844
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	54.1000	25 844
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	53.9500	24 844
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(1 334)	54.2000	23 510
<i>Options</i>									
Warren, Allan	7		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(3 334)	33.5200	107 196
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caron, Joseph Peter	4								
Joseph Caron Inc.	PI		O	2010-10-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	19.5350	400
			O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 435	19.5400	3 835
Finch, Steve	5		O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	7 000	12.6400	27 214
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	19.7100	23 014
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 800)	19.7000	7 214
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	19.6500	214
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Richard	7, 5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	30.6100	29 627
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	68.1500	19 627
<i>Options</i>									
Allen, Richard	7, 5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	30.6100	12 500
Storm Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-11-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 700 000	3.3500	11 223 000
Clark, Stuart George	4								
RRSP	PI		O	2013-11-19	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	300 000	3.3500	550 000
Strongco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beutel, Robert Jonathan	4, 6								
Oakwest Corporation Limited	PI		O	2013-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.4000	2 925 009
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	4.3500	2 928 209
			O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	4.3100	2 932 009
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
America Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
SNCF Participations, S.A.	3		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	95 087	6.3700	13 147 838
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Brenda	5								
Computershare RRSP	PI		O	2013-11-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	184	8.5322	6 108
MacCallum, James Mckenzie	5								
Computershare (Non-Registered)	PI		O	2013-11-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	201	8.5322	3 101
Salgado, Claudia	5								
Computershare RRSP	PI		O	2013-11-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	184	8.5322	13 706
Superior Plus Corp.									
<i>Droits Business Performance Share Units</i>									
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 549	9.3600USD	17 536
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 261)		12 275
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(12 275)	9.0700USD	0
Minhas, Inder Zora	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	192	9.3600USD	1 324
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(397)		927
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(927)	9.0700USD	0
Smillie, Thomas Gordon	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	214	5.6500	10 490
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(10 490)	6.1200	0
Timmons, Paul Stephen	4		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	297	9.0300	14 461
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(14 461)	8.4700	0
Tims, David J.	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	471	13.9500	12 532
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 506		15 038
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(15 038)	14.4800	0
Vanderberg, Paul James	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	405	5.6500	19 886
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(19 886)	6.1200	0
Webb, Stephen Joseph	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	9.0300	5 607
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(5 607)	8.4700	0
<i>Droits Business Restricted Share Units</i>									
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	96	9.3600USD	6 675
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(6 675)	9.0700USD	0
Minhas, Inder Zora	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	9.3600USD	3 087
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(3 087)	9.0700USD	0
Smillie, Thomas Gordon	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	5.6500	3 497
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(3 497)	6.1200	0
Timmons, Paul Stephen	4		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113	9.0300	5 509

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(5 509)	8.4700	0
Tims, David J.	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179	13.9500	4 749
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(4 749)	14.4800	0
Vanderberg, Paul James	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	5.6500	7 576
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(7 576)	6.1200	0
Webb, Stephen Joseph	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	9.0300	1 869
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 869)	8.4700	0
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 464	11.5100	81 319
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 378		85 697
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(26 265)	11.1234	59 432
Desjardins, Luc	4, 5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 031	11.5100	235 455
Flint, Craig	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	963	11.5100	23 000
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 244		24 244
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(7 462)	11.1234	16 782
Lavigne, Stéphane	7		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	407	11.5100	9 671
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 322	11.5100	54 720
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 176		56 896
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(13 058)	11.1234	43 838
Minhas, Inder Zora	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150	11.5100	3 561
Smillie, Thomas Gordon	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	279	11.5100	6 640
Timmons, Paul Stephen	4		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 253	11.5100	53 105
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 176		55 281
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(13 058)	11.1234	42 223
Tims, David J.	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 843	11.5100	43 419
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 865		45 284
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(11 193)	11.1234	34 091
Vanderberg, Paul James	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 083	11.5100	49 065
			O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 021		51 086
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(12 125)	11.1234	38 961
Webb, Stephen Joseph	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	268	11.5100	6 382
Wonnick, Ross Gordon Campbell	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158	11.5100	3 677
Wrisley, Keith Allen	7		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	481	11.5100	11 359
<i>Droits Restricted Share Units</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 284	11.5100	53 624
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(7 296)	11.1234	46 328
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(13 102)	11.1234	33 226
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(6 708)	11.1234	26 518
Desjardins, Luc	4, 5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 006	11.5100	281 822
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(101 708)	11.1234	180 114
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(26 135)	11.1234	153 979
Flint, Craig	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	642	11.5100	15 317
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(2 073)	11.1234	13 244
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(3 410)	11.1234	9 834
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(2 056)	11.1234	7 778
Lavigne, Stéphane	7		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	271	11.5100	6 447
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 061)	11.1234	5 386
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 061)	11.1234	4 325
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	460	11.5100	10 934
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 799)	11.1234	9 135
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 799)	11.1234	7 336
Minhas, Inder Zora	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	225	11.5100	5 342
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 758)	11.1234	3 584
Smillie, Thomas Gordon	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	186	11.5100	4 427
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 457)	11.1234	2 970
Timmons, Paul Stephen	4		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	460	11.5100	10 934
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(3 598)	11.1234	7 336
Tims, David J.	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	497	11.5100	11 819
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(3 889)	11.1234	7 930
Vanderberg, Paul James	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	390	11.5100	9 268
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(3 050)	11.1234	6 218
Webb, Stephen Joseph	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179	11.5100	4 256
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 400)	11.1234	2 856
Wonnick, Ross Gordon Campbell	5		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	11.5100	2 451
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(825)	11.1234	1 626
Wrisley, Keith Allen	7		O	2013-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169	11.5100	4 019
			O	2013-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 322)	11.1234	2 697
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Battison, Brian	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	40 000	2.1600	121 627
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 770)	2.1600	87 857
McManus, John	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	1 500	1.0000	102 500
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	2.1000	101 000
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	15 500	1.0000	116 500
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	2.1100	101 000
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	3 000	1.0000	104 000
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.1000	101 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	2 000	1.0000	103 000
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.2000	101 000
<i>Options</i>									
Battison, Brian	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	1.0000	765 200
McManus, John	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	1.0000	964 000
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(15 500)	1.0000	948 500
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	1.0000	945 500
			O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	1.0000	943 500
Technologies SENSIO inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Courtemanche, Andre	4		O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.5100	142 000
VIAVAR Capital Inc.	PI		O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.7400	142 400
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	18.7500	143 000
Les Services de gestion Claude Roy Inc.	3		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	18.7000	2 724 300
Roy, Claude	4, 5, 3		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	18.7500	623 316
Technologies SENSIO inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1000	12 224 393
LaBerge, Richard	4, 5		O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 500 000)	0.1000	2 741 971
			O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 300 000)	0.1000	441 971
			O	2013-11-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 800 000	0.1000	4 241 971
Routhier, Nicholas	4, 5		O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 400 000)	0.1000	2 821 286
			O	2013-11-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 500 000	0.1000	4 321 286
<i>Bons de souscription</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1800	6 500 000
LaBerge, Richard	4, 5		O	2013-11-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 800 000		3 850 000
			O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 800 000)		50 000
Routhier, Nicholas	4, 5		O	2013-11-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 500 000		1 500 000
			O	2013-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 400 000)		100 000
<i>Options</i>									
Choquette, Eric	5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	17 500		107 000
Harrison, Dany	4		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	10 000		40 000
LaBerge, Richard	4, 5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	10 000		407 000
Malo, Jacques	4		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	10 000		30 000
McDonald, James	4		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	10 000		35 000
Routhier, Nicholas	4, 5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	10 000		441 000
St-Pierre, Ghislain	4		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.0750	35 000
Tembec Inc.									
<i>Options</i>									
Dumas, Michel	4, 5		O	2013-11-12	D	52 - Expiration d'options	(1 313)	133.3200	13 542
Lopez, Jim	4, 5		O	2013-11-12	D	52 - Expiration d'options	(469)	133.3200	15 812
Patel, Mahendra A.	5		O	2013-11-12	D	52 - Expiration d'options	(473)	133.3200	3 695
TerraVest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TerraVest Capital Inc.	1		O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	4.2500	6 300
			O	2013-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		3 700
			O	2013-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(14 200)		0
			O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		0
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 933	18.2100USD	47 275

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 034	18.0000USD	53 309
Dyment, Fred J.	4		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	18.2100	37 532
			O	2013-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 134	18.0000	38 666
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 733)	18.7000USD	23 933
Ferris, Mihial Dean	5		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 866	18.2100USD	9 216
Foster, Jeffrey L.	5		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 666	18.2100USD	52 184
			O	2013-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 034	18.0000USD	58 218
Kayl, Robert	5		O	2013-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 034	18.0000USD	77 129
Kott, Gary L.	4		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	1300.0000USD	30 299
			O	2013-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 134	18.0000USD	31 433
Milligan, R. Vance	4		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	18.2100USD	22 032
			O	2013-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 134	18.0000USD	23 166
Quintana, Julio Manuel	4, 5		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	12 300	18.2100USD	203 128
			O	2013-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	18 134	18.0000USD	221 262
Reynolds, John	4, 3		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	18.2100USD	7 532
			O	2013-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 134	18.0000USD	8 666
Robertson, Norman W.	4		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 766	18.2100USD	32 498
			O	2013-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 134	18.0000USD	33 632
Sutherland, Michael W.	4		O	2013-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	18.2100USD	31 066
<i>Droits RSUs - Restricted Stock Units</i>									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 733)		39 234
			O	2013-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 034)		33 200
Dyment, Fred J.	4		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 300)		8 668
			O	2013-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 134)		7 534
Ferris, Mihial Dean	5		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 866)		22 036
Foster, Jeffrey L.	5		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 666)		22 168
			O	2013-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 034)		16 134
Kayl, Robert	5		O	2013-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 034)		7 267
Kott, Gary L.	4		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 300)		8 668
			O	2013-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 134)		7 534
Milligan, R. Vance	4		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 300)		8 668
			O	2013-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 134)		7 534
Quintana, Julio Manuel	4, 5		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 300)		96 202
			O	2013-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 134)		78 068
Reynolds, John	4, 3		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 300)		13 568
			O	2013-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 134)		12 434
Robertson, Norman W.	4		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 766)		10 602
			O	2013-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 134)		9 468
Sutherland, Michael W.	4		O	2013-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 300)		7 534
The Second Cup Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saunders, Peter Bryce	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.1525	30 000
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, James Clifton	5		O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	3 384	33.4900USD	197 115
Stanley, Deirdre	7, 5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	1 156	33.4900USD	46 032
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 156)	38.6517USD	44 876
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2013-11-14	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(24 900)	40.2900	455 583 031
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 900	40.2900	455 607 931
<i>Options</i>									
Smith, James Clifton	5		O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	(53 125)	33.4900USD	1 666 720
Stanley, Deirdre	7, 5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	33.4900USD	352 830
Tim Hortons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aebker, Jill E.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	879	62.5100	1 591

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Anthony, Douglas G.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	655	62.5100	3 678
Blackmore, David J.G.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	880	62.5100	3 431
Bonikowsky, Scott	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	576	62.5100	2 255
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(576)	61.9000	1 679
Clanachan, David F.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 018	62.5100	57 107
Cook, Caroline	7		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	122	62.5100	468
Devine, Cynthia Jane	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 622	62.5100	90 755
Fife, Diana	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	935	62.5100	3 935
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(934)	61.8300	3 001
Fraser, Garry	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	373	62.5100	3 673
Hardman, Stephanie	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	237	62.5100	315
Hemeon, John M.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 811	62.5100	1 918
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	61.9600	118
Hollis, Glenn O.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	929	62.5100	2 112
Holly, Mark	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	238	62.5100	1 407
House, Paul	4, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 299	62.5100	110 203
Javor, Nikola S.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	901	62.5100	10 335
Kipker, Mira	7		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	297	62.5100	3 228
McKay, W. David	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	122	62.5100	334
McMullen, David H.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	576	62.5100	8 376
Meilleur, Mike	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 170	62.5100	6 357
Michetti, Meredith	5		O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.4700	3 358
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	576	62.5100	3 934
Moir, William A.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 493	62.5100	111 376
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	521	62.5100	111 897
Myskiw, Michael J.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	576	62.5100	2 798
Nadeau, Michael G.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	538	62.5100	3 164
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(538)	61.8300	2 626
Phillips, Gordon J.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	123	62.5100	1 438
Piggot, Cara M.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	576	62.5100	2 724
Walton, Roland M.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 018	62.5100	72 746
Wettlaufer, Michelle	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	880	62.5100	5 868
Wiant, James A.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	677	62.5100	3 277
Wisch, Gesa	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	890	62.5100	895
<i>Options (stock appreciation rights may/may not be granted in tandem)</i>									
House, Paul	4, 5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(3 217)	33.0200	63 491
			O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(7 783)	28.8700	55 708
Moir, William A.	5		O	2013-11-13	D	51 - Exercice d'options	(2 243)	33.0200	138 122
Wuthmann, Stephen	5		O	2013-11-12	D	50 - Attribution d'options	6 293	61.8600	6 293
<i>Restricted Stock Units</i>									
Aebker, Jill E.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 743)		3 610
Anthony, Douglas G.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 074)		2 168
Blackmore, David J.G.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 743)		2 650
Bonikowsky, Scott	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 074)		2 168
Clanachan, David F.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 979)		10 946
Cook, Caroline	7		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(228)		913
Devine, Cynthia Jane	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 175)		10 909
Fife, Diana	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 743)		2 650
Fraser, Garry	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(697)		1 060
Hardman, Stephanie	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(443)		1 535
Hemeon, John M.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 587)		5 036
Hollis, Glenn O.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 743)		2 650
Holly, Mark	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(443)		1 535
House, Paul	4, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 555)		97 697
Javor, Nikola S.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 743)		2 650
Kipker, Mira	7		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(443)		1 776

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McKay, W. David	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(228)		1 536
McMullen, David H.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 074)		1 634
Meilleur, Mike	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 743)		3 488
Michetti, Meredith	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 074)		1 634
Moir, William A.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 940)		10 124
			O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 033)		9 091
Myskiw, Michael J.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 074)		1 904
Nadeau, Michael G.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 074)		1 904
Phillips, Gordon J.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(228)		1 536
Piggot, Cara M.	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 074)		1 904
Walton, Roland M.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 979)		9 092
Wettlaufer, Michelle	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 743)		2 650
Wiant, James A.	5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 074)		1 930
Wisch, Gesa	7, 5		O	2013-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 660)		2 650
Wuthmann, Stephen	5		O	2013-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 179	61.8600	1 179
Times Three Wireless Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Middleton, William	4, 5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0400	3 783 500
Top 20 U.S. Dividend Trust									
<i>Parts Class U Units</i>									
Top 20 U.S. Dividend Trust	1	R	O	2013-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.6416USD	200*
			O	2013-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	9.6416USD	0
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Casson, Randall	7, 2		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	15 000	16.2700	135 000
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	25.1100	134 800
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	25.1000	123 600
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	25.0600	123 100
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	25.0500	121 800
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.0400	
			M	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	25.0400	121 300
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	25.0300	120 000
Cochrane, Jennifer	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	3 000	14.4900	3 500
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	25.7000	500
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.0500	51 900
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.1500	50 900
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.2500	49 900
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	25.3000	46 900
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.3500	45 900
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.4000	44 900
Jewer, Paul Randolph	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.4900	10 000
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	25.1100	9 600
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	25.1000	1 000
McLeod, Steven Douglas	5		O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	6 000	14.4900	65 500
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	25.0900	65 300
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	25.0800	64 200
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	25.0700	63 900
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	25.0600	63 800
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	25.0500	63 300
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	25.0300	62 900
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	25.0400	62 300
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	25.0100	62 000
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	25.0200	61 900
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	25.0000	60 800
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.9900	60 700
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.9800	60 500

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.9800	60 000
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.9600	59 500
<i>Options</i>									
Casson, Randall	7, 2		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	16.2700	163 500
Cochrane, Jennifer	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	14.4900	41 500
Jewer, Paul Randolph	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.4900	207 000
McLeod, Steven Douglas	5		O	2013-11-11	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	14.4900	106 000
Tourmaline Oil Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180 000)	40.8000	0
Warner Investment Holdings Ltd.	PI		O	2010-11-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180 000	40.8000	180 000
TransGlobe Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gress, Albert	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.2900USD	30 500
NOYES, Erwin Lewis	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	9.2000	44 447
<i>Options</i>									
Gress, Albert	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	2.2900USD	326 400
Transport Scolaire Sogesco inc.									
<i>Actions de Catégorie C</i>									
Provost, Jean-Guy	4								
Les Entreprises Savost inc.	PI		O	2013-10-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Provost, Jean-Guy	4								
Les Entreprises Savost inc.	PI	R	O	2013-10-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
Tree Island Steel Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davies, Nancy Adriana	5		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7600	40 000
Fleiser, Sam	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.8300	113 500
Stachowiak, Remy Gilbert Theophil	5		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.7100	7 000
Trevali Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hughes, Alan Scott	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.7203USD	8 000
<i>Bons de souscription</i>									
CRUISE, MARK DANIEL	4, 5		O	2013-11-12	D	55 - Expiration de bons de souscription	(30 000)	1.1000	0
Stakiw, Edward Stephen	5		O	2013-11-12	D	55 - Expiration de bons de souscription	(48 000)	1.1000	0
Trevali Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires Trust Account</i>									
Holler, Anthony	4		O	2010-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Trican Well Service Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dusterhoft, Dale M.	5								
Gail Dusterhoft	PI		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	12.9100	3 100
Troy Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
JONES, JOHN LOAD CECIL	4		O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		1 209 810
			O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		1 219 810
		R	O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		1 229 810
True North Apartment Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2013-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 152	8.1980	6 152
McKee, Robert	4		O	2012-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	4 012	8.1980	4 012

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Ossip, Alon Samuel	4		O	2012-06-05	D	d'actionariat 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 102	8.1980	3 102
Rosenberg, Graham Lawrence BCM Bancorp Inc.	4 PI		O	2012-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 655	8.1980	4 655
True North Commercial Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Drimmer, Daniel	4, 3								
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2013-11-13	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	378 788	6.6000	1 761 049
Tuscany Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TUSCANY ENERGY LTD., TUSCANY ENERGY LTD.	1		O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	0.3600	
			M	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.3600	
			M'	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.3600	15 500
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	0.3600	
			M	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(15 500)	0.3600	
			M'	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(15 500)	0.3600	0
			O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	28 000	0.3600	
			M	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.3600	28 000
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	0.3600	
			M	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(28 000)	0.3600	0
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uni-Sélect Inc.	1		O	2013-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	27.0066	1 200
			O	2013-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	27.0066	0
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	26.9760	2 300
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	26.9760	0
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	27.1200	500
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	27.1200	0
			O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	27.2500	1 300
			O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	27.2500	0
			O	2013-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	27.2500	1 000
			O	2013-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	27.2500	0
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2013-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	70.6200	6 259 259
			O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	70.6200	6 265 659
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	70.4500	6 269 859
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	70.4500	6 270 659
Vista Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Earnest, Frederick H.	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4597USD	80 087
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4598USD	95 087
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Beddoe, Clive	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 100)	27.5000	1 394 069
Culmone, Vito	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	4 565	14.8700	8 011
			O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	128	14.7300	8 139
Cummings, Robert	5		O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	27.5500	12 910
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 609		59 871
			O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 218		63 089
Smith, Cheryl Trovato	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 150		19 052
<i>Droits 2010 Share Units</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 559)		3 412
			O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 412)		0
Droits 2011 Share Units									
Smith, Cheryl Trovato	5		O	2013-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 624)		0
Options 2011 Stock Options									
Culmone, Vito	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(9 728)	14.8700	9 729
Options 2012 Stock Options									
Culmone, Vito	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(272)	14.7300	37 187
Whitecap Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Armstrong, Joel Maxwell	5		O	2013-11-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 667	12.0000	144 265*
Christensen, Daniel James	5		O	2013-11-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 840	12.0000	538 685*
Dunlop, Darin Roy	5								
Belinda Dunlop	PI		O	2013-11-13	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 500	12.0000	68 988*
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5		O	2013-11-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 668	12.0000	1 763 470*
Kang, Thanh Chan	5		O	2013-11-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 490	12.0000	361 915*
Lebsack, Peter Gary	5		O	2013-11-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 667	12.0000	187 249*
Mombourquette, David Michael	5		O	2013-11-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 668	12.0000	633 483*
Wi-LAN Inc.									
Actions ordinaires									
McEwan, Michael Shaun	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000	2.7900	58 500
Vladescu, Michael	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 400	2.7900	62 800
Watchmaker, Prashant	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 300	2.7900	48 100
Yellow Media Limitée									
Deferred Share Unit									
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 168	10.9065	
			M	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 720	14.8807	18 523
			O	2013-10-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 990	12.5304	
			M	2013-10-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 360	14.8807	21 883
Zargon Oil & Gas Ltd.									
Actions ordinaires									
Harrison, K. James	4		O	2013-11-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 500)		127 082*
Hustad, Christopher Michael	5								
C Hustad RRSP	PI		O	2013-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.4600	2 130
ZCL Composites Inc.									
Actions ordinaires									
Bachmeier, Ronald Marvin	7		O	2013-11-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	40000.0000	82 500
Olson, Allan Stuart	4		O	2013-11-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	3.7500	57 000
Roozen, Harold	4								
Rocor Holdings Ltd.	PI		O	2013-11-18	I	51 - Exercice d'options	20 000	3.7500	2 547 270
			O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	6.8044	2 527 270
Options									
Bachmeier, Ronald Marvin	7		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	40 000	3.7500	
			M	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	3.7500	145 000
Olson, Allan Stuart	4		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.7500	60 000
Roozen, Harold	4								
Rocor Holdings Ltd.	PI		O	2013-11-18	I	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.7500	80 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Alspach, Shaun	Shoreline Energy Corp.	2013-11-13	2013-11-19	AB
Anderson, Anthony Frank	Northland Power Inc.	2013-11-01	2013-11-15	ON
Antony, David Michael	Africa Hydrocarbons Inc.	2013-11-14	2013-11-20	BC
Brace, John Wycliffe	Northland Power Inc.	2013-11-01	2013-11-15	ON
	Northland Power Inc.	2013-11-04	2013-11-15	ON
Carbonelli, Cecilia	Genworth MI Canada Inc.	2013-11-13	2013-11-19	ON
Croxon, David Bruce	Points International Ltd.	2013-11-12	2013-11-20	ON
Cuenca, Andres	Platino Energy Corp.	2013-11-01	2013-11-14	AB
David, Jean-Sébastien	Orbite Aluminae Inc.	2013-11-12	2013-11-20	QC
Douglas, Alasdair John Scott	Great Canadian Gaming Corporation	2013-11-14	2013-11-20	BC
Empire Company Limited	Sobeys Inc.	2013-11-04	2013-11-14	NS
Ferron, Martin Robert	North American Energy Partners Inc.	2013-11-08	2013-11-15	AB
Goldhar, Mitchell	Calloway Real Estate Investment Trust	2013-11-07	2013-11-19	ON
	Calloway Real Estate Investment Trust	2013-11-07	2013-11-19	ON
	Calloway Real Estate Investment Trust	2013-11-07	2013-11-19	ON
ILJIN LIFE SCIENCE	Aurinia Pharmaceuticals Inc.	2013-09-20	2013-11-14	AB
ILJIN Semiconductor Co., Ltd.	Aurinia Pharmaceuticals Inc.	2013-06-26	2013-11-13	AB
JONES, JOHN LOAD CECIL	Troy Resources Limited	2013-11-12	2013-11-19	BC
Kreuz, Hazel Ann Blair	Canexus Corporation	2013-01-24	2013-11-15	AB
	Canexus Corporation	2013-03-13	2013-11-15	AB
	Canexus Corporation	2013-04-10	2013-11-15	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Lamond, Robert William	HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	2013-11-08	2013-11-20	AB
LEARY, HERBERT JOHN	MILL CITY GOLD CORP.	2013-10-28	2013-11-19	AB
	MILL CITY GOLD CORP.	2013-10-29	2013-11-19	AB
	MILL CITY GOLD CORP.	2013-10-31	2013-11-19	AB
	MILL CITY GOLD CORP.	2013-11-01	2013-11-19	AB
	MILL CITY GOLD CORP.	2013-11-13	2013-11-19	AB
Lebovic, Laurence A.	Fonds de Placement Immobilier H&R	2013-09-16	2013-11-20	ON
	Fonds de Placement Immobilier H&R	2013-11-10	2013-11-20	ON
Lebrun, Jeanne	Groupe Sportscene Inc.	2013-07-23	2013-11-20	QC
LITTLE, PAUL FREDERICK	EGI Financial Holdings Inc.	2006-12-31	2013-11-15	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2007-12-31	2013-11-15	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2008-12-31	2013-11-15	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2009-12-31	2013-11-15	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2010-12-31	2013-11-15	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2011-12-31	2013-11-15	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2012-12-31	2013-11-15	ON
Long, Anthony	COM DEV International Ltd.	2012-06-11	2013-11-18	ON
	COM DEV International Ltd.	2013-06-10	2013-11-18	ON
Marsico, Samuel Dominick	Genworth MI Canada Inc.	2013-11-04	2013-11-14	ON
McGregor, Halina Barbara	Canada Lithium Corp.	2013-11-13	2013-11-20	ON
McKinnon, Gordon Scott Townsend	MILL CITY GOLD CORP.	2013-11-13	2013-11-20	AB
Persaud, Sheromanie	INSCAPE Corporation	2013-10-31	2013-11-19	ON
Pirooz, Robert Pirooz	Lumina Copper Corp.	2013-10-25	2013-11-15	BC
Provost, Jean-Guy	Transport Scolaire Sogesco inc.	2013-10-24	2013-11-15	QC
Sherman, Jim	Canadian Energy Services & Technology Corp.	2013-11-14	2013-11-20	AB
Spraley, David A	Papiers Tissu KP Inc.	2013-10-15	2013-11-18	ON
Swanberg, Dean Sylvan	Horizon North Logistics Inc.	2012-06-24	2013-11-19	AB
Swift, Lloyd Charles				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	RMP Energy Inc.	2013-05-16	2013-11-14	AB
Top 20 U.S. Dividend Trust	Top 20 U.S. Dividend Trust	2013-10-11	2013-11-18	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2013-11-12	Actions ordinaires	2016-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2013-07-12	Actions ordinaires	2016-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-12-17	Actions ordinaires	2015-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Rapport d'inspection de la Chambre de l'assurance de dommages**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le rapport d'inspection de la Chambre de l'assurance de dommages (« ChAD »). Ce rapport donne suite à l'inspection effectuée pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. On peut consulter sur le site Web de l'Autorité le rapport d'inspection de la ChAD sous le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/organismes-autoreglementation.html>

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3.2 Publication



AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 – 278

Le 14 novembre 2013

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION APPORTÉE AU MANUEL DES RISQUES DE LA CDCC Modification du mode de calcul de la marge pure et simple des titres à revenu fixe appartenant aux bacs de trois mois et de six mois

Résumé

Le conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a approuvé la modification à son manuel des risques. L'objet de cette modification consiste à modifier le mode de calcul de la marge initiale en faisant passer de 0,25 à 1 la durée des titres à revenu fixe appartenant au bac de trois mois et de 0,5 à 1 la durée de ceux appartenant au bac de six mois.

Veillez trouver ci-joint un document d'analyse ainsi que la modification proposée.

Processus de modification des règles

La CDCC est reconnue à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés* du Québec par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »).

Le Conseil d'administration de la CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier les règles et le manuel des opérations de la CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité conformément au processus d'autocertification.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés	
The Exchange Tower	Tour de la Bourse
130, rue King Ouest, 5 ^e étage	3 ^e étage
Toronto (Ontario)	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416 367-2470	Tél. : 514 871-3545

www.cdcc.ca

Les commentaires relatifs à la modification proposée doivent être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis. Prière de soumettre ces commentaires à :

Me Pauline Ascoli
Secrétaire adjointe
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
Tour de la Bourse, C.P. 61
800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse, C.P. 246
800, square Victoria, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Les membres compensateurs qui ont des questions ou qui désirent obtenir des précisions peuvent communiquer avec les Services aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
 Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés	
The Exchange Tower	Tour de la Bourse
130, rue King Ouest, 5 ^e étage	3 ^e étage
Toronto (Ontario)	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416 367-2470	Tél. : 514 871-3545

www.cdcc.ca



MODIFICATION APPORTÉE AU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CDCC

Modification du mode de calcul de la marge pure et simple des titres à revenu fixe appartenant aux bacs de trois mois et de six mois

A. Aperçu

La CDCC propose de modifier son manuel des opérations. Le changement envisagé rendra ses processus plus transparents, tout en maintenant son cadre prudent de gestion des risques.

Par les présentes, la CDCC propose de modifier son manuel des opérations afin d'augmenter la durée fixe servant au calcul de la marge des opérations sur titres à revenu fixe appartenant aux bacs de trois mois et de six mois. Le terme « bacs » est défini dans le manuel des opérations.

B. Analyse

Nature et objet des changements proposés

La modification proposée vise à mettre à jour la partie « Fonds de garantie » du manuel des opérations, qui présente le mode de calcul du fonds de garantie et traite de la marge initiale des opérations sur titres à revenu fixe. La marge initiale couvre les pertes potentielles et le risque de marché qui peuvent survenir à la suite de fluctuations défavorables des cours futurs dans le portefeuille de chaque membre compensateur dans une conjoncture normale.

Selon le cadre de gouvernance de contrôle ex post de la CDCC, si le ratio de couverture descend au-dessous de 95 %, le paramètre de risque doit être modifié. Une telle situation s'est produite en avril et en mai 2013 au moment du contrôle ex post au niveau pur et simple du bac de trois mois des obligations du gouvernement du Canada pour les opérations sur titres à revenu fixe.

Par conséquent, la CDCC propose de faire passer de 0,25 à 1 le paramètre de durée de tous les titres à revenu fixe du bac de trois mois et de 0,5 à 1 celui des titres du bac de six mois. De fait, ces augmentations accroissent la marge initiale requise pour toutes les obligations appartenant aux bacs de trois et de six mois d'un facteur de 4 et de 2, respectivement, ce qui couvre plus de 99 % du gain ou de la perte potentiels de chacun des titres à revenu fixe admissibles.

Par les présentes, la CDCC propose de modifier son manuel des opérations en vue de changer la durée fixe des bacs de trois mois et de six mois.

Description et analyse de l'incidence

Le contrôle ex post mené depuis le lancement des opérations sur titres à revenu fixe a permis de vérifier que le mode de calcul actuel du montant de la marge initiale relative au cours d'un titre faisant partie d'une opération de pension et appartenant à un bac était adéquat pour couvrir le risque relié au cours du titre découlant d'événements de marché. Toutefois, les résultats du récent contrôle ex post au niveau pur et simple, surtout en ce qui concerne le bac de trois mois, ont révélé que le mode de calcul actuel n'intégrait pas entièrement la variation du prix des obligations dont l'échéance initiale était supérieure à deux ans et dont le paiement des coupons était relativement élevé, lorsque ces obligations venaient à moins d'un an de leur échéance. Plus précisément, ces obligations à long terme et à coupon élevé qui étaient près de leur échéance se sont déplacées vers les premiers bacs, soit le bac de trois mois et le bac de six mois, avec une dynamique de prix différente de celle des bons du Trésor dont la durée à courir jusqu'à l'échéance était similaire. Ainsi, à mesure que ces obligations se rapprochaient de leur échéance, leurs prix convergeaient à un rythme accéléré vers leur valeur nominale et, toutes choses étant égales par ailleurs, la variation du prix de ces obligations était nettement plus forte que celle des autres bons du Trésor du même bac.

Par conséquent, la CDCC propose de faire passer de 0,25 à 1 le paramètre du risque lié à la durée de tous les titres à revenu fixe du bac de trois mois et de 0,5 à 1 celui des titres du bac de six mois. Ce rajustement

reflétera avec plus de précision la variation des prix observée des obligations problématiques dans les bacs de trois mois et de six mois. De plus, les événements de marché continueront d'être correctement pris en compte, grâce aux autres composantes du modèle actuel.

En tenant compte de la modification proposée, les résultats du contrôle ex post couvrant une période de 260 jours montrent que la couverture totale s'élève à 99,5 % au 31 mai 2013, comparativement à 98,8 %, sans la modification proposée de la durée. Plus précisément, pour le bac de trois mois, le plus problématique, la couverture totale est passée de 92,3 % à 100 %.

La CDCC ne prévoit pas que la modification proposée ait des effets négatifs.

Il est possible de consulter sur demande une grille d'analyse du risque conçue afin de rendre compte des risques importants liés à la modification proposée. En résumé, la modification n'aura guère ou pas d'incidence sur le risque global relié au marché, le risque de crédit et le risque de liquidité, étant donné que, dans l'ensemble, l'exigence de marge pour les titres à revenu fixe ne subira qu'une légère augmentation. Enfin, la modification proposée n'a pas d'incidence opérationnelle importante.

Processus de modification

La modification proposée a été élaborée par le Service de gestion des risques sans consultation des marchés.

Incidence sur les systèmes technologiques

Les valeurs relatives à la durée des bacs de trois et de six mois sont figées dans le code, c'est-à-dire qu'elles sont enregistrées directement dans le système de compensation SOLA®. Ainsi, afin de mettre en œuvre correctement la solution proposée, les valeurs doivent être modifiées en conséquence (leur durée sera fixée à 1).

À l'exception de la présente modification, il n'est pas prévu que la modification proposée ait d'autres répercussions sur les systèmes de la CDCC, ses membres compensateurs ou d'autres participants au marché.

Analyse comparative

Aucune analyse comparative n'a été effectuée, étant donné que la présente modification ne vise qu'à modifier les paramètres de risque du mode de calcul de la marge initiale des opérations sur titres à revenu fixe. En portant à 1 la valeur de la durée fixe des bacs de trois mois et de six mois, la CDCC augmenterait les exigences de la marge initiale et disposerait ainsi de ressources suffisantes dans le fonds de garantie.



Manuel des risques

MARGE INITIALE POUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE

À la Société, une opération sur titres à revenu fixe peut être soit une pension sur titres, soit une opération d'achat ou de vente au comptant. Une opération d'achat ou de vente au comptant est la vente d'un titre d'une partie à une autre. Suivant son échéance, le titre à revenu fixe peut être livré un, deux ou trois jours après la clôture de l'opération sur titres à revenu fixe. Entre la date de novation de l'opération sur titres à revenu fixe et la date de livraison, la Société doit couvrir le risque de contrepartie.

Une pension sur titres est une opération aux termes de laquelle le vendeur (la partie de la mise en pension) convient de vendre un titre à l'acheteur (la partie de la prise en pension) à une date donnée (la date d'achat) et convient en même temps de racheter le même titre de la partie de la prise en pension à une date ultérieure (la date de rachat) à un prix fixe (le prix de rachat). Une pension sur titres équivaut donc à une opération au comptant conjuguée à un contrat à livrer. L'opération au comptant donne lieu au transfert de fonds par l'acheteur au vendeur en contrepartie du transfert légal du titre par le vendeur à l'acheteur, tandis que le contrat à livrer veille au remboursement par le vendeur à l'acheteur et à la restitution des titres de l'acheteur au vendeur. La différence entre le prix de rachat et le prix d'achat est l'écart de prix calculé avec le taux de rachat convenu tandis que la date de règlement du contrat à livrer (c.-à-d., la date de rachat) est la date d'échéance de l'opération.

Dans une telle pension sur titres, il y a deux sources de risques que la Société doit envisager et couvrir : la fluctuation potentielle du cours du titre acheté et la fluctuation du taux variable de fixation du prix sur la durée de vie de la pension sur titres. Toutefois, dans une opération d'achat ou de vente au comptant, il n'y a qu'une source de risque que la Société doit envisager et couvrir : la fluctuation du cours du titre acheté.

RISQUE LIÉ AU COURS DU TITRE

Le cours du titre acheté fluctue continuellement pendant la durée de vie d'une pension sur titres. D'une part, si le cours baisse et qu'il y ait défaillance de la partie de la mise en pension, la Société, à titre de contrepartie centrale, est exposée à un risque lié au marché quant à l'écart de cours. La position peut être transférée à tout membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe qui convient d'acheter le titre à la date d'expiration suivant les nouvelles conditions du marché (nouveaux cours du titre et taux d'intérêt). Dans ce cas, la Société doit couvrir la baisse potentielle de la valeur du titre (variation négative pour le vendeur) qui pourrait survenir au cours de la période précise qui suit. D'autre part, si le cours du titre augmente et qu'il y ait défaillance de la partie de la prise en pension, la Société, à titre de contrepartie centrale, est exposée au risque lié au marché quant à l'écart de cours. La position peut être transférée auprès de tout membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe qui convient de vendre le même titre à la date d'expiration suivant les nouvelles conditions du marché (nouveaux cours du titre et taux d'intérêt). Dans ce cas, la Société doit couvrir la hausse potentielle de la valeur du titre (variation négative pour l'acheteur) qui pourrait se produire au cours de la période précise qui suit.

La méthode de calcul de la marge initiale pour les opérations sur titres à revenu fixe est légèrement différente des méthodes utilisées pour les contrats d'options et les contrats à terme. En fait, les différents types de titres qui sont acceptés par la Société à des fins de compensation d'une pension sur titres sont séparés dans différents bacs suivant le temps restant jusqu'à l'échéance ainsi que leurs émetteurs. De plus, dans son modèle

de risque, la Société suppose que tous les titres appartenant au même bac comportent la même volatilité de rendement exprimée en termes d'intervalle de marge (même concept d'intervalle de marge que celui décrit plus haut) qui est calculé en utilisant le taux de rendement actuariel (TRA) du titre en cours dans le bac. L'intervalle de marge se calcule en utilisant la formule suivante :

$$IM = 3 \times \sqrt{n} \times \text{Max}[\sigma_{20 \text{ jours}}, \sigma_{90 \text{ jours}}, \sigma_{260 \text{ jours}}]$$

Où « n » est le nombre de jours de liquidation (voir la note de bas de page 3), σ est l'écart-type de la variation quotidienne du TRA du titre en cours sur la période de référence et 3 permet un niveau de confiance supérieur à 99 % en fonction de l'hypothèse de la distribution normale.

Il est important de souligner que, pour certains bacs en particulier, il peut ne pas y avoir de titres en cours. Dans un tel cas, une interpolation linéaire entre les IM des deux bacs les plus rapprochés est nécessaire pour établir l'IM du bac visé.

Chaque bac est considéré comme un groupe combiné. Puisque l'effet de convexité de l'obligation est minime par rapport à sa durée, la marge initiale est calculée pour une opération au comptant matérielle exactement de la même façon que pour les contrats à terme. La première partie de l'exemple n° 2 de la rubrique traitant des grilles de risques indique comment la plage de risques est calculée pour un contrat à terme. Comme dans le cas d'un contrat à terme, la marge initiale pour un titre matériel peut également être obtenue directement en calculant sa plage de fluctuation du cours (PF).

Le montant de la marge initiale relativement au cours du titre d'une pension sur titres sur un titre appartenant au bac se calcule donc en utilisant la formule suivante :

$$\text{Marge initiale 1} = \text{Cours du titre} \times IM \times D \times \text{Taille du contrat}$$

Où D est la durée du titre et la taille du contrat est le prix d'achat de l'opération divisé par 100. Toutefois, pour tous les titres appartenant aux bacs de trois mois, de six mois et de un an, CDCC utilise une durée fixe établie à 1, des durées fixes de 0,25, de 0,5 et de 1, respectivement.

Par conséquent, tous les titres à revenu fixe reliés à la pension sur titres qui appartiennent au même bac ont le même intervalle de marge, mais chaque titre précis relié à la pension sur titres du même bac donne lieu à une marge initiale différente dictée par son propre cours et sa propre durée.

Dans la formule de la plage de fluctuation du cours présentée plus haut, seule la première partie de la marge initiale d'une pension sur titres est calculée, à savoir la marge initiale 1. Tel que mentionné ci-dessus, il existe deux sources de risques pour une pension sur titres. Il s'agit de la marge initiale de la première source de risques, le cours du titre. À la prochaine rubrique, la seconde partie de la marge initiale d'une pension sur titres qui couvre la seconde source de risques, le taux variable de fixation du prix, est décrite. En fin de compte, les deux marges initiales sont additionnées pour obtenir la marge initiale totale pour une pension sur titres. Toutefois, la marge initiale 1 correspond à la marge initiale totale d'une opération d'achat ou de vente au comptant.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

RÈGLEMENT SUR LA NÉGOCIATION ÉLECTRONIQUE

MODIFICATIONS À L'ARTICLE 3011 — SURVEILLANCE ET CONFORMITÉ ET À L'ARTICLE 6366 — ACCÈS À LA NÉGOCIATION AUTOMATISÉE

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux Règles, Politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 20 novembre 20 13.

(s) *Brian Gelfand*

Brian Gelfand
Vice-président et chef de la réglementation
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRATER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

* *Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.*

8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700006953	130395 CANADA INC.	1146184925	NORDEX ENR.	2013-05-17
2700026520	3024407 CANADA INC.	1140472128	ENTREPRISE VAILLANT (1994)	2013-08-01
2700030454	3990951 CANADA INC.	1160557006	BEAUDOIN BEAUDOIN CONSTRUCTION	2013-10-07
2700033754	9015-6472 QUÉBEC INC.	1142398917	CONSTRUCTION AUDET & KNIGHT	2013-11-14
2700027379	9045-6823 QUÉBEC INC.	1146447595	LES PAYSAGISTES DAMIANO	2013-08-22
2700022622	9052-1170 QUÉBEC INC.	1146928206	LE GROUPE VESPO	2013-08-16
2700033905	9123-1878 QUÉBEC INC.	1161160123	HONCO BÂTIMENTS D'ACIER HONCO STEEL BUILDINGS	2013-10-29
2700026236	9140-2594 QUÉBEC INC.	1162114673	CONSTRUCTION ARCADE ARCADE ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX	2013-07-17
2700032853	9190-9952 QUÉBEC INC.	1164891112	ENTREPRISE DEXSEN	2013-09-30

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700032700	9257-4102 QUÉBEC INC.	1167961185	GROUPE CGL LES CONSTRUCTIONS CGL	2013-10-02
2700023499	9280-5258 QUÉBEC INC.	1169063089		2013-08-28
2700019146	ABB INC.	1143315332	ABB BOMEM ENVITECH ÉNERGIE ENVITECH ENERGY VENTYX VENTYX CANADA	2013-06-27
2700033503	ABC ENVIRONNEMENT INC.	1141969957	ABC ENVIRONNEMENT ABC FOSSES SEPTIQUES ABC SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ENVIRO-SEPTIQUE BEAUDOIN NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER INC. SAVIGNAC FOSSES SEPTIQUES SEPTO-BEC	2013-10-23
2700023685	ACCIONA INFRASTRUCTURE CANADA INC.	1149707243		2013-09-05
2700021892	ACIER AGF INC.	1148513766	AGF STEEL INC. ACIER ATR ACIER ECAN I.M.E. IME STRUCTURE MODULAIRE TECHNOFIB	2013-07-08
2700025638	AEDIFICA INC.	1148160998	AEDIFICA ARCHITECTURE ET DESIGN	2013-08-29
2700018012	AIR INUIT LTÉE	1142974782	AIR INUIT LTD	2013-08-14
2700014766	ALCO-TMI INC.	1144810307		2013-06-07
2700031729	ALLUNIQUE SYSTÈMES LTÉE	1163159313	ALLUNIQUE SYSTEMS LTD	2013-10-18
2700006720	ALSTOM ÉNERGIE & TRANSPORT CANADA NC.	1163602452	ALSTOM POWER & TRANSPORT CANADA INC.	2013-06-03
2700029858	AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC.	1143147123		2013-09-12
2700023916	ANDRÉ ROY	2269206803		2013-11-18
2700030294	ANJALEC CONSTRUCTION INC.	1146549275		2013-09-05

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700007523	AQUARÉHAB (CANADA) INC.	1166358797	AQUAREHAB (CANADA) INC. AQUARÉHAB EAUX USÉES INC. AQUAREHAB WASTE WATER	2013-06-27
2700031881	ARMATURES BOIS-FRANCS INC.	1143798842		2013-10-08
2700009068	ARNO ÉLECTRIQUE LTÉE.	1143494129		2013-05-17
2700028109	AUTOCARS GAUDREAU INC.	1165897399		2013-08-28
2700033326	AXIM CONSTRUCTION INC.	1143214147		2013-10-11
2700000085	BANQUE NATIONALE DU CANADA	1141418286	AND ACTION BANQUE NATIONALE GESTION PRIVÉ 1859 BNC ® ET ACTION NATIONAL BANK PRIVATE WEALTH 1859® NBC ® ONE CLIENT, ONE BANK UN CLIENT, UNE BANQUE	2013-10-17
2700007729	BEAUDOIN HURENS INC.	1148115281		2013-10-31
2700033852	BÉTON FORTIN INC.	1140127748		2013-10-11
2700030980	BÉTON PROVINCIAL LTÉE.	1162701206	BÉTON BÉLANGER BÉTON CENTRAL BÉTON CENTRAL ENR. BÉTON DE L'AMIANTE BÉTON HI-TECH BÉTON RIVE-NORD FLEXCIM SF7 TC3 TC4	2013-10-11
2700023943	BTY CONSULTANCY GROUP INC.	1167784926		2013-10-18
2700001636	C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	1140716508		2013-05-01
2700033843	CAMILLE BLAIS & FILS LTÉE	1142818682	FORAGE CBF CBF	2013-10-23
2700034799	CAP EXCAVATION INC.	1143998657		2013-10-09
2700006908	CEGERCO INC.	1144600781	DÉMOTEC INC	2013-04-17
2700033120	CÉLEB CONSTRUCTION LTÉE	1142063123		2013-10-08

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700015391	CHAREX INC.	1167167742		2013-10-31
2700025549	CIMOTA INC.	1164776735		2013-07-25
2700018174	CITEC ADMINISTRATION INC.	1146356499		2013-06-07
2700007337	CLEAN WATER WORKS INC.	1164980162	CWW RÉHABILITATION	2013-06-13
2700009086	CLÔTURE PROVINCIALE INC.	1143621655	MÉTAL PROVINCIAL INC	2013-05-08
2700025282	COFELY KE INC.	1168697200	ENTREPRISES COFELY KE	2013-08-08
2700024942	COFFRAGE ALLIANCE LTÉE	1161836276		2013-08-23
2700023925	COFFRAGES MAGMA (10 ANS) INC.	165435398		2013-07-11
2700017488	CONSORTIUM ATA	3367519868		2013-06-25
2700032675	CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	1164784424	LES FORAGES DE BEAUCE	2013-09-25
2700007998	CONSTRUCTION ARNO INC.	1143459114		2013-05-02
2700031621	CONSTRUCTION COGELA INC.	1141886516		2013-10-02
2700000147	CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC.	1147057740		2013-04-03
2700028145	CONSTRUCTION GÉRATEK LTÉE	1143223395	CONSTRUCTION GÉRATEK GÉRATEK	2013-09-24
2700021641	CONSTRUCTION GIFFELS LTÉE	1166663568	GIFFELS CONSTRUCTION LTD	2013-09-19
2700030436	CONSTRUCTION J. & R. SAVARD LTÉE	1142565424		2013-09-12
2700002902	CONSTRUCTION KIEWIT CIE	1161192068		2013-05-08
2700034520	CONSTRUCTION LONGER INC.	1140862559		2013-11-14
2700026496	CONSTRUCTION MCNALLY DU QUÉBEC INC.	1143695378	CONSTRUCTION CARTIER DU QUÉBEC CONSTRUCTION CARTIER DU QUÉBEC INC. CONSTRUCTION MCNALLY DU QUÉBEC	2013-10-23
2700018673	CONSTRUCTION N.R.C. INC.	1149495146	N.R.C. CONSTRUCTION INC.	2013-07-08

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700034218	CONSTRUCTION NORASCON INC.	1143718840		2013-10-11
2700030249	CONSTRUCTION POLARIS INC.	1141845371	POL NAV DYNAMITAGE DU QUÉBEC	2013-10-01
2700026833	CONSTRUCTION PROMEC INC.	1142541284		2013-08-13
2700024960	CONSTRUCTIONS BSL INC.	1141120692	BSL ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	2013-08-08
2700032577	CONSTRUCTIONS CONCREATE LTÉE	1142587287		2013-10-18
2700000389	CONSTRUCTIONS PROCO INC.	1163636039	AUBERGE JASEUR BORÉAL AUBERGE ODYSSEE BORÉALE CLUB ODYSSEE BORÉALE EXPÉDITION ODYSSEE BORÉALE GROUPE PROCO ODYSSEE BORÉALE POURVOIRIE ODYSSEE BORÉALE PROCO PROCO INTERNATIONAL STRUCT PRO	2013-04-04
2700018726	CORPORATION DE CONSTRUCTION GERMANO	1146850632	GERMANO CONSTRUCTION CORPORATION CONSTRUCTION GERMANO CORPORATION GERMANO GERMANO GERMANO CONSTRUCTION	2013-06-21
2700007970	CORPORATION MAGIL CONSTRUCTION	1148021521	MAGIL CONSTRUCTION CORPORATION	2013-06-28
2700002877	COSSETTE COMMUNICATION INC.	1166725599	ALIAS MARKETING URBAIN (LMC623,321) ALIAS URBAN MARKETING (LMC623,529) ALTIUS MARKETING SPORTIF (LMC643,970) ALTIUS SPORT MARKETING (LMC643,676) BLITZ DIRECT, DATA & PROMOTION (LMC582,323) BLITZ PROMO & EVENTS BLITZ PROMO ET ÉVÈNEMENTS COLUMBUS MEDIA CANADA COLUMBUS MÉDIA CANADA COSSETTE	2013-04-12

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
			COSSETTE ATLANTIC (LMC604,661) COSSETTE ATLANTIQUE COSSETTE B2B COSSETTE COMMUNICATION COSSETTE COMMUNICATION MARKETING COSSETTE COMMUNICATIONS COSSETTE MÉDIA (LMC604,766) COSSETTE MEDIA (LMC605,264) CRÉATION KOO FJORD INTERACTIVE MARKETING + TECHNOLOGY (LMC646,674) FJORD MARKETING INTERACTIF + TECHNOLOGIE (LMC646,495) FUSION ALLIANCE MARKETING (LMC582,328) FUSION MARKETING D'ALLIANCES (LMC582,359) IDENTICA BRANDING & DESIGN (LMC683,324) IDENTICA BRANDING ET DESIGN (LMC687,689) IDENTICA KOO IDENTIQUE BRANDING ET DESIGN IDENTIQUE KOO IMPACT RECHERCHE (LMC582,360) IMPACT RESEARCH (LMC592,673) KOO CREATIVE NUCLEUS PROPRIÉTÉS STRATÉGIQUES (LMC594,226) NUCLEUS STRATEGIC CORE PROPERTIES (LMC593,779) PROXIMI-T (LMC637,097) STRATÉCO-BLITZ	
2700003000	COUILLARD CONSTRUCTION LIMITÉE	1143700343		2013-05-10
2700004517	CRT CONSTRUCTION INC.	1143655034	POLY-HYDRO	2013-04-28
2700007765	CRT-HAMEL	3363968457		2013-05-08

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700015337	DEMATHIEU & BARD - NORDEX, S.E.N.C.	3367460998		2013-05-17
2700030427	DÉMOLITION B. ST-PIERRE 2010 INC.	1166972589		2013-09-24
2700014445	DEXTER QUÉBEC INC.	1166285354		2013-10-03
2700002653	DMG ARCHITECTURE	1144077154	LES CONSULTANTS D.M.G. INC. CONSULTANTS DMG ARCHITECTURE DMG MÉTIVIER, HÉBERT, FORTIN, MARTIN, MILOT, DEMERS	2013-04-05
2700025941	DUMOULIN & ASSOCIÉS RÉPARATIONS DE BÉTON LTÉE	1143866664	DUMOULIN & ASSOCIATES CONCRETE REPAIRS LTD	2013-07-19
2700024087	E2R INC.	1165599037		2013-06-26
2700000012	EBC INC.	1140169609	HYDROTECH MARINE HYDROTECH MARINE ENR.	2013-05-06
2700002662	EBC-NEILSON, ROMAINE 3 EXCAVATIONS DÉRIVATION (R3-06-01) S.E.N.C.	3368697036		2013-05-24
2700030212	EBC-POMERLEAU, PULLMAN S.E.N.C.	3369329407		2013-09-19
2700030668	ED. BRUNET ET ASSOCIÉS CANADA INC.	1149798267		2013-10-16
27000026824	EHVERT ENGINEERING INC.	1168552611	ENTREPRISES EHVERT MISSION CRITIQUE EHVERT	2013-09-24
2700031845	ÉLECTRO SAGUENAY LTÉE	1143228782	ELECTROSAG ELECTROSAG ÉNERGIE ET TÉLÉCOM,	2013-09-20
2700002984	ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTION CONCORDIA INC.	1167142273		2013-08-30
2700003331	EXCAVA-TECH INC.	1143775733		2013-04-11
2700007006	EXCAVATION A.M. LTÉE	1143404003		2013-04-23
2700030132	EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.	1140155103	DRAGUAGE EXCAVATION DE CHICOUTIMI 2000	2013-10-02
2700034959	EXCAVATION E.S.M. INC.	1163352314		2013-11-14
2700003475	EXCAVATIONS RENÉ ST-PIERRE INC.	1142834887	DÉMOLITION ST-PIERRE	2013-04-10
2700034931	EXCELPRO ÉLECTRIQUE	1143257344	DISTRIBUTIONS EXCELPRO LES CONSULTANTS	2013-11-06

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
	INC.		EXCELPRO	
2700002751	FERNAND GILBERT LTÉE	1141195587	GROUPE GILBERT LTÉE	2013-04-12
2700005375	FHEID INGENIEROS S.L.			2013-05-27
2700023505	FILTRUM INC.	1166806464	FILTRUM CONSTRUCTION	2013-07-15
2700025353	FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.	1143039486	FUJITSU CONSULTING (CANADA) INC. DMR DMR, UNE DIVISION DE FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC. DMR, A DIVISION OF FUJITSU CONSULTING (CANADA) INC.	2013-11-14
2700015382	G. DAVIAULT LTÉE	1143297852	CLÔTURES DAVIAULT DAVIAULT	2013-07-19
2700006711	G.L.R. INC.	1143021146		2013-05-06
2700022800	GÉRALD THÉORÊT INC.	1142185637		2013-07-04
2700024602	GERSOL CONSTRUCTION INC.	1149218233		2013-08-26
2700030221	GIRARD & GIRARD INC.	2246155891		2013-09-12
2700000227	GRANDMONT & FILS LTÉE	1142480053		2013-03-27
2700005669	GROUPE A INC.	1141359894		2013-05-30
2700001663	GROUPE ADF INC.	1142518076	ACIER ADF / ADF STEEL ADF ADF INDUSTRIES LOURDES / ADF HEAVY INDUSTRIES ADF INTERNATIONAL AU DRAGON FORGÉ	2013-03-13
2700005856	GROUPE AECON QUÉBEC LTÉE	1165040354	AECON GROUP QUÉBEC LTD AECON AECON CONSTRUCTION GROUP	2013-05-31
2700000352	GROUPE CANAM INC.	1140377384	CANAM GROUP INC. BUILDMASTER (TM) CANAM® CANAM® CANADA CANAM HAMBRO CANAM INTERNATIONAL CANAM STEEL WORKS CANAM STRUCTAL CANAM SYSTEMS CANTRUSS (TM) D-500 D-600	2013-03-27

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
			ECONOX ® GOODCO GOODCO Z-TECH GROUPE CANAM HAMBRO ® INTELIBUILD (MC) LES ACIERS CANAM MD2000 ® MUROX ® MUROX ENERGIE MUROX ENERGY ROLLBAR ® SOLICOR SOLUTIONS + SERVICE ® STRUCTAL STRUCTAL –CONSTRUCTION MÉTALLIQUE LOURDE STRUCTAL –PONTS STRUCTAL ® STRUCTAL-BRIDGES STRUCTAL-HEAVY STEEL CONSTRUCTION SUN BÂTIMENTS EN ACIER ® SUN BUIDGIND SYSTEMS SUN STEEL BUILDINGS ® SYSTÈMES CANAM SYSTÈMES DE BÂTIMENTS SUN ® TECHNYX TECHNYX ® TECHNYX INTERNATIONAL VERTISPACE (TM) VERTISAPCE	
2700019869	GROUPE DATARÉAL INC.	1167193383		2013-08-01
2700006882	GROUPE GEYSER INC.	1165489478		2013-04-26
2700021106	GROUPE PLOMBACTION INC.	1143336031		2013-07-18
2700030962	GROUPE TRIFORCE INC.	1166478108		2013-09-24
2700005936	HAMEL CONSTRUCTION INC.	1147881040	LES ENTREPRISES PO BO HA ENR.	2013-04-18
2700008096	HAMEL-CRT	3366130782		2013-05-08
2700025184	HMI CONSTRUCTION INC.	1142112219		2013-08-08

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700000931	HOLCIM (CANADA) INC.	1164634611	CIMENT ST-LAURENT DEMIX AGRÉGATS DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC. DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC. DEMIX BÉTON DEMIX BÉTON A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC. DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC. DEMIX CONSTRUCTION DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC. DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC. DEMIX SERVICES GEOCYCLE GÉOCYCLE HOLCIM HOLCIM CANADA ST-LAURENCE CEMENT	2013-05-28
2700017996	HORIZON JUSTICE SOREL-TRACY, S.E.C.	3368852706		2013-06-07
2000447410	INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.	1168366202	IA SAL IA SERVICES POUR LES CONCESSIONNAIRES IA SERVICES-CONSEILS IA ADVISORY SERVICES IA VAG	2013-10-31
2700007934	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	1144751931	INSITUFORM QUÉBEC INSITUFORM CANADA TECHNOLOGIES INSITUFORM INSITUFORM CANADA LIMITÉE	2013-05-30
2700007952	INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE	1143991546		2013-06-12
2700006221	INTERNATIONAL BRIDGE TECHNOLOGIES CANADA INC.	1167642819	IBT IBT CANADA TECHNOLOGIES INTERNATIONALES DE PONTS CANADA TIP TIP CANADA	2013-07-15
2700015444	J. EUCLIDE PERRON LTÉE	1145264249		2013-05-22

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700014212	J.P. LESSARD CANADA INC.	1143041763		2013-07-08
2700017031	JANSSEN & SPAANS ENGINEERING, INC.			2013-06-27
2700031248	KARRELEX RÉPARATION DE BÉTON INC.	1144662757		2013-09-30
2700020214	KELVIN EMTECH INC.	1146214201	KELVIN EMTECH EXPERTS- CONSEIL INC	2013-06-26
2700001413	L.A. HÉBERT LTÉE	1143421148		2013-05-07
2700031541	LA CIE ÉLECTRIQUE BRITTON LTÉE	1141922808	BRITTON ELECTRIC CO. LTD BRITTON ÉLECTRIQUE CANADA BRITTON ELECTRIC CANADA BRITTON ÉLECTRIQUE BRITTON ELECTRIC ÉLECTRIQUE BRITTON ELECTRIC BRITTON	2013-10-16
2700007747	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA OU BELL CANADA	143863539	THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA OR BELL CANADA BELL GROUPE TÉLÉCOM GT	2013-05-31
2700007417	LA COMPAGNIE MELOCHE INC.	1143725696	LES BÉTONS CENTRIFUGÉS SPUNCO	2013-04-26
2700024425	LAFARGE CANADA INC.	1163922660	LAFARGE CANADA INC. - GROUPE CIMENT, RÉGION LACS & VOIE MARITIME LAFARGE CANADA INC., DIVISION LAFARGE GYPSUM LAFARGE CANADA INC., GROUPE GRANULATS & BÉTON, RÉGION CANADA-EST, ACTIVITÉS AU QUÉBEC LES BÉTONS CHENAIL	2013-10-09
2700015603	LAMBERT SOMEK INC.	1145371366		2013-05-30
2700027501	LANAU BUS, S.E.C.	3366001249	LANAU BUS MOBILITÉ LANAU BUS REPENTIGNY LANAU BUS TERREBONNE LANAU COM	2013-08-15
2700024407	LCO - CONSULTANTS EN CONSTRUCTION ET GESTION INC.	1167320531	LCO - CONSTRUCTION AND MANAGEMENT CONSULTANTS INC.	2013-10-18
2700025175	LE GROUPE DECAREL INC.	1146738910	DECAREL	2013-07-19

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700009102	LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.	1142933366		2013-06-12
2700023541	LE GROUPE LML LTÉE	1169018786	L.M.L. AUTOMATISATION L.M.L. ÉLECTRIQUE (1995)	2013-07-10
2700024504	LES CONSTRUCTIONS LAVACON INC.	1141871161		2013-07-24
2700033665	LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC.	1146548491		2013-10-29
2700035333	LES CONSTRUCTIONS PÉPIN ET FORTIN INC.	1142110015		2013-11-01
2700024443	LES CONSTRUCTIONS R.R.N. INC.	1143103035		2013-08-26
2700024880	LES CONSTRUCTIONS STEVAN INC.	1146898987		2013-07-11
2700022178	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1144756336		2013-07-11
2700023710	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	1145668878		2013-05-22
2700030579	LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION L.S. INC.	1146480588		2013-11-14
2700000245	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	1142707943		2013-04-10
2700007809	LES ENTREPRISES QMD INC.	1163241574		2013-05-08
2700001869	LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.	1142215210		2013-05-31
2700008103	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	1143662378	GROUPE LAFONTAINE LAFONTAINE	2013-05-30
2700025040	LES EXCAVATIONS MARCHAND & FILS INC.	1163867774		2013-08-02
2700027244	LES FORAGES GLB INC.	1142013219		2013-09-12
2700000272	LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC.	1146516688	BÉTON PROJETÉ ZEDCO G.T.S. LES CHEMINÉES INDUSTRIELLES ZEDCO PROTECTION ANTICORROSION ZEDCO ZEDCO	2013-05-23
2700023480	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PICHETTE INC.	1143997626		2013-07-08

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700004376	LES PAVAGES CHENAIL INC.	1142533042	CHENAIL	2013-04-16
2700032336	LES SERVICES ÉNERGÉTIQUES ECOSYSTEM INC.	1160449303		2013-10-18
2700029812	LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC.	1160561420	SURFACES ATHLÉTIQUES CARPELL CARPELL SURFACES SURFACES CARPELL	2013-09-12
2700031275	LOCATION COMANSA LTÉE	1162350160	LOCATION COMANSA COMANSA RENTAL COMANSA RENTAL LTD	2013-10-16
2700031818	LOCATION UNIVERSELLE LTÉE	1146732566		2013-10-30
2700005990	LUQS inc.	1144052728		2013-04-19
2700006016	MACOGEP INC.	1143366715		2013-04-22
2700033086	MAGMA ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1169184976		2013-10-31
2700030766	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	1164900954	MASKIMO CONSTRUCTION INC./DIVISION CARRIÈRES ET SABLIERES MASKIMO CONSTRUCTION INC./RÉGION GRAND MONTRÉAL	2013-09-30
2700016568	MÉCANIQUE CNC (2002) INC.	1161024147		2013-06-27
2700021758	MPECO INC.	1168703073	MPÉCO	2013-07-25
2700032684	NAHTAC CONSTRUCTIONS INC.	1161499679		2013-10-08
2700002760	NEILSON INC.	1168554005		2013-05-24
2700008434	NEILSON-EBC (R1-03-01) S.E.N.C.	3368854082		2013-05-24
2700002671	NEILSON-EBC (R3-06-03) S.E.N.C.	3368725407		2013-05-24
2700019119	NÉOLECT / LE SAUX INC.	1166302126		2013-06-20
2700025503	NMP GOLF CONSTRUCTION INC.	1141962556		2013-09-05
2700024069	NORTHEX ENVIRONNEMENT INC.	1147114749		2013-07-15

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700006980	OHL CONSTRUCTION CANADA INC.	1165537235	CONSTRUCTION OBRASCON HUARTE LAIN OBRASCON HUARTE LAIN CONSTRUCTION OBRASCON HUARTE LAIN OHL OHL CANADA	2013-08-22
2700016746	ONDEL INC.	1143586387		2013-08-28
2700033139	PAGEAU, MOREL & ASSOCIÉS INC.	1144576254	PAGEAU MOREL ET ASS. INC. PAGEAU MOREL ET ASSOCIÉS INC. PAMOTECH INC. PMA INC. PMA SINISTRES PMA COMMUNICATION	2013-10-23
2700025488	PAUL ARBEC INC.	1141030420	GROUPE SANTÉ ARBEC PRN LANAUDIÈRE	2013-09-06
2700029661	PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	1145040490	PAVAGES RUSSEL POULIOT	2013-08-22
2700001841	PAVAGES D'AMOUR INC.	1142398818		2013-04-18
2700008416	PAYSAGISTE S. FORGET INC.	1160710852	CONSTRUCTION S. FORGET	2013-05-03
2700026469	PÉGASE CONSTRUCTION INC.	1149650716		2013-08-22
2700031284	PINCOR LTÉE	1142579144		2013-10-17
2700031774	PLOMBERIE DANIEL CÔTÉ INC.	1141849407		2013-09-27
2700000343	POMERLEAU INC.	1142005934	EKI RENTAL IMMEUBLES POZER LOCATION EKI POMERLEAU HERVÉ POMERLEAU HERVÉ POMERLEAU INC.	2013-03-18
2700025576	PROTECTION INCENDIE IDÉAL INC.	1140927618	LES GICLEURS AUTOMATIQUES DU QUÉBEC	2013-07-19
2700025406	R. RACICOT INC.	1160503786		2013-08-22
2700008871	RAMCOR CONSTRUCTION INC.	1161184792		2013-05-17
2700018824	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1146231148		2013-06-17
2700026487	RÉNALD CÔTÉ 2007 INC.	1164366784	R.C.I. RCI MINES ET CONSTRUCTION	2013-10-22
2700035253	REVENCO (1991) INC.	1142073841		2013-11-14

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700003466	ROUTEK CONSTRUCTION INC.	1164350945	ROUTEK	2013-04-26
2700005963	ROXBORO EXCAVATION INC.	1142760280		2013-10-31
2700007373	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	1141989021		2013-07-15
2700031550	SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.	1149007115	LEMAY ARCHITECTURE + DESIGN LEMAY ASSOCIÉS (ARCHITECTURE, DESIGN) LEMAY ET ASSOCIÉS LES PARTENAIRES LEMAY	2013-11-14
2700000307	SINTRA INC.	1145755295	ASPHALTE DES CANTONS, DIV. DE SINTRA INC. BÉTON ST-ÉPHREM BÉTON ST-ÉPHREM, DIV. DE SINTRA INC. BÉTON ST-GEORGES, DIV. DE SINTRA INC. BÉTON ST-JOSEPH, DIV. DE SINTRA INC. BÉTONS RIVIÈRE-DU-LOUP COMPAGNIE ASPHALTE (CAL) CONSTRUCTION B.M.L., DIVISION DE SINTRA INC. CONSTRUCTION B.M.L.-BAS- ST-LAURENT- GASPÉSIE CONSTRUCTION B.M.L.- QUÉBEC-BEAUCE CONSTRUCTION CHOINIÈRE, DIVISION DE SINTRA INC. ÉNERGIE, DIVISION DE SINTRA INC. FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC. LAMOthe, DIV. DE SINTRA INC. LES PAVAGES LAURENTIENS, DIV. DE SINTRA INC. LES PAVAGES ST-PAUL, DIVISION DE SINTRA INC. PAGÉ CONSTRUCTION, DIV. DE SINTRA INC. PAVAGES MÉGANTIC, DIVISION DE SINTRA INC. PAVAGES MOTO PAVAGES SAINT-LAURENT, DIVISION DE SINTRA INC.	2013-07-26

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
			RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA INC. S.T.E.B., DIVISION DE SINTRA INC. SINTRA INC. - RÉGION CENTRE DU QUÉBEC SINTRA INC. - RÉGION ESTRIE SINTRA INC. - RÉGION LAVAL-LAURENTIDES SINTRA INC. - RÉGION MÉTROPOLE SINTRA INC. - RÉGION MONTÉRÉGIE SINTRA INC. - RÉGION RICHELIEU SINTRA INC. - RÉGION RIVE-SUD SINTRA INC., ÉNERGIE SINTRA INC.-RÉGION LANAUDIÈRE- LAURENTIDES	
2700017549	SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE JOHNSON CANADA S.E.C.	3367672865	JOHNSON CONTROLS CANADA LP	2013-07-04
2700024103	SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE JOHNSON S.E.C.	3360137130	JOHNSON CONTROLS L.P.	2013-07-04
2700018209	SOCOMECH INDUSTRIELS INC.	1160102480		2013-06-18
2700025594	SOLMATECH INC.	1145544798		2013-07-17
2700030230	ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIÉS ARCHITECTES S.E.N.C.R.L	3360024775	CODEX, CONSULTANTS EN CODES ET NORMES FIXION3D ST-GELAIS MONTMINY + ASSOCIÉS ARCHITECTES STGM ARCHITECTES	2013-10-07
2700006926	THIRAU LTÉE	1143107267		2013-07-08
2700000263	TNT2 INC.	1160480704	GROUPE TNT MERCERON PIEUX BCA	2013-06-20
2700002733	TRANSELEC / COMMON INC.	1160246014		2013-06-20
2700016611	UNIGERTEC INC.	1166651753		2013-06-06
2700022748	URBAN SYSTEMS LTD			2013-07-19
2700025424	VALUSOL INC.	1165175622		2013-08-15

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700008407	VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1166357260	DRAINAMAR ÉCOLOCYCLE ONYX INDUSTRIES RECYCLAGE YAMASKA SARP SARP DRAINAMAR VEOLIA ES SERVICES D'ASSAINISSEMENT VEOLIA SE VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	2013-10-10
2700027529	VEOLIA TRANSDEV QUÉBEC INC.	1143658871	DIVISION 2755-4609 QUÉBEC (LIMOCAR DE LA VALLÉE) DIVISION 2755-4609 QUÉBEC (LIMOCAR RIVE-SUD) DIVISION 4345240 CANADA DIVISION 4369645 CANADA DIVISION 9078-9975 QUÉBEC DIVISION AUTOBUS DE L'ESTRIE DIVISION AUTOBUS LA SAPINIÈRE DIVISION LES AUTOBUS BOULAIS DIVISION LIMOCAR BASSES LAURENTIDES DIVISION LIMOCAR DE LA VALLÉE DIVISION LIMOCAR ESTRIE DIVISION LIMOCAR RIVE-SUD DIVISION LIMOCAR ROUSSILLON DIVISION MÉDICAR (9078-9975 QUÉBEC) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (ATELIER MÉCANIQUE) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (CENTRE DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE DES VÉHICULES) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (CIT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (CONTRAT MRC MARGUERITE D'YOUVILLE) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (LAVAGE DES	2013-10-31

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
			VÉHICULES) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (TRANSPORT ADAPTÉ RTL) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (TRANSPORT SCOLAIRE) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (TRANSPORT URBAIN CIRCUIT 59) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (VILLE DE SAINTE-JULIE) DIVISION VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC (VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU) LIMOCAR (MARQUE DE COMMERCE) TRANSDEV (MARQUE DE COMMERCE) VEOLIA (MARQUE DE COMMERCE)	
2700005838	VERREAULT INC.	1165207714	CONSORTIUM POMERLEAU VERREAULT ACCIONA VERREAULT	2013-11-15
2700004893	VOITH HYDRO INC.	1161676920		2013-05-30
2700006695	YELLE MAILLÉ ARCHITECTES ASSOCIÉS (S.E.N.C.)	3341295502		2013-05-22
2700004474	ZS TRAVAUX ET GÉRANCE INC.	1163737464	ZS TRAVAUX ET GÉRANCE	2013-04-18

8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Aucune information.

8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise (Fait affaire sous)	NEQ	Décision / Modification	Date
2700005990	LUQS inc.	1144052728	Révocation	2013-05-28

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.